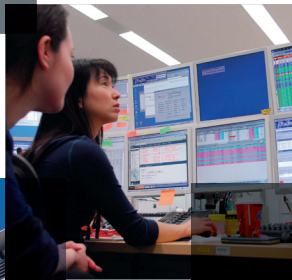


DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2010

notre **réseau**  
nos **expertises**  
nos **collaborateurs** ✓





# DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2010 CRÉDIT AGRICOLE CIB



Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 23 mars 2011 sous le numéro D.11-0170, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

# Profil

Le groupe Crédit Agricole est le leader de la banque universelle de proximité en France et l'un des tout premiers acteurs bancaires en Europe.

Présent dans 70 pays à travers le monde, le groupe Crédit Agricole est un partenaire de premier rang pour accompagner les projets des clients dans tous les métiers de la banque de proximité et des métiers spécialisés qui lui sont associés : banque au quotidien, épargne, crédits à l'habitat et à la consommation, assurances, banque privée, gestion d'actifs, crédit-bail et affacturage, banque de financement et d'investissement.

Fort de ses fondements coopératifs et mutualistes, le groupe Crédit Agricole axe son développement sur une croissance équilibrée, au service de l'économie réelle et dans le respect des intérêts de ses 54 millions de clients, 1,2 million d'actionnaires, 6,1 millions de sociétaires et de ses 160 000 collaborateurs.

Le Crédit Agricole figure dans trois indices de référence en matière de développement durable : ASPI Eurozone depuis 2004, FTSE4Good depuis 2005, DJSI depuis 2008 (Europe et monde). Il est classé 8<sup>e</sup> meilleure entreprise durable dans le monde et 1<sup>er</sup> en France selon le classement 2011 de Global 100.

[www.credit-agricole.com](http://www.credit-agricole.com)

**3,6 Mds€**

BÉNÉFICE NET PART DU GROUPE

**71,5 Mds€**

CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

**10,3 %**

RATIO TIER ONE

## [L'organisation du Groupe]



**6,1 millions de sociétaires** sont à la base de l'organisation coopérative du Crédit Agricole.

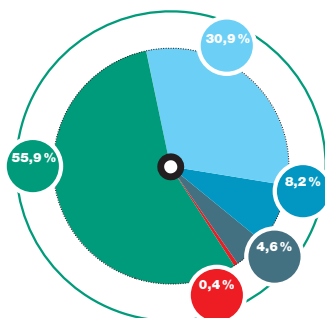
Ils détiennent sous forme de parts sociales le capital des **2 533 Caisses locales** et désignent chaque année leurs représentants : **32 496 administrateurs** qui portent leurs attentes au cœur du Groupe.

Les Caisses locales détiennent l'essentiel du capital des **Caisses régionales**. Les Caisses régionales sont des banques régionales coopératives qui offrent à leurs clients une gamme complète de produits et services.

L'instance de réflexion des Caisses régionales est la **Fédération Nationale du Crédit Agricole**, lieu où sont prises les grandes orientations du Groupe.

# 55,9 %

DU CAPITAL DÉTENU PAR  
LES 39 CAISSES RÉGIONALES,  
VIA LA HOLDING SAS RUE LA BOËTIE



# 43,7 %

DU CAPITAL DÉTENU PAR LE PUBLIC

- Investisseurs institutionnels : 30,9 %
- Actionnaires individuels : 8,2 %
- Salariés via les fonds d'épargne salariale : 4,6 %

# 0,4 %

DU CAPITAL EN AUTOCONTRÔLE

 **CRÉDIT AGRICOLE S.A.**

Coté depuis décembre 2001, Crédit Agricole S.A. assure la cohérence du développement stratégique et l'unité financière du Groupe. Il regroupe et anime ses filiales spécialisées en France et à l'international.

### Banque de proximité

**En France**  
- 25 % du capital des Caisses régionales (sauf la Corse)  
- LCL

**À l'international**  
- Groupe Cariparma FriulAdria  
- Emporiki  
- Crédit du Maroc  
- Crédit Agricole Egypt  
- Lukas Bank

### Métiers financiers spécialisés

**Services financiers spécialisés**  
- Crédit à la consommation  
- Crédit-bail  
- Affacturage

**Gestion de l'épargne**  
- Gestion d'actifs  
- Assurances  
- Banque privée

### Banque de financement et d'investissement

- Banque d'investissement  
- Courtage  
- Activités de taux (fixed income)  
- Financements structurés

### Autres filiales spécialisées

Crédit Agricole Immobilier - Crédit Agricole Private Equity - Idia-Sodica - Uni-Éditions

# SOMMAIRE

<b>PRÉSENTATION DE CRÉDIT AGRICOLE CIB .....</b>	<b>7</b>
MESSAGES DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	9
CHIFFRES CLÉS 2010 .....	10
FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2010.....	11
HISTORIQUE.....	12
SCHÉMA SIMPLIFIÉ DES PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CIB.....	13
LES MÉTIERS DE CRÉDIT AGRICOLE CIB.....	14
INFORMATIONS SOCIALES, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES.....	19
<b>GOVERNEMENT D'ENTREPRISE .....</b>	<b>35</b>
RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	36
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	56
RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX .....	57
MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX.....	64
COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF .....	76
<b>RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE 2010 .....</b>	<b>77</b>
ACTIVITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CIB.....	78
INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE CRÉDIT AGRICOLE CIB (SA).....	88
GESTION DES RISQUES .....	94
PILIER 3 DE LA RÉFORME BÂLE II.....	122

<b>COMPTES CONSOLIDÉS.....</b>	<b>139</b>
CADRE GÉNÉRAL .....	140
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS .....	142
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS .....	148
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS.....	212
<b>COMPTES INDIVIDUELS.....</b>	<b>215</b>
ÉTATS FINANCIERS DE CRÉDIT AGRICOLE CIB S.A. ....	216
NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS .....	220
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS .....	250
<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES.....</b>	<b>253</b>
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ.....	254
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES .....	257
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	258
PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES .....	263
<b>TABLE DE CONCORDANCE.....</b>	<b>265</b>





# 1

## PRÉSENTATION DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

MESSAGES DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL .....	9
CHIFFRES CLÉS 2010 .....	10
FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2010 .....	11
HISTORIQUE .....	12
SCHÉMA SIMPLIFIÉ DES PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CIB. ....	13
LES MÉTIERS DE CRÉDIT AGRICOLE CIB .....	14
INFORMATIONS SOCIALES, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES...	19
▷ INDICATEURS SOCIAUX .....	19
▷ INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES.....	31



## → MESSAGES DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



L'année 2010 marque pour Crédit Agricole CIB la fin probable de la crise financière : le plan de recentrage et de développement engagé en 2008 a conduit à sortir de façon ordonnée et contrôlée des activités qui ne correspondent plus au profil de risque cible du Groupe. Ce plan s'achève aujourd'hui avec succès et Crédit Agricole CIB a su démontrer sa capacité à produire des résultats récurrents avec un profil de risque limité. L'objectif de résultat récurrent de 1 milliard d'euros a été d'ailleurs dépassé dès les 9 premiers mois de l'année.

En 2010, Crédit Agricole CIB a porté ses efforts sur la croissance de ses revenus par une activité commerciale soutenue, en faisant jouer les synergies au sein du Groupe et en adaptant son offre au service de ses clients.

**Jean-Paul CHIFFLET**

**Président de Crédit Agricole CIB  
Directeur général de Crédit Agricole**

Un certain nombre d'activités ont bien performé, comme par exemple les financements structurés ou l'Investment Banking. D'autres ont davantage souffert, comme les activités de marchés. Néanmoins, les performances de la titrisation, la trésorerie et le change restent satisfaisantes après les conditions exceptionnelles de 2009. Au total, Crédit Agricole CIB aura ainsi démontré sa capacité à conjuguer, dans une perspective long terme, un impératif de compétitivité avec une exigence de maîtrise des risques pour porter les ambitions du Crédit Agricole dans la banque de Financement et d'Investissement.

Fort de ses expertises reconnues, d'un socle de grands clients et de capacités de financement adossées à la solidité du Groupe, Crédit Agricole CIB a ainsi défini trois axes stratégiques pour 2014 : le développement de la Banque de Financement et d'Investissement sera sélectif, soutenu par une allocation rigoureuse des moyens dans le cadre d'une gestion des ressources maîtrisées, intégrant les nouvelles contraintes réglementaires qui s'imposent désormais aux banques. Ainsi, notre modèle reposera sur la banque de financement de proximité, avec des expertises affirmées à l'échelle mondiale. La banque de marché et d'investissement adoptera les priorités de la banque de financement, en fonction des géographies, des clients cibles, des secteurs clés et de l'accès à la liquidité.

Acteur de la stratégie du Groupe dans ses métiers, Crédit Agricole CIB affirme son rôle majeur dans les développements futurs du Crédit Agricole. Avec la confiance de ses actionnaires, la détermination de ses équipes et la fidélité de ses clients grandes entreprises et institutions financières, Crédit Agricole CIB est prêt à s'engager pleinement dans le succès du Plan à Moyen Terme 2014.

**Jean-Yves HOCHER**

**Directeur général  
de Crédit Agricole CIB**

## → CHIFFRES CLÉS 2010

### Compte de résultat résumé

en millions d'euros	31.12.2010		31.12.2009	
	Crédit Agricole CIB	dont activités pérennes	Crédit Agricole CIB	dont activités pérennes
Produit net bancaire	5 698	6 072	4 428	5 775
Résultat brut d'exploitation	1 863	2 345	957	2 428
Résultat net part du Groupe	1 005	1 562	(331)	1 158

### Bilan

en milliards d'euros	31.12.2010	31.12.2009
Total du bilan	716,2	712,4
Prêts bruts à la clientèle	161,5	152,7
Actifs gérés (en banque privée)	71,0	61,4

### Effectifs fin de période

ETP : Equivalent Temps Plein	2010	2009
France	4 876	4 687
International	9 827	9 646
<b>Total<sup>(1)</sup></b>	<b>14 703</b>	<b>14 333</b>

<sup>(1)</sup> La Banque privée contribue pour 2 258 en 2010 et 2 196 en 2009

### Structure financière

en milliards d'euros ou %	31.12.2010	31.12.2009
Capitaux Propres (y compris résultat)	15,3	14,4
Fonds Propres Tier one	15,3	13,9
Emplois pondérés Bale II	142,6	134,9
Ratio de solvabilité Tier one	10,7%	10,3%
Ratio de solvabilité global	11,6%	11,7%

### Note des agences de notation

	Notation court terme	Notation long terme	Dernier changement de notation
Moody's	Prime-1	Aa3 [perspective stable]	20 décembre 2010
Standard & Poor's	A-1 +	AA- [perspective négative]	25 juin 2009
Fitch Ratings	F1+	AA- [perspective stable]	23 juillet 2010

## → FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2010

En 2010, le processus de reprise s'est poursuivi dans un monde divisé en deux : d'un côté les pays émergents qui ont renoué avec une dynamique de rattrapage accélérée, et de l'autre les pays développés qui ont continué de vivre au ralenti avec des problématiques d'endettement en zone euro et un risque de rechute en récession aux Etats-Unis.

Parallèlement, l'année 2010 a été une année de mise en place et de transition pour la réglementation notamment en termes de liquidité et de capital laissant planer sur l'avenir un certain nombre d'interrogations quant aux contraintes futures appliquées aux établissements bancaires.

Dans ce contexte incertain, Crédit Agricole Corporate and Invest-

ment Bank a achevé avec succès le plan de recentrage et de développement mis en place en 2008 et a su démontrer sa capacité à produire des résultats récurrents avec un profil de risque équilibré.

Au vu de ses résultats, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank a respecté ses engagements tant sur les activités en extinction avec une gestion rigoureuse et une réduction significative du profil de risque que sur les activités stratégiques avec la confirmation d'un socle de résultat récurrent supérieur au milliard d'euros.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank apparaît ainsi recentré sur ses points de force reconnus, solide avec un profil de risque réduit, et s'affirme comme un métier indispensable pour servir les clients du Groupe Crédit Agricole.

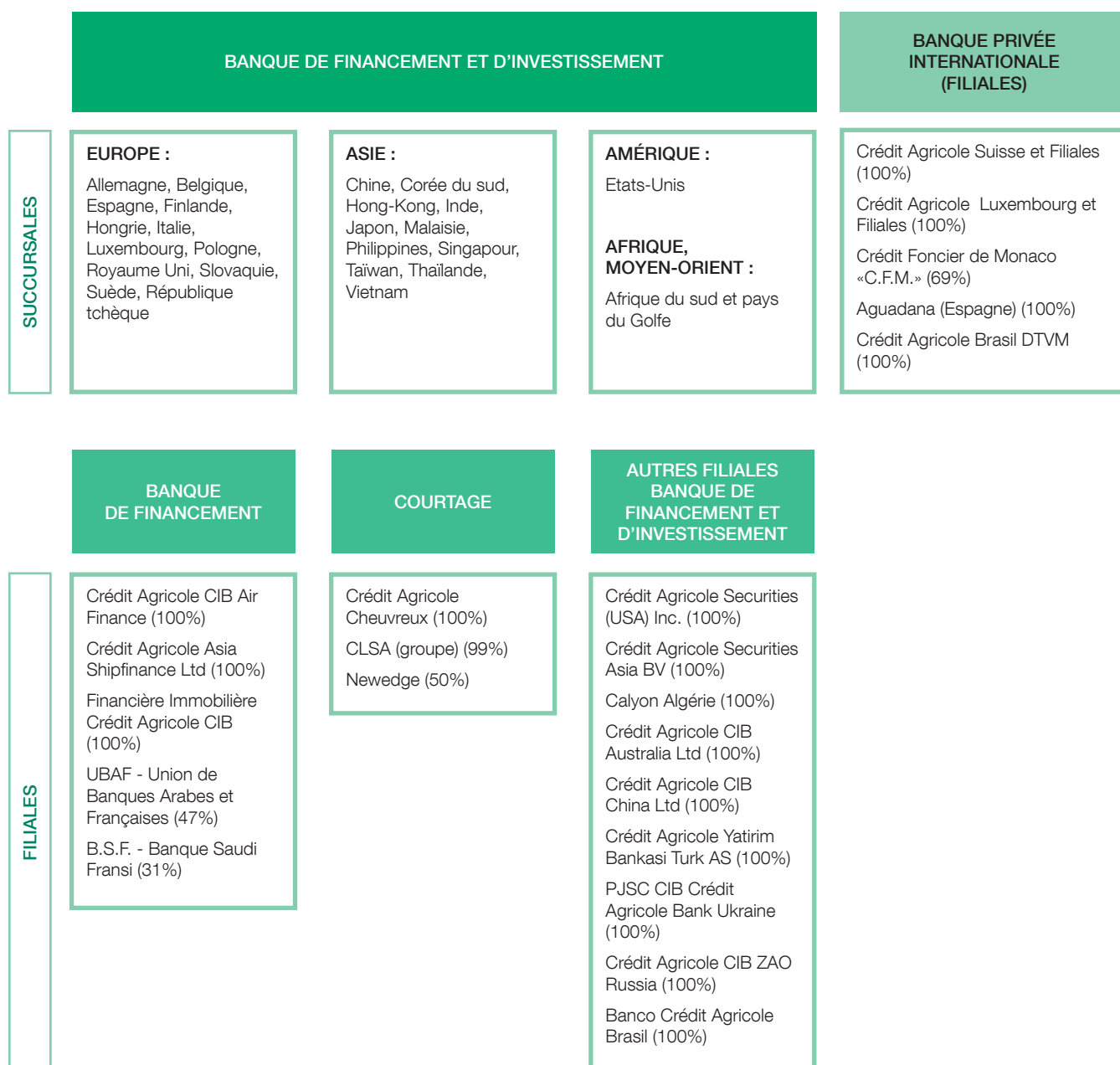
## → HISTORIQUE

1863	.....	Création du <b>Crédit Lyonnais</b>
1875	.....	Création de la <b>Banque d'Indochine</b>
1894	.....	Création des premières « Sociétés de Crédit Agricole », dénommées par la suite Caisses Locales
1920	.....	Création de l' <b>Office National de Crédit Agricole, devenue la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA)</b> en 1926
1945	.....	<b>Nationalisation</b> du Crédit Lyonnais
1959	.....	Création de la <b>Banque de Suez</b>
1975	.....	Fusion de la Banque de Suez et de l'Union des Mines avec la Banque d'Indochine pour former la Banque Indosuez
1988	.....	<b>Loi de Mutualisation</b> de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, qui devient société anonyme, propriété des Caisses régionales et des salariés du Groupe
1996	.....	<b>Acquisition de la Banque Indosuez</b> par le Crédit Agricole pour créer la <b>Banque d'Affaires Internationale</b> de l'un des 5 premiers groupes bancaires mondiaux
1997	.....	La Caisse Nationale de Crédit Agricole apporte ses activités internationales, de marchés et de grande clientèle à sa nouvelle filiale, <b>Crédit Agricole Indosuez</b>
1999	.....	<b>Privatisation</b> du Crédit Lyonnais
2001	.....	Transformation de la CNCA en <b>Crédit Agricole S.A.</b> , introduit en bourse le 14 décembre 2001
2003	.....	Succès de l' <b>Offre Publique d'Achat Mixte</b> du Crédit Agricole sur le Crédit Lyonnais
2004	.....	Naissance de <b>Calyon</b> , nouvelle marque et dénomination sociale du pôle Banque de financement et d'investissement du groupe Crédit Agricole, par apport partiel d'actifs du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez
6 février 2010	.....	Calyon change de nom et devient <b>Crédit Agricole Corporate and Investment Bank</b>

## ■ SCHÉMA SIMPLIFIÉ DES PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CIB

au 31 décembre 2010

Cette présentation classe les différentes unités en fonction de leur activité principale en mentionnant leur taux de détention dans le groupe Crédit Agricole CIB.



## → LES MÉTIERS DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Les métiers de Crédit Agricole CIB se répartissent entre la Banque de Financement, la Banque de Marchés et d'Investissement, la Banque Privée Internationale et les activités en extinction.

### ■ BANQUE DE FINANCEMENT

La Banque de Financement regroupe les financements structurés et la Banque Commerciale en France et à l'international. La syndication bancaire contribue aux deux pôles.

#### Syndication Bancaire

Cette ligne métier origine, structure, distribue et négocie les opérations arrangées par Crédit Agricole CIB sur les principaux marchés de financements mondiaux.

Les prêts syndiqués font partie intégrante des dispositifs de levées de capitaux pour les grandes entreprises et les institutions

financières. Crédit Agricole CIB offre à ses clients une gamme complète de syndications de produits tels que les financements de projets ou les financements à levier.

#### Financements Structurés

Le métier des Financements Structurés consiste à initier, structurer et financer, en France et à l'étranger, des opérations de grande exportation, d'investissement, reposant souvent sur des sûretés réelles (avions, bateaux, immobilier d'entreprise, matières premières, etc.) ou encore des crédits complexes et structurés.

#### Transaction commodity finance

Les financements transactionnels de matières premières offrent des solutions de financement et de sécurisation de paiement à court terme liés aux flux des matières premières et de produits semi-finis.

Les clients sont de grands producteurs et négociants internationaux intervenant sur les marchés des matières premières, en particulier dans les domaines de l'énergie (pétrole, produits dérivés, charbon et biocarburants), des métaux et de certaines matières premières agricoles.

#### Export et Trade Finance

Crédit Agricole propose à ses clients importateurs ou exportateurs des solutions sur mesure de financement et de sécurisation de leurs opérations de commerce international.

Le métier Export & Trade Finance s'appuie sur un réseau commercial de spécialistes réparti sur près de 40 pays, ainsi que sur des équipes d'experts couvrant une vaste gamme de produits : lettres de crédit, garanties internationales, rachat/escompte de créances commerciales, crédits acheteur ou fournisseur bénéficiant de couvertures octroyées par des assureurs crédits publics des pays exportateurs (Europe, Asie, Amérique du Nord, Afrique du Sud), cofinancements réalisés avec des institutions financières multilatérales.

#### Financements d'acquisitions

Fruit d'une coopération entre la Banque Commerciale et la Banque d'Investissement, l'équipe de Financements d'acquisitions propose aux fonds de capital-investissement différents services sur mesure, couvrant toutes les étapes de leur développement (levée de fonds, acquisition de sociétés cibles, conseil à l'achat et à la vente, introduction en bourse, produits de taux et de change).

Cette ligne métier est présente en Europe (Paris, Londres, Francfort, Milan et Madrid), et en Asie (Tokyo, Hong Kong et Sydney).

#### Ressources naturelles, infrastructure et électricité

Crédit Agricole CIB intervient en matière de conseil financier et d'arrangement de crédits sans recours dans le cadre de nouveaux projets ou de privatisations. Les financements bancaires ou obligataires mis en place impliquent aussi bien des banques commerciales que des agences de crédit export et/ou des organismes multilatéraux.

Cette activité s'exerce dans les secteurs des ressources naturelles (pétrole, gaz, pétrochimie, mines et métallurgie), de la génération et la distribution d'électricité, de l'environnement (eau, traitement des déchets), ainsi que dans le secteur des infrastructures (transport, hôpitaux, prisons, écoles, services publics).

Cette ligne métier est répartie au niveau mondial dans les centres d'expertise régionaux situés à Paris, Londres, Madrid, Milan, New York, Houston, Singapour, Hong Kong, Tokyo, Sydney, Moscou, Sao Paulo et Mumbai.



## Immobilier et Hôtellerie

La Direction de l'Immobilier et de l'Hôtellerie est présente dans 11 pays.

Crédit Agricole CIB conseille les professionnels du secteur en amont de leurs problématiques financières ainsi que les entreprises et institutionnels qui souhaitent valoriser leur immobilier.

## Financements maritimes

Crédit Agricole CIB finance depuis trente ans des navires pour des armateurs français et étrangers et a acquis dans ce domaine une expertise solide et une réputation mondiale.

Cette ligne métier finance une flotte moderne et diversifiée de plus de 1 100 navires pour une clientèle internationale d'armateurs.

## Transports aériens et ferroviaires

Engagé depuis plus de trente-cinq ans dans le secteur aéronautique, et bénéficiant d'une excellente réputation sur les marchés, Crédit Agricole CIB a toujours privilégié le long terme en s'efforçant d'établir des relations durables avec les grandes compagnies aériennes, les aéroports et entreprises de services connexes au transport aérien (maintenance, services au sol, etc.) afin de comprendre leurs priorités, en termes d'activité et de besoins de financement.

Présent depuis plusieurs années dans le secteur du rail à New York et à Paris, Crédit Agricole CIB poursuit l'extension de son offre à l'Europe.

## Banque commerciale en France et à l'International

### Banque Commerciale en France

La Banque Commerciale France dispose de produits et services qui s'appuient sur l'expertise des lignes métiers spécialisées de Crédit Agricole CIB ainsi que sur les capacités offertes par les réseaux du groupe Crédit Agricole (Caisses Régionales, LCL) et ses filiales spécialisées.

Plus précisément la Banque Commerciale propose des produits de cash management domestique et international, de crédits commerciaux courts et moyens termes, de crédits syndiqués, de leasing, d'affacturage, de commerce international (lettres de crédit, encaissements, préfinancements export, crédits acheteurs, forfaiting, etc.), de garanties domestiques et internationales, de cautions de marché, de gestion du risque de change et de taux.

### Banque Commerciale à l'international

Le réseau étranger couvre plus d'une cinquantaine de pays dans le monde. Il offre à la clientèle Entreprises du Crédit Agricole un appui permettant de mieux appréhender l'environnement local et d'accéder plus aisément aux services bancaires dont elle a besoin à l'étranger.

En matière de financement islamique, Crédit Agricole CIB facilite l'accès à des solutions conformes à la Charia dans de nombreux domaines.

### Banque Saudi Fransi (BSF)

La Banque Saudi Fransi est détenue à 69,9% par des intérêts saoudiens et à 31,1% par Crédit Agricole CIB. Banque universelle essentiellement active en Arabie, elle bénéficie d'un réseau de 81 agences réparties sur tout le territoire avec un effectif de 2 473 personnes au 31 décembre 2010. Historiquement très bien positionnée sur le segment de la clientèle Corporate, elle est l'une des banques locales les plus actives en trade finance, financements structurés et banque de marché. Les activités de banque de détail et de gestion privée connaissent un fort développement. La BSF détient une part de marché de plus de 11% en termes de crédits distribués et de l'ordre de 10% en courtage actions.

## ■ BANQUE DE MARCHÉS ET D'INVESTISSEMENT

La Banque de Marché et d'Investissement comprend les activités de marchés de capitaux, de courtage et dérivés actions, ainsi que de Banque d'Investissement.

### Fixed Income Markets

Doté d'un réseau de 32 salles de marchés, Crédit Agricole CIB a un fort positionnement en Europe et en Asie, une présence ciblée aux Etats-Unis et au Moyen-Orient, et des points d'entrée supplémentaires sur les marchés locaux.

#### Trésorerie

La ligne métier Trésorerie assure la liquidité des devises convertibles allant jusqu'à deux ans.

Ses activités s'articulent autour de cinq centres de liquidité situés à Paris, Londres, New York, Tokyo et Hong Kong, avec une présence active dans une vingtaine d'autres pays.

Les centres de liquidité contrôlent et contribuent à la gestion de la liquidité des succursales et des filiales au sein de chaque région. Cette structure permet une gestion et une vision consolidées de la trésorerie de Crédit Agricole CIB en offrant un accès continu aux marchés monétaires mondiaux.

Crédit Agricole CIB gère des programmes locaux d'émission multidevises, ce qui lui permet d'élargir sa base d'investisseurs. Des produits conformes à la loi islamique ont également été développés.

#### Change

Les équipes de Crédit Agricole CIB sont très présentes sur les devises d'Europe de l'Est, d'Asie, d'Amérique latine, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ainsi que sur les principales devises internationales (euro, livre sterling, yen, franc suisse, dollar américain, dollar australien, devises scandinaves).

Les produits proposés vont du change au comptant à des produits plus élaborés comme des produits structurés de change à vocation d'investissement, de couverture de risque de change et d'optimisation de passif de trésorerie. Chaque produit peut être adapté à des besoins spécifiques.

### Courtage et dérivés actions

#### Courtage sur actions

##### ■ CLSA

Leader sur les marchés asiatiques, CLSA fournit des services de courtage d'actions, de marchés de capitaux, de fusions-acquisitions et de gestion d'actifs à ses clients grands corporates et institutionnels mondiaux. Sa gamme de produits et services s'étend sur une quinzaine d'implantations en Asie, mais aussi à Dubaï, Londres et New York.

#### Dérivés de taux

La ligne métier intervient sur l'ensemble des produits dérivés de taux couvrant des produits de flux tels que les swaps de taux et de change et les liquid bonds. Elle propose également des dérivés immobiliers notamment sur les indices IPD (Investment Property Databank).

#### Dettes et Marchés de Crédit

Cette activité est dédiée aux instruments de crédits et de dettes destinés aux émetteurs (Etats, organismes publics, établissements financiers et grandes entreprises) et aux investisseurs dans le monde entier.

Ce métier couvre toute la chaîne de production qui s'articule autour de l'origination, de la vente et du trading crédit, de la titrisation, et enfin des risques et opérations avec en particulier la gestion de l'activité de titrisation pour compte de tiers.

Elle est présente sur les principales places financières et dispose de centres de trading dédiés à Londres, New York et Hong Kong et Tokyo.

#### Matières premières

La ligne produit Matières premières est présente dans six centres financiers majeurs : Paris, Londres, Genève, New York, Houston et Hong Kong. Crédit Agricole CIB opère sur des sous-jacents du secteur de l'énergie (pétrole et raffinage), des métaux de base, des métaux précieux et des matières premières agricoles et alimentaires.

Depuis 2009, la ligne métier a vu son activité se développer sur l'énergie avec le partenariat avec EDF Trading. Ce partenariat permet à Crédit Agricole CIB de se positionner en Europe sur les marchés physiques d'électricité, du gaz et du charbon.

##### ■ CA Cheuvreux

CA Cheuvreux, courtier sur actions du Groupe Crédit Agricole, propose à sa clientèle d'investisseurs institutionnels des services de recherche, de vente et d'exécution. Avec 90 analystes et économistes, CA Cheuvreux couvre 700 valeurs en Europe continentale et sur les marchés émergents (Europe centrale et de l'Est, Moyen-Orient, Turquie et Russie). Acteur de référence en services d'exécution, CA Cheuvreux offre un accès à 100 marchés.

Ses activités comprennent le brokerage institutionnel sur les grands marchés boursiers européens, l'exécution de programmes, le courtage électronique sur les marchés internationaux et l'intermédiation. Sa clientèle reprend les entreprises, les fonds de private equity européens et les particuliers du groupe Crédit Agricole.

## ■ Newedge

Newedge a été créé le 2 janvier 2008 à la suite du regroupement de Calyon Financial et de Fimat (Société Générale). Son cœur de métier est le courtage des produits dérivés listés. Il fournit à sa clientèle institutionnelle une gamme complète de services de compensation et d'exécution pour les options et contrats à terme de produits financiers et de matière premières ainsi que pour les produits de taux, de change, les actions et les matières premières traitées de gré à gré (OTC).

Par ailleurs Newedge propose du courtage interbancaire ainsi qu'un ensemble de services plus spécifiques tels que le prime brokerage, le financement d'actifs, une plateforme électronique de négociation et de routage d'ordre, du cross margining, et le traitement et reporting centralisé des portefeuilles clientèle.

Newedge intervient sur 85 marchés actions et dérivés dans le monde répartis sur 25 implantations dans 17 pays.

## Dérivés actions

La ligne métier Dérivés actions et fonds de Crédit Agricole CIB regroupe les activités de trading, vente, et arbitrage de dérivés actions, indices, et fonds allant des produits de flux tels que les certificats ou les obligations convertibles aux solutions d'investissement comme les produits structurés.

Présent sur 12 sites en Europe, en Amérique et en Asie, Crédit Agricole CIB couvre une quarantaine de pays.

## Banque d'Investissement

La Banque d'Investissement rassemble l'ensemble des activités de « haut de bilan » à destination de la clientèle corporate de Crédit Agricole CIB et s'articule autour de trois pôles principaux :

## ■ Equity capital markets primaire

La ligne métier Equity Capital Markets Primaire est responsable des activités liées aux émissions d'actions ou de titres donnant accès au capital comme les augmentations de capital, les introductions en bourse, les privatisations (ou ouvertures de capital), les offres secondaires ainsi que les émissions d'obligations convertibles, d'obligations échangeables et autres produits hybrides pour les sociétés large et mid caps.

## ■ Corporate Equity Derivates

La ligne métier Corporate Equity Derivates est en charge des opérations de structuration et de vente qui utilisent des Dérivés Actions pour résoudre les problématiques de haut de bilan de sa clientèle grande entreprise.

Exercée en partenariat avec le pôle Courtage et dérivés actions, l'activité couvre l'épargne salariale à effet de levier, les programmes de rachat d'actions, les equity financing et la couverture des stock options ou de titres de participation.

## ■ Global Corporate Finance

La ligne métier regroupe les activités dédiées aux fusions et acquisitions, allant du conseil stratégique à l'exécution des transactions.

Plus précisément, elle intervient dans les mandats de conseil à l'achat ou à la vente, dans l'ouverture du capital ou les restructurations, dans le conseil financier stratégique ou le conseil en privatisation.

# ■ BANQUE PRIVÉE INTERNATIONALE

La Banque Privée Internationale met au service de l'investisseur particulier une approche globale de la gestion patrimoniale, sur les principales places internationales.

Cette activité requiert la mise en œuvre et la coordination rigoureuse de compétences multiples, spécialement adaptées au niveau de besoins et d'exigence de cette clientèle notamment

en ingénierie patrimoniale, en gestion d'actifs, et en exécution d'ordres sur l'ensemble des marchés financiers mondiaux.

La Banque Privée Internationale a une forte présence mondiale à travers ses filiales Crédit Agricole Suisse, Crédit Agricole Luxembourg, Crédit Foncier de Monaco, Crédit Agricole Brasil DTVM et ses 2 succursales en Espagne et à Miami.

# ■ ACTIVITÉS EN EXTINCTION

Le périmètre «Activités en Extinction» a été défini lors du plan de recentrage du 10 septembre 2008. Il reprend les activités les plus affectées par la crise. L'objectif est d'endiguer les pertes et de réduire le profil des risques des portefeuilles suivants :

- Portefeuilles de CDO (Collateralized Debt Obligations) et d'ABS (Asset-Backed Securities) à sous-jacents résidentiels hypothécaires américains «subprimes», locaux commerciaux ou «leveraged loans» ;

- Crédits Structurés et produits dits de «corrélation» où le risque sous-jacent est un portefeuille de crédits «corporate» sous forme de CDS (Credit Default Swap) ;

- Produits exotiques de dérivés action.

## ■ COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ DES PRINCIPALES FILIALES DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CIB AU 31 DÉCEMBRE 2010

en contribution aux résultats consolidés du Groupe

<i>en millions d'euros</i>	<b>Newedge<sup>(1)</sup></b>	<b>Crédit Lyonnais Securities Asia</b>	<b>CA Suisse</b>	<b>CA Cheuvreux</b>	<b>CA Luxembourg</b>	<b>Banque Saudi Fransi</b>
Produit net bancaire	482	467	434	190	143	
Résultat brut d'exploitation	63	78	175	-27	74	
Résultat net part du groupe	42	50	110	-18	52	138 <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> A 50%.

<sup>(2)</sup> Quote-part de résultat mis en équivalence.

# → INFORMATIONS SOCIALES, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES

## ■ INDICATEURS SOCIAUX

### Méthodologie

Chaque société du groupe Crédit Agricole S.A. possède sa propre politique sociale animée par un Directeur des Ressources Humaines. La cohérence d'ensemble est assurée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Crédit Agricole S.A.

Le périmètre des entités couvertes correspond à celui des entités porteuses d'effectif et consolidées de façon globale ou proportionnelle (les données sont reprises proportionnellement à la participation du Groupe dans leur capital). Sauf indication contraire,

- les données sont traitées en vision employeur et non en vision bénéficiaire. La différence porte sur les effectifs mis à disposition par une entité auprès d'une autre (sans modification du contrat de travail) qui sont rattachés à leur entité d'accueil en vision bénéficiaire et à leur entité contractuelle en vision employeur.

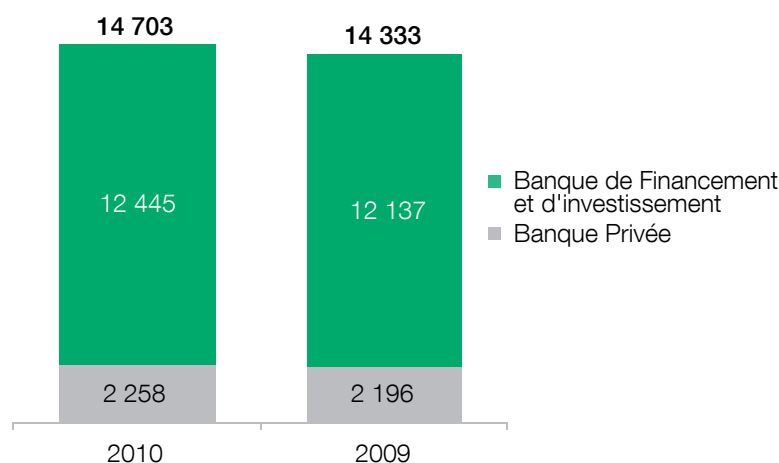
- la population étudiée est celle des effectifs « actifs ». Cette notion d'actif implique :

- un lien juridique via un contrat de travail en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée «standard» (et assimilé pour l'international),
- une présence en paye et sur le poste au dernier jour de la période,
- un temps de travail supérieur ou égal à 50%.

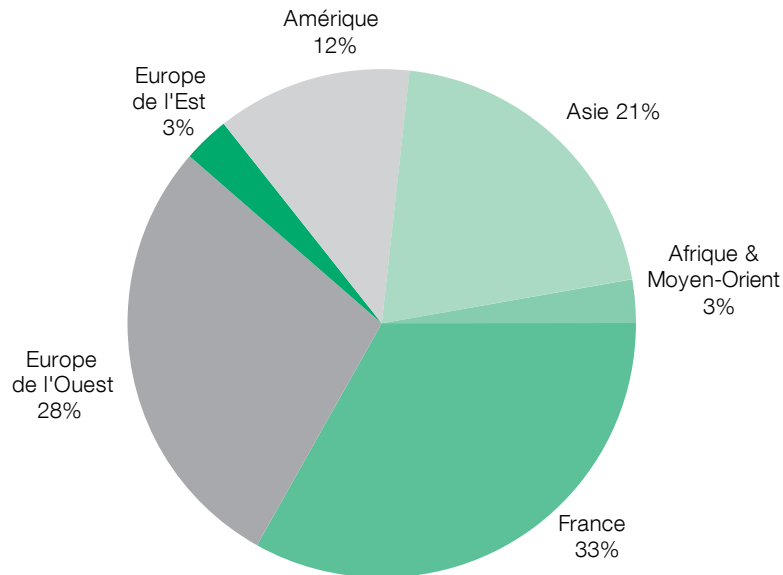
Chaque tableau présenté ci-après sera accompagné d'une indication portant sur le périmètre des effectifs couverts par celui-ci (en % des effectifs en ETP «Equivalent Temps Plein» à fin d'année).

### Chiffres clés

- Effectifs par domaine d'activité (en ETP : Equivalent Temps Plein)



## ■ Effectifs par zone géographique



Près de 2/3 des effectifs du groupe Crédit Agricole CIB sont implantés en Europe.

Outre la France (33% des effectifs), les pays les plus porteurs d'effectifs sont :

- la Suisse (9% des effectifs)
- le Royaume Uni (7% des effectifs)
- les USA (7% des effectifs)
- Hong Kong (6% des effectifs)

## ■ Effectif par type de contrat (en ETP : Equivalent Temps Plein)

	2010			2009		
	France	International	Total	France	International	Total
Effectif CDI actif en poste	4 812	9 592	<b>14 404</b>	4 639	9 383	<b>14 022</b>
Effectif en CDD	64	235	<b>299</b>	48	263	<b>311</b>
<b>Effectif actif total</b>	<b>4 876</b>	<b>9 827</b>	<b>14 703</b>	<b>4 687</b>	<b>9 646</b>	<b>14 333</b>
Effectif CDI en dispense d'activité	79	ND	<b>79</b>	109	ND	<b>109</b>
<b>Effectif Total</b>	<b>4 955</b>	<b>9 827</b>	<b>14 782</b>	<b>4 796</b>	<b>9 646</b>	<b>14 442</b>

ND : Non Disponible

## Politiques de recrutement

Le recrutement des talents représente l'un des enjeux majeurs pour Crédit Agricole CIB dans l'accompagnement de son plan de développement et l'évolution de ses métiers.

### ■ Développement de l'attractivité et du pré-recrutement

Crédit Agricole CIB poursuit depuis 2006 une politique de pré-recrutement dans le cadre de son engagement en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes. Cette politique se traduit par le développement de l'alternance en France et une procédure d'identification des potentiels parmi ses stagiaires, ses alternants et ses VIE (Volontariat International à l'Etranger) afin de constituer un vivier.

En 2010, Crédit Agricole CIB a accueilli près de 1 300 stagiaires dont plus de 700 en France, environ 380 alternants en France et une centaine de VIE dans ses filiales à l'international.

#### Pré recrutement

Stagiaires et alternants en France (en ETP moyen mensuel)	2010	2009
Contrats en alternance	232	198
Stagiaires écoles	318	353
% du périmètre couvert	93%	96%

#### Relations écoles

Crédit Agricole CIB assure une présence forte auprès des écoles, notamment à travers le dispositif de « Capitaines d'école », relayé par les entités du groupe Crédit Agricole.

De nombreux managers et collaborateurs se mobilisent pour accompagner les équipes RH lors des Forums Ecoles en France et à l'international, afin de partager leur expérience avec des étudiants.

D'autres actions sont également mises en œuvre sous la forme de partenariats pédagogiques (études de cas, cours, trading games) et de participation à des jurys d'admission. Des conférences ainsi que des visites de l'entreprise sont également organisées pour les étudiants.

En 2010, l'équipe de relations écoles a poursuivi ses actions auprès des associations financières des écoles d'ingénieurs et de commerce en France (par exemple Club Finance Paris), et en Asie via son partenariat avec l'organisation SHARE.

Crédit Agricole CIB a reçu le Trophée entreprise 2010 décerné par l'université la Sorbonne pour l'insertion professionnelle de sa promotion 2009.

#### Alternance

Crédit Agricole CIB mène une politique d'alternance soutenue et s'est vu décerner deux prix lors des Victoires de l'AMEF en juin 2010 : Grand prix du Jury et prix du Master 2.

Une formation spécifique complète un guide pratique pour aider les maîtres d'apprentissage à accompagner et développer leurs alternants. Un livret d'accueil est remis à chaque nouvel alternant.

En juillet 2010, l'événement annuel alternance de Crédit Agricole CIB a réuni les maîtres d'apprentissage, les alternants, les équipes RH et les responsables du Centre de formation d'apprentis pour dresser le bilan et énoncer les perspectives de l'alternance dans l'entreprise.

### ■ Recrutement

#### Accompagnement des managers

Un guide du « manager recruteur » a été conçu dans l'objectif d'aider les managers à rechercher les compétences comportementales et managériales nécessaires à la performance de Crédit Agricole CIB, et d'harmoniser le processus de recrutement. Ce guide a été distribué dès mars 2010 auprès des managers, en France et à l'international.

En 2010, des sessions de formation au recrutement ont également été dispensées en France et à Londres. Leur contenu

sera repris sous la forme d'une formation e-learning qui sera déployée mondialement en 2011.

#### Plan de recrutement systèmes d'information

L'évolution des systèmes d'information s'est traduite par la mise en place d'un vaste plan de recrutement sur des fonctions stratégiques de systèmes d'information. Lancé début mars 2010, il a permis de recruter 130 nouveaux collaborateurs, essentiellement à Paris, mais aussi à Singapour, New York et Londres.

#### Nombre de recrutements en CDI

en nombre	2010			2009 <sup>(1)</sup>
	BFI	Banque Privée	Total	
France	439		439	265
Europe Occidentale	362	155	517	342
Europe Centrale et Orientale	40		40	26
Afrique	11		11	9
Moyen-Orient	23		23	11
Asie et Océanie	583	45	628	262
Amériques	111	18	129	187
<b>Total</b>	<b>1 569</b>	<b>218</b>	<b>1 787</b>	<b>1 102</b>
% du périmètre couvert			91%	93%

<sup>(1)</sup> En 2009, le nombre de recrutements est de 948 pour la BFI et de 154 pour la Banque Privée.

## ■ Intégration et fidélisation

Chaque nouveau collaborateur est invité à un petit déjeuner animé par des représentants des Ressources Humaines dans les trois mois qui suivent son arrivée chez Crédit Agricole CIB. Ce rendez-vous permet de présenter le Groupe, le processus d'intégration et de répondre aux questions des nouveaux collaborateurs.

Six mois après son arrivée chez Crédit Agricole CIB, il est prévu que chaque collaborateur complète un « rapport d'étonnement » et rencontre son gestionnaire RH pour faire un retour sur son expérience et ses impressions au sein de l'entreprise.

## Politiques de développement et d'accompagnement des collaborateurs

L'ambition de la politique de ressources humaines du Groupe est de s'assurer que chaque fonction de l'organisation soit occupée par un collaborateur motivé dont les compétences et la performance correspondent aux exigences et enjeux de son poste.

## ■ Politique de gestion des carrières et de mobilité

Crédit Agricole CIB s'engage à accompagner et développer ses talents. Le Groupe déploie une politique de gestion des carrières visant à permettre à chaque collaborateur, quel que soit son niveau dans l'organisation, d'élargir ses expériences professionnelles de manière construite. A ce titre, le Groupe s'est fixé de privilégier chaque fois que possible la mobilité interne par rapport aux recrutements externes. Les postes à pourvoir font ainsi l'objet d'une publication dans la bourse interne de l'emploi.

Au-delà des points de rencontres habituels prévus au cours de l'année entre collaborateur, manager et responsable Ressources Humaines, Crédit Agricole CIB a mis en place une approche de gestion de carrière harmonisée et partagée au niveau mondial pour tenir compte du caractère international de ses activités et de sa culture d'entreprise.

Des actions ont été menées à plusieurs niveaux :

### Processus d'évaluation des collaborateurs par les managers

L'évaluation annuelle constitue un moment de dialogue important entre le manager et le collaborateur. Ce processus est au cœur du dispositif de gestion des carrières et de la mobilité déployé par Crédit Agricole CIB.

Depuis 2009, Crédit Agricole CIB a engagé des actions visant à renforcer le rôle des managers en matière de gestion des ressources humaines. Des formations et des outils leur ont été proposés pour les accompagner dans le processus d'évaluation des collaborateurs. Ce programme de formation s'est poursuivi sur la campagne 2010, afin de couvrir l'ensemble des managers de Crédit Agricole CIB.

Par ailleurs, un e-learning dédié à la formation aux évaluations a été déployé au dernier trimestre 2010 sur l'ensemble des places géographiques. Il vise l'ensemble des salariés du groupe, managers et collaborateurs.

Crédit Agricole CIB a également consolidé l'approche initiée en 2009 dans le processus de fixation des objectifs : des objectifs qualitatifs et quantitatifs sont formalisés à travers des critères précis permettant d'évaluer leur réalisation. Le poids de ces critères dans l'évaluation globale dépend de chaque métier. Ils sont définis en cohérence avec les orientations données par le patron de métier qui décline pour son propre métier la stratégie de la Direction Générale.

Enfin, en 2010, l'ensemble des collaborateurs a été évalué sur une nouvelle compétence « Connaissance et respect du cadre réglementaire et des procédures internes », définie en partenariat avec la direction de la conformité.

### Comités de mobilité et de carrière

Les Comités visant à animer la mobilité entre les différentes fonctions ont été renforcés au sein de Crédit Agricole CIB pour développer les mouvements inter-métiers. Ils se tiennent sur une base mensuelle afin de contribuer, en lien avec la stratégie du groupe, au renforcement de la transversalité et du cross-selling.

Les Comités de carrière se sont poursuivis en 2010, visant l'identification des ressources clés et des potentiels afin de définir les plans d'action (développement, formation, parcours mobilité) et d'élaborer des plans de succession pour tous les membres des comités de direction métiers et fonctions supports.

### Esprit d'appartenance et culture groupe : PeopleC@re

Ces dernières années, le Groupe Crédit Agricole S.A. s'est profondément transformé et développé, en France comme à l'international. La gestion des Ressources Humaines et le développement d'une culture Groupe se trouvent naturellement au cœur de la réussite de sa stratégie.

C'est la raison pour laquelle le Groupe Crédit Agricole S.A. a choisi un outil commun de gestion de carrière, PeopleC@re, déployé progressivement auprès de toutes ses entités.

Lancé en septembre 2009 chez Crédit Agricole CIB, PeopleC@re est désormais l'outil mondial utilisé pour les entretiens annuels d'évaluation et de fixation des objectifs, processus communs à tous les collaborateurs de Crédit Agricole CIB. De nouvelles fonctionnalités ont été développées en 2010, notamment l'intégration du suivi des Comités de Carrière.

### Données chiffrées\* sur la mobilité pour l'année 2010

- 302 mobilités entre lignes métiers différentes,
- 371 mobilités au sein de la même ligne métiers,
- 136 mobilités internationales sur 25 pays,
- 50 mobilités vers le groupe Crédit Agricole S.A.

\* Périmètre groupe Crédit Agricole CIB

## ■ Politique de formation

Dans la continuité de 2009, le plan de formation 2010 a eu pour ambition d'accompagner le plan de développement de Crédit Agricole CIB, en veillant à ce que la banque dispose des compétences collectives et individuelles indispensables pour atteindre les enjeux fixés dans ses métiers.

Crédit Agricole CIB a ainsi proposé une offre de formation composée de près de 300 programmes portant sur des compétences techniques et managériales, afin de couvrir les besoins collectifs et individuels de ses collaborateurs.

Les formations réglementaires, ainsi que les fondamentaux à l'évaluation de la performance sont proposées en « e-learning », pour permettre l'accès au plus grand nombre de collaborateurs.



Les principaux axes de formation développés en 2010 :

- Poursuivre la mise en place du dispositif de développement de la culture managériale ;
- Renforcer les compétences techniques métier en créant des parcours de formation, notamment avec l'axe prioritaire « risques » ;
- Prévenir les risques psychosociaux avec la mise en place d'actions de sensibilisation et d'écoute sur le stress pour les managers et les collaborateurs ;
- Accompagner les collaborateurs seniors avec notamment la proposition d'un bilan de seconde partie de carrière ;

- Déployer les formations réglementaires en e-learning.

Pour 2010, le pourcentage de la masse salariale de Crédit Agricole CIB consacré à la formation est, cette année encore, supérieur au seuil légal requis et témoigne des efforts poursuivis par l'entreprise pour développer et renforcer les compétences de ses équipes.

En France, les dépenses de formation pour 2010 représentent 7,2 millions d'euros. Le nombre de salariés formés représente lui près de 79% des effectifs en contrat à durée indéterminée présents à fin d'année. En moyenne, les salariés formés en 2010 auront pu bénéficier de 25 heures de formation à comparer à 26 heures en 2009 (périmètre France).

	2010 (11 mois)*		2009 (11 mois)*	
	Nombre de salariés formés	Nombre d'heures de formation	Nombre de salariés formés	Nombre d'heures de formation
France	3 522	89 183	3 775	73 519
International	7 162	108 008	4 713	117 437
Total	10 684	197 191	8 488	190 956
Périmètre couvert	84%	78%	75%	75%

\* A noter la faible représentativité du mois de décembre.

Les domaines de formation les plus représentatifs en France sont :

- Les formations bancaires et financières qui détiennent la première place avec 26% des heures du plan de formation ;
- Les formations linguistiques se maintiennent en deuxième position avec 26% des heures ;
- Les formations comportementales arrivent en troisième position et représentent 14% du plan.

## Thèmes de formation

en nombre d'heures Thèmes	2010 (11 mois)*				2009 (11 mois)*	
	Total	%	dont France	dont International	Total	%
Connaissance du groupe Crédit Agricole S.A.	6 677	3,4%	2 371	4 306	4 818	2,5%
Management des hommes et des activités	13 049	6,6%	6 917	6 132	10 055	5,3%
Banque, droit, économie	27 108	13,7%	9 700	17 408	33 346	17,5%
Assurance	311	0,2%	0	311		
Gestion Financière (comptabilité, fiscalité, ...)	15 960	8,1%	7 788	8 172	14 069	7,4%
Risques	10 466	5,3%	7 885	2 581	5 679	3,0%
Conformité	8 229	4,2%	1 383	6 846	18 203	9,5%
Méthode, organisation, qualité	10 492	5,3%	6 074	4 418	7 398	3,9%
Achats, marketing, distribution	3 674	1,9%	3 002	672	3 625	1,9%
Informatique, réseaux, télécom	7 445	3,8%	2 865	4 580	9 933	5,2%
Langues	55 431	28,1%	23 286	32 146	54 254	28,4%
Bureautique, logiciel, NTIC	14 012	7,1%	4 670	9 342	8 993	4,7%
Développement personnel, communication	17 414	8,8%	10 872	6 543	13 575	7,1%
Hygiène et sécurité	3 966	2,0%	1 531	2 435	3 531	1,8%
Développement durable	646	0,3%	208	438	522	0,3%
Ressources Humaines	2 310	1,2%	632	1 678	2 955	1,5%
Total	197 191	100%	89 183	108 008	190 956	100%
Périmètre couvert	78%		93%	71%	75%	

\* A noter la faible représentativité du mois de décembre.

## Politique de rémunération

Dans le cadre des spécificités de ses métiers, de ses entités juridiques et des législations pays, le Groupe veille à développer un système de rémunération qui assure aux collaborateurs des rétributions motivantes et compétitives vis-à-vis de ses marchés de référence.

Cette politique de rémunération s'attache à récompenser la performance, qu'elle soit individuelle ou collective, dans le respect des valeurs d'équité et de mérite qui ont contribué à bâtir le succès du Groupe.

Les compétences et le niveau de responsabilité sont rémunérés par le salaire de base en cohérence avec les spécificités de chaque métier sur leur marché local, en vue d'offrir dans chacun des marchés où le Groupe est présent des rémunérations compétitives et attractives.

Au sein de Crédit Agricole CIB, des plans de rémunération variable liée à la performance individuelle et collective sont mis en place en fonction de l'atteinte des objectifs fixés et des résultats de l'entité.

Les assiettes de rémunération variable sont fixées en prenant en compte le profil de risque des activités et l'intégralité des coûts y compris le coût des risques, de la liquidité, de la rémunération des fonds propres. La rémunération variable est ainsi basée sur la détermination d'enveloppes par activité et dont la distribution individuelle aux collaborateurs est décidée par la ligne managériale en fonction d'une évaluation globale de leur performance individuelle et collective, en cohérence avec les objectifs financiers et non financiers définis individuellement et collectivement.

### ■ L'incorporation des dispositions de la directive européenne CRD III

Les mécanismes d'attribution et d'acquisition de la rémunération variable des collaborateurs preneurs de risques et des fonctions de contrôle ainsi que des membres des organes exécutifs ont été mis en conformité avec les dispositions du règlement 97-02 modifié par l'arrêté du 13 décembre 2010 qui transpose en droit français la directive européenne dite « CRD III ».

Cette directive fait écho aux recommandations du Conseil de Stabilité Financière adoptées par les Etats membres du G20 lors du sommet de Pittsburgh en septembre 2009 et aux engagements pris par la profession bancaire lors de la réunion du 25 août 2009 avec le Président de la République française, avec la participation active des représentants de Crédit Agricole S.A.

Les rémunérations variables de ces collaborateurs sont en partie différées sur plusieurs exercices et ne sont définitivement acquises au terme que sous condition de performance. Au moins 50% des rémunérations variables sont versées en actions Crédit Agricole S.A. ou en instruments équivalents.

Crédit Agricole CIB étend le mécanisme de différé à la rémunération variable des collaborateurs ne relevant pas des dispositions précitées du règlement 97-02, dans un souci de cohésion et d'alignement sur la performance globale de l'entreprise.

Il est à noter que les modalités du programme de rémunération variable conditionnelle différée mis en place en 2010 conformément aux normes professionnelles du 5 novembre 2009, demeurent inchangées.

Le programme de Fidélité de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank n'est plus reconduit depuis 2010. Le solde des primes octroyées en 2008 et en 2009 et dont le versement initial était prévu en 2011 et 2012 sera payé aux bénéficiaires en intégralité en 2011.

Les informations quantitatives et qualitatives relatives au personnel visé par les dispositions du règlement 97-02 seront détaillées dans un rapport spécifique en conformité avec l'article 43.2 de ce même règlement, et publié avant l'Assemblée générale 2011 qui statuera sur les comptes 2010.

### ■ La gouvernance des politiques de rémunération

Le comité de rémunération de Crédit Agricole CIB assure la déclinaison au sein de ses activités des principes définis par le comité de rémunération du groupe Crédit Agricole S.A. :

A l'instar de la structure de gouvernance des politiques de rémunérations établie au niveau du groupe Crédit Agricole S.A., le comité des rémunérations de Crédit Agricole CIB est donc en charge des missions suivantes :

- Il établit les propositions soumises à la décision du Conseil d'administration relatives à la politique de rémunération dans le cadre des principes déterminés par le groupe Crédit Agricole S.A.  
Plus spécifiquement il veille à la prise en compte dans la détermination des enveloppes de rémunérations variables (montant, répartition) de l'impact des risques et des besoins en capitaux inhérents aux activités concernées.
- Il assure le respect des dispositions réglementaires et des normes professionnelles et en particulier celles concernant les collaborateurs visés par les dispositions du règlement 97.02.
- Outre la rémunération des mandataires sociaux, il examine les situations individuelles en matière de rémunérations variables des collaborateurs pour les montants les plus significatifs (un million d'euros et plus).

### ■ La rémunération des cadres dirigeants du Groupe

Suite à une réflexion menée au cours de l'année 2009, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 9 décembre 2009 a décidé d'une nouvelle politique de rémunération des cadres dirigeants du Groupe.

Son objectif est de concilier les exigences d'un marché toujours plus compétitif avec les attentes de l'actionnaire, celles des collaborateurs et des clients afin que le Groupe puisse porter ses aspirations d'acteur de premier plan du marché bancaire sur la plan national et international.

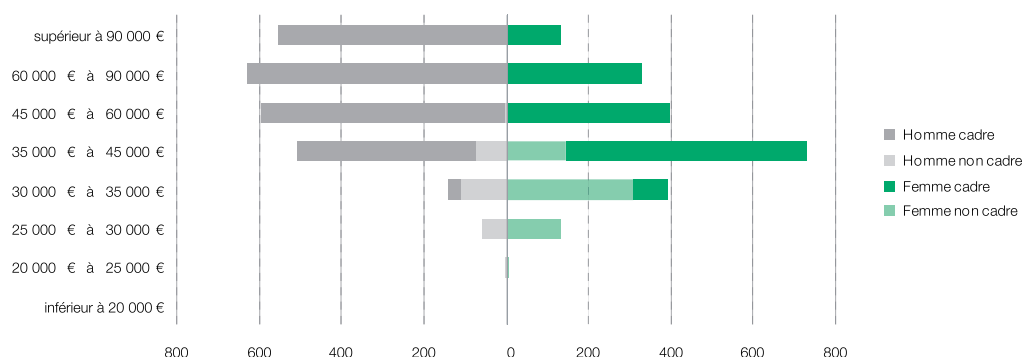
La rémunération directe des cadres dirigeants du Groupe est constituée d'un salaire fixe et d'une rémunération variable annuelle déterminée en fonction d'objectifs économiques pour moitié et non économiques (objectifs managériaux, de satisfaction client et de création de valeur sociétale) pour l'autre moitié.

## ■ Rémunération individuelle en France

### Salaires mensuels bruts moyens de base des effectifs CDI actifs à fin d'année en France

en euros	2010			2009		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	6 274	4 660	5 618	6 071	4 509	5 429
Non Cadres	2 729	2 708	2 714	2 662	2 610	2 625
<b>Global</b>	<b>5 923</b>	<b>4 115</b>	<b>5 088</b>	<b>5 706</b>	<b>3 936</b>	<b>4 872</b>
Périmètre couvert			93%	96%		

### Grille de salaire fixe annuelle à fin décembre 2010 des effectifs en France



Périmètre couvert : 93%

Les salaires présentés ici sont les résultats des moyennes pondérées en tenant compte des structures d'effectif constatées en 2009 et 2010. Ils incluent à la fois les mouvements entrées / sorties et les mesures salariales annuelles.

32% des collaborateurs en France ont perçu une augmentation collective des salaires.

A noter que 1 916 collaborateurs en France ont pu bénéficier en 2010 d'une augmentation à titre individuel.

## ■ Politiques de rémunération variable collective : intéressement et participation

- Avenant à l'accord de participation des salariés aux résultats de Crédit Agricole CIB actualisant les dispositions de l'accord de participation du 30 juin 2004 eu égard l'entrée en vigueur de la loi n° 2008-1258 du 3 décembre 2008 en faveur des revenus

du travail et du décret n° 2009-350 du 30 mars 2009 relatif aux modalités d'information des bénéficiaires.

- Accord d'intéressement conclu pour les années 2010, 2011 et 2012.

### Rémunération variable collective versée dans l'année (en France) au titre des résultats de l'année précédente

	2010			2009		
	Montant global <i>(en milliers d'euros)</i>	Nombre bénéficiaires	Montant moyen <i>(en euros)</i>	Montant global <i>(en milliers d'euros)</i>	Nombre bénéficiaires	Montant moyen <i>(en euros)</i>
Participation						
Intéressement				2 443	4 720	518
Abondement	4 151	2 867	1 448	4 822	3 897	1 237
<b>Montant total</b>	<b>4 151</b>			<b>7 265</b>		
Périmètre couvert			93%	96%		

## ■ Promotions

en nombre	2010			2009		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Promotion dans la catégorie non cadre	38	66	104	36	84	120
Promotion de non cadre à cadre	12	35	47	10	36	46
Promotion dans la catégorie cadre	266	148	414	183	168	351
<b>Total</b>	<b>316</b>	<b>249</b>	<b>565</b>	<b>229</b>	<b>288</b>	<b>517</b>
%	56%	44%	100%	44%	56%	100%
Périmètre couvert	93%			96%		

## Développement du dialogue social

La politique sociale du Groupe Crédit Agricole S.A. vise à favoriser le dialogue et des relations sociales constructives, dans le cadre :

- du développement et de la performance du Groupe et de ses collaborateurs,

- et d'une démarche de RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises).

## Dialogue social au niveau du groupe Crédit Agricole

Il s'exerce par le biais de trois instances : le Comité d'entreprise européen, le Comité de Groupe et le Comité de concertation.

Le Comité d'entreprise européen du groupe Crédit Agricole, issu d'un accord signé en janvier 2008 ne se substitue pas aux structures de dialogue social de niveau national. C'est une instance d'information et de dialogue sur les questions économiques, financières et sociales qui, en raison de leur importance stratégique, méritent d'être abordées à l'échelon européen.

Le Comité de groupe du groupe Crédit Agricole, qui ne se substitue pas aux Comités d'entreprise existant dans les entités du Groupe, est composé à la fois de représentants des salariés et

des filiales du groupe Crédit Agricole S.A. et des Caisses régionales.

Enfin, le Comité de concertation, institué au niveau du groupe Crédit Agricole S.A., vise à développer l'échange avec les représentants des salariés notamment sur les projets stratégiques communs à plusieurs entités du groupe, les aspects transverses du fonctionnement du groupe et des stratégies d'évolution de chaque métier.

Ces 3 instances du groupe Crédit Agricole S.A. peuvent être compétentes pour des sujets concernant le groupe Crédit Agricole CIB mais ne se substituent pas à ses instances propres.

## Exercice du dialogue social au sein des entités de Crédit Agricole CIB France

Au sein de Crédit Agricole CIB, le dialogue social s'exerce par le biais de plusieurs instances : Le Comité d'entreprise et le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et les délégués du personnel.

Le Comité d'entreprise de Crédit Agricole CIB se compose de 12 membres titulaires et de 12 membres suppléants.

Il est informé et consulté sur les problèmes généraux intéressant les conditions de travail résultant de l'organisation du travail, de la technologie, des conditions d'emploi, de l'organisation du temps de travail, des qualifications et des modes de rémunération. Il bénéficie du concours du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Le CHSCT est composé de 12 membres et a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.

Crédit Agricole CIB dispose de deux délégations du personnel,

l'une à Courbevoie et l'autre à Saint Quentin en Yvelines. La délégation de Courbevoie est composée de 25 membres titulaires et de 25 membres suppléants, alors que la délégation du personnel de Saint Quentin en Yvelines est composée de 8 membres titulaires et de 8 membres suppléants. Les délégués du personnel ont pour mission de présenter à la direction de l'entreprise les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du Code du travail et des dispositions légales concernant la protection sociale, la santé et la sécurité ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise.

Le dialogue social s'exerce également dans le cadre des négociations entre les organisations syndicales représentatives et la direction du Groupe Crédit Agricole CIB.

En 2010, ces négociations se sont traduites par la signature de 7 accords.

## Nombre d'accords d'entreprise signés dans l'année en France par thème

	2010	2009
Rémunérations et périphériques	6	4
Formation		
Institutions représentatives du personnel		2
Emploi		
Temps de travail		1
Diversité et égalité professionnelle		
Autres	1	2
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>9</b>
Périmètre France couvert	93%	96%

## Exercice de la responsabilité sociale/sociétale

Le groupe Crédit Agricole S.A., fidèle à ses valeurs historiques, porte depuis plusieurs années une attention particulière à la responsabilité sociale et sociétale.

Dans la continuité des actions engagées en 2009, Crédit Agricole CIB a particulièrement travaillé en 2010 sur les problématiques liées aux risques psychosociaux. L'analyse d'un diagnostic réalisé sur ce thème a permis de lancer deux réflexions : l'une tournée

vers les actions à vocation collective pour l'ensemble des collaborateurs en France, et l'autre visant des actions spécifiques pour certains métiers ciblés.

Ces actions sont menées par Crédit Agricole CIB à travers le Comité paritaire réunissant à la fois représentants du personnel et représentants de la direction.

## Politiques de non discrimination et d'intégration des minorités

Un guide du manager recruteur, publié en mars 2010, diffusé aux managers et également accessible en ligne sur l'intranet par tous les collaborateurs du groupe, consacre un chapitre aux principes de non discrimination dans la gestion des recrutements.

## ■ Égalité professionnelle hommes / femmes

Le groupe poursuit ses actions visant à développer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. A titre d'illustration :

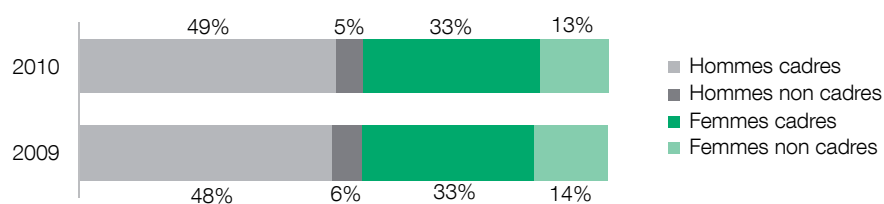
- Composition des instances dirigeantes avec proportion hommes / femmes :
  - Une femme siège au Comité exécutif de Crédit Agricole CIB
  - 5 femmes siègent au Management Committee
- Actions pour défendre l'égalité professionnelle hommes / femmes :
  - Mise en place d'une Commission paritaire sur l'égalité profes-

sionnelle entre les hommes et les femmes, réunissant des élus du Comité d'entreprise et des représentants de la Direction des ressources humaines. Les travaux ont débuté sur le thème des rémunérations fixes. Ils se poursuivront en 2011 sur d'autres sujets : évolution professionnelle, formation etc.

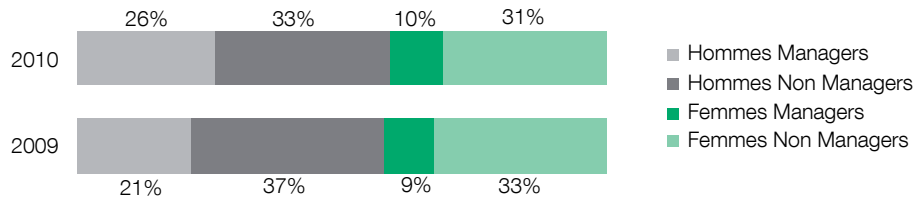
- Dans le cadre des négociations annuelles 2010, la Direction des Ressources Humaines consacrera une enveloppe spécifique globale destinée à poursuivre la réduction des écarts salariaux entre les hommes et les femmes relevant des catégories professionnelles conventionnelles. Le montant brut a été doublé par rapport à 2010, et s'élèvera à 600 000 Euros pour 2011.

Par ailleurs, le réseau de femmes de Crédit Agricole CIB, PotentiELLES, a été lancé en octobre 2010 à l'initiative de collaboratrices de Crédit Agricole CIB, avec le parrainage de la Direction Générale et de la DRH. A fin 2010, 230 femmes cadres sont membres de PotentiELLES et participent régulièrement aux événements du réseau (conférences, déjeuners Mix'n Match).

## Répartition par sexe et par statut des effectifs en France



## Répartition par sexe et par statut des effectifs à l'international



## Contribution des femmes

%	2010		2009	
	%	Périmètre couvert	%	Périmètre couvert
dans les effectifs	46,3%	91%	42,8%	93%
dans les effectifs recrutés en CDI	35,8%	91%	38,3%	93%
dans le Comité Exécutif du Groupe	1 sur 12	100%	1 sur 12	100%
dans les cercles managériaux 1&2(*)	12%	100%	14,9%	93%
dans les 10% des effectifs de chaque filiale ayant les plus hautes rémunérations	15,7%	80%	18,0%	76%

(\*) Les cercles managériaux regroupent au sein de 2 cercles les membres des comités exécutifs, les membres des comités de direction de chaque entité.

## ■ Insertion des personnes handicapées

Plusieurs actions ont été entreprises au cours de l'année 2010 pour favoriser l'intégration des personnes handicapées en France.

- Mise en place de mesures d'accompagnement individuel :
  - Financement d'adaptations de postes (prothèses auditives, écrans plus grands, déploiement de l'outil de téléphonie Tadoéo et du système Themis d'alarme incendie auprès de tous les collaborateurs sourds)
  - Mise en place de dispositifs d'accessibilité des lieux de travail pour les personnes handicapées
  - Aide aux déplacements domicile/lieu de travail, mise en place d'outils de travail à distance
  - Financement de formations, de suivi personnalisé (coaching)
  - Accessibilité aux malvoyants du rapport d'activité en ligne
  - Développement du recours à la traduction en langue des signes (conférences, formations)
- Mise en place de mesures de sensibilisation :
  - Animations lors de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées : exposition d'artistes peintres et sculpteur, exposition photos mettant en valeur les ateliers du secteur protégé et adapté partenaires de Crédit Agricole CIB, vente de livres pour enfants sur le thème de la différence, modelage dans le noir, jeu quiz
  - Réunions de sensibilisation de Comex métiers par les équipes de DRH
  - Communication dans les différents supports de l'entreprise (intranet, livrets d'accueil stagiaires et alternants)

Ces actions ont favorisé le recrutement de plusieurs auxiliaires de vacances et alternants handicapés.

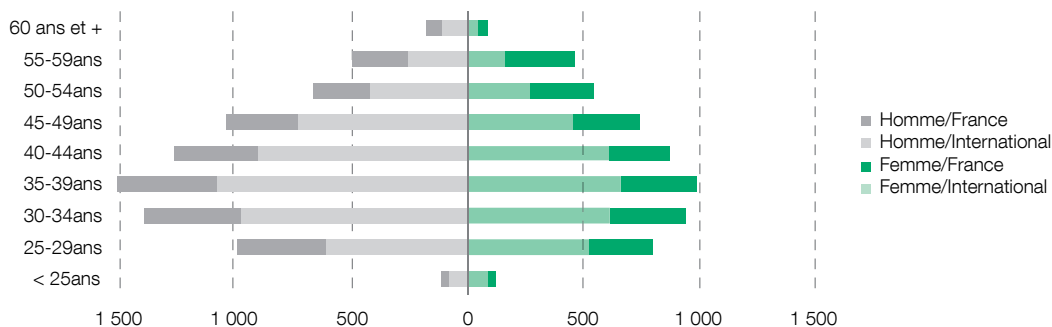
Par ailleurs, en 2010, Crédit Agricole CIB a signé un contrat avec une entreprise du secteur adaptée pour le recyclage de ses déchets informatiques. Concernant les achats, 50% des travaux d'impression sont confiés à des ateliers protégés. La Directive achats a été modifiée pour inclure une EA (Entreprise adaptée) ou un ESAT (Établissement et service d'aide par le travail) dans les appels d'offres lorsque cela est possible.

## ■ Gestion des âges et développement de l'employabilité en seconde partie de carrière

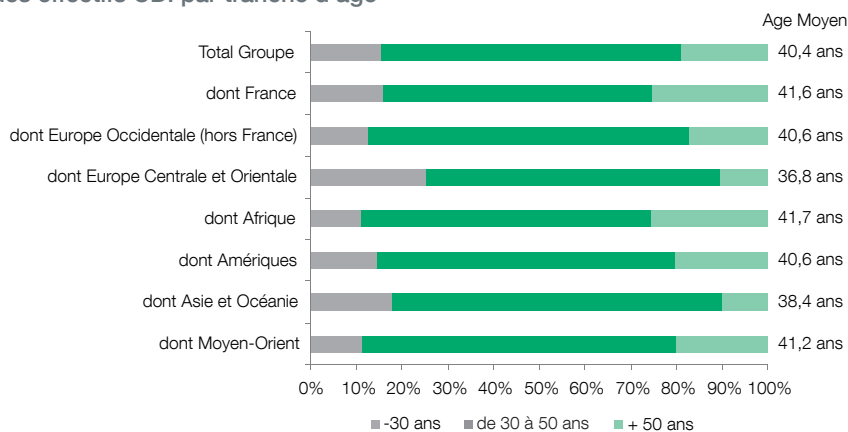
Un plan d'action a été mis en place sur l'équité en termes de rémunération, de promotion, de formation et de mobilité des collaborateurs seniors. Les mesures principales retenues sont :

- Entretiens de seconde partie de carrière : ils ont été lancés en 2010 avec pour objectif de couvrir sur trois ans la population des collaborateurs ayant 45 ans et plus. Les généralistes des Ressources humaines ont suivi un module de formation spécifique à la préparation de ces entretiens. En 2010, 38% des personnes concernées se sont vues proposer un entretien.
- Engagement sur l'évolution professionnelle en termes de rémunération et de formation pour les seniors.
- La mise en place de bilans de compétences pour les collaborateurs de plus de 45 ans a été proposée aux collaborateurs de plus de 45 ans. En 2010, 23 collaborateurs en ont bénéficié.
- Financement d'un bilan retraite pour les plus de 58 ans. Une convention a été signée avec Mondial Assistance pour cette prestation.

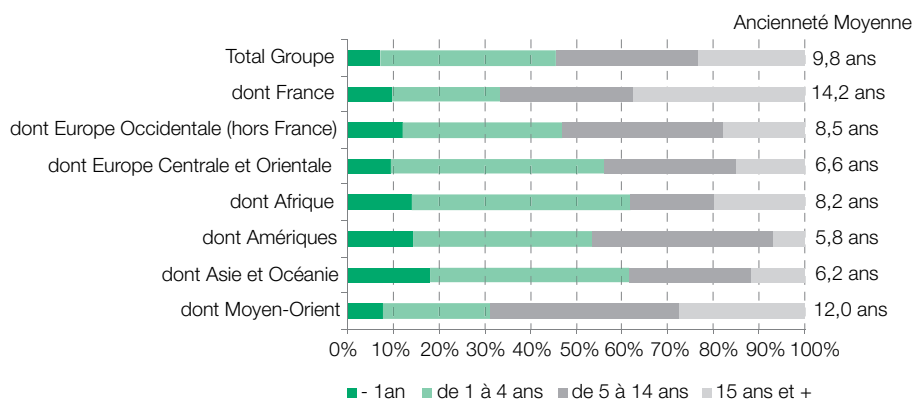
Pyramide des âges au 31 décembre 2010



Répartition des effectifs CDI par tranche d'âge



Répartition des effectifs CDI par tranche d'ancienneté dans le Groupe Crédit Agricole CIB



## Santé et sécurité au travail

### ■ Prévention et gestion des risques psychosociaux

En 2010, Crédit Agricole CIB a mené une enquête auprès des 4300 salariés en France en collaboration avec l'université de Liège. 46% des salariés ont répondu au questionnaire, mettant en évidence plusieurs sources de stress et la cartographie des populations sensibles. Sur la base de ce diagnostic, deux types d'actions seront mis en place en 2011 :

- Le comité paritaire pour la prévention du stress chez Crédit

Agricole CIB composé de représentants du CHSCT, de la médecine du travail, de l'assistante sociale et de la Direction des ressources humaines se réunit régulièrement pour définir des mesures générales.

- Les Gestionnaires de ressources humaines travaillent en partenariat avec un cabinet de conseil afin de définir des mesures spécifiques pour les populations identifiées comme plus sensibles.

Le dispositif d'écoute active et de conseil pour les personnes en difficulté (numéro vert) a été maintenu et de nouvelles actions d'information sur l'existence de cette cellule ont été menées.

### ■ Conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle et temps partiel

	2010			2009		
	Cadres	Non Cadres	Total	Cadres	Non Cadres	Total
Effectif à temps partiel	259	173	432	255	189	444
% effectif à temps partiel	6,9%	21,0%	9,4%	7,0%	21,0%	9,8%
Périmètre France couvert	93%			96%		

## Autres indicateurs

### ■ Départs de salariés en contrat à durée indéterminée

Départ d'effectifs en CDI par motif	2010				2009			
	France	International	Total	%	France	International	Total	%
Démission	119	919	1 038	74%	56	518	574	42%
Retraites et préretraites	59	25	84	6%	34	59	93	7%
Licenciements <sup>(*)</sup>	38	173	211	15%	213	380	593	44%
Décès	5	2	7	1%	5	5	10	1%
Autres départs	7	50	57	4%	24	60	84	6%
<b>Total départs CDI</b>	<b>228</b>	<b>1 169</b>	<b>1 397</b>	<b>100%</b>	<b>332</b>	<b>1 022</b>	<b>1 354</b>	<b>100%</b>
Périmètre couvert	93%	90%	91%		100%	90%	93%	

(\*) Taux de licenciement fin 2009 lié au PSE

### ■ Départs en retraite

	2010			2009		
	France	International	Total	France	International	Total
<b>Départs en retraite</b>	<b>59</b>	<b>25</b>	<b>84</b>	<b>34</b>	<b>59</b>	<b>93</b>
Dont cadres	39			26		
Dont non cadres	20			8		
Périmètre couvert	93%	90%	91%			93%

### ■ Absentéisme

	2010						2009			
	Cadres		Non Cadres		Total		Nb moy jours absence /salarié	Total		Nb moy jours absence /salarié
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Nombre jours	%		Nombre jours	%	
Maladie	13 532	5 995	9 994	2 440	31 961	44%	7	32 857	32%	7,2
Accident de travail et de trajet	595	205	688	250	1 738	2%	0,4	1 329	1%	0,3
Maternité/paternité et allaitement	21 728	1 672	3 659	155	27 214	37%	6	30 483	30%	6,7
Congés autorisés	5 344	1 660	1 126	216	8 346	12%	1,8	7 624	8%	1,7
Autres absences	988	1 815	717	106	3 626	5%	0,8	30 227	29%	6,6
<b>Total</b>	<b>42 187</b>	<b>11 347</b>	<b>16 184</b>	<b>3 167</b>	<b>72 885</b>	<b>100%</b>	<b>16</b>	<b>102 520</b>	<b>100%</b>	<b>22,4</b>
Périmètre France couvert	93%						96%			



## ■ INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

### Performance environnementale

Crédit Agricole CIB a poursuivi ses efforts de minimisation de son empreinte écologique directe en fonction de son activité. De même qu'en 2009, ceci se traduit par une réduction de sa contribution aux émissions de gaz à effet de serre et par le développement des dispositifs de recyclage.

#### Energie

A Paris, la consommation d'énergie est restée constante en 2010 par rapport à 2009 pour les immeubles gérés par Crédit Agricole CIB après une réduction de 2,4% en 2008 et de 2,6% en 2009. Ce palier résulte de plusieurs effets négatifs : augmentation du nombre d'occupants et avarie technique ayant nécessité une installation de secours complémentaire pendant 5 mois. A conditions constantes, la consommation aurait baissé de 1,5% sur 2010. Des détecteurs de présence commandant l'éclairage ont notamment été introduits dans les parties sanitaires.

25% de l'électricité du siège (et 17% pour le périmètre d'Ile de France) est de source renouvelable.

Bien que plus difficile, l'effort de minimisation de la consommation d'énergie porte également sur les sites où Crédit Agricole CIB n'est que locataire. Ainsi, à Londres, la réduction d'énergie des locaux occupés par Crédit Agricole CIB a atteint 5% sur les deux dernières années malgré une augmentation du nombre de collaborateurs.

#### Papier

La quasi totalité du papier d'impression utilisé par Crédit Agricole CIB à Paris, Londres et New York est labellisé (« Forest Stewardship Council » (FSC) ou « Sustainable Forest Initiative »), attestant qu'il provient de forêts gérées durablement. Un processus similaire est en développement à Hong-Kong depuis 2009.

La consommation de papier du siège parisien a diminué de 3% en 2010 après une diminution de 17% en 2009 et de 9% en 2008, soit une réduction de 29% sur 3 ans. L'utilisation de papier recyclé se généralise progressivement à Paris, New York et Tokyo.

#### Déchets

Les matériels électroniques, piles et ampoules usagés ainsi que les cartouches d'encre vides sont collectés et triés pour être recyclés aussi bien à Paris qu'à Londres. A titre d'exemple, la majorité des ordinateurs de Crédit Agricole CIB Paris sont démantelés pour être recyclés ou vendus à petits prix à des associations par les Ateliers du Bocage (filiale d'Emmaüs).

Après Paris, un processus de collecte sélective a été généralisé en 2010 concernant l'immeuble de Londres.

#### Transports

Un Plan de Déplacement d'Entreprise a été préparé en 2009 sur le périmètre francilien. L'objectif fixé est de diminuer les émissions liées au transport de 15% en 3 ans par rapport à la moyenne 2005-2007. Les principales mesures définies pour l'atteindre ont commencées à être mises en œuvre en 2010, à savoir l'approfondissement de la politique voyage (prévoyant par exemple que les déplacements professionnels de moins de 3h s'effectuent en train, limitation de l'utilisation des taxis) et la promotion de la bourse de covoiturage (avec 617 inscrits).

Crédit Agricole CIB Londres soutient le programme « Cycle to work » en faveur du vélo. Ce programme fait écho au projet du gouvernement britannique visant à inciter la population à se rendre au travail à vélo.

#### Les impacts directs liés au changement de nom

La minimisation des impacts directs liés au changement de marque initiée en 2009 a été poursuivie en 2010 avec le recyclage d'outils de communication. Ainsi, une immense bache publicitaire a été transformée en sacs et accessoires de mode par une créatrice de mode. D'autre part, les émissions qui n'ont pu être évitées ont été compensées par l'achat de crédits carbone liés à une centrale hydroélectrique au fil de l'eau à Melana en Inde. Cette démarche cohérente de sensibilisation des managers, de réduction d'émissions et de compensation des émissions résiduelles a été réalisée avec l'aide d'un consultant.

### Gestion des impacts sociaux et environnementaux induits par l'activité de Crédit Agricole CIB

#### Prise en compte des enjeux de développement durable

La sensibilité environnementale ou sociale des transactions est appréciée depuis 2009. Ainsi, un Comité d'Ethique des opérations présentant un Risque Environnemental ou Social (dit comité CERES, présidé par le responsable de la fonction Conformité) émet des recommandations préalablement au comité de crédit pour toutes les opérations pour lesquelles il juge nécessaire un suivi rapproché des aspects environnementaux ou sociaux.

La prise en compte des enjeux de développement durable a été approfondie en 2010 avec le lancement d'une réflexion sur les enjeux spécifiques au dérèglement climatique et de travaux préparatoires à une mise en œuvre plus étendue des Principes Equateur.

Parallèlement, La sensibilisation des salariés à ces questions a été poursuivie par des formations portant sur les fondamentaux du développement durable, les Principes Equateur et les Principes Climat. Ces formations sont accessibles à l'ensemble des collaborateurs du siège.

## Principes Equateur

Ces principes constituent une aide méthodologique essentielle à la prise en compte et à la prévention des impacts sociaux et environnementaux au sein du processus de financement des projets. Ils permettent l'évaluation des risques associés aux impacts environnementaux et sociaux générés par les projets de plus de 10 millions de dollars. Crédit Agricole CIB fait partie du groupe de banques qui ont lancé les Principes Equateur en juin 2003 et a œuvré activement au succès de ces principes qui se sont imposés en quelques années comme un standard de marché en financement de projet.

### Evaluation des projets

Le classement des projets est fondé sur la classification de la Société Financière Internationale (SFI) qui comporte 3 niveaux :

- Le niveau A correspond à un projet présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux potentiels significatifs, hétérogènes, irréversibles ou sans précédent ;
- le niveau B correspond à un projet présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux limités, moins nombreux, généralement propres à un site, largement réversibles et faciles à traiter par des mesures d'atténuation ;
- enfin, le niveau C est attribué aux projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux minimes ou nuls.

Crédit Agricole CIB procède au classement des projets sur la base d'un outil d'évaluation des impacts sociaux et environnementaux développé par la banque en 2008. La pertinence de cet outil est continuellement réévaluée en fonction de l'expérience acquise et il a été décidé en 2010 de procéder à quelques améliorations de l'outil.

### Mise en œuvre des Principes Equateur

Chez Crédit Agricole CIB, la mise en œuvre des Principes Equateur a été développée à l'initiative de la ligne métier Financements de projets. L'évaluation et la gestion des risques environnementaux et sociaux sont en premier lieu réalisées par les chargés d'affaires assistés d'un réseau de correspondants locaux qui leur apportent le soutien nécessaire dans chaque centre géographique de structuration des Financements de projets et en lien permanent avec une cellule de coordination.

Les Etudes Industrielles et Sectorielles (EIS), partie intégrante de Crédit Agricole S.A, apportent une aide et un éclairage supplémentaire en proposant leurs compétences sur les problématiques environnementales et techniques et permettent ainsi d'affiner l'analyse et l'identification des risques, en fonction des secteurs d'activité. La Cellule de Coordination, composée d'opérationnels de la ligne de métier Financement de projets, coordonne les aspects pratiques de la mise en œuvre des Principes Equateur. Elle anime le réseau des correspondants locaux, met en place des formations spécifiques pour les intervenants.

Le Comité CERES qui s'est substitué en 2009 au Comité Principes Equateur est consulté pour tous les dossiers susceptibles d'être classés en A. Il valide également la classification des projets en A, B ou C.

### Statistiques

Au total, 366 projets ont fait l'objet d'un classement au 31 décembre 2010 dont 70 durant l'année 2010 :

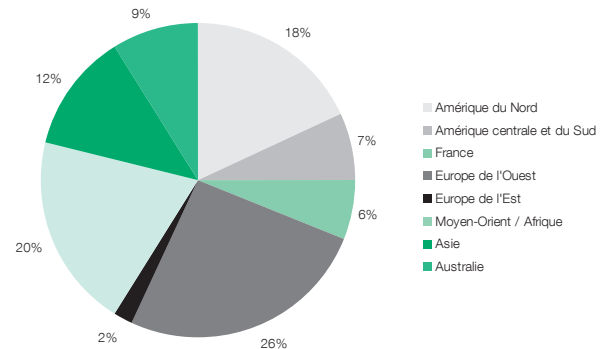
- 25 projets ont été classés A dont 5 en 2010,

- 288 ont été classés B dont 53 en 2010,
- et 53 ont été classés C dont 12 en 2010.

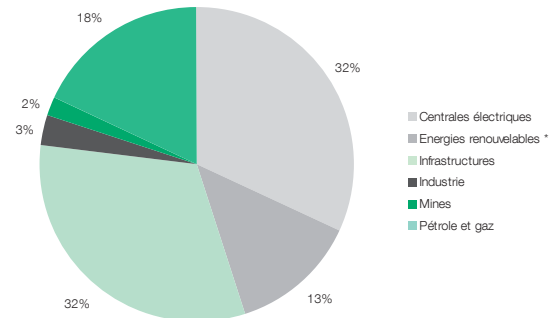
Ces projets ont fait l'objet d'une analyse sur la base de leur classement avec une attention toute particulière pour les projets classés A qui sont suivis spécifiquement par le comité CERES.

Les répartitions sectorielles et géographiques sont les suivantes :

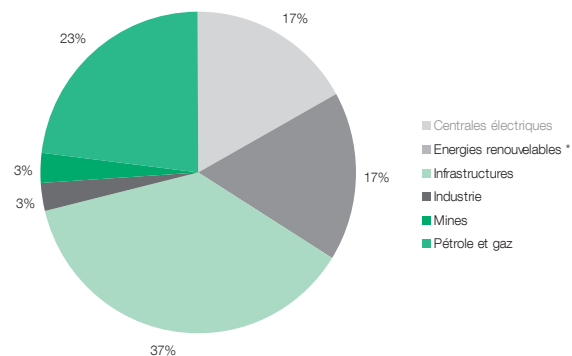
#### ▷ Répartition par zone géographique des projets notés au 31 décembre 2010



#### ▷ Répartition par filière économique des projets notés au 31 décembre 2010



#### ▷ Répartition par filière économique des nouveaux projets notés au 31 décembre 2010



\* Energies renouvelables : Eolien, solaire, biomasse et hydraulique

## La démarche d'extension des Principes Equateur

Crédit Agricole CIB participe activement depuis l'origine à plusieurs des groupes de travail mis en place au sein du groupe des banques qui ont adopté les Principes Equateur. Tout particulièrement, Crédit Agricole CIB a contribué à l'élaboration de codes de bonnes pratiques destinés à promouvoir l'usage de ces principes pour d'autres modes de financement que le Financement de Projets au sens du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Sur la base de ces travaux, Crédit Agricole CIB a évalué en 2010 la possibilité de déployer une approche du type Principes Equateur dès lors qu'un lien direct peut être établi entre un financement et la construction d'un actif industriel. Cette démarche devrait permettre d'étendre progressivement l'évaluation et la gestion du risque environnemental et social à l'ensemble des financements pour lesquels des enjeux environnementaux importants sont identifiés.

## Enjeux climatiques et droits humains

### Mobilisation contre le réchauffement climatique

Les Principes Climat lancés le 2 décembre 2008 par le Groupe Crédit Agricole et quatre autres institutions financières de premier plan reconnaissent le rôle que peut jouer le secteur financier dans la mobilisation contre le dérèglement climatique.

Crédit Agricole CIB s'est engagé dans une démarche de progrès destinée à mieux cerner les enjeux climatiques liés à son portefeuille de crédits. Des travaux ont ainsi été initiés en 2010 avec l'aide de la Chaire de Finance Quantitative et de Développement Durable sur le principe de quantification des émissions induites. Les nombreuses difficultés méthodologiques rencontrées n'ont pu être toutes levées à ce stade et cet objectif apparaît particulièrement ambitieux dans le contexte d'une banque de financement et d'investissement. Il sera néanmoins poursuivi en 2011.

#### ■ Crédit Agricole CIB partenaire de la Chaire de Finance Quantitative et de Développement Durable de l'Université Paris Dauphine et de l'Ecole Polytechnique

La spécificité de ce projet soutenu depuis l'origine par Crédit Agricole CIB est de réunir des spécialistes de la finance quantitative, des mathématiciens et des spécialistes du développement durable. Les travaux sont menés par une équipe d'une vingtaine de chercheurs confirmés en France et en Amérique du Nord et sont supervisés par un Comité scientifique de grande qualité comprenant deux professeurs au Collège de France : Pierre-Louis Lions et Roger Guesnerie.

La Chaire a pour objectif de favoriser l'élaboration de méthodologies de prise en compte des nouveaux enjeux liés au développement durable par les acteurs financiers selon 4 axes de recherche :

- le long terme (introduction d'une perspective intergénérationnelle dans les problématiques classiques de la finance et de l'économie)

### L'équipe « Sustainable Banking »

Fondée à la fin de l'année 2009 dans le but d'aider ses clients dans leurs transactions liées à des enjeux sociaux ou environnementaux, l'équipe Sustainable Banking s'est organisée cette année avec les métiers de Crédit Agricole CIB et les différentes entités du groupe. En 2010, l'activité a été soutenue grâce à une croissance de +40% des transactions liées aux GreenTech, aux marchés du carbone et aux investissements responsables. Plusieurs mandats emblématiques ont ainsi été signés dans des domaines aussi variés que le financement des infrastructures d'énergies renouvelables, la vente de crédits carbone pour plusieurs entités souveraines ou supranationales et la création de fonds à vocation sociale ou environnementale. L'équipe est également impliquée dans des initiatives visant à faire bénéficier les pays les moins avancés du potentiel offert par les marchés financiers de matières premières.

- les externalités (mécanismes de mesure et de valorisation des externalités, telles que le CO2 ou la biodiversité)
- l'énergie (mesure et couverture des risques sur les marchés de l'énergie -électricité notamment- et interactions avec les problèmes de ressources épuisables)
- et le climat (instruments économiques liés à la lutte contre le réchauffement climatique)

#### ■ CA Chevreux, pionnier de la prise en compte de la problématique climatique dans la recherche financière

Suite à la signature en 2008 des Principes pour l'Investissement Responsable, établis sous l'égide des Nations Unies, Crédit Agricole Chevreux intègre les enjeux ESG (Environnement, Social et Gouvernance) à sa recherche financière. Ses publications d'étude de valeur sont systématiquement accompagnées de fiches d'analyse ESG.

Grâce à son expertise particulière dans le domaine climatique et sa recherche sur le marché du carbone, Crédit Agricole Chevreux a été choisi en 2010, de même qu'en 2009, pour l'analyse du Carbon Disclosure Project sur les 300 premières valeurs européennes.

#### ■ Financement des énergies renouvelables

Crédit Agricole CIB est un des tout premiers acteurs du financement des énergies renouvelables. La banque s'est ainsi engagée sur ce secteur depuis une dizaine d'années avec le financement de ses premiers parcs éoliens dès 1997 et le financement d'un projet d'énergie solaire en Espagne en 2008. Le financement des énergies renouvelables fait partie intégrante de la stratégie de la ligne métier des Financements de Projets qui a financé au total 220 fermes éoliennes totalisant 9 200 MW et 16 centrales solaires totalisant 700 MW de capacité installée.

Ces financements représentent 24% des montants engagés en projets de production électrique (et 32% en nombre de transactions, compte tenu de leur montant moyen unitaire moins élevé).

## Mobilisation en faveur des droits humains

L'action de Crédit Agricole CIB s'inscrit dans la conformité aux valeurs du groupe Crédit Agricole et notamment de la Charte sur les droits humains adoptée par le groupe en décembre 2009.

### ■ Politique sur le financement des équipements militaires et de défense

Crédit Agricole CIB a défini en 2010 une politique sectorielle concernant le domaine de l'armement. Cette politique prévoit notamment l'extinction progressive des dispositifs de crédits au bénéfice de sociétés produisant ou commercialisant des mines anti-personnel ou des bombes à sous-munitions. Concernant le financement transactionnel des équipements militaires et de défense, de nombreuses conditions sont également imposées sur la nature des transactions, l'identité des parties prenantes et leur validation par les organismes officiels.

# 2

## GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	36
▷ CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE - PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES .....	36
▷ PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES .....	46
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	56
RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX .....	57
MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX ..	64
COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF .....	76

## → RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce et en référence aux principes et normes en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole S.A. et plus largement du groupe Crédit Agricole en matière de gouvernance et de contrôle interne consolidé, ce rapport vous est présenté, en complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, afin de vous informer sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Le présent rapport a été établi sur la base :

- des travaux des différents responsables du contrôle périodique, du contrôle permanent, de la conformité et de leurs échanges avec la Direction générale et au sein du Comité d'audit et du Conseil d'administration, notamment par la présentation du rapport sur le contrôle interne ;

- de la documentation mise en place au sein de la Société sur le contrôle interne ;
- et des travaux notamment du Secrétariat général et de la Direction financière.

Ce rapport a fait l'objet d'une présentation préalable au Comité d'audit du 21 février 2011 et a été approuvé lors de la séance du Conseil d'administration du 9 mars 2011.

### Référence à un code de gouvernement d'entreprise

La Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise Afep/Medef. Ce code est consultable sur le site internet <http://www.code-afep-medef.com>.

## ■ CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE - PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Des informations complémentaires relatives à la composition des organes sociaux, aux mandats de leurs membres ainsi que leur rémunération sont présentées en pages 57 à 76 et sont incorporées par référence dans cette partie.

Les conditions de préparation et l'organisation des travaux du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, des statuts de la Société, du règlement intérieur du Conseil d'administration et des directives internes.

## Dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général

La fonction de Président du Conseil d'administration est dissociée de celle de Directeur général.

Monsieur Jean-Paul Chifflet, Président du Conseil d'administration et Monsieur Jean-Yves Hocher, Directeur général, ont été désignés Dirigeants responsables au sens de la réglementation bancaire.

Monsieur Chifflet a été nommé dans ces fonctions le 23 février 2010 en remplacement de Monsieur Georges Pauget.

En sa qualité de Dirigeant responsable, Monsieur Chifflet dispose dans le respect des orientations, décisions et pouvoirs attribués aux organes sociaux de la Société et en concertation avec le

Directeur général, des pouvoirs nécessaires pour :

- participer à la détermination effective de l'orientation de l'activité de la Société ;
- s'assurer du respect des articles L.571-4 à L.571-9 du Code monétaire et financier relatifs à l'information financière et comptable ;
- veiller au bon fonctionnement du contrôle interne ;
- participer à la détermination des fonds propres.

Le Conseil d'administration a choisi de dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur général en mai 2002,

conformément à l'article 13 -alinéa 5- des statuts de la Société et conformément aux dispositions de la loi 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques. Ce choix est intervenu à la suite de la décision de l'Assemblée générale de mai 2002 de modifier le mode d'organisation de la Société, de société anonyme à Conseil de surveillance et directoire en société anonyme à Conseil d'administration.

La dissociation de ces fonctions peut permettre de distinguer pleinement les rôles respectifs attribués au Directeur général et au Président du Conseil d'administration. Le rôle du Président du Conseil est notamment d'organiser et de diriger les travaux de celui-ci, ainsi que de veiller au bon fonctionnement des organes de la Société. Ce choix peut ainsi clarifier et faciliter le bon exercice des rôles respectifs de l'organe délibérant et de l'organe exécutif définis par les dispositions légales et réglementaires applicables à la Société, notamment en matière de contrôle interne et au regard du règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière -C.R.B.F.- n°97-02.

Le choix de la dissociation de ces fonctions a rempli pleinement son rôle au cours des trois dernières années, marquées par la crise financière et économique. Le Président du Conseil d'administration et les membres du Conseil ont redéfini en 2008 la stratégie de la Société face aux nouveaux enjeux et la Direction générale a mis en place un dispositif reposant sur les principes suivants :

- une organisation simplifiée des métiers et des fonctions de support pour mieux servir les clients ;
- une nouvelle gouvernance renforçant la transversalité entre les métiers et les fonctions de support.

Au cours de l'année 2010, la Direction générale a présenté, de façon régulière, au Conseil d'administration des éléments de suivi du plan de recentrage et de développement de la Société et, dans ce cadre, des éléments relatifs aux activités et métiers et projets de développement.

## Présentation générale et composition du Conseil d'administration

### Nombre d'administrateurs

Les statuts de la Société prévoient que le Conseil d'administration est composé de six à vingt Administrateurs : six au moins nommés par l'Assemblée générale des actionnaires et deux élus par les salariés.

Nombre d'Administrateurs au 31 décembre 2010 : le Conseil d'administration est composé de seize Administrateurs (quatorze Administrateurs nommés par l'Assemblée générale des actionnaires et deux Administrateurs élus par les salariés).

### Durée des mandats des Administrateurs - Échelonnement des mandats

Conformément à l'article 9 des statuts, la durée des fonctions des Administrateurs est de trois ans. La limite d'âge pour exercer cette fonction est fixée à soixante-cinq ans, le mandat pouvant toutefois être exceptionnellement reconduit d'année en année, dans la limite de cinq fois sans que le nombre d'Administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-cinq ans puisse dépasser le tiers du nombre total des Administrateurs en fonction (article 10 des statuts).

- Au 31 décembre 2010, les dates d'expiration des mandats s'échelonnent comme suit :

Assemblée annuelle se tenant en	2011	2012	2013
<b>Nombre de mandats</b>			
- Administrateurs nommés par l'Assemblée	8 <sup>(1)</sup>	3 <sup>(2)</sup>	7 <sup>(2)</sup>
- Administrateurs élus par les salariés	2	-	-

(1) Dont un mandat qui serait renouvelable pour une période d'un an conformément à l'article 10 des statuts rappelés ci-dessus.

(2) Dont deux mandats qui seraient renouvelables pour une période d'un an conformément au même article.

### Composition du Conseil d'administration :

#### ▷ Évolution de la composition du Conseil au cours de l'année 2010 :

Monsieur Jean-Paul Chifflet a été nommé Président du Conseil le 23 février 2010 en remplacement de Monsieur Georges Pauget.

Au cours de l'année 2010, sont également intervenues les démissions et nominations suivantes :

- démission de Messieurs Pierre Bru, Jean-Dominique Comolli, Jean-Frédéric de Leusse, Bernard Lolliot et Georges Pauget de leurs mandats d'administrateur, et de Monsieur Moulard de ses fonctions de Censeur ;
- fin du mandat de Monsieur Jean-Marie Sander, administrateur, qui n'a pas souhaité que ce mandat soit renouvelé ;
- nomination de Messieurs :

Administrateur	depuis le
Philippe Brassac	23 février 2010
Jean-Yves Hocher	23 février 2010
François Thibault	11 mai 2010
Jean-Louis Roveyaz	11 mai 2010
Marc Deschamps	9 novembre 2010

Monsieur Jean-Yves Hocher, nommé Directeur général au cours du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> décembre 2010, a démissionné à cette même date de son mandat d'Administrateur.

#### ▷ Composition du Conseil au 31 décembre 2010 :

Messieurs Jean-Paul Chifflet Président,  
Edmond Alphanbéry  
Philippe Brassac  
Frank Dangeard  
Marc Deschamps  
Jean-Frédéric Dreyfus<sup>(\*)</sup>  
Philippe Geslin  
François Imbault  
Marc Kyriacou<sup>(\*)</sup>  
Jean Le Vourch  
François Macé  
Didier Martin  
Jean Philippe  
Jean-Louis Roveyaz  
François Thibault  
François Veverka

(\*) Administrateur représentant les salariés

L'âge moyen des Administrateurs s'est établi en 2010 à 58 ans.



### ▷ Administrateurs indépendants au sein du Conseil (au regard des recommandations du code Afep-Medef)

Au début de l'année 2010, la qualité d'Administrateur indépendant au regard des critères du code AFEP/MEDEF a été à nouveau retenue par le Conseil d'administration pour cinq Administrateurs. Du fait de la démission de M. Jean-Dominique Comolli intervenue le 24 août 2010, les Administrateurs qualifiés d'indépendants sont au nombre de quatre au 31 décembre 2010 : Messieurs Alphandéry, Dangeard, Martin et Veverka.

La proportion d'Administrateurs indépendants au sein du Conseil

31 décembre 2010	Critère <sup>(1)</sup>	Critère <sup>(2)</sup>	Critère <sup>(3)</sup>	Critère <sup>(4)</sup>	Critère <sup>(5)</sup>	Critère <sup>(6)</sup>	(7) (a) b)
Monsieur Alphandéry	X	X	X	X	X	X	Sans objet
Monsieur Dangeard	X	X	X	X	X	X	Sans objet
Monsieur Martin	X	X	X	X	X	X	Sans objet
Monsieur Veverka	- (a)	X	X	X	X	X	(a) – Monsieur Veverka est également Administrateur indépendant de Crédit Agricole S.A.

- (1) Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes
- (2) Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur
- (3) Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :  
- significatif de la société ou de son groupe,  
- ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- (4) Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- (5) Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
- (6) Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.
- (7) a/ S'agissant des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou de sa société mère, ils peuvent être considérés comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la société. Au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, il convient que le conseil, sur rapport du comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

b/ Le conseil d'administration peut estimer qu'un administrateur, bien que remplissant les critères (ci-dessus), ne doit pas être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière ou de celle de la société, eu égard à son actionariat ou pour tout autre motif. Inversement, le conseil peut estimer qu'un administrateur ne remplissant pas les critères ci-dessus est cependant indépendant.

### Évolution récente de la composition du Conseil

Au cours de l'année 2011, le Conseil d'administration réexaminera sa composition au regard de l'évolution des recommandations et des dispositions réglementaires.

### ▷ Actions détenues par les Administrateurs

Un Administrateur doit détenir au minimum une action conformément aux dispositions statutaires.

## Fonctionnement du Conseil d'administration

### Mode et fréquence des réunions du Conseil

Les statuts prévoient que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou de toute personne mandatée à cet effet par le Conseil d'administration. Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'administration peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. En 2010, le Conseil d'administration s'est réuni six fois, cinq fois conformément au calendrier préétabli et le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

### Pouvoirs du Conseil d'administration

Les pouvoirs du Conseil sont énoncés à l'article L 225-35 du Code de commerce et sont précisés dans le règlement intérieur. Dans le cadre de la mission qui lui est confiée par la loi, compte tenu des pouvoirs conférés à la Direction générale, le Conseil d'admini-

stration définit les stratégies, ainsi que les politiques générales de la Société, approuve, le cas échéant, sur proposition du Directeur général et/ou des Directeurs généraux délégués, les moyens, structures et plans destinés à mettre en œuvre les stratégies et politiques générales qu'il a définies. Le Conseil se prononce sur toutes les questions liées à l'administration de la Société qui lui sont soumises par le Président et le Directeur général, ainsi que sur les questions relatives aux rémunérations fixes et variables qui lui sont soumises par le Comité des rémunérations.

Outre les pouvoirs précités et ceux dévolus par la loi, il décide, sur proposition du Directeur général et/ou de chacun des Directeurs généraux délégués :

- de toute opération de :
  - création, acquisition ou cession de toutes filiales ou participations,



- création ou suppression de toutes succursales à l'étranger,
- acquisition, cession, échange ou apport de fonds de commerce ou d'éléments de fonds de commerce, susceptible de se traduire par un investissement ou un désinvestissement supérieur à 50 millions d'euros ;
- ainsi que de la constitution de sûretés à la couverture des engagements propres (notamment hors opérations de marché) de la Société dès lors que ces sûretés portent sur des actifs de la Société pour un montant supérieur à 50 millions d'euros.

En outre, le Conseil approuve les propositions du Directeur général ou des Directeurs généraux délégués portant sur l'achat ou la vente d'immeubles effectué au nom ou pour le compte de la Société pour des montants dépassant 30 millions d'euros.

### Procédure de saisine, d'information et modalités d'intervention du Conseil

Afin de permettre au Secrétaire du Conseil de préparer les séances du Conseil d'administration, une directive interne à la Société décrit les conditions et les modalités d'intervention du Conseil. Cette directive prévoit ainsi les conditions dans lesquelles les directions du siège ou les succursales doivent communiquer au Secrétaire, dans le cadre du calendrier des réunions du Conseil, les points susceptibles d'être ajoutés au projet d'ordre du jour des séances, ainsi que les documents d'information requis. Cette directive précise également, selon le type d'information ou de décision, le processus à mettre œuvre notamment pour les décisions à dominante juridique, ainsi que les éléments de leur contenu (notamment description synthétique de l'opération ; montants en jeu pour la Société et le Groupe ; avantages et perspectives dans le cadre de la stratégie de la Société et du Groupe, texte de la résolution proposée). Le projet d'ordre du jour est ensuite transmis au Président du Conseil d'administration pour approbation.

Les dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration ont été actualisées en 2010 sur le rôle du Comité des rémunérations au regard des modifications du règlement CRBF n°97-07 en matière de saisine du Conseil d'administration et du Comité sur les rémunérations. Le règlement intérieur a été complété à cette occasion par le rappel de principes et bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise qui permettent de favoriser la qualité des travaux du Conseil d'administration, et notamment l'obtention de l'information nécessaire à une intervention utile des Administrateurs sur les sujets inscrits à l'ordre du jour, sur les obligations de confidentialité, ainsi que sur les obligations et recommandations relatives aux informations privilégiées.

**Conventions dites « réglementées » :** Le Conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce :

- autorise préalablement à leur conclusion les conventions dites « réglementées », les Administrateurs / Dirigeants communs concernés par les conventions ne prenant pas part au vote ; ces conventions font l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes communiqué à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires ;
- prend connaissance de la liste et de l'objet des autres conventions dites « libres » (*conventions significatives portant sur des « opérations courantes et conclues à des conditions normales »*) également transmis aux Commissaires aux comptes et mis à la disposition de l'Assemblée des actionnaires.

L'information relative aux conventions, de même qu'à celles conclues antérieurement à l'année 2010 et ayant continué à produire leurs effets en 2010, fait l'objet d'une transmission aux Commissaires aux comptes, qui établissent leur rapport spécial à l'Assemblée générale des actionnaires. Ce rapport est présenté en page 258.

### Activité du Conseil d'administration au cours de

### l'année 2010

Au cours de l'exercice 2010, le Conseil d'administration s'est réuni les 14 janvier, 23 février, 11 mai, 24 août et 9 novembre 2010 conformément au calendrier préétabli, ainsi que le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Pour chacune des séances prévues au calendrier préétabli et préalablement à leur tenue, un dossier a été envoyé aux Administrateurs. La quasi-totalité des points portés à l'ordre du jour ont fait l'objet d'un support écrit diffusé quelques jours avant la tenue du Conseil.

Les séances ont été consacrées principalement aux sujets suivants :

- comptes annuels, semestriels et trimestriels ;
- budget annuel – rapport financier semestriel – bilan social – rapport financier / rapport de gestion inclus dans le document de référence – rapport du Président à l'Assemblée ;
- comptes rendus des travaux du Comité d'audit ;
- avis des Commissaires aux comptes ;
- principales limites de risques et expositions (rapport trimestriel) – points sur la situation des risques (notamment semestrielle et annuelle) – rapport annuel 2009 sur le contrôle interne et rapport 2009 du Responsable de la conformité pour les services d'investissement - points sur la conformité et point sur le contrôle de conformité interne – information sur la désignation du Responsable de la filière Risques prévu par le règlement CRBF ; recommandations du Contrôle périodique ;
- points réguliers sur le plan de recentrage et de développement et suivi, dans ce cadre, d'activités et de métiers, ainsi que de projets de développement et d'activités en extinction ;
- présentation du courrier échangé avec les autorités de tutelle ;
- composition du Conseil d'administration et de ses Comités - composition de la Direction générale (démissions et nominations intervenues lors de l'année 2010) ;
- comptes rendus des travaux du Comité des rémunérations ;
- principes et enveloppe de rémunération variable des collaborateurs de la Société ; rapport requis par l'autorité de contrôle prudentiel et présentant les informations relatives à la politique et aux pratiques de rémunération au sein de la Société ;
- rémunérations des membres de la Direction générale ;
- délégations de pouvoirs, notamment en matière d'émissions obligataires ;
- approbation de conventions réglementées - liste des conventions libres et significatives ;
- modifications du règlement intérieur du Conseil notamment au regard de nouvelles dispositions du règlement C.R.B.F. n° 97-02 (précisions sur le rôle du Comité des rémunérations).

### Évaluation des performances du Conseil d'administration

Dans le cadre de l'évaluation des performances du Conseil, il a été communiqué aux séances du Conseil de novembre 2009 et novembre 2010 un document retraçant les principaux thèmes abordés lors des Conseils tenus respectivement en 2009 et 2010, ainsi que certains éléments d'organisation du Conseil. En 2010, le rappel de principes et de recommandations relatifs au bon fonctionnement du Conseil a été intégré aux dispositions du règlement intérieur.

Compte tenu du fait que le capital social de la société est détenu à plus de 97 % par un actionnaire majoritaire, il n'a pas été procédé à une évaluation formalisée complémentaire, recommandée par le code Afep/Medef qui préconise d'en réaliser au moins une tous les trois ans. Le Conseil d'administration suit les préconisa-

tions de la gouvernance telles qu'elles sont préconisées au sein du groupe Crédit Agricole.

Le taux de présence des membres du Conseil d'administration aux séances 2010 s'est établi à environ 94 %.

### Présentation de métiers et secteurs d'activités aux Administrateurs

A partir du deuxième semestre 2009, la Direction générale a proposé aux membres du Conseil d'administration de les convier à des réunions spécifiques de présentation de métiers de la Société

(« Monographies par métier »), afin de leur permettre d'enrichir leur connaissance sur l'organisation de ces activités et de rencontrer les acteurs des métiers. Les premières séances ont porté sur la présentation, par les équipes de direction des métiers, d'activités de la Banque de financement et de la Banque de marché et d'investissement. Elles ont été complétées par la présentation des fonctions support.

Ces présentations constituent une formation complémentaire des Administrateurs sur les spécificités de l'entreprise, ses métiers et secteurs d'activité.

## Comités spécialisés du Conseil d'administration et principes et règles en matière de rémunération

Le Conseil d'administration, lors de l'élaboration de son règlement intérieur en 2002, a choisi de créer un Comité d'audit et un Comité des rémunérations, et a précisé les grandes lignes de leur composition, leur fonctionnement et leurs missions dans son règlement intérieur.

Les membres de ces Comités sont nommés par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de son règlement intérieur. Les propositions de nomination sont directement examinées par le Conseil d'administration, dans le cadre des réflexions menées sur la gouvernance au sein des entités du groupe Crédit Agricole.

### Comité des rémunérations

#### ■ Présentation générale et composition du Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations se réunit en tant que de besoin ou à la demande du Président du Conseil d'administration.

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2010.

#### Missions du Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a notamment pour mission d'émettre des recommandations préalablement aux décisions soumises à l'approbation du Conseil d'administration.

Ses recommandations portent sur les rémunérations ordinaires et exceptionnelles, telles que prévues dans les statuts, versées aux membres du Conseil et à son Président, ainsi que les rémunérations, avantages en nature et droits pécuniaires accordés au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués. Les éléments relatifs à la rémunération des mandataires sociaux mentionnés dans le rapport de gestion relèvent de sa responsabilité.

Les missions du Comité ont été élargies au cours des années 2009 et 2010 à la suite des modifications apportées au Règlement n°97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière ; ces modifications ont été prises en compte dans le règlement intérieur du Conseil d'administration, qui a décidé :

- que les recommandations du Comité portent également sur les principes en matière de rémunération variable des collaborateurs de la Société (composition, assiette, forme et date de versement) ainsi que sur le montant de l'enveloppe attribuée dans le cadre de cette rémunération,
- que le Comité :
  - procède à l'examen de la déclinaison de l'enveloppe au niveau individuel pour les montants les plus significatifs ;

- rend compte au Conseil d'administration de sa revue annuelle de la politique de rémunération, ainsi que de la vérification de sa conformité aux dispositions du Règlement n°97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière et de sa cohérence avec les normes professionnelles applicables.

#### Composition du Comité des rémunérations

Le règlement intérieur précise notamment que le Comité des rémunérations est constitué au moins pour moitié de membres indépendants, compétents pour analyser les politiques et pratiques en matière de rémunération.

Le Président du Comité est désigné par le Conseil d'administration.

#### ▷ Évolution de la composition au cours de l'année 2010

Monsieur Georges Pauget, Président du Comité des rémunérations jusqu'au 23 février 2010, a été remplacé dans ces fonctions par Monsieur Jean-Paul Chifflet, Président du Conseil d'administration, en sa qualité de Directeur général de l'actionnaire majoritaire. Au cours de l'année 2010, Monsieur Pierre Bru a démissionné de ses fonctions au sein du Conseil d'administration et Messieurs Frank Dangeard et Jean-Louis Roveyaz ont été nommés membres du Comité respectivement les 14 janvier et 11 mai 2010.

#### ▷ Composition du Comité des rémunérations au 31 décembre 2010

Le Comité des rémunérations est composé au 31 décembre 2010 de quatre Administrateurs désignés parmi les membres du Conseil d'administration :

- Monsieur Jean-Paul Chifflet, Président, nommé le 23 février 2010 ;
- Monsieur Frank Dangeard, Administrateur indépendant, nommé le 14 janvier 2010.
- Monsieur Didier Martin, Administrateur indépendant, en fonction depuis le 4 septembre 2002,
- Monsieur Jean-Louis Roveyaz, nommé le 24 août 2010.

Ce Comité, présidé par le Président du Conseil, comporte deux Administrateurs qualifiés d'indépendants sur les quatre membres qui composent ce Comité.

Dans le cadre de l'harmonisation des politiques de rémunération du groupe Crédit Agricole S.A., le Directeur des Ressources Humaines Groupe est invité aux séances du Comité des rémunérations. En effet, un suivi global de la politique de rémunération applicable à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole S.A. est effectué depuis 2010 au sein de Crédit Agricole S.A. Ce suivi comprend notamment des propositions de principes de dé-

termination des enveloppes de rémunérations variables, l'examen de l'impact des risques et des besoins en capitaux inhérents aux activités concernées, ainsi qu'une revue annuelle du respect des dispositions réglementaires et des normes professionnelles sur les rémunérations.

## ■ Activité du Comité des rémunérations en 2010

Le Comité des rémunérations s'est réuni les 12 janvier, 19 février, 8 avril et 20 août 2010.

Ces séances ont été principalement consacrées aux points suivants :

- principes de fixation des rémunérations variables au titre de l'exercice 2009 des collaborateurs de la Société et des membres de la Direction générale, dont le montant global de l'enveloppe et les systèmes de différé ;
- rémunération des mandataires sociaux dont la fixation des objectifs 2010 - points sur les rémunérations dans le cadre du changement de Directeur général délégué ; examen de conventions réglementées dans ce cadre ;
- partie du rapport de gestion relative à la rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2009 ;
- revue des rémunérations des opérateurs de marché et du rapport requis par l'Autorité de contrôle prudentiel et présentant les informations relatives à la politique et aux pratiques de rémunération au sein de la Société - Examen de la déclinaison de l'enveloppe au niveau individuel pour les montants les plus significatifs ;
- présentation de la proposition de nomination d'un nouveau membre du Comité des rémunérations, Monsieur Jean-Louis Roveyaz, et du projet de modifications du règlement intérieur ;
- principes de fixation des rémunérations variables au titre de l'exercice 2010 des collaborateurs de la Société et des membres de la Direction générale, dont le montant global de l'enveloppe et les systèmes de différé ;
- rémunération des mandataires sociaux - points sur les rémunérations dans le cadre du changement de Directeur général et de Directeur général délégué ; examen de conventions réglementées dans ce cadre.

## ■ Présentation des principes et règles en matière de rémunération

### Rémunération variable des collaborateurs

Au sein de Crédit Agricole CIB, des plans de rémunération variable liée à la performance individuelle et collective sont mis en place en fonction de l'atteinte des objectifs fixés et des résultats de l'entité.

Les assiettes de rémunération variable sont fixées en prenant en compte le profil de risque des activités et l'intégralité des coûts y compris le coût des risques, de la liquidité, de la rémunération des fonds propres. La rémunération variable est ainsi basée sur la détermination d'enveloppes par activité et dont la distribution individuelle aux collaborateurs est décidée par la ligne managériale en fonction d'une évaluation globale de leur performance individuelle et collective, en cohérence avec les objectifs financiers et non financiers définis individuellement et collectivement.

Le programme de Fidélité de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank n'est plus reconduit depuis 2010. Le solde des primes octroyées en 2008 et en 2009 et dont le versement initial était prévu en 2011 et 2012 sera payé aux bénéficiaires en intégralité en 2011.

### Mise en œuvre des dispositions de la directive européenne CDR III

Les mécanismes d'attribution et d'acquisition de la rémunération variable des collaborateurs preneurs de risques et des fonctions de contrôle ainsi que des membres des organes exécutifs ont été mis en conformité avec les dispositions du règlement 97-02 du C.R.B.F. modifié par l'arrêté du 13 décembre 2010 qui transpose en droit français la directive européenne dite « CRD III ».

Cette directive fait écho aux recommandations du Conseil de Stabilité Financière adoptées par les Etats membres du G20 lors du sommet de Pittsburgh en septembre 2009 et aux engagements pris par la profession bancaire lors de la réunion du 25 août 2009 avec le Président de la République française, avec la participation active des représentants de Crédit Agricole S.A.

#### ▷ Principe de transparence

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 13 décembre 2010, Crédit Agricole CIB s'engage à :

- fournir annuellement à l'Autorité de contrôle prudentiel un rapport sur la politique de rémunération des personnels visés à l'article 43.1 du règlement CRBF 97-02 relatif aux rémunérations des personnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des établissements de crédit et d'entreprises d'investissement ;
- publier annuellement les informations qualitatives et quantitatives demandées sur les rémunérations de ces personnels conformément à l'article 43.2 de ce même règlement. Les informations demandées seront détaillées dans un rapport spécifique publié avant l'Assemblée générale 2011 qui statuera sur les comptes 2010.

#### ▷ Principe de différé de la rémunération variable de la population régulée

Dès l'exercice de rémunération 2009, Crédit Agricole CIB avait mis en place conformément aux normes professionnelles du 5 novembre 2009 un programme de rémunération variable conditionnelle différée.

L'application de ce principe a été renouvelée et adaptée pour l'exercice de rémunération 2010 en conformité avec l'arrêté du 13 décembre 2010, transposition en droit français de la directive européenne dite « CRD III ».

Les rémunérations variables de ces collaborateurs sont en partie différées sur plusieurs exercices et ne sont définitivement acquises au terme que sous condition de performance. Au moins 50% des ces rémunérations variables sont versées en actions Crédit Agricole S.A. ou en instruments équivalents.

Crédit Agricole CIB étend le mécanisme de différé à la rémunération variable des collaborateurs ne relevant pas des dispositions précitées du règlement 97-02, dans un souci de cohésion et d'alignement sur la performance globale de l'entreprise.

### Rémunération des membres de la Direction générale

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a mené dès 2009 une réflexion sur une nouvelle politique de rémunération des cadres dirigeants du Groupe, proposée à l'ensemble des sociétés du Groupe.

Son objectif est de concilier les exigences d'un marché toujours plus compétitif avec les attentes de l'actionnaire, celles des collaborateurs et des clients afin que le Groupe puisse porter ses aspirations d'acteur de premier plan du marché bancaire sur le plan national et international. Cette politique se conforme aux recommandations du Code de Gouvernement d'entreprise AFEP MEDEF (cf. page 63) et à l'arrêté du 13 décembre 2010, transposition en droit français de la directive européenne dite « CRD III ».

La rémunération directe des cadres dirigeants du Groupe est constituée d'un salaire fixe et d'une rémunération variable annuelle déterminée en fonction d'objectifs économiques pour moitié et non économiques (objectifs managériaux, de satisfaction client et de création de valeur sociétale) pour l'autre moitié.

#### ▷ Rémunération de Monsieur Jean-Yves Hocher, Directeur Général

Nommé Directeur Général de Crédit Agricole CIB le 1<sup>er</sup> décembre 2010, il supervise les métiers Fixed Income Markets, Equity Brokerage & Derivatives, ainsi que les fonctions de support suivantes : Global Internal Audit, Global Compliance et Communication.

- La part fixe de la rémunération du Directeur général est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général.
- La part variable est déterminée sur la base de deux séries de critères au titre de 2010 :
  - des critères quantitatifs, pondérés à 50%,
  - des critères qualitatifs pondérés à 50%.

#### ▷ Rémunération de Monsieur Pierre Cambefort, Directeur général délégué

Son périmètre a évolué lors des changements survenus au sein de l'équipe de Direction générale. Jusqu'au 30 novembre 2010, il supervisait les métiers Transaction & Commercial Banking et Distressed Assets, ainsi que les fonctions de support suivantes : Risk and Permanent Control, Finance, Credit Portfolio Management, Corporate Secretary, Legal et Global IT & Operations. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2010, il supervise les directions Structured Finance, Transaction & Commercial Banking, Distressed Assets, Coverage & Investment Bank, ainsi que le réseau international.

- La part fixe de la rémunération du Directeur général délégué est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général délégué.
- La part variable est déterminée sur la base de deux séries de critères au titre de 2010 :
  - des critères quantitatifs, pondérés à 50%,
  - des critères qualitatifs pondérés à 50%.

#### ▷ Rémunération de Monsieur Francis Canterini, Directeur général délégué

Nommé Directeur général délégué de Crédit Agricole CIB le 1<sup>er</sup> décembre 2010, il supervise les fonctions de support Risk & Permanent Control, Finance, Credit Portfolio Management, Human Resources, Corporate Secretary, Legal et Global IT & Operations.

- La part fixe de la rémunération du Directeur général délégué est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général délégué.
- La part variable est déterminée sur la base de deux séries de critères au titre de 2010 :
  - des critères quantitatifs, pondérés à 50%,
  - des critères qualitatifs pondérés à 50%.

#### ▷ Autres informations

Au titre du mandat social qu'ils exercent chez Crédit Agricole CIB, Messieurs Jean Yves Hocher, Francis Canterini et Pierre Cambefort :

- ne bénéficient pas d'indemnités de départ dues ou susceptibles d'être dues en cas de cessation ou du changement de fonctions.

- ne bénéficient pas de régimes spécifiques de retraite et prévoyance. MM. Jean-Paul Chifflet, Président du Conseil d'Administration de Crédit Agricole CIB, Jean-Yves Hocher, Directeur Général, Pierre Cambefort et Francis Canterini, Directeurs généraux délégués, conservent néanmoins le bénéfice du régime de retraite à prestation définie des cadres dirigeants du groupe Crédit Agricole complémentaire aux régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance.

Les mandataires sociaux au 31 décembre 2010 ne sont pas bénéficiaires du programme de fidélité de Crédit Agricole CIB.

Au titre de son mandat de Directeur Général de Crédit Agricole S.A., Jean-Paul Chifflet bénéficie d'un engagement d'indemnité de rupture pris par Crédit Agricole S.A. dont les conditions ont été présentées en assemblée.

En cas de cessation de son mandat de Directeur Général délégué de Crédit Agricole S.A., le contrat de travail de Monsieur Jean-Yves Hocher sera réactivé dans les conditions approuvées en assemblée.

#### Options de souscription ou d'achat d'actions - Actions de performance

Durant l'exercice 2010, il n'y a eu aucune attribution d'option de souscription ou d'achat d'actions et aucune attribution d'action de performance aux mandataires sociaux au titre de leur mandat chez Crédit Agricole CIB.

#### Répartition des jetons de présence versés aux administrateurs en 2010

L'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank a fixé l'enveloppe de jetons de présence alloués annuellement à un montant maximum de 600 000 euros.

La répartition des jetons de présence versés aux Administrateurs est établie en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil, ainsi que de leur participation aux Comités d'audit et de rémunération – une rémunération forfaitaire est attribuée au titre de la fonction de Président du Conseil. Les montants des jetons de présence sont fixés selon les règles suivantes :

- le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil est calculé en fonction de la présence aux réunions du Conseil (3 000 euros par séance) ;
- les membres du Comité des rémunérations et du Comité d'audit perçoivent une rémunération forfaitaire annuelle de jetons de présence au titre de leur participation à ces comités (respectivement 4 000 euros et 15 000 euros) ;
- les membres du Comité d'audit perçoivent une rémunération complémentaire forfaitaire de 3 000 euros par personne et par séance, en cas de participation effective à cette séance et dans la limite d'un montant annuel de 15 000 euros par membre ;

une rémunération forfaitaire annuelle est versée au Président du Conseil au titre de cette fonction pour un montant de 20 000 euros.

#### Indemnité de départ à la retraite des Directeurs Généraux Délégués de Crédit Agricole S.A.

Monsieur Jean-Yves Hocher bénéficie du dispositif des indemnités de départ à la retraite prévu pour l'ensemble des salariés au titre de la convention collective de Crédit Agricole S.A., dont le montant peut atteindre 6 mois de salaire fixe majoré de la rémunération variable limitée à 4,5% du salaire fixe.



▷ Informations complémentaires

Il est rappelé que les éléments sur la rémunération des mandataires sociaux sont détaillés dans le Chapitre « Gouvernance et Contrôle Interne » des pages 57 à 76.

## Comité d'audit

### ■ Présentation générale et composition du Comité d'audit

Selon le règlement intérieur, le Comité se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par semestre sur convocation de son Président ou à la demande du Président du Conseil d'administration. Le Comité d'audit s'est réuni 5 fois en 2010.

#### Missions du Comité d'audit

Le rôle du Comité d'audit défini dans le règlement intérieur a été précisé en 2009 au regard notamment de l'évolution des dispositions concernées du règlement CRBF n°97-02.

Ce Comité a pour mission d'examiner et de suivre le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques, de suivre tout incident de fraude ou non révélé par les procédures de contrôle interne selon les critères et seuils de significativité fixés par le Conseil, de suivre les travaux des Commissaires aux comptes et des équipes des fonctions du contrôle interne, de suivre le processus d'élaboration de l'information financière, de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables, d'examiner les projets de comptes annuels, semestriels, sociaux et consolidés, de donner un avis sur le renouvellement ou la nomination des Commissaires aux comptes et d'examiner toute question de nature financière et comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil ou le Directeur général. Il peut formuler toute recommandation sur ces questions et commander des missions d'audit interne ou externe auprès du Directeur général, après en avoir informé le Président du Conseil d'administration. Le Président du Comité d'audit est notamment chargé de présenter au Conseil d'administration la synthèse des travaux du Comité.

▷ Évolution

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 22 février 2011, a complété le règlement intérieur au regard des dispositions du règlement C.R.B.F. n°97-02. Ces précisions portent notamment sur la mission du Comité relative au suivi de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques, ainsi que sur le changement de dénomination du Comité d'audit en Comité d'audit et des risques.

#### Composition du Comité d'audit

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit qu'il est composé de quatre personnes au moins, désignées pour la durée de leur mandat, par le Conseil d'administration parmi les administrateurs ou censeurs, et comprend au moins deux membres non liés au groupe Crédit Agricole.

Tous les membres du Comité d'audit disposent de connaissances comptables, financières et bancaires.

▷ Évolution de la composition du Comité au cours de l'année 2010

Monsieur Moulard, Censeur et Président du Comité d'audit depuis le 1<sup>er</sup> avril 2004, a démissionné de ses fonctions le 11 mai 2010. Le Conseil d'administration a nommé en remplacement Monsieur François Veverka en qualité de Président du Comité d'audit.

Au cours de l'année 2010, sont également intervenues :

- la démission de Messieurs Jean-Frédéric de Leusse et Bernard Lolliot,
- ainsi que les nominations de Messieurs Jean-Yves Hocher, nommé le 24 août 2010, et François Macé, nommé le 9 novembre 2010,
- la démission, lors du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> décembre 2010, de Monsieur Jean-Yves Hocher de ses fonctions d'administrateur et de membre du Comité d'audit, la fonction de membre du Comité d'audit étant d'ailleurs incompatible avec ses nouvelles fonctions de Directeur général.

▷ Composition du Comité d'audit au 31 décembre 2010

Le nombre des membres du Comité est de cinq membres :

- M. François Veverka, administrateur indépendant, nommé le 13 mai 2009 et Président du Comité le 11 mai 2010 ;
- M. Edmond Alphandéry, administrateur indépendant, et Philippe Geslin, nommés en septembre 2002 ;
- M. Jean Philippe, nommé le 14 mai 2008 ;
- M. François Macé, nommé le 9 novembre 2010.

### ■ Activité et fonctionnement du Comité d'audit en 2010

Le Comité d'audit s'est réuni les 18 février, 20 avril, 10 mai, 23 août et 8 novembre 2010. Le taux de participation au Comité d'audit est de plus de 90% pour l'année 2010.

Le Comité a examiné les comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur présentation au Conseil.

Ont été également portés à l'ordre du jour du Comité les points suivants :

- budget 2010 ;
- présentation d'activités, ainsi que les activités en cours d'extinction dans le cadre du plan de recentrage et de développement ;
- rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale de mai 2010 ;
- présentation du plan d'audit ;
- suivi des recommandations du contrôle périodique ;
- information semestrielle sur le contrôle interne ;
- situation de la liquidité ;
- ainsi que des points réguliers sur le contrôle interne et les risques relatifs :
  - aux missions du contrôle périodique et à leur synthèse,
  - à la situation des risques (notamment annuelle et semestrielle),
  - à la conformité.

Le Comité a examiné également les rapports établis au titre de l'année 2009 : le rapport sur le contrôle interne et celui sur la mesure et la surveillance des risques qui sont présentés à l'Autorité de contrôle prudentiel.

Les Commissaires aux comptes ont présenté au Comité d'audit le résultat de leurs travaux lors de chaque examen des comptes. Le Comité a rencontré notamment les membres de la Direction générale, le Directeur financier et le Directeur financier adjoint, les différents Responsables du contrôle interne (contrôle périodique, risques et contrôle permanent et conformité).

Dans l'intervalle des séances, le Président du Comité d'audit a poursuivi sa mission en rencontrant les membres de la Direction générale, les principaux responsables en charge de la gestion financière, des risques, de la conformité et de l'audit interne, ainsi que les Commissaires aux comptes. Il a ainsi pris connaissance

d'une trentaine de notes de l'Inspection générale et a eu 12 réunions ou contacts en dehors des séances du Comité : trois avec la Direction générale ; deux avec la fonction Finance ; une avec les Risques ; deux avec l'Audit interne ; une avec la Confor-mité et trois avec les Commissaires aux comptes.

Les travaux de chaque séance du Comité d'audit ont été pré-sentés par le Président du Comité au Conseil d'administration.

Lors de la séance du Conseil de janvier 2010, un compte rendu des travaux de veille du Président du Comité a été présenté en l'absence de séance du Comité en début d'année.

Le Comité d'audit peut à tout moment formuler des propositions au Conseil d'administration relatives à l'organisation et la compo-sition du Comité d'audit.

## Composition de la Direction générale

### Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général par le Conseil d'administration

Monsieur Jean-Yves Hocher a été nommé Directeur général au cours du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> décembre 2010, en remplacement de Monsieur Patrick Valroff, Directeur général de la Société depuis la séance du Conseil d'administration du 14 mai 2008. Au 31 décembre 2010, les fonctions de Directeurs généraux délégués sont exercées par Messieurs Pierre Cambefort et Francis Canterini. Ils ont été nommés, sur proposition du Directeur général, par le Conseil du 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Monsieur Pierre Cambefort a été désigné précédemment Directeur général délégué, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2010 en remplacement de Monsieur Jérôme Grivet dont le mandat a pris fin au 31 août 2010 afin d'exercer d'autres fonctions dans le Groupe.

Monsieur Francis Canterini a été désigné Directeur général délégué, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2010 en remplacement de Monsieur Alain Massiera dont le mandat a pris fin au 1<sup>er</sup> décembre 2010 afin d'exercer d'autres fonctions dans le Groupe.

Les limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général sont précisées ci-après, ainsi que dans la présentation des pouvoirs du Conseil d'administration en page 38.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Directeur général est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, au respect des règles de contrôle interne applicables dans le groupe Crédit Agricole, des orientations définies et des décisions attribuées par la loi ou par ledit règlement, au Conseil d'administration ou à l'Assemblée générale. Il précise également que le Directeur général est tenu de saisir le Conseil d'administration et de rechercher ses indications à l'occasion notamment de toutes opérations significatives concernant les orientations stratégiques de la Société ou susceptibles de l'affecter et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité. De plus, comme mentionné au point « Pouvoirs du Conseil d'administration » en page 38, à titre de mesure purement interne inopposable aux tiers, certains actes du Directeur général ne peuvent être accomplis que sur autorisation du Conseil d'administration ou de son Président.

## Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales, sont prévues au titre V des statuts de la Société. La composition, le mode de fonctionnement, les principaux pouvoirs de l'Assemblée générale, la description des droits des actionnaires et des modalités d'exercice de ces droits sont détaillés dans ses « ART. 19 – Composition - Nature des Assemblées », « ART. 20 – Réunions », « ART. 21 – Assemblée générale Ordinaire » et « ART. 22 – Assemblée générale Extraordinaire ».

### TITRE V – ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

#### ART. 19 – Composition – Nature des Assemblées

Les Assemblées Générales sont composées de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Les Assemblées Générales, régulièrement constituées, représentent l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des Assemblées, prises conformément aux lois et règlements en vigueur, obligent tous les actionnaires.

Les Assemblées Générales sont extraordinaires lorsque leurs décisions se rapportent à une modification des statuts et ordinaires dans tous les autres cas.

Les Assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée, s'il en existe, pour statuer sur toutes modifications des droits des actions de cette catégorie.

Ces Assemblées spéciales sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

#### ART. 20 – Réunions

Les Assemblées sont convoquées conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans la convocation.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un Vice-président du Conseil d'administration ou par un Administrateur désigné par le Président du Conseil d'administration à cet effet. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président de séance.

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Il n'y est porté que les propositions émanant de l'auteur de la convocation ou des actionnaires.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a un nombre de voix proportionnel à la fraction du capital social correspondant aux actions qu'il possède ou représente, à la condition que celles-ci ne soient pas privées du droit de vote.

Le Conseil d'administration peut décider que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont conformes aux dispositions réglementaires en vigueur.

#### ART. 21 – Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire délibère dans les conditions de quorum et de majorités prévues par les lois et règlements en vigueur.

Les actionnaires sont réunis, chaque année, en Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle prend connaissance du rapport du Conseil d'administration et des rapports des Commissaires aux Comptes.

Elle discute, approuve ou redresse les comptes annuels et, le cas échéant, consolidés et fixe la répartition des produits de l'exercice.

Elle nomme les Commissaires aux Comptes.

Elle délibère sur toutes autres propositions portées à l'ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

En dehors de cette Assemblée annuelle, il peut être convoqué exceptionnellement toute autre Assemblée Générale Ordinaire.

#### ART. 22 – Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire délibère dans les conditions de quorum et de majorités prévues par les lois et les règlements en vigueur.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts.

## Structure du capital de la société

Au 31 décembre 2010, le capital de la société est composé de 224 277 957 actions ordinaires de 27 euros chacune, soit un capital de 6 055 504 839 euros. Ce capital est détenu à plus de 97 % par Crédit Agricole S.A. et à plus de 99 % par le groupe Crédit Agricole.

Les actions de la société n'ont fait l'objet d'aucune offre au public et ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.

## ■ PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

### Définition du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux textes de référence repris dans le paragraphe ci-dessous. Crédit Agricole CIB, filiale à 100 % du groupe Crédit Agricole, suit les règles imposées par les réglementations françaises et internationales et celles édictées par sa maison-mère.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent donc par les objectifs qui leur sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction générale,
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que par la protection contre les risques de pertes,

- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- conformité avec les règles internes et externes,
- prévention et détection des fraudes et erreurs,
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois des limites inhérentes aux défaillances techniques ou humaines.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction générale et au management, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation.

## Textes de référence en matière de contrôle interne

### Cadre législatif et réglementaire

L'exercice du contrôle interne de Crédit Agricole CIB s'inscrit dans le cadre législatif et réglementaire applicable aux établissements de crédit et entreprises d'investissement français, défini notamment par :

- le code monétaire et financier,
- le règlement 97-02 modifié, relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement,
- l'ensemble des textes relatifs à l'exercice des activités bancaires et financières (recueil établi par la Banque de France et le C.C.L.R.F.),
- le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

S'agissant de références internationales, le contrôle interne prend également en compte :

- les recommandations émises par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire,
- les contraintes des législations et des réglementations locales des pays dans lesquels le Groupe opère.

### Principaux textes de référence interne

Les principaux textes de référence interne sont :

- la Note de procédure 2006-11 sur l'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A.,
- les Notes de procédure dédiées aux risques et contrôles permanents du groupe Crédit Agricole S.A.,
- les communications de Crédit Agricole S.A., relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents,
- la Charte de déontologie du groupe Crédit Agricole,
- la Directive 3.3.1 sur l'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole CIB,
- la Directive 2.4.3.2 sur l'organisation du contrôle permanent,
- la Directive 3.6.2.2 sur l'organisation du contrôle permanent comptable et financier chez Crédit Agricole CIB,
- les manuels de conformité de Crédit Agricole CIB,
- un corpus de procédures (base Intranet des textes de gouvernance, maintenue par le Secrétariat général de la Banque) relatives en particulier à la conformité, aux risques et contrôles permanents,
- les procédures des différentes directions de Crédit Agricole CIB, de ses filiales et succursales.



## Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

### Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Crédit Agricole CIB et communs à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont :

- l'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées et utilisation de ces limites, activités et résultats du contrôle interne),
- l'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, processus informatiques), risques comptables (y compris qualité de l'information financière et comptable), risques de non-conformité et risques juridiques,
- un système de contrôle s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés et des contrôles périodiques (Inspection générale, Audit).

Le système de contrôle interne a également pour objet de vérifier l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, notamment en ce qui concerne les opérateurs de marché.

Au début de l'année 2009, des travaux ont été lancés au sein de la Banque afin de réviser les conditions du dispositif existant, parallèlement aux travaux de Place. En référence aux recommandations de la Fédération bancaire française (FBF) et au Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Banque a créé le Comité de gouvernance global compensation review, présidé par le Directeur général et dont les membres comprennent, outre les Directeurs généraux délégués, les responsables des directions Risk and permanent control, Finance, Human resources, Global compliance. Son rôle est de s'assurer que les propositions faites au Comité des rémunérations respectent les principes de la politique de rémunération (note circulaire diffusée en septembre 2009).

Par ailleurs, le dispositif de contrôle interne a pour objet de s'assurer de l'exécution, dans des délais raisonnables, des mesures correctrices décidées.

### Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole CIB, trois responsables distincts du Contrôle périodique (Audit-Inspection), du Contrôle permanent des risques et du Contrôle de la conformité ont été désignés.

Le Comité de contrôle interne, présidé par le Directeur général, est chargé de :

- faire un point sur le dispositif de contrôle interne et le système

de contrôle mis en œuvre,

- procéder à l'examen des principaux risques auxquels est exposé Crédit Agricole CIB et des évolutions intervenues dans les systèmes de mesure des risques,
- décider des mesures correctives des carences relevées par les missions d'audit, par les rapports de contrôle interne ou lors de la survenance d'incidents,
- suivre la mise en œuvre des engagements pris à la suite des missions d'audit internes et externes,
- prendre toute décision nécessaire pour remédier aux faiblesses du contrôle interne.

Il réunit l'Inspecteur général Groupe (Crédit Agricole S.A.), l'Inspecteur général de Crédit Agricole CIB, le secrétaire général, le directeur financier, le directeur des risques et des contrôles permanents, le responsable du contrôle permanent, le directeur de la conformité, le responsable de la prévention de la fraude, le directeur juridique et, selon les sujets traités, les responsables d'autres unités de la Banque.

Ce Comité s'est réuni quatre fois en 2010.

Il existe également des comités locaux de contrôle interne dans les filiales et succursales, en France et à l'étranger.

### Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne, ainsi que des principaux risques encourus par la Banque. Il approuve l'organisation générale de l'entreprise, ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne.

Au sein du Conseil d'administration, le Comité d'audit a notamment pour mission d'examiner et de suivre le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques et de prendre connaissance des travaux des responsables des fonctions du Contrôle interne (la description des missions du « Comité d'audit » est développée en page 43 - Missions du Comité d'audit) et de suivre tout incident, de fraude ou non, révélé par les procédures de contrôle interne selon les critères et seuils de significativité fixés par le Conseil.

Outre les informations qui sont régulièrement transmises au Conseil d'administration, notamment sur les limites globales de risques et les expositions, les documents annuels suivants lui sont systématiquement présentés :

- rapport sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré,
- rapport sur la mesure et la surveillance des risques,
- rapport du responsable de la conformité pour les services d'investissement qui porte sur l'organisation de cette fonction, ses tâches, les observations formulées, ainsi que les mesures prises.

Ces rapports annuels, relatifs à l'exercice 2010, seront présentés au Comité d'audit d'avril 2011 et au Conseil d'administration de mai 2011. Le rapport semestriel sur le contrôle interne au 30 juin 2010 a été examiné par le Comité d'audit du 8 novembre 2010.

En 2010, des rapports trimestriels sur l'encadrement des risques et les principales expositions ont été présentés aux séances du Conseil des 11 mai, 24 août et 9 novembre 2010. Les synthèses sur la situation des risques au 31 décembre 2009 et au 30 juin 2010, puis au 31 décembre 2010 ont été examinées respectivement aux séances des Conseils tenues les 23 février 2010, 24

août 2010 et 22 février 2011 (cf. page 39 - Activité du Conseil d'administration au cours de l'année 2010 et page 43 - Activité et fonctionnement du Comité d'audit en 2010).

Le Conseil est en outre informé de tout incident significatif de fraude ou non qui serait révélé par les procédures de contrôle interne selon les critères et seuils qu'il a fixés. Le dispositif de remontée de ces informations auprès des organes sociaux est rappelé dans la documentation interne à la Société (directive 3.1.12.1 et note circulaire n°3.1.12.3).

## Rôle de l'organe exécutif : Direction Générale

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. Il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats. Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés.

Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement rapportées et s'assure que

le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité.

Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du comité de contrôle interne.

## Périmètre et organisation consolidée des dispositifs de Crédit Agricole CIB

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne de Crédit Agricole CIB s'applique sur un périmètre qui englobe ses succursales et ses filiales, françaises et étrangères, contrôlées de manière exclusive ou conjointe. Il vise à l'encadrement et la maîtrise des activités, à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Ce principe, appliqué par chaque entité du groupe Crédit Agricole CIB à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et renforce la cohérence entre les différentes entités du Groupe.

Ainsi, Crédit Agricole CIB s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques, de l'identification et de la surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

## Description synthétique des dispositifs de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumise l'entreprise

Les éléments détaillés sur la gestion des risques de crédit, de marché, opérationnels, de liquidité figurent dans le Rapport de gestion et les documents relatifs aux comptes.

Le dispositif de contrôle interne s'articule autour de trois niveaux de contrôle, distinguant le contrôle permanent du contrôle périodique.

Le contrôle permanent est assuré :

- au 1<sup>er</sup> degré : de façon courante, à l'initiation d'une opération et au cours du processus de validation de l'opération, par les opérateurs eux-mêmes, la hiérarchie au sein de l'unité, ou par les systèmes automatisés de traitement des opérations,
- au 2<sup>ème</sup> degré - 1<sup>er</sup> niveau, par des agents distincts de ceux ayant engagé l'opération, pouvant exercer des activités opérationnelles,
- au 2<sup>ème</sup> degré - 2<sup>ème</sup> niveau, par des agents exclusivement dédiés aux fonctions spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau sans pouvoir d'engagement impliquant une prise de risques (contrôle des risques crédit ou marché, contrôle comptable, contrôle de la conformité...)
- Le contrôle périodique (dit de 3<sup>ème</sup> degré), recouvre les vérifications ponctuelles, sur pièces et sur place, de toutes les activités et fonctions de l'entreprise par l'Inspection générale.

### Le premier degré

Le premier degré de contrôle est exercé par chaque collaborateur sur les opérations qu'il traite, et par référence aux procédures en vigueur. Il s'applique aux unités de front-office exerçant leurs activités au sein des directions Métiers suivantes : Coverage & Investment Banking, Structured Finance, Equity Brokerage and Derivatives, Fixed Income Markets, Transaction & Commercial Banking, Distressed Assets et International Private Banking. Il concerne notamment le contrôle opérationnel des opérateurs ou chargés de relation sur leurs positions et sur leurs limites.

Il s'applique également dans les fonctions supports.

Ce premier degré de contrôle est placé sous la responsabilité du responsable local de l'entité et, de façon centrale, sous celle du responsable de métier.

Les opérationnels doivent ainsi assurer dans le cadre de leur activité une vigilance continue sur les opérations qu'ils traitent. Cette vigilance se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre pour garantir la régularité, la sécurité, la validité et l'exhaustivité des opérations traitées. Chaque responsable, à son niveau, s'assure, pour les activités placées sous sa responsabilité, que les règles et procédures internes de traitement des opérations sont connues et respectées par ses équipes.

## Le second degré - premier niveau

Au-delà de leur mission de traitement administratif de l'ensemble des opérations négociées, les back-offices assurent un contrôle sur le front-office lors de l'enregistrement et de l'exécution des opérations au travers notamment de rapprochements entre les bases des front-offices, celles des back-offices et les états fournis par les contreparties.

Ce contrôle est coordonné localement par le responsable de l'entité par l'intermédiaire du Chief Operating Officer ou du responsable administratif ou financier.

## Le second degré - second niveau

Il est effectué en central par des directions spécialisées :

### ■ La Direction Risk and Permanent Control

#### Rôle et responsabilités dans la gestion des risques

Le pilotage des risques au sein de Crédit Agricole CIB est assuré par Risk and Permanent Control (RPC).

Cette direction a pour objectif la maîtrise des risques de crédit, pays, de marché, ainsi que des risques opérationnels et comptables. En revanche, les risques financiers structurels sont gérés par la direction financière.

Pour ce faire, elle encadre le développement commercial du groupe afin de minimiser le coût du risque induit par les activités des différents métiers et entités ou implantations.

De plus, RPC est responsable de la surveillance du dispositif de Contrôle permanent des risques sur l'ensemble du périmètre Crédit Agricole CIB.

L'organisation de la fonction risques et contrôles permanents chez Crédit Agricole CIB s'intègre dans la ligne métier risques et contrôles permanents mise en place au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Parallèlement, Crédit Agricole CIB bénéficie d'une délégation dans la gestion de ses risques et fait valider par le « Comité des Risques Groupe » les dossiers dépassant ses pouvoirs ainsi que certaines stratégies risques significatives.

Le directeur de Risk and Permanent Control est rattaché hiérarchiquement au directeur des risques groupe de Crédit Agricole S.A. et fonctionnellement à la direction générale de Crédit Agricole CIB. Il fait partie du comité exécutif (Comex) de la banque. Le directeur de RPC est responsable de la filière risques et du contrôle permanent au sens du règlement CRBF 97-02 modifié.

Au sein de Crédit Agricole CIB, RPC est organisée en ligne métier mondiale indépendante. Elle regroupe l'ensemble des fonctions et métiers de risques du siège ainsi que les responsables locaux et régionaux du réseau international. Au 31 décembre 2010, RPC dispose d'un effectif de 999 collaborateurs (ETP) dans le monde.

Crédit Agricole CIB a mis en place un corps procédural qui détermine les modalités de suivi et de contrôle des risques et des contrôles permanents. Il fait l'objet d'une actualisation régulière afin d'améliorer la mesure et la surveillance des risques.

#### Gouvernance

Les organes de gouvernance de Crédit Agricole CIB (Comité d'audit et Conseil d'Administration) reçoivent trimestriellement un Rapport sur l'Encadrement des Risques et les principales expositions, semestriellement un rapport sur la situation des Risques et

ponctuellement des monographies spécifiques.

L'encadrement des activités est assuré par les deux instances suivantes :

- un comité stratégique des risques (CSR) qui renforce le pilotage des risques et complète le dispositif de gouvernance,
- un comité Stratégies et Portefeuille (CSP) qui encadre chaque implantation/pays, chaque filière importante par une stratégie-risque spécifique.

La sélection des affaires est assurée par des comités pour la prise de décision :

- les financements individuels sont présentés à des Comités Métier et implantation dans la limite des délégations accordées à leurs responsables,
- les affaires plus importantes sont examinées par le Comité des Risques de Crédit (CRC),
- les positions de marché sont présentées chaque quinzaine au Comité des Risques de Marché (CRM).

Outre les Comités dédiés aux risques (CSR, CSP, CRC, CRM) la gestion des risques est également évoquée dans les instances de Direction Générale suivantes :

- Comité exécutif (Comex) de Crédit Agricole CIB,
- Comité de Contrôle Interne,
- Comité de Contrôle permanent faitier qui valide les missions assignées au contrôle permanent et examine les dispositifs de contrôle permanent des métiers, des filiales ou des succursales ainsi que des problématiques transverses.

Enfin, Crédit Agricole CIB s'intègre dans le processus de gestion des risques de Crédit Agricole S.A. qui est encadré par les instances suivantes :

- le Comité des Risques Groupe (CRG) auquel Crédit Agricole CIB présente des demandes d'autorisations, ses principales stratégies-risques ponctuelles, les enveloppes pays, les autorisations corporate de montant élevé, les affaires sensibles ainsi que l'état des risques de marché ;
- le Comité de Surveillance des risques qui examine les contreparties montrant des signes de détérioration ou des demandes d'arbitrage entre entités du groupe ;
- le Comité des Normes et des Méthodologies (CNM) auquel Crédit Agricole CIB soumet toute proposition de méthode en matière de qualification bâloise avant application au sein de Crédit Agricole CIB ;
- le Comité de Suivi Métier BFI qui examine les états de risques de Crédit Agricole CIB ainsi que l'état d'avancement de certains de ces process.

#### Schéma Directeur des Risques

Lancé fin 2007, le schéma directeur répond à la nécessité d'inscrire le dispositif risques dans une vision d'évolution à moyen-long terme et vise à accélérer et mettre en cohérence les principaux axes d'amélioration permettant à Crédit Agricole CIB d'appréhender ses risques de façon à la fois plus fine et plus rapide en intégrant les décisions stratégiques du plan « recentrage et développement » de Crédit Agricole CIB.

Il couvre trois grandes natures de sujet : des éléments organisationnels à ajuster, des processus à rationaliser et des systèmes d'information à accélérer ou à lancer. Il traite les grands types de risques : risques de contrepartie (y compris sur opérations de marché), risques de marché, risques opérationnels et comprend des projets connexes, dont la maîtrise des risques est dépendante.

Le schéma directeur est géré par Risk and Permanent Control en mode projet. Il regroupe une vingtaine de projets ou programmes rassemblant une centaine de chantiers. Sa gouvernance est assurée par un Comité de pilotage mensuel présidé par un membre de la Direction Générale.

Les réalisations ont permis d'atteindre les objectifs fixés au départ : fonctionnement plus transverse de la direction des risques, meilleure capacité à appréhender et à gérer les risques de contrepartie sur opérations de marché, renforcement du dispositif d'encadrement et de surveillance des risques de marché et rationalisation du processus d'octroi sur le périmètre corporate avec la mise en production du nouvel outil de workflow d'octroi (Phidias).

Les objectifs en cours portent principalement sur : le projet BMA dont l'objectif est d'améliorer les contrôles sur les autorisations, les exigences réglementaires au titre des risques de marché (projet CAP 2010) et la finalisation du dispositif Bâle II Pilier 1, la mise en place d'un EPE réglementaire, la mise en place de l'approche avancée des ratios de liquidité, des actions de prévention de la fraude ainsi que sur la montée en puissance du contrôle permanent (déploiement des outils SCOPE et EUROP@).

### Risques de contrepartie

Toute contrepartie ou groupe de contreparties fait l'objet de limites accordées dans le cadre de procédures spécifiques.

Le processus de décision repose sur deux signatures autorisées de front-office (l'une de nature analyse engagements, l'autre étant celle du président du comité compétent) ainsi que sur un avis indépendant de RPC.

Dans l'hypothèse où l'avis de RPC est négatif, le pouvoir de décision revient au président du comité immédiatement supérieur.

Les décisions de crédit sont encadrées par des stratégies-risques précisant les grandes lignes directrices (cible de clientèle visée, types de produits autorisés, enveloppes globales et montants unitaires envisagés, etc.) à l'intérieur desquelles chaque entité géographique ou chaque métier doit inscrire son activité.

Lorsqu'une affaire est considérée en dehors du cadre de la stratégie-risque en vigueur, les délégations intermédiaires ne sont pas applicables, seul le comité de niveau direction générale (CRC) pouvant alors décider.

En outre, RPC identifie le plus en amont possible les actifs susceptibles de se dégrader et lance les actions les plus appropriées afin de protéger les intérêts de la banque.

Le processus de suivi des créances est complété par un dispositif d'analyse de portefeuille et sous-portefeuille selon des visions transversales métier, géographique ou sectorielle. L'analyse des concentrations et, le cas échéant des recommandations de re-composition du portefeuille, est partie intégrante de cet exercice.

De plus, des revues de portefeuille sont organisées de façon périodique sur chaque centre de profit afin de vérifier l'adéquation du portefeuille constitué en regard de la stratégie risque en vigueur. A cette occasion, la notation des certaines contreparties sous revue peut être ajustée.

Les affaires sensibles et les grands risques font l'objet d'une surveillance trimestrielle ; les autres risques font l'objet d'une revue annuelle.

L'adéquation du niveau de provisionnement par rapport aux risques est évaluée trimestriellement par la direction générale sur proposition de RPC.

Cette approche est complétée par des stress tests qui visent à tester l'impact d'hypothèses macro-économiques défavorables et de quantifier les risques auxquels la banque pourrait être exposée dans un environnement dégradé.

### Risques pays

Le risque pays fait l'objet d'une analyse et d'une surveillance basées sur une méthodologie de notation spécifique. La notation pays, qui est revue au minimum trimestriellement, a une incidence directe sur les limites fixées aux pays dans le cadre de la validation de leur stratégie risque.

### Risques de marché

L'encadrement préalable des risques de marché s'organise autour du fonctionnement de plusieurs comités qui évaluent les risques associés aux activités, produits et stratégies avant que ceux-ci soient mis en œuvre ou utilisés :

- les Comités Nouvelle Activité ou Nouveau Produit, organisés par le contrôle permanent des Métiers, permettent aux équipes de Risques de Marché de valider préalablement les développements d'activité ;
- le Comité des Risques de marché assure le pilotage de l'ensemble du dispositif de contrôle des risques de marché ; il approuve les limites de risque de marché ;
- le Comité de Validation des Pricers permet d'approuver les nouveaux modèles utilisés pour les produits de marché avant leur utilisation.

L'encadrement des risques s'effectue avec des mesures de risque diversifiées :

- mesures globales avec la Value at Risk (VaR) ou les stress scenarii ; les mesures de Value at Risk sont établies avec une probabilité d'occurrence quotidienne de 1% ; les mesures de stress scenarii comprennent des stress globaux (historiques, hypothétiques ou adverses) ainsi que des stress spécifiques pour chaque activité ;
- mesures spécifiques avec les indicateurs de sensibilités, mesures en notionnel, seuils de pertes maximales (stop loss).

Enfin, les Comités de Valorisation et de Pricing définissent et suivent l'application des règles de valorisation des portefeuilles pour chaque ligne produit.

### Risques opérationnels

La gestion du risque opérationnel repose sur un ensemble de correspondants du contrôle permanent dont l'action est animée par RPC.

Le suivi des risques opérationnels relève de chaque métier et de chaque entité géographique qui assure la remontée des pertes et des dysfonctionnements ainsi que leur analyse dans le cadre des comités de contrôle Interne.

Chaque trimestre, RPC produit un tableau de bord des risques opérationnels mettant en évidence l'évolution du coût des risques opérationnels et soulignant les faits marquants associés.

Les incidents significatifs font l'objet d'un suivi rapproché des mesures correctives, en liaison avec les métiers et les fonctions supports.

La cartographie des risques opérationnels couvrant l'ensemble des métiers du siège, du réseau international et des filiales fait l'objet d'une révision annuelle. En relation avec les fonctions Compliance et Legal, elle intègre les risques de non-conformité et les risques juridiques.



### Prestations de Services Essentielles Externalisées

La politique d'externalisation encadrée par une directive publiée en janvier 2008 a été complétée, en 2009, par une note d'application relative à la formalisation du dispositif de contrôle des prestations essentielles externalisées. Ce dispositif qui prévoit notamment un reporting de la qualité des prestations et de la conformité des contrats a été mis en œuvre en 2010.

### Exigences de fonds propres réglementaires

Dans le cadre de la réglementation Bâle II, Crédit Agricole CIB utilise une approche fondée sur des modèles internes validés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel pour le calcul des besoins en fonds propres au titre du risque de crédit et également au titre du risque opérationnel. Ces modèles font partie intégrante du dispositif de gestion des risques de Crédit Agricole CIB, ils font l'objet d'une surveillance régulière pour s'assurer tant de leur performance que de leur utilisation effective. Ils font l'objet de révisions en tant que de besoin.

Concernant le risque de crédit, certains modèles de crédit ont été revus en 2010 pour viser une gestion plus précise de nos risques. La bonne application du dispositif Bâle II fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité qualité des données Bâle II.

Par ailleurs, le projet CAP 2010 engagé en 2009 pour répondre à l'évolution des normes applicables au calcul des fonds propres au titre des risques de marché a été poursuivi en 2010 et devrait être finalisé en 2011. Sa mise en application sera soumise à la validation de l'ACP.

## ■ La Direction Financière : dispositif de contrôle de l'information comptable et financière, risques de taux d'intérêt global et de liquidité

### Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

Au sein de la Direction Financière de Crédit Agricole CIB, le Contrôle Financier Groupe assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole. Les directions financières des entités sont elles-mêmes responsables de l'élaboration de leurs états financiers et de la transmission de leurs liasses de consolidation au Contrôle Financier Groupe.

Crédit Agricole CIB se dote, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière (contrôle 2<sup>ème</sup> degré 2<sup>nd</sup> niveau) est assuré par une équipe dédiée, rattachée fonctionnellement au responsable du Contrôle permanent de Crédit Agricole CIB et hiérarchiquement au directeur financier.

Une directive sur l'organisation du contrôle permanent comptable et financier, adoptée en août 2008, définit le périmètre du contrôle permanent comptable et financier, et le dispositif du contrôle permanent mis en place de niveau Groupe et dans les entités.

### Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

L'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est documentée dans des notes descriptives et dans une cartographie des risques comptables.

L'information financière publiée par Crédit Agricole CIB s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

### Données comptables

Crédit Agricole CIB établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A. Le traitement comptable des instruments et opérations complexes fait l'objet d'une analyse préalable par le département des Normes comptables de la Direction Financière de Crédit Agricole CIB. Chaque entité du groupe Crédit Agricole CIB produit une liasse de consolidation qui alimente le système commun du groupe Crédit Agricole dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A. Ses instructions sont diffusées par le Contrôle Financier Groupe aux directions financières des entités afin de préciser la nature des informations à collecter en vue notamment de l'élaboration des notes annexes aux comptes consolidés.

En 2010, le Contrôle Financier Groupe du Crédit Agricole CIB a poursuivi des actions d'organisation et d'évolution des systèmes d'information, notamment l'automatisation d'un certain nombre de processus et la mise en place du nouveau reporting réglementaire SURFI. Les projets de refonte de la plate-forme comptable de Crédit Agricole CIB Paris et de changement de l'outil de consolidation et de production des ratios réglementaires, dans le cadre du projet Groupe Crédit Agricole, se sont poursuivis tout au long de l'année 2010.

### Données de gestion

Chaque entité rapproche les principaux agrégats du résultat de gestion avec les soldes intermédiaires de gestion du résultat comptable. Le Contrôle Financier Groupe contrôle que la somme des résultats des métiers est égale à la somme des résultats des entités qui est elle-même égale aux résultats consolidés du groupe Crédit Agricole CIB. Ce contrôle est facilité par le fait que l'axe analytique (centre de profit) est intégré au système d'information comptable des entités. Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer leur comparabilité dans le temps. Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par Crédit Agricole CIB font l'objet de la mise en œuvre de contrôles permanents (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

### Description du dispositif de contrôle permanent comptable

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière et sont présentés ci-dessous :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de Crédit Agricole CIB et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de Crédit Agricole CIB sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, Crédit Agricole CIB a décliné les recommandations générales de déploiement du contrôle permanent dans le domaine du contrôle de l'information comptable et financière. Parmi les principales actions menées en 2010 figurent la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels couvrant les risques de fraudes, la réalisation du plan de contrôles comptable au sein de la Direction Financière, le déploiement d'un dispositif de surveillance (indicateurs, questionnaires) sur le réseau international et l'élaboration de tableaux de bord sur l'information comptable et financière.

Le contrôle comptable de dernier niveau s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels :

- contrôles de la comptabilité de 1<sup>er</sup> degré assurés par les centres comptables décentralisés, rattachés aux Directions / Métiers,
- contrôles de 2<sup>ème</sup> degré 1<sup>er</sup> niveau exercés par la Direction Comptable et Financière.

Cette évaluation doit permettre au Responsable du Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB de définir un plan de contrôles et la mise en place d'actions correctives, afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Les reportings relatifs au contrôle permanent intègrent l'avancement des travaux du contrôle permanent comptable et d'évaluation du dispositif de contrôle permanent comptable en place dans l'entité.

### Relations avec les Commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB les conclusions de leurs travaux.

### Risque de Taux d'Intérêt Global

Pour mesurer son risque de taux d'intérêt global (« RTIG »), Crédit Agricole CIB utilise la méthode des gaps statiques, en calculant une impasse de taux, et produit des stress scenarii. Les impasses de taux et résultats des stress tests sont présentées en Comité ALM qui décide des mesures de gestion / couverture à prendre.

Les principaux points saillants ayant eu lieu au cours de l'année 2010 ont notamment porté sur l'aboutissement de certains travaux méthodologiques, l'amélioration de la qualité des données remontées par les entités à l'international, et l'intégration d'une nouvelle filiale dans le périmètre de mesure du RTIG de Crédit

Agricole CIB (finalisation prévue en 2011). En outre, des contrôles ont été mis en place sur l'ensemble des processus opérationnels clés.

En 2011, les principales actions prévues concernent la finalisation de la modélisation de la position de taux sur le périmètre Banking Book du Métier Actifs dépréciés de Crédit Agricole CIB, de la revue des modèles d'écoulement des entités de Banque Privée Internationale et l'amélioration des conditions de production de l'impasse de taux à Paris.

### Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité dans le groupe Crédit Agricole CIB est placée sous la responsabilité du Département de la Gestion Actif-Passif de la Direction Financière (« ALM »), qui rend compte au Comité Actif Passif.

Le risque de liquidité est géré en utilisant les indicateurs de pilotage suivants :

- les gaps stressés de liquidité prévisionnels à un horizon de 3 mois, dont les résultats sont diffusés quotidiennement, et la Limite Court Terme, qui vise à encadrer le montant des financements de marché « courts » utilisés par Crédit Agricole CIB,
- l'échéancier à 20 ans des ressources de marché long terme et le plan de financement long terme,
- l'impasse de transformation globale de liquidité moyen / long terme et les ratios de transformation moyen / long terme en devises non liquides,
- le Contingency Funding Plan (CFP).

En 2010, le dispositif de surveillance s'est notamment appuyé sur la réalisation de plusieurs contrôles effectués à différents niveaux sur les processus clés existants. La tenue des Comités ALM locaux a également fait l'objet d'un suivi renforcé par le Siège, en termes de fréquence et de problématiques adressées.

Dans le cadre de l'arrêté du 5 mai 2009, le Groupe Crédit Agricole a décidé de mettre en place une méthode avancée sur un périmètre consolidé Groupe. En tant qu'entité constitutive du périmètre de gestion du Groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole CIB a continué de décliner tout au long de l'année 2010 une structure projet dédiée à la mise en œuvre de l'approche avancée en concertation avec le Groupe.

Le dispositif normatif de Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB est similaire au dispositif Groupe. Les indicateurs minimums de contrôle sont les mêmes et s'appliquent aux grands processus de la même façon.

A la date de rédaction du rapport, l'environnement de contrôle du risque de liquidité était donc en cours de définition dans le cadre du projet Modèle Interne de Liquidité et de la mise en œuvre de l'approche avancée et le renforcement des contrôles constituera une priorité pour 2011.

### ■ La Division « Information Security & Continuity »

La Division « Information Security & Continuity » (ISEC), dédiée au traitement des questions relatives à la sécurité de l'information et à la continuité des activités, est rattachée au Secrétaire Général de Crédit Agricole CIB.

Afin d'assurer ses missions de contrôle permanent, ISEC s'appuie sur un réseau de correspondants en France et à l'international.

En matière de sécurité de l'information, ISEC définit les règles et coordonne le maintien du niveau de sécurité adéquat, au travers en particulier de la seconde lecture des analyses de risque informatique. En outre, les dispositifs Internet et les serveurs internes

critiques sont couverts par des vérifications spécifiques, de grande ampleur. Par ailleurs, ISEC supervise le workflow d'octroi des droits d'accès aux applications informatiques de la Banque, et coordonne des revues périodiques des droits d'accès des collaborateurs aux applications sensibles.

La réalisation majeure de 2010 a été la détermination de la liste des applications essentielles (critiques et/ou sensibles) au sein de Crédit Agricole CIB Paris et Londres, en liaison notamment avec les fonctions de support.

Pour 2011, l'objectif majeur est la gestion et la coordination des projets permettant de suivre les recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel en lien avec la sécurité informatique, dans le cadre d'un chantier unique.

En matière de continuité des activités, des moyens conséquents sont alloués en vue d'assurer la reprise des activités dans les délais impartis par les métiers en cas de sinistre. Des tests annuels permettent de vérifier la capacité de reprise de Crédit Agricole CIB tant en France qu'à l'international. Un Plan de Continuité d'Activité spécifique est élaboré afin de faire face à un risque de pandémie. Les objectifs de ce plan sont de garantir la sécurité des collaborateurs, en se dotant de moyens spécifiques de protection, et d'assurer la continuité des activités vitales de la Banque.

L'année 2010 a été, entre autre, l'opportunité de mettre en place une plate-forme commune Paris/Londres, avec pour objectifs d'améliorer la résilience de ces deux places.

L'année 2011 aura pour objectif principal le suivi des Plans de Continuité de nos prestataires essentiels.

Une évaluation annuelle permet de vérifier l'efficacité du dispositif de sécurité de l'information et de continuité des activités. La division rend compte du niveau de sécurité de Crédit Agricole CIB à un comité bimestriel présidé par un membre du Comité Exécutif.

### ■ La Direction « Global compliance »

Organisée en ligne métier, la direction « Global Compliance » au sein du groupe Crédit Agricole CIB contribue :

- au respect des obligations professionnelles par la Banque et ses collaborateurs,
- à la détection de tout risque de non-conformité aux obligations résultant des dispositions législatives ou réglementaires ou des règles professionnelles. Ces dispositions concernent la prévention du blanchiment de capitaux et de la fraude, la lutte contre le financement du terrorisme, la protection des investisseurs contre les opérations d'initiés, les manipulations de cours et la diffusion de fausses informations, ou tout autre manquement de nature à porter atteinte à la protection des investisseurs ou des intérêts des clients, et à l'intégrité et au bon fonctionnement des marchés. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Le Directeur de Global Compliance est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général de Crédit Agricole CIB et fonctionnellement au Directeur de la Conformité de Crédit Agricole S.A..

Il est assisté :

- d'un responsable de la Sécurité Financière
- d'un responsable de la Conformité des activités de Marchés de Capitaux (qui est doté d'une organisation globale dans le cadre d'une plate-forme Paris-Londres)

- d'un responsable de la prévention de la fraude
- d'un responsable de la Conformité des activités de Coverage et de Banque d'Investissement, notamment en charge de l'identification et la prévention des conflits d'intérêts
- d'un responsable de l'équipe Centrale, en charge notamment du Secrétariat Général, des contrôles de conformité (équipe centralisée de contrôleurs permanents), ainsi que de la conformité des activités de Financements et de Banque Commerciale.

Le Directeur de Global Compliance exerce en outre une tutelle fonctionnelle sur les responsables de conformité :

- des métiers et fonctions de supports de Crédit Agricole CIB siège (correspondants Conformité délocalisés au sein des métiers)
- des responsables Conformité des entités de Crédit Agricole CIB dans le réseau international (LCO, Local Compliance Officers)
- des responsables Conformité des filiales appartenant au périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole CIB.

Les effectifs totaux de Global Compliance, à fin 2010, s'élèvent à 313 ETP.

La fonction de Conformité participe systématiquement à tous les Comités de Contrôle Interne de Crédit Agricole CIB, ainsi qu'aux Comités de Contrôle Permanent. Elle est également impliquée dans les instances en charge du développement durable ; à ce titre, son directeur préside le Comité d'Éthique des Opérations Présentant un Risque Environnemental ou Social.

La principale instance de gouvernance est le Comité de Management de la Conformité, auquel participent les fonctions juridique (LGL), contrôle permanent (RPC), et Contrôle périodique de Crédit Agricole CIB. La Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. est également membre permanent de ce Comité.

La fonction de contrôle permanent est renforcée au sein de Global Compliance par l'existence d'unités dédiées de contrôle permanent de Conformité (en France, aux États-Unis ou à Londres notamment). Les risques de non-conformité sont évalués conjointement par les responsables de conformité et les métiers, et recensés dans une cartographie annuelle, qui sert de base à l'établissement des plans de contrôle de conformité.

L'année 2010 a été marquée par des projets majeurs et structurants issus à la fois des évolutions réglementaires et de la volonté de Crédit Agricole CIB de renforcer son dispositif de contrôle de conformité au plan mondial : déploiement de la 3<sup>ème</sup> Directive relative à la prévention du blanchiment de capitaux et à la lutte contre le financement du terrorisme (refonte des textes et outils en matière de KYC, cartographie des risques de blanchiment), certification professionnelle des négociateurs, déploiement du dispositif de prévention de la fraude, renforcement du dispositif de prévention des conflits d'intérêts. Le pilotage du dispositif s'est resserré en matière de cartographie de la fonction compliance et de formation mondiale sur la fraude et la lutte anti-blanchiment notamment).

En 2011, outre la poursuite de ces projets structurants, les efforts seront poursuivis sur la sécurité financière, en vue de l'aboutissement des chantiers de déploiement mondial des outils de lutte anti-blanchiment, notamment de revue des dossiers KYC/KYB. Les dispositifs de lutte contre la corruption et de contrôle des rémunérations seront également encore renforcés.

### ■ La Fonction Juridique

Les missions de la Fonction Legal sont d'une part, la maîtrise du risque juridique au sein de la Banque dans les conditions fixées par le Règlement CRBF 97-02 modifié, et, d'autre part, l'apport

aux Métiers de l'appui nécessaire pour leur permettre d'exercer leurs activités tout en minimisant les risques juridiques.

La Fonction Legal est organisée en lignes métiers.

Le Directeur Juridique de Crédit Agricole CIB est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général Délégué de Crédit Agricole CIB.

Le Directeur Juridique a autorité, hiérarchique ou fonctionnelle selon le cas, sur les responsables des services juridiques du siège et les responsables juridiques des entités composant le groupe Crédit Agricole CIB, ainsi que sur les responsables juridiques régionaux.

Le dispositif de contrôle permanent et de maîtrise des risques juridiques du groupe Crédit Agricole CIB s'insère dans le cadre défini par Crédit Agricole S.A.

La Fonction Legal concourt au contrôle de la conformité des activités et opérations de la Banque aux dispositions législatives et réglementaires. Elle assure, sur son périmètre, le contrôle permanent des risques juridiques générés par les activités, produits, services et opérations de la Banque, ainsi que des risques opérationnels générés par la Fonction Legal elle-même.

Elle y contribue par ses consultations juridiques aux Métiers, une participation aux négociations juridiques des transactions, la veille juridique, la formation des collaborateurs, la modélisation de contrats types, l'émission de politiques et de procédures juridiques, la collaboration aux organes et procédures de décision, et ce, dans les conditions fixées par les textes de gouvernance de la Banque. La Fonction Legal participe ainsi systématiquement au processus d'approbation des nouveaux produits et activités et aux décisions majeures d'engagement.

En 2010, le dispositif de contrôle permanent et de maîtrise des risques juridiques a continué à être renforcé. Plus particulièrement :

- l'organisation de la Fonction Legal s'est poursuivie sous un angle de gestion internationale et « globale » : notamment dans le cadre du projet Plateforme Paris Londres, et par la publication de textes de gouvernance sur des aspects opérationnels et organisationnels;
- une revue juridique des nouveaux produits et activités a été menée par la Fonction Legal à une échelle internationale;
- l'efficacité de la documentation juridique Marchés de Capitaux s'est accrue grâce à l'amélioration de la rationalisation de leur processus de négociation dans la Legal Data Base (LDB).

En 2011, Legal mettra en œuvre le plan d'action défini dans sa cartographie des risques élaborée en 2010.

## Le troisième degré

### ■ Contrôle périodique

L'Inspection générale a la responsabilité de diligenter des inspections sur l'ensemble des unités du groupe Crédit Agricole CIB. Elle exerce une responsabilité hiérarchique directe sur toutes les unités d'audit locales ou régionales de Crédit Agricole CIB ou de ses filiales.

L'Inspection et les unités d'audit n'exercent aucune responsabilité ni autorité sur les activités qu'elles contrôlent.

L'Inspection générale de Crédit Agricole CIB fait partie intégrante de la ligne Métier Audit Inspection du groupe Crédit Agricole S.A.. Ainsi, l'Inspecteur général, responsable du contrôle périodique de Crédit Agricole CIB, est rattaché hiérarchiquement à l'inspecteur général de Crédit Agricole S.A. et fonctionnellement au Directeur Général de Crédit Agricole CIB auxquels il rend compte des travaux et investigations menés par l'Inspection générale.

Les effectifs d'audit du Groupe comprennent, au total, environ

220 personnes dont plus de 80 basées au Siège.

Pour exercer ses missions, l'Inspection générale de Crédit Agricole CIB est organisée autour de deux pôles : d'une part, l'Équipe Centrale d'Inspection et, d'autre part, les audits régionaux et de filiales.

### ■ Équipe centrale

Dotée d'une équipe centrale de 70 inspecteurs (après fusion des équipes de l'audit France et de l'équipe centrale), l'Inspection Générale est chargée d'évaluer, au travers de ses missions de contrôle périodique, l'efficacité du système de contrôle interne au sein de Crédit Agricole CIB et dans l'ensemble de ses filiales. A ce titre, elle conduit des missions au sein des entités consistant notamment à s'assurer du respect des règles externes et internes, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la qualité de l'information comptable. Elles portent également sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

A cet effet, elle :

- réalise des missions globales sur les entités du groupe ;
- conduit des missions thématiques visant à évaluer le dispositif de maîtrise et de surveillance des risques ;
- procède à des missions spécifiques sur les activités organisées sous forme de lignes produits mondiales ;
- mène des missions sur des thématiques spécifiques : fraudes et incidents ou thématiques nécessitant des compétences d'audit spécialisées.

Ces missions s'inscrivent dans le cadre d'un plan annuel d'audit validé par la Direction générale de Crédit Agricole CIB et par l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A.. Les conclusions relatives aux enquêtes de l'Inspection Générale sont communiquées à la Direction générale de Crédit Agricole CIB, à la Direction Générale de Crédit Agricole S.A. et à l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A..

### ■ Les équipes d'audit interne

Les unités d'audit interne du groupe comprennent 138 personnes (y compris Newedge) à fin 2010.

Une coordination globale des équipes d'audit est assurée par des responsables d'audit régionaux ou de filiales dans leur périmètre respectif. Ces responsables sont placés sous la tutelle hiérarchique d'un collaborateur de l'Inspecteur général. Ce collaborateur assure l'intégration des audits locaux/régionaux dans l'ensemble du dispositif de la ligne Métier.

Les missions des unités d'audit locales sont :

- d'auditer la qualité du contrôle interne, des processus et de la conformité légale et réglementaire des opérations sur l'ensemble du périmètre de l'entité selon un cycle d'audit adapté (qui ne peut excéder 5 ans) ;
- de procéder à toute vérification ponctuelle à la demande du Directeur général de l'entité et/ou de la hiérarchie de l'Inspection générale ;
- de s'assurer de la réalisation de leurs propres préconisations et de celles émanant de l'Inspection générale et des différents corps d'audit externes, en particulier des autorités de tutelle ;
- de rendre compte périodiquement de leur activité à l'Inspection Générale.

Sur la base d'une identification régulière des zones de risque de son périmètre, chaque unité d'audit définit un plan d'audit annuel qui s'inscrit dans un cycle pluriannuel et qui est validé par l'Inspection générale.



Les inspections effectuées par les corps de contrôle internes et externes (autorités de tutelle, cabinets d'audit externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi semestriel des recommandations par les équipes d'audit internes. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces inspections, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité. Le résultat du suivi des recommandations fait l'objet d'une présentation en Comité de Contrôle Interne de Crédit Agricole CIB. Le cas échéant, ce dispositif conduit l'Inspecteur général à exercer son devoir d'alerte auprès du Conseil d'administration, tel que prévu par le règlement 97-02 modifié.

Par ailleurs, l'Inspection générale participe régulièrement à des comités de contrôle interne locaux. Ces comités traitent du contrôle permanent, du contrôle de la conformité, des missions effectuées, du suivi par l'audit des recommandations de l'Inspection Générale et, le cas échéant, des autorités de tutelle.

Enfin, l'Inspecteur général de Crédit Agricole CIB rend compte régulièrement au Comité d'audit de l'activité du contrôle périodique et, en particulier de la mise en œuvre dans les délais des recommandations émises par les audits internes et externes.

Il lui soumet également le plan d'audit annuel de l'Inspection Générale.

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de Crédit Agricole CIB, le Conseil d'administration, la Direction générale et les composantes concernées de la Banque sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôle.

Le Président du Conseil d'administration,

# → RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

## Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 16 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT  
Catherine Pariset et Pierre Clavié

ERNST & YOUNG ET AUTRES  
Pierre Hurstel

# → RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

## ■ CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Jetons de présence 2010

Les montants de jetons de présence perçus par les membres du Conseil d'administration de la Société au titre de leurs mandats détenus en 2010 chez Crédit Agricole CIB sont les suivants :

Les montants des jetons de présence versés par Crédit Agricole S.A. et Crédit Foncier de Monaco aux Administrateurs au titre de leurs mandats exercés dans ces sociétés sont également précisés.

### ■ Membres du Conseil d'administration

Montants en euros	Jetons de présence versés par Crédit Agricole CIB	Jetons de présence versés par Crédit Agricole S.A. <sup>(5)</sup>	Jetons de présence et autres rémunérations versés par le Crédit Foncier de Monaco	Total 2010	Total 2009
Jean-Paul CHIFFLET (Président du Conseil d'administration)	39 000			39 000	66 150
Edmond ALPHANDERY	45 000			45 000	30 000
Philippe BRASSAC <sup>(1)</sup>	12 000	51 700		63 700	
Frank E. DANGEARD	22 000			22 000	15 000
Marc DESCHAMPS <sup>(2)</sup>	0			0	
Jean-Frédéric DREYFUS <sup>(3)</sup>	18 000			18 000	15 000
Philippe GESLIN	42 000		11 377	53 377	36 147
François IMBAULT	18 000			18 000	15 000
Marc KYRIACOU	18 000			18 000	12 000
Jean LE VOURCH	18 000			18 000	15 000
François MACE	18 000			18 000	15 000
Didier MARTIN	19 000			19 000	16 000
Jean PHILIPPE	48 000			48 000	27 000
Jean-Louis ROVEYAZ <sup>(4)</sup>	13 000			13 000	
François THIBAUT <sup>(4)</sup>	9 000			9 000	
François VEVERKA	48 000	66 400		114 400	78 700

(1) Administrateur depuis le 23 février 2010

(2) Administrateur depuis le 9 novembre 2010

(3) Administrateur élu par les salariés

(4) Administrateur depuis le 11 mai 2010

(5) Les séances du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. donnent lieu au versement d'un jeton de présence à raison de 3 300 euros par réunion pour chaque administrateur et de 2 750 euros par réunion pour le censeur, alloués en fonction de leur participation effective aux réunions – viennent s'ajouter des jetons supplémentaires pour les membres des comités, attribués en fonction de leur présence aux réunions de ces comités, et pour les présidents de ces comités.

L'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank a fixé l'enveloppe de jetons de présence alloués annuellement à un montant maximum de 600 000 euros.

La répartition des jetons de présence versés aux Administrateurs est établie en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil, ainsi que de leur participation aux Comités d'audit et de rémunération – une rémunération forfaitaire est attribuée au titre de la fonction de Président du Conseil. Les montants des jetons de présence sont fixés selon les règles suivantes :

- le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil est calculé en fonction de la présence aux réunions du Conseil (3 000 euros par séance) ;

- les membres du Comité des rémunérations et du Comité d'audit perçoivent une rémunération forfaitaire annuelle de jetons de présence au titre de leur participation à ces comités (respectivement 4 000 euros et 15 000 euros) ;

- les membres du Comité d'audit perçoivent une rémunération complémentaire forfaitaire de 3 000 euros par personne et par séance, en cas de participation effective à cette séance et dans la limite d'un montant annuel de 15 000 euros par membre ;

une rémunération forfaitaire annuelle est versée au Président du Conseil au titre de cette fonction pour un montant de 20 000 euros.

## ■ Montants des jetons de présence versés en 2010 par la Société aux Administrateurs dont le mandat a pris fin au cours de l'exercice

Les montants des jetons de présence versés par Crédit Agricole S.A. aux Administrateurs au titre de leurs mandats exercés dans cette société sont également précisés.

Montants en euros	Date de fin de mandat	Jetons de présence versés par Crédit Agricole CIB	Jetons de présence versés par Crédit Agricole S.A. (2)	Total 2010	Total 2009
Georges PAUGET, Président du Conseil d'administration	23 février 2010	6 000		6 000	39 000
Pierre BRU	11 mai 2010	7 000	21 450	28 450	63 550
Jean-Dominique COMOLLI	24 août 2010	12 000		12 000	15 000
Jean-Frédéric DE LEUSSE	23 février 2010	21 000		21 000	23 500
Jean-Yves HOCHER <sup>(1)</sup>	1 <sup>er</sup> décembre 2010	15 000		15 000	
Bernard LOLLIOT	24 août 2010	39 000		39 000	30 000
Jean-Marie SANDER	11 mai 2010	6 000	45 100	51 100	79 350
Henri MOULARD, Censeur	11 mai 2010	33 000	20 350	53 350	75 400

<sup>(1)</sup> M. Hocher, administrateur du 23 février 2010 au 1<sup>er</sup> décembre 2010, est devenu Directeur général à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2010.

<sup>(2)</sup> Les séances du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. donnent lieu au versement d'un jeton de présence à raison de 3 300 euros par réunion pour chaque administrateur et de 2 750 euros par réunion pour le censeur, alloués en fonction de leur participation effective aux réunions – viennent s'ajouter des jetons supplémentaires pour les membres des comités, attribués en fonction de leur présence aux réunions de ces comités, et pour les présidents de ces comités.

## Direction Générale

### Principes de rémunération

La rémunération des membres de la Direction Générale au titre de 2010 comprend une partie fixe et une partie variable ainsi qu'un complément de rémunération variable différée.

- La partie fixe est déterminée par référence aux pratiques de marché ;
- La partie variable est calculée sur la base de critères quantitatifs et/ou qualitatifs :
  - Les éléments quantitatifs sont liés à la réalisation d'objectifs de résultat de Crédit Agricole CIB et de Crédit Agricole S.A.
  - Les éléments qualitatifs sont composés de critères liés notamment à la mobilisation autour du respect des règles de gouvernance, de procédures et de déontologie, de la culture de transversalité, de la qualité du management et de la gestion des équipes.
  - La pondération de ces critères pour la rémunération variable 2010 a été modifiée par rapport à celle retenue pour la rémunération variable au titre de 2009, en accord avec la politique menée par Crédit Agricole S.A., et ramenée à 50% pour chaque type d'éléments.

### Rémunération de Monsieur Jean-Yves Hocher, Directeur Général

Nommé Directeur Général de Crédit Agricole CIB le 1<sup>er</sup> décembre 2010, il supervise les métiers Fixed Income Markets, Equity Brokerage & Derivatives, ainsi que les fonctions de support suivantes : Global Internal Audit, Global Compliance et Communication. Il conserve son mandat de Directeur Général Délégué de Crédit Agricole S.A. et consacre 85% de son activité à Crédit Agricole CIB.

- La part fixe de la rémunération du Directeur général est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général.
- La part variable est déterminée sur la base de deux séries de critères au titre de 2010 :
  - des critères quantitatifs, pondérés à 50%
  - des critères qualitatifs pondérés à 50%.

▷ **Récapitulatif des rémunérations de Jean-Yves Hocher, Directeur Général depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2010**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les coûts des éléments de rémunération fixe, variable, charges de retraite et avantages en nature seront répartis entre les deux sociétés Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. au prorata de l'activité dédiée à chacune des deux entités. La nomination de Monsieur Jean-Yves Hocher à la fonction de Directeur Général de Crédit Agricole CIB n'entraîne aucune modification des éléments de rémunération en vigueur à cette date chez Crédit Agricole S.A..

La rémunération fixe et la rémunération variable annuelle au titre de ses fonctions en décembre 2010 sont déterminées et supportées financièrement par Crédit Agricole S.A.

La part fixe de la rémunération de Monsieur Jean-Yves Hocher a été fixée à 500 000 euros par décision du Conseil d'administration du 12 janvier 2011.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 23 février 2011, sur proposition du comité des rémunérations, a attribué à Jean-Yves Hocher une rémunération variable de 554 000 euros au titre de l'année 2010 dont 332 400 euros de rémunération variable différée sous forme d'actions de Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive se fera sur une période de 3 ans en fonction de la réalisation de conditions de performance et à condition de présence au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

**Rémunération de Monsieur Francis Canterini, Directeur général délégué**

Nommé Directeur général délégué de Crédit Agricole CIB le 1<sup>er</sup> décembre 2010, il supervise les fonctions de support Risk & Permanent Control, Finance, Credit Portfolio Management, Human Resources, Corporate Secretary, Legal et Global IT & Operations. Son contrat de travail en tant que mandataire social au sein de Crédit Agricole S.A. est suspendu, et ce tant qu'il exercera son mandat de Directeur Général délégué Chez Crédit Agricole CIB.

- La part fixe de la rémunération du Directeur général délégué est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général délégué.
- La part variable est déterminée sur la base de deux séries de critères au titre de 2010 :
  - des critères quantitatifs, pondérés à 50%
  - des critères qualitatifs pondérés à 50%.

▷ **Récapitulatif des rémunérations de Francis Canterini, Directeur Général Délégué à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2010**

La part fixe de la rémunération de Monsieur Francis Canterini a été fixée à 450 000 euros par décision du Conseil d'administration du 12 janvier 2011.

La rémunération fixe et la rémunération variable annuelle au titre de ses fonctions en décembre 2010 sont déterminées et supportées financièrement par Crédit Agricole S.A.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 23 février 2011, sur proposition du comité des rémunérations, a attribué à Francis Canterini une rémunération variable de 350 000 euros au titre de l'année 2010 dont 140 000 euros de rémunération variable différée sous forme d'actions de Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive se fera sur une période de 3 ans en fonction de la réalisation de conditions de performance et à condition de présence au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

**Rémunération de Monsieur Pierre Cambefort, Directeur général délégué**

Jusqu'au 30 novembre 2010, Monsieur Pierre Cambefort supervisait les métiers Transaction & Commercial Banking et Distressed

Assets, ainsi que les fonctions de support suivantes : Risk and Permanent Control, Finance, Credit Portfolio Management, Corporate Secretary, Legal et Global IT & Operations. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2010, il supervise les directions Structured Finance, Transaction & Commercial Banking, Distressed Assets, Coverage & Investment Bank, ainsi que le réseau international.

- La part fixe de la rémunération du Directeur général délégué est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général délégué.
- La part variable est déterminée sur la base de deux séries de critères au titre de 2010 :
  - des critères quantitatifs, pondérés à 50%
  - des critères qualitatifs pondérés à 50%.

▷ **Récapitulatif des rémunérations de Pierre Cambefort, Directeur Général Délégué à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2010**

La part fixe de la rémunération de Monsieur Pierre Cambefort a été fixée à 260 000 euros sur décision du conseil d'administration du 24 août 2010.

Pierre Cambefort n'a pas reçu d'options ou d'actions de performance en 2010 dans le cadre de ses fonctions.

Pierre Cambefort Directeur général délégué à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2010 (montants en euros)	2009		2010	
	Attribué	Versé	Attribué <sup>(2)</sup>	Versé <sup>(3)</sup>
Rémunération fixe <sup>(1)</sup>			86 667	86 667
Rémunération variable <sup>(1)</sup>			219 000 <sup>(4)</sup>	0
Complément de rémunération variable différée			146 000 <sup>(4)</sup>	0
Primes versées au titre du programme de fidélité			0	0
Rémunération exceptionnelle <sup>(1)</sup>			0	0
Jetons de présence			0	0
Avantages en nature <sup>(5)</sup>			10 573	10 573
<b>TOTAL</b>			<b>462 240</b>	<b>97 240</b>

<sup>(1)</sup> Brute avant impôt.  
<sup>(2)</sup> Rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social (à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2010) au titre de ses fonctions au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.  
<sup>(3)</sup> Intégralité des rémunérations versées au cours de l'exercice au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions (à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010).  
<sup>(4)</sup> Le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 9 mars 2011 a attribué à Pierre Cambefort une rémunération variable totale au titre de sa fonction de Directeur Général Délégué de 365 000 euros dont 146 000 euros de rémunération variable différée sous forme d'actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive se fera sur une période de 3 ans en fonction de la réalisation de conditions de performance et à condition de présence au sein du groupe Crédit Agricole S.A.  
<sup>(5)</sup> Principalement liés à un logement de fonction.

**Rémunération de Monsieur Patrick Valroff, Directeur Général**

Jusqu'à la fin de son mandat, le 1<sup>er</sup> décembre 2010, il supervisait le métier Coverage & Investment Banking ainsi que les fonctions de support suivantes : Human Resources, Global Internal Audit, Global Compliance, Corporate Secretary et Communication.

- La part fixe de la rémunération du Directeur général est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général.
- La part variable est déterminée sur la base de deux séries de critères au titre de 2010 :
  - des critères quantitatifs à 50%
  - des critères qualitatifs pondérés à 50%.

### ▷ Récapitulatif des rémunérations de Patrick Valroff, Directeur Général du 14 mai 2008 au 1<sup>er</sup> décembre 2010

La part fixe de la rémunération de Monsieur Valroff a été fixée à 650 000 euros par décision du conseil d'administration du 14 mai 2008 et est demeurée inchangée en 2009 et 2010. Son mandat a pris fin le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Patrick Valroff Directeur général de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank du 14 mai 2008 au 1 <sup>er</sup> décembre 2010 (montants en euros)	2009		2010	
	Attribué (2)	Versé (3)	Attribué (2)	Versé (3)
Rémunération fixe (1)	650 000	650 000	595 833	595 833
Rémunération variable (1)	441 000(5)	565 000(4)	600 000(6)	441 000(5)
Complément de rémunération variable conditionnelle différée	879 000(5)	0	900 000(6)	(5)
Primes versées au titre du programme de fidélité	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle (1)	0	0	0	400
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	5 862	5 862	5 373	5 373
<b>TOTAL</b>	<b>1 975 862</b>	<b>1 220 862</b>	<b>2 101 206</b>	<b>1 042 606</b>

(1) Brute avant impôt.

(2) Rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social (jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre) au titre de ses fonctions au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(3) Intégralité des rémunérations versées au cours de l'exercice au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions (jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre).

(4) Sur proposition du comité des rémunérations de Crédit Agricole CIB du 2 mars 2009, le Conseil d'Administration a attribué à Patrick Valroff une rémunération variable de 565 000 euros au titre de l'année 2008 et un complément de rémunération variable différée sous condition de présence auquel le bénéficiaire a renoncé.

(5) Sur proposition du comité des rémunérations de Crédit Agricole CIB du 19 février 2010, le Conseil d'Administration a attribué à Patrick Valroff une rémunération variable totale de 1 320 000 euros, composée de 441 000 euros à verser au titre de l'année 2009 et un complément de rémunération variable conditionnelle de 879 000 euros sous la forme d'actions de Crédit Agricole S.A., dont l'acquisition est différée sur les exercices 2012 et 2013 et soumise à condition de performance de Crédit Agricole CIB et à condition de présence au sein du groupe Crédit Agricole.

(6) Le Conseil d'Administration de Crédit Agricole CIB du 9 mars 2011 a attribué à Patrick Valroff une rémunération variable totale de 1 500 000 euros, dont 900 000 euros de rémunération variable différée dont l'acquisition définitive se fera sur une période de 3 ans en fonction de la réalisation de conditions de performance et à condition de présence au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

### Rémunération de Monsieur Jérôme Grivet, Directeur général délégué

Jusqu'à la fin de son mandat, le 31 août 2010, il supervisait les directions Transaction & Commercial Banking et Distressed Assets ainsi que les fonctions de support suivantes : Risk and permanent Control, Finance, Global IT & Operations, Legal, Credit Portfolio Management et Corporate Secretary.

- La part fixe de la rémunération du Directeur général délégué est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général délégué.
- La part variable est déterminée sur la base de deux séries de critères au titre de 2010 :
  - des critères quantitatifs, pondérés à 50%,
  - des critères qualitatifs pondérés à 50%.

### ▷ Récapitulatif des rémunérations de Jérôme Grivet, Directeur Général Délégué jusqu'au 31 août 2010

La part fixe de la rémunération de Monsieur Grivet a été portée à 450 000 euros sur décision du Conseil d'Administration du

2 mars 2009 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Son mandat a pris fin le 31 août 2010.

Jérôme Grivet Directeur général délégué jusqu'au 31 août 2010 (montants en euros)	2009		2010	
	Attribué (2)	Versé (3)	Attribué (2)	Versé (3)
Rémunération fixe(1)	450 000	450 000	299 969	299 969
Rémunération variable(4)	189 450(5)	240 000(4)	163 333(7)	189 450(5)
Complément de rémunération variable différée	218 550(5)	0	163 333(7)	0
Primes versées au titre du programme de fidélité	0	47 425(6)	0	49 308(8)
Rémunération exceptionnelle (1)	150 000(5)	50 000	0	150 400(5)
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	6 777	6 777	4 595	4 595
<b>TOTAL</b>	<b>1 014 777</b>	<b>794 202</b>	<b>631 230</b>	<b>693 722</b>

(1) Brute avant impôt.

(2) Rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social (jusqu'au 31 août 2010) au titre de ses fonctions au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(3) Intégralité des rémunérations versées au cours de l'exercice au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions (jusqu'au 31 août 2010).

(4) Sur proposition du comité des rémunérations de Crédit Agricole CIB du 2 mars 2009, le Conseil d'Administration a attribué à Jérôme Grivet une rémunération variable de 240 000 euros au titre de l'année 2008 versée en 2009 et un complément de rémunération variable différée sous condition de présence auquel le bénéficiaire a renoncé.

(5) Sur proposition du comité des rémunérations de Crédit Agricole CIB du 19 février 2010, le Conseil d'Administration a attribué à Jérôme Grivet une rémunération variable totale de 408 000 euros, composée de 189 450 euros à verser au titre de l'année 2009 et un complément de rémunération variable conditionnelle de 218 550 euros sous la forme d'actions de Crédit Agricole S.A., dont l'acquisition est différée sur les exercices 2012 et 2013 et soumise à condition de performance de Crédit Agricole CIB et à condition de présence au sein du groupe Crédit Agricole. Il a également attribué à Jérôme Grivet une rémunération exceptionnelle de 150 000 euros.

(6) Composé des montants perçus en 2009, soit :

- 16 255 euros de rémunération différée allouée en 2007 et venant à échéance en 2009 pour le second tiers ;
- 31 170 euros de rémunération différée allouée en 2008 et venant à échéance en 2009 pour le premier tiers.

(7) Le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 9 mars 2011 a attribué à Jérôme Grivet une rémunération variable totale au titre des 8 mois exercés au sein de Crédit Agricole CIB dans sa fonction de Directeur Général Délégué de 326 666 euros dont 163 333 euros de rémunération variable différée sous forme d'actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive se fera sur une période de 3 ans en fonction de la réalisation de conditions de performance et à condition de présence au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

(8) Composé des montants perçus en 2010, soit :

- 16 922 euros de rémunération différée allouée en 2007 et venant à échéance en 2010 pour le dernier tiers ;
- 32 386 euros de rémunération différée allouée en 2008 et venant à échéance en 2010 pour le second tiers.

### Rémunération de Monsieur Alain Massiera, Directeur général délégué

Jusqu'à la fin de son mandat, le 1<sup>er</sup> décembre 2010, il supervisait les métiers Structured Finance, Equity Brokerage & Derivatives et Fixed Income Markets, ainsi que certaines implantations internationales.

- La part fixe de la rémunération du Directeur général délégué est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général délégué.
- La part variable est déterminée sur la base de deux séries de critères au titre de 2010 :
  - des critères quantitatifs, pondérés à 50%,
  - des critères qualitatifs pondérés à 50%.

### ▷ Récapitulatif des rémunérations de Alain Massiera, Directeur Général Délégué jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2010

La part fixe de la rémunération de Monsieur Massiera a été portée à 600 000 euros sur décision du Conseil d'administration du 3 mars 2008 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et est demeurée inchangée en

2009 et 2010. Son mandat a pris fin le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Alain Massiera Directeur général délégué jusqu'au 1 <sup>er</sup> décembre 2010 (montants en euros)	2009		2010	
	Attribué (2)	Versé (3)	Attribué (2)	Versé (3)
Rémunération fixe <sup>(1)</sup>	600 000	600 000	550 000	550 000
Rémunération variable <sup>(1) (4)</sup>	423 000 <sup>(7)</sup>	568 000 <sup>(6)</sup>	576 550 <sup>(6)</sup>	423 000 <sup>(7)</sup>
Complément de rémunération variable différée	837 000 <sup>(7)</sup>	0	798 450 <sup>(6)</sup>	0
Primes versées au titre du programme de fidélité	0	114 290 <sup>(6)</sup>	0	118 747 <sup>(6)</sup>
Rémunération exceptionnelle <sup>(1)</sup>	0	0	0	400
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature <sup>(5)</sup>	92 226	92 226	85 024	85 024
<b>TOTAL</b>	<b>1 952 226</b>	<b>1 374 516</b>	<b>2 010 024</b>	<b>1 177 171</b>

<sup>(1)</sup> Brute avant impôt.

<sup>(2)</sup> Rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social (jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2010) au titre de ses fonctions au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

<sup>(3)</sup> Intégralité des rémunérations versées au cours de l'exercice au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions (jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2010).

<sup>(4)</sup> La rémunération variable inclut également les suppléments de rémunération liés aux séjours effectués hors de France.

<sup>(5)</sup> Le montant des avantages en nature est principalement lié à la mise à disposition d'un logement de fonction.

<sup>(6)</sup> Sur proposition du comité des rémunérations de Crédit Agricole CIB du 2 mars 2009, le Conseil d'Administration a attribué à Alain Massiera une rémunération variable de 568 000 euros au titre de l'année 2008 versée en 2009 et un complément de rémunération variable différée sous condition de présence auquel le bénéficiaire a renoncé.

<sup>(7)</sup> Sur proposition du comité des rémunérations de Crédit Agricole CIB du 19 février 2010, le Conseil d'Administration a attribué à Alain Massiera une rémunération variable totale de 1 260 000 euros, composée de 423 000 euros à verser au titre de l'année 2009 et un complément de rémunération variable conditionnelle de 837 000 euros sous la forme d'actions Crédit Agricole S.A., dont l'acquisition est différée sur les exercices 2012 et 2013 et soumise à condition de performance de Crédit Agricole CIB et à condition de présence au sein du groupe Crédit Agricole.

<sup>(8)</sup> Rémunération différée allouée au titre de 2007 :

- 114 290 euros venant à échéance en 2009 pour le premier tiers ;
- 118 747 euros venant à échéance en 2010 pour le second tiers.

<sup>(9)</sup> Le Conseil d'Administration de Crédit Agricole CIB du 9 mars 2011 a attribué à Alain Massiera une rémunération variable totale au titre de sa fonction de Directeur général délégué de 1 375 000 euros dont 798 450 euros de rémunération variable différée sous forme d'actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive se fera sur une période de 3 ans en fonction de la réalisation de conditions de performance et à condition de présence au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

## Indemnités dues ou susceptibles d'être dues à raison de la cessation ou du changement de fonctions

Au titre du mandat social qu'ils exercent chez Crédit Agricole CIB. Messieurs Jean-Yves Hoher, Francis Canterini et Pierre Cambefort ne bénéficient pas d'indemnités de départ dues ou susceptibles d'être dues en cas de cessation ou du changement de fonctions.

## Programme de fidélité de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

Les mandataires sociaux au 31 décembre 2010 ne sont pas bénéficiaires du programme de fidélité de Crédit Agricole CIB.



## Autres rémunérations versées par Crédit Agricole S.A. au titre des mandats exercés au sein de cette société

### Monsieur Jean-Paul Chifflet, Président du Conseil d'Administration de Crédit Agricole CIB

- ▷ Récapitulatif des rémunérations versées à Monsieur Jean-Paul Chifflet par Crédit Agricole S.A., au titre de ses fonctions de Directeur Général de Crédit Agricole S.A. - Jetons de présence versés par Crédit Agricole CIB au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de Crédit Agricole CIB

Monsieur Jean-Paul Chifflet est mandataire social de Crédit Agricole S.A. depuis le 1<sup>er</sup> mars 2010 et a perçu une rémunération fixe de 750 000 euros de Crédit Agricole S.A.

	2009		2010	
	Attribué (2)	Versé (3)	Attribué (2)	Versé (3)
Rémunération fixe <sup>(1)</sup>			750 000	750 000
Rémunération variable <sup>(1) (5)</sup>			366 000 <sup>(7)</sup> 550 000 <sup>(7)</sup>	0
Rémunération exceptionnelle <sup>(1)</sup>			0	0
Jetons de présence <sup>(4)</sup>			39 000	39 000
Avantages en nature <sup>(6)</sup>			88 731	88 731
<b>TOTAL</b>			<b>1 793 731</b>	<b>877 731</b>

<sup>(1)</sup> Brute avant impôt.

<sup>(2)</sup> Rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

<sup>(3)</sup> Intégralité des rémunérations versées au cours de l'exercice au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions.

<sup>(4)</sup> Jetons de présence versés par Crédit Agricole CIB au titre de son mandat de Président du Conseil d'Administration de Crédit Agricole CIB.

<sup>(5)</sup> Monsieur Jean-Paul Chifflet n'a perçu aucune rémunération variable en 2010.

<sup>(6)</sup> Les avantages en nature versés en 2010 sont essentiellement constitués par la mise à disposition d'un logement de fonction.

<sup>(7)</sup> Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 23 février 2011 sur proposition du Comité des rémunérations a attribué à Jean-Paul Chifflet une rémunération variable de 916 000 euros au titre de l'année 2010 dont 550 000 euros de rémunération différée sous forme d'actions de Crédit Agricole S.A., dont l'acquisition définitive se fera sur une période de 3 ans en fonction de la réalisation de conditions de performance et à condition de présence au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

### Monsieur Georges Pauget, Président du Conseil d'Administration de Crédit Agricole CIB jusqu'au 23 février 2010

- ▷ Récapitulatif des rémunérations versées à Monsieur Georges Pauget par Crédit Agricole S.A., au titre de ses fonctions de Directeur Général de Crédit Agricole S.A., dont le mandat a pris fin le 1<sup>er</sup> mars 2010 - Jetons de présence versés par Crédit Agricole CIB au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de CACIB

Monsieur Georges Pauget a été mandataire social de Crédit Agricole S.A. jusqu'au 28 février 2010 et a perçu du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2010 une rémunération fixe de 153 333 euros inchangée par rapport à 2009.

	2009		2010	
	Attribué (2)	Versé (3)	Attribué (2)	Versé (3)
Rémunération fixe <sup>(1)</sup>	920 000	920 000	153 333	153 333
Rémunération variable <sup>(1) (5)</sup>	520 950	0	0	520 950
Complément de rémunération variable différée	0	0	0	0
Primes versées au titre du programme de fidélité	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle <sup>(1)</sup>	0	0	0	0
Jetons de présence <sup>(4)</sup>	39 000	39 000	6 000	6 000
Avantages en nature	18 040	18 040	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 497 990</b>	<b>977 040</b>	<b>159 333</b>	<b>680 283</b>

<sup>(1)</sup> Brute avant impôt.

<sup>(2)</sup> Rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

<sup>(3)</sup> Intégralité des rémunérations versées au cours de l'exercice au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions.

<sup>(4)</sup> Jetons de présence versés par Crédit Agricole CIB au titre de son mandat de Président du Conseil d'Administration de Crédit Agricole CIB.

<sup>(5)</sup> Monsieur Georges Pauget ayant proposé au Conseil d'administration du 20 janvier 2009 de renoncer à sa rémunération variable au titre de l'année 2008, aucun versement n'a été effectué à ce titre en 2009.

Monsieur Georges Pauget a perçu en 2010 un montant de rémunération variable dû au titre de l'année 2009 et arrêté par le Conseil d'Administration du 21 mai 2010 de 520 950 euros.

## Régimes de retraite supplémentaire

Les mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB ne bénéficient pas de régimes spécifiques de retraite et prévoyance liés au mandat social qu'ils exercent chez Crédit Agricole CIB.

Messieurs Jean-Paul Chifflet, Président du Conseil d'Administration de Crédit Agricole CIB, Jean-Yves Hocher, Directeur Général, Pierre Cambefort et Francis Canterini, Directeurs généraux délégués, conservent le bénéfice du régime de retraite des cadres

dirigeants du groupe Crédit Agricole complémentaire aux régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, ces engagements sont supportés intégralement par Crédit Agricole CIB pour MM Cambefort et Canterini et à hauteur de 85% pour Monsieur Hocher, et ce durant leur mandat social chez Crédit Agricole CIB. Ils ne sont pas à la charge de Crédit Agricole CIB pour Monsieur Chifflet.



## Option de souscription ou d'achat d'actions – Actions de performance

Durant l'exercice 2010, il n'y a eu aucune attribution d'option de souscription ou d'achat d'actions et aucune attribution d'action de performance aux mandataires sociaux au titre de leur mandat chez Crédit Agricole CIB.

## Tableau de synthèse du respect des recommandations AFEP/MEDEF

Informations complémentaires relatives au Président du Conseil d'administration, au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués en fonction au 31 décembre 2010

Dirigeants Mandataires Sociaux	Durée du mandat		Contrat de travail <sup>(1)</sup>		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non- concurrence	
	Début	Fin	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Paul Chifflet Président du Conseil d'Administration	23.02.2010	Echéance 2013 <sup>(1)</sup>		✓	✓		✓ <sup>(1)</sup> avec Crédit Agricole S.A.		✓ <sup>(1)</sup> avec Crédit Agricole S.A.	
Jean-Yves Hocher Directeur général	01.12.2010	Echéance 4 <sup>ème</sup> trimestre 2013 <sup>(2)</sup>	✓ <sup>(2)</sup> avec Crédit Agricole S.A. (contrat suspendu)		✓			✓	✓ <sup>(2)</sup> avec Crédit Agricole S.A.	
Pierre Cambefort Directeur général délégué	01.09.2010	Echéance 4 <sup>ème</sup> trimestre 2013 <sup>(3)</sup>	✓ <sup>(3)</sup>		✓			✓		✓
Francis Canterini Directeur général délégué	01.12.2010	Echéance 4 <sup>ème</sup> trimestre 2013 <sup>(4)</sup>	✓ <sup>(4)</sup> avec Crédit Agricole S.A. (contrat suspendu)		✓			✓		✓

<sup>(1)</sup> M. Chifflet a été nommé Président le 23 février 2010 pour la durée de son mandat d'Administrateur. Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Les engagements suivants ne seront pas supportés financièrement par Crédit Agricole CIB : en cas de cessation du mandat de M. Chifflet en qualité de Directeur général de Crédit Agricole S.A., une indemnité de rupture sera versée par Crédit Agricole S.A. Un engagement de non-concurrence à la cessation de ce mandat, quelle qu'en soit la cause, pourra être demandé par Crédit Agricole S.A.

<sup>(2)</sup> M. Hocher a été nommé Directeur général à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010 pour une période expirant à l'issue du Conseil d'administration se tenant au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013 et procédant à l'examen des comptes au 30 septembre 2013. Il a été Administrateur de la Société du 23 février 2010 au 1<sup>er</sup> décembre 2010. Les engagements suivants ne seront pas supportés financièrement par Crédit Agricole CIB : Engagements relatifs aux modalités de réactivation de son contrat de travail avec Crédit Agricole S.A., ce contrat ayant été suspendu jusqu'à la fin de son mandat de Directeur général délégué qu'il exerce chez Crédit Agricole S.A. Dans le cas d'une réactivation de son contrat de travail, M. Hocher serait soumis à une obligation de non-concurrence avec Crédit Agricole S.A. d'une durée d'un an postérieurement à la rupture de ce contrat de travail.

<sup>(3)</sup> M. Cambefort a été nommé à effet au 1<sup>er</sup> septembre 2010 pour une période expirant à l'issue du Conseil se tenant au 2<sup>ème</sup> trimestre 2011 et procédant à l'examen des comptes au 31 mars 2011. Lors de la nomination du nouveau Directeur général, son mandat a été renouvelé pour une nouvelle période expirant à l'issue du Conseil d'administration se tenant au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013 et procédant à l'examen des comptes au 30 septembre 2013.

Le contrat de travail de M. Cambefort avec Crédit Agricole S.A. est suspendu pendant la période de détachement chez Crédit Agricole CIB au terme duquel il pourra rejoindre Crédit Agricole S.A. ou une autre entité du groupe Crédit Agricole.

<sup>(4)</sup> M. Canterini a été nommé à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010 pour une période expirant à l'issue du Conseil d'administration se tenant au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013 et procédant à l'examen des comptes au 30 septembre 2013.

Son contrat de travail avec Crédit Agricole S.A. est suspendu pendant la période de son mandat chez Crédit Agricole CIB.

<sup>(5)</sup> S'agissant du non-cumul du mandat social avec un contrat de travail, seuls sont visés par les recommandations AFEP/MEDEF le Président du Conseil d'administration et le Directeur général.

# → MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX au 31 décembre 2010

## Direction générale

Jean-Yves HOCHER

Fonction exercée dans la Société **Directeur général depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2010  
(administrateur du 23 février 2010 au 1<sup>er</sup> décembre 2010)**

Première nomination 2010

Echéance du mandat 2013

Détient - action

9 Quai du Président Paul Doumer 92920 Paris La Défense cedex - France

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2010				
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au Groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
<b>Président</b>	-			Crédit Agricole Assurances
				CA Consumer Finance (01.2011)
				FGA Capital S.p.A.
				Sofinco
				Finaref
				Président du Conseil de surveillance de : - Eurofactor - Unipierre Assurances
<b>Directeur Général</b>	-			Predica
<b>Directeur Général Délégué</b>	Crédit Agricole S.A.		✓	ASF
<b>Administrateur</b>	Amundi Group			Attica
	Agro Paris Tech (EPCSCP)	✓		Banque de Gestion Privée Indosuez
	Banco Espirito Santo (Portugal)		✓	Cedicam
	Bespar			Camca
	CACEIS			Fireca
	CACI - (Credit Agricole Creditor Insurance)			Médicale de France
	Crédit Agricole Assurances Italia Holding S.p.A. (Italie)			
	Crédit Agricole Leasing & Factoring			
	Emporiki Bank (Grèce)		✓	
Newedge Group				
<b>Vice-Président</b>	Predica			Pacifica
<b>Membre du Conseil de Surveillance</b>	Fonds de garantie des dépôts	✓		Korian
<b>Représentant Permanent</b>	de Crédit Agricole S.A. : • administrateur de Pacifica			de Sofinco : • Administrateur de Creserfi et de Gecina de Predica : • Censeur de Siparex
<b>Censeur</b>	Crédit Agricole Assurances			
				Président du Groupement français des bancassureurs - Membre de la commis- sion exécutive de la Fédération française des sociétés d'assurances

## Pierre CAMBEFORT

**Fonction exercée dans la Société** Directeur général délégué depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010

Première nomination 2010

Echéance du mandat 2013

Détient - action

9 Quai du Président Paul Doumer 92920 Paris La Défense cedex - France

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2010				
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au Groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Membre du Comité Exécutif	Crédit Agricole S.A.		✓	
Président	-			Crédit Agricole Création Calixte Investissement
Président Directeur Général	Mescas			
Administrateur	Centre d'échanges de données et d'information du Crédit Agricole Mutuel - CEDICAM (GIE)			Amundi immobilier
	Crédit Agricole Cheuvreux			CPR Online
	Newedge Group			Deltager S.A.
	Union de Banques Arabes et Françaises (UBAF)			
Managing Director	CLSA B.V.			
	CLSA Stichting Foundation			

## Francis CANTERINI

**Fonction exercée dans la Société** Directeur général délégué depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2010

Première nomination 2010

Echéance du mandat 2013

Détient - action

9 Quai du Président Paul Doumer 92920 Paris La Défense cedex - France

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2010				
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au Groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Membre du Comité Exécutif	Crédit Agricole S.A.		✓	
Président	-			Crédit Lyonnais Europe (SAS) Redcliffe Investments Ltd
Directeur Général Délégué	-			Cariparma e Piacenza SpA (Italie)
Administrateur	-			Banca Popolare Friuladria SpA (Italie)
				Banque Themis
				BP FriulAdria (et membre du Comité exécutif)
				Crédit Agricole Assicurazioni
				Crédit Agricole Cheuvreux
				Crédit Logement
Gérant	-			CL Verwaltungs (GMBH) (Allemagne)
				Directeur des Risques et Contrôles Permanents du groupe Crédit Agricole

## Conseil d'administration

## Jean-Paul CHIFFLET

**Fonction exercée dans la Société** **Président du Conseil d'administration et Président du Comité des rémunérations**

Première nomination en qualité d'administrateur 2004

Echéance du mandat 2013

Détient une action

91-93 boulevard Pasteur - 75710 Paris Cedex 15

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2010				
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au Groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Directeur Général	Crédit Agricole S.A.		✓	CRCAM Centre-Est
				Sacam International (SAS)
Président	Crédit Lyonnais (LCL)			Carvest
				Pacifica
				SAS Sacam Développement
Vice-Président	-			Crédit Agricole S.A.
				Rue La Boétie (SAS)
				Comité des banques de la région Rhône Alpes
Administrateur	-			Apis CA
				Banque de Gestion Privée Indosuez
				Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)
				Deltager
				Crédit Agricole Financements (Suisse) SA
				GIE Attica
				Predica
				Sacam (SAS)
				Sacam Participations SAS
				Siparex associés (SA)
Membre du Comité Exécutif	Fédération bancaire française (FBF) (Association)	✓		Fédération Rhône-Alpes du Crédit Agricole
	-			SAS Sacam Santeffi
Membre du Comité de Direction	-			ADICAM (SARL) GECAM (GIE)
Représentant Permanent	-			de CRCAM Centre-Est : • Administrateur, AMT (GIE) de SAS Sacam Développement : • Administrateur, Crédit Lyonnais (LCL) • Administrateur, Lyon Place financière et tertiaire (Association)
Membre du Conseil d'orientation de Paris Europlace				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secrétaire général de la Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA)</li> <li>• Membre du Conseil économique et social de Paris</li> <li>• Président fondateur en Rhône Alpes de IMS, Entreprendre pour la cité</li> </ul>

## Edmond ALPHANDERY

**Fonction exercée dans la Société** Administrateur - Membre du Comité d'audit

Première nomination 2002

Echéance du mandat 2011

Détient une action

4, place Raoul Dautry - 75015 Paris

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2010				
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au Groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Président	CNP Assurances	✓	✓	
Administrateur	Caixa Seguros (Brésil)	✓		
	CNP Unicredit Vita (Italie)	✓		
	GDF Suez	✓	✓	
	Icade	✓	✓	
				Membre de l'European Advisory Board de Lehman Brothers puis de "l'European Advisory Panel » de Nomura Securities

## Philippe BRASSAC

**Fonction exercée dans la Société** Administrateur

Première nomination 2010

Echéance du mandat 2013

Détient une action

111 avenue Emile Dechame 06708 Saint Laurent du Var Cedex

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2010				
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au Groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Président Directeur Général	Deltager SA.			
Président	SAS Sacam Développement			AMT (Association de Moyens Technologiques) (GIE)
	SOFIPACA			
	SOFIPACA GESTION (SAS)			
Vice-Président	Crédit Agricole S.A. (MEMBRE DU COMITE STRATEGIQUE ET DU COMITE DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE)		✓	
	SAS Rue la Boétie			
Administrateur	SACAM Participations (SAS)			Cariparma (Italie)
	Société Civile Immobilière du Crédit Agricole Mutuel (SCICAM) (SCI)			Crédit Foncier de Monaco
Représentant permanent	de la SAS SACAM DEVELOPPEMENT : • Administrateur de Crédit Lyonnais (LCL)			
Directeur Général	CRCAM Provence Côte d'Azur SACAM INTERNATIONAL			
Membre du Comité de Direction	ADICAM (SARL)			
Membre Du Comité Exécutif	-			SACAM Square Habitat (SAS)
Secrétaire Général	Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA)			
Secrétaire Général du Comité de Direction	GIE GECAM			

## Frank DANGEARD

**Fonction exercée dans la Société** Administrateur - Membre du Comité des rémunérations

Première nomination 2005

Echéance du mandat 2011

Détient une action

22, rue Simon Dereure - 75018 Paris

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2010				
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au Groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Président du Conseil d'Administration	Atari	✓	✓	
Président Directeur Général				Thomson
Président du Conseil Stratégique	PricewaterhouseCoopers (France)	✓		
Managing Partner	Harcourt	✓		
Administrateur	Bruegel (Association - Belgique)	✓		EDF
	Energos France (SAS)	✓		Equant (Pays-Bas)
	Moser Baer India Limited (MBIL)(Inde)	✓	✓	Orange
	Moser Baer Private Projects (MBPP) (Inde)	✓		
	Sonaecom (Portugal)	✓	✓	
	Symantec (USA)	✓	✓	
Membre du Conseil Consultatif	Harvard Business School HEC			

## Marc DESCHAMPS

**Fonction exercée dans la Société** Administrateur

Première nomination 2010

Echéance du mandat 2013

Détient une action

3 Avenue de la Libération - 63000 Clermont-Ferrand

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2010				
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au Groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Directeur Général	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre-France			Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie (01.2011)
Président Directeur Général	-			Sofinormandie (SAS)
Président	-			CA Immo Normandie (SAS) (01.2011)
				CA Normandie Immobilier (SAS) (01.2011)
				Sofimanche (01.2011)
Administrateur	Banque Chalus			Centre d'échanges de données et d'information du Crédit Agricole Mutuel - CEDICAM (GIE) (01.2011)
	CA Consumer Finance			Crédit Lyonnais (LCL)
	Crédit Agricole Leasing & Factoring			Fonds d'Investissement et de Recherche du Crédit Agricole - FIRECA
	Crédit Agricole Services (GIE)			Pleinchamp (SAS)
	Crédit Agricole Technologies (GIE)			
	Sacam Participations (SAS)			
Représentant Permanent				de la CRCAM de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Président, Britline (SAS) (01.2011)</li> <li>• Administrateur, Uni Expansion Ouest (01.2011)</li> <li>• Gérant, SEP Normandie (01.2011)</li> </ul>

## Jean-Frédéric DREYFUS

**Fonction exercée dans la Société** Administrateur  
(Administrateur représentant les salariés - Chargé de mission au Secrétariat général - développement durable)

Première nomination 1999

Echéance du mandat 2011

Détient une action

9, quai du Président Paul Doumer - 92920 Paris la Défense cedex

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2010				
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au Groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Administrateur	Université Paris Dauphine	✓		Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction
	Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE - Association)(Trésorier)	✓		Astria
	-			Foncière logement
	-			Union d'économie sociale pour le logement
Membre	Comité consultatif de l'Autorité des normes comptables	✓		Conseil consultatif du secteur financier
	-			Conseil national du développement durable
Trésorier	Confédération française de l'encadrement – CGC - Trésorier confédéral	✓		

## Philippe GESLIN

**Fonction exercée dans la Société** Administrateur - Membre du Comité d'audit

Première nomination 2002

Echéance du mandat 2011

Détient une action

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2010				
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au Groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Président du Conseil de Surveillance	-			Etam Développement
Administrateur	Crédit Foncier de Monaco			
	Gecina	✓	✓	
	Union Financière de France Banque	✓	✓	
Membre du Conseil de Surveillance	Euro Disney SCA	✓	✓	
	Euro Disney Associés SCA	✓		
Représentant Permanent	de Invelios Capital : • Administrateur de la Société sucrière de Pithiviers le Vieil • Administrateur de la Société Vermandoise-Industries • Membre du Conseil de surveillance de la Société vermandoise de sucreries	✓	✓	
		✓	✓	
Gérant	Gestion Financière Conseil (SARL)	✓		
Censeur	Invelios Capital	✓		

## François IMBAULT

Fonction exercée dans la Société **Administrateur**

Première nomination 2004

Echéance du mandat 2013

Détient une action

26, quai de la Râpée - 75012 Paris

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2010				
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au Groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admissibles sur un marché réglementé	FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Président	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France			
Président	Domaine de la Sablonnière (SAS)			
Représentant Permanent	de la CRCAM de Paris et d'Ile de France : • Administrateur de Socadif • Gérant de Société Civile Immobilière Agricole de l'Ile de France • Gérant de Société Civile Immobilière Bercy- Villiot			
Administrateur	CADIF Actions (Association)			

## Marc KYRIACOU

Fonction exercée dans la Société **Administrateur  
(Administrateur représentant les salariés)**

Première nomination 2007

Echéance du mandat 2011

Détient une action

9, quai du Président Paul Doumer - 92920 Paris la Défense cedex

AUCUN AUTRE MANDAT EXERCÉ AU 31 DÉCEMBRE 2010	FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
-	-



**Jean LE VOURCH**

**Fonction exercée dans la Société** Administrateur

Première nomination 2007

Echéance du mandat 2011

Détient une action

7, rue du Loch - 29555 Quimper cedex

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2010				
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au Groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
<b>Président</b>	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère			Coopérative laitière de Ploudanel
	Breiz Europe (Association – Belgique)	✓		Sica Ouest Elevage
				Société financière du groupe Even
				Régilait (Président du Conseil de surveillance)
<b>Vice-Président</b>	-			Uclab
<b>Administrateur</b>	Crédit Agricole Assurances			
	Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole - Predica			
<b>Membre du Conseil de Surveillance</b>	Crédit Agricole Titres (SNC)			
<b>Représentant Permanent</b>	de la CRCAM du Finistère :			
	• Président de la Fédération bretonne du Crédit Agricole	✓		
	• Vice-président d'Investir en Finistère (Association)	✓		
	• Membre du Conseil de surveillance de Crédit Agricole Bretagne Habitat Holding			
• Administrateur de Cofilmo				
de la Fédération bretonne du Crédit Agricole :				
• Administrateur de Valorial (Association)	✓			
• Membre du Conseil économique et social de Bretagne	✓			
<b>- Gérant</b> <b>- Associé</b>	GFA de Kerveguen GAEC Le Vourch	✓		

## François MACÉ

Fonction exercée dans la Société Administrateur - Membre du Comité d'audit

Première nomination 2008

Echéance du mandat 2011

Détient une action

18, rue Davout BP 29085 - 21085 DIJON CEDEX 9

## FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2010

FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au Groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Directeur Général	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne			Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Charente-Périgord
Président	John-Deere Credit (SAS)	✓		
Administrateur	CA Consumer Finance			Fonds d'investissement et de recherche du Crédit Agricole FIRECA (SAS)
	CAMCA			Pleinchamp (SAS)
	CAMCA Réassurance			
	Crédit Agricole Capital Investissement & Finance (CACIF)			
	Crédit Agricole Risk Insurance CARI (Luxembourg)			
	Meridian Bank (Serbie)			
Membre du Conseil de Gestion	Uni Editions (SAS)			
Représentant Permanent	de la CRCAM de Champagne-Bourgogne : • Associé SNC AMT • Associé SNC Greencam			de la CRCAM de Charente-Périgord : • Président de GIE Comète • Administrateur de GIE Greencam, de Grand Sud Ouest Capital SA et de Radian

## Didier MARTIN

Fonction exercée dans la Société Administrateur - Membre du Comité des rémunérations

Première nomination 2002

Echéance du mandat 2011

Détient une action

130, rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris

## FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2010

FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au Groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Avocat Associé	Cabinet Bredin Prat	✓		
Président du Conseil de Surveillance	-			Mondialum (SAS)
Membre du Conseil de Surveillance	Soparexo (S.C.A.)	✓		
Représentant Permanent	-			de Front Line (SAS) : • Membre du Conseil de surveillance d'Europacorp

Jean PHILIPPE

Fonction exercée dans la Société Administrateur - Membre du Comité d'audit

Première nomination 2007

Echéance du mandat 2011

Détient une action

64060 PAU CEDEX 9

FONCTIONS EXERÇÉES AU 31 DÉCEMBRE 2010				
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au Groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	FONCTIONS EXERÇÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Directeur Général	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne			
Président	Radian			
Administrateur	Crédit Agricole Covered Bonds			Crédit Agricole Cheuvreux
	Crédit Agricole Solidarité et Développement (Association)			Eurofactor
	FIA-NET	✓		Foncaris
	Fonds d'investissement et de recherche du Crédit Agricole – Fireca			GSCO Capital
	SACAM Participations (SAS)			
	Société Civile Immobilière du Crédit Agricole Mutuel (SCICAM)			
	Synergie (GIE)			
Représentant Permanent	de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne : <ul style="list-style-type: none"> <li>Président du Conseil d'administration de BANKOA SA (Espagne)</li> <li>Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> <li>Grand Sud Ouest Capital SA</li> <li>Mercagentes S.A. (Espagne)</li> <li>Mercagestión S.A. (Espagne)</li> </ul> </li> </ul>			
Membre du Comité de Direction	GIE Gecam			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Président du Bureau de l'Association Nationale des Cadres de Direction de la FNCA</li> <li>Président du Comité de Pilotage Nouvelles Relations Clients en multicanal</li> <li>Membre du Comité des partenariats et de la Commission du Développement FNCA</li> </ul>			

## Jean-Louis ROVEYAZ

Fonction exercée dans la Société Administrateur - Membre du Comité des rémunérations

Première nomination 2010

Echéance du mandat 2011

Détient une action

52, boulevard Pierre Coubertin – 49004 Angers Cedex 01

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2010				
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au Groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Président du Conseil d'Administration	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine			Pleinchamp (SAS) (Président du Comité exécutif)
	Pleinchamp (SAS)			
Président du Conseil de Surveillance	Société d'épargne foncière agricole (SEFA)			
Administrateur	Cariparma (S.p.A) (Italie)			
	Crédit Agricole Covered Bonds			
Président du Comité du financement de l'agriculture de la FNCA Membre du Comité d'orientation agro-alimentaire Crédit Agricole S.A.				

## François THIBAUT

Fonction exercée dans la Société Administrateur

Première nomination 2010

Echéance du mandat 2013

Détient une action

26 rue de la Godde - 45800 Saint Jean de Braye

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2010				
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au Groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Président	Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire (et de la Caisse locale de Cosne sur Loire)			
	Carcentre (GIE)			
	Centre Loire Expansion (SAS)			
	CAMCA et filiales luxembourgeoises			
	Pleinchamp (SAS)			
	Association pour le développement local du Crédit Agricole ADELCA			
Administrateur	Foncaris			Crédit Agricole Titres
	CA Consumer Finance			
	CNMCCA (Confédération)			
Membre du Conseil de Surveillance	Lukas Bank (Pologne)			
Membre du Comité Exécutif	Sacam Pleinchamp (SAS)			
Président du Comité d'orientation et de la promotion (COP), du Comité de la filière vins et de la Commission satisfactions clients et compétitivité Membre du Comité - du Fonds d'investissement et de recherche du Crédit Agricole /Fireca (SAS) - d'Énergie et environnement Membre des Commissions suivantes : Commission nationale de Rémunération des Cadres de Direction, Commission Mutualiste et Commission Passerelle, Commission des Cadres dirigeants du Groupe Crédit Agricole Associé du GAEC Thibault, du GFA de Montour et du GFA de Villargeau d'En Haut				

## François VEVERKA

**Fonction exercée dans la Société** Administrateur - Président du Comité d'audit

Première nomination 2009

Echéance du mandat 2012

Détient une action

84 avenue des Pages - 78110 Le Vésinet

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2010				
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au Groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admissibles sur un marché réglementé	FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Consultant	Banquefinance associés			
Administrateur	Crédit Agricole S.A. Et Président du Comité d'audit et des risques - Membre du Comité stratégique et du Comité des rémunérations			
	Crédit Lyonnais (LCL) Et Président du Comité des risques et comptes			
Membre du Conseil de Surveillance	Octofinances			
Executive Managing Director	-			Standard & Poor's – Affaires institutionnelles pour l'ensemble des activités européennes
Directeur Général	-			Compagnie de Financement Foncier (Directeur général, puis membre du Comité exécutif)
				Membre du Comité financier de la Fondation pour la recherche médicale

## Conflits d'intérêts potentiels qui pourraient exister pour les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale entre leurs intérêts privés ou leurs autres devoirs et leurs devoirs à l'égard de Crédit Agricole CIB

Il n'existe pas, à la connaissance de Crédit Agricole CIB, de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de Crédit Agricole CIB, des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, et leurs intérêts privés.

Cependant, le Conseil d'administration et la Direction générale de Crédit Agricole CIB comportent des mandataires sociaux de sociétés (dont des sociétés du Groupe Crédit Agricole) avec lesquelles Crédit Agricole CIB entretient par ailleurs des relations commerciales, ce qui pourrait être source de conflits potentiels.

Aussi, le règlement intérieur du Conseil d'administration rappelle aux membres du Conseil qu'ils doivent informer le Conseil de tout conflit d'intérêts, y compris potentiel, dans lequel ils pourraient être impliqués directement ou indirectement et s'abstenir de participer à la prise de décision sur les sujets concernés.

## Article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Les actions de la Société n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé, les dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier ne sont pas applicables à la Société.

Des informations sur la composition du capital au 31 décembre 2010 figurent à la note 6.14 des comptes consolidés en page 191.

## → COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

La composition du Comité exécutif de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank au 31 décembre 2010 est la suivante :

Jean-Yves HOCHER	Directeur général
Pierre CAMBEFORT	Directeur général délégué
Francis CANTERINI	Directeur général délégué
Jean-François MARCHAL	Structured Finance
Jonathan SLONE	Equity Brokerage & Derivatives
Jean-Claude BASSIEN	Equity Brokerage & Derivatives
Guy LAFFINEUR	Fixed Income Markets
Daniel PUYO	Risques et Contrôle permanent
Thomas GADENNE	Finance
Eric BAUDSON	Global IT & Operations
Ivana BONNET	Human Resources
Jean-Pierre TREMENBERT	Corporate Secretary

# 3

## RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE 2010

<b>ACTIVITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CIB.....</b>	<b>78</b>
▷ PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CIB .....	78
▷ ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER.....	79
▷ ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS .....	80
▷ ACTIVITÉ ET RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ .....	81
▷ BILAN CONSOLIDÉ DE CRÉDIT AGRICOLE CIB.....	85
▷ TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES .....	87
<b>INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE CRÉDIT AGRICOLE CIB (SA).....</b>	<b>88</b>
▷ BILAN SIMPLIFIÉ DE CRÉDIT AGRICOLE CIB (SA).....	88
▷ COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE CRÉDIT AGRICOLE CIB (SA).....	90
▷ RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES .....	91
▷ ÉVOLUTION RÉCENTE DU CAPITAL .....	92
▷ INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX .....	93
<b>GESTION DES RISQUES .....</b>	<b>94</b>
▷ ORGANISATION DE LA FONCTION RISQUES .....	94
▷ RISQUE DE CRÉDIT .....	95
▷ RISQUES DE MARCHÉ .....	104
▷ EXPOSITIONS SENSIBLES SELON LES RECOMMANDATIONS DU FSB .....	108
▷ GESTION DU BILAN - RISQUES FINANCIERS STRUCTURELS.....	114
▷ RISQUES OPÉRATIONNELS .....	119
▷ RISQUES JURIDIQUES .....	120
▷ RISQUES DE NON-CONFORMITÉ .....	121
<b>PILIER 3 DE LA RÉFORME BÂLE II.....</b>	<b>122</b>
▷ CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE.....	122
▷ GESTION DES RISQUES.....	122
▷ RATIOS PRUDENTIELS.....	122
▷ FONDS PROPRES, EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ADÉQUATION DU CAPITAL.....	124
▷ RISQUE DE CRÉDIT .....	127
▷ RISQUES DE MARCHÉ .....	137
▷ RISQUES OPÉRATIONNELS.....	138



# → ACTIVITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CIB

## ■ PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CIB

### Changements de principes et méthodes comptables

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés de Crédit Agricole CIB ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union Européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2009 à l'exception du changement d'option relatif à la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des régimes à prestations définies. En effet, selon la norme IAS 19, les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies peuvent être comptabilisés :

- Soit en contrepartie du résultat pour leur totalité ;
- Soit en contrepartie du résultat pour une fraction déterminée selon la méthode du corridor ;
- Soit en contrepartie des autres éléments du résultat global pour la totalité.

Jusqu'au 31 décembre 2009, Crédit Agricole CIB imputait la totalité des écarts actuariels dans le résultat de la période pendant laquelle ils étaient constatés.

Afin de fournir une information plus comparable avec les principes appliqués par les autres sociétés, Crédit Agricole CIB a décidé de les enregistrer intégralement en « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ». Cette méthode est appliquée de manière permanente et homogène à tous les régimes de retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Cette modification d'option comptable est traitée conformément aux dispositions de la norme IAS 8 avec application rétrospective.

Ces normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2010 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2010.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif à l'exception de la révision des normes IAS 27 et IFRS 3.

En effet, l'application prospective de la révision des normes IAS 27 et IFRS 3 aux opérations d'acquisitions effectives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 entraîne un changement de méthode comptable pour le Groupe. Les principaux points concernent :

- l'évaluation initiale des intérêts minoritaires ;
- les frais d'acquisition ;
- certaines opérations doivent être désormais comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises ;
- les modalités de comptabilisation des prises de contrôle par

étape ou des cessions partielles entraînant la perte de contrôle ;

- le rattachement des clauses d'ajustement de prix, lorsqu'elles sont des instruments financiers, aux dispositions de la norme IAS 39.

Cependant, au cours de l'année 2010, Crédit Agricole CIB n'a pas effectué d'opération significative susceptible d'être concernée par ce changement de méthode comptable.

### Évolution du périmètre de consolidation

Les variations de périmètre entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 31 décembre 2010 sont les suivantes :

#### ■ Sociétés nouvellement consolidées en 2010

Les entités suivantes nouvellement créées entrent dans le périmètre de consolidation :

- Crédit Agricole CIB Services Private Ltd,
- Cheuvreux/CLSA Global Portfolio Trading Pte Ltd.

#### ■ Sociétés sorties du périmètre de consolidation en 2010

La société suivante, dont l'activité est devenue non significative est déconsolidée :

- Chauray Contrôle SAS.

Les sociétés suivantes sortent du périmètre de consolidation, puisqu'elles ont fait l'objet d'une liquidation au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 :

- Calyon Bank Polska SA,
- EDELAAR EESV.

En raison de leur fusion les trois sociétés suivantes sortent du périmètre :

- CAAM Distribution AV,
- CAAM Espana Holding,
- Doumer Philemon SAS.

La société Crédit Agricole CIB Saudi Fransi Limited, en cours de cession est déconsolidée au 31 décembre 2010.

Enfin, du fait de l'entrée de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Franche Comté dans l'actionnariat du Crédit Agricole Financement Suisse, notre pourcentage de contrôle est descendu en dessous des seuils de consolidation par mise en équivalence ; de ce fait, cette filiale sort du périmètre de consolidation au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### ■ Changement de dénomination sociale

La Société a changé de dénomination sociale le 6 février 2010. A cette date, sa dénomination sociale «Calyon» est devenue «Crédit Agricole Corporate and Investment Bank».

Les filiales dont le changement de dénomination sociale est intervenu au cours de l'année 2010 sont reprises dans la note 2.1 sur les évolutions du périmètre de consolidation.

## ■ ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Au cours du premier semestre 2010, l'actualité a été dominée par la crise des dettes souveraines en Europe, laquelle a pris sa source en Grèce avant de se propager à tous les pays lourdement endettés de la zone euro (l'Irlande, le Portugal et, dans une moindre mesure, l'Espagne). Cette montée de tensions s'est traduite par une explosion des primes de risque sur les obligations des États jugés à risque et par des achats refuge sur les meilleures signatures souveraines (le rendement sur le Bund allemand est ainsi redevenu inférieur à 2,6% à mi-année). Les préoccupations se sont également progressivement déplacées vers les banques européennes qui portent ce risque souverain. L'Euro a été fortement pénalisé et a perdu plus de 15% de sa valeur contre le dollar en six mois pour atteindre un point bas à 1,19 début juin.

En réponse, les leaders européens ont créé un fond de stabilisation totalisant 750 milliards d'euros : 440 milliards d'un fonds garanti par les États membres (le Fonds européen de stabilité financière - FESF) auxquels viennent s'ajouter 60 milliards de l'Union européenne et une contribution financière du Fonds monétaire international de l'ordre de 250 milliards d'euros. La Grèce bénéficie par ailleurs d'un programme d'aide d'urgence dédié d'un montant de 110 milliards d'euros, visant à couvrir ses besoins de financement jusqu'à fin 2012. La Banque centrale européenne a réactivé de son côté un certain nombre de mesures de soutien à la liquidité et a également annoncé un programme de rachats de titres publics et privés sur les marchés secondaires. Ce programme d'aide, assorti d'une forte conditionnalité (programme d'assainissement budgétaire et de réformes structurelles pour les pays récipiendaires), permet aux gouvernements de fournir les efforts budgétaires nécessaires, sans être sous la pression des marchés, pour remettre les dettes publiques sur des trajectoires soutenables. Cette réponse a permis de ramener un calme relatif sur les marchés : si le plan de stabilisation évite toute crise de liquidité à court terme, les inquiétudes sur la solvabilité à plus longue échéance de certains des États membres de la zone euro n'ont pas disparu.

Au cours de l'été une série de mauvais chiffres américains a ranimé les doutes quant au caractère soutenable de la reprise outre-Atlantique, avec le spectre d'un retour en récession. Très vite, les marchés se sont interrogés sur l'opportunité pour la Réserve fédérale (Fed) d'augmenter la taille de ses achats de titres (programme d'assouplissement quantitatif ou QE) pour stimuler l'activité dans un contexte de chômage élevé et d'inflation trop basse. Une telle perspective a mis sous pression le dollar américain (jusqu'à 1,42 contre euro début novembre) et fait refluer les taux longs (point bas à 2,38% début octobre). A l'issue de son

Comité des 2 et 3 novembre 2010 et conformément aux attentes, la Fed a annoncé son intention d'acquérir 600 milliards de dollars supplémentaires de titres longs du Trésor à l'horizon de juin 2011 tout en se laissant la possibilité d'ajuster, à la hausse comme à la baisse, la taille de ce programme, pour répondre au mieux à ses objectifs de plein emploi et de stabilité des prix. Les marchés ont favorablement accueilli la nouvelle et, à la faveur d'indicateurs conjoncturels meilleurs qu'anticipé, ont revu en hausse leurs prévisions de croissance aux États-Unis, confortés, en outre, par le nouveau programme de relance budgétaire pour 2011 annoncé début décembre par le Président Obama. Les craintes d'un retour en récession s'étant dissipées, les taux longs américains se sont logiquement ajustés et ont gagné plus de 100 points de base en l'espace d'un mois pour osciller jusqu'en fin d'année autour de 3,4%.

Le dollar a également repris des couleurs alors que les marchés se sont mis à spéculer sur une possible utilisation par l'Irlande du FESF. Selon un schéma identique à celui de la Grèce, avec le retrait des investisseurs et la crise de liquidité, l'Irlande a finalement été contrainte de faire appel à l'aide européenne fin novembre. Ce plan de sauvetage s'élève à 85 milliards d'euros, le gouvernement irlandais s'engageant de son côté à réaliser 15 milliards d'euros d'économies sur quatre ans pour ramener son déficit budgétaire sous la barre de 3%. Dans la foulée, l'Europe a jeté les bases d'un mécanisme permanent de résolution de crise qui devrait succéder à l'actuel plan d'urgence à partir de juillet 2013. Ce dispositif prévoit une implication des créanciers du secteur privé, au cas par cas, après un examen approfondi pour juger du caractère soutenable de la trajectoire d'endettement des pays en difficulté. Le fonctionnement de ce dispositif n'étant pas détaillé, les marchés se sont montrés prudents à son égard.

Ces soubresauts financiers n'ont pas enrayer la reprise. En Europe, les données d'enquêtes attestent toujours en fin d'année de la poursuite de la reprise sur des rythmes certes ralentis, mais solides, car portés par la demande domestique. Aux États-Unis, les indicateurs d'activités sont également bien orientés et la croissance accélère fin 2010 pour atteindre 3,2% en rythme annualisé (en première estimation). Ces bonnes nouvelles entretiennent le mouvement de hausse des taux sans risque avec, en filigrane, des réallocations de portefeuilles vers des actifs plus risqués et donc mieux rémunérés. L'euro a profité à la fois de ce regain d'appétit pour le risque et de l'accalmie observée sur le front des États souverains européens ; il termine l'année proche de 1,34 dollar.

## ■ ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS

### Compte de résultats consolidés synthétiques

<i>en millions d'euros</i>	2010	2010 Activités pérennes	2009	2009 Activités pérennes	Variation 2010/2009 <sup>(1)</sup>
<b>Produit net bancaire</b>	<b>5 698</b>	<b>6 072</b>	<b>4 428</b>	<b>5 775</b>	<b>5%</b>
Charges d'exploitation	(3 835)	(3 727)	(3 471)	(3 347)	11%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 863</b>	<b>2 345</b>	<b>957</b>	<b>2 428</b>	<b>(3%)</b>
Coût du risque	(638)	(298)	(1 769)	(1 032)	(71%)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	139	139	117	117	19%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(13)	(13)	22	22	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 351</b>	<b>2 173</b>	<b>(673)</b>	<b>1 535</b>	<b>42%</b>
Impôt sur les bénéfices	(309)	(574)	381	(338)	70%
<b>Résultat net</b>	<b>1 042</b>	<b>1 599</b>	<b>(292)</b>	<b>1 197</b>	<b>34%</b>
Intérêts Minoritaires	37	37	39	39	(5%)
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>1 005</b>	<b>1 562</b>	<b>(331)</b>	<b>1 158</b>	<b>35%</b>
<b>Résultat net part du groupe retraité<sup>(2)</sup></b>		<b>1 594</b>		<b>1 764</b>	<b>(10%)</b>

<sup>(1)</sup> Activités pérennes

<sup>(2)</sup> Retraité de la réévaluation de la dette et des couvertures de prêts

L'année 2010 marque la fin du plan de recentrage et de développement engagé en 2008. Au vu des résultats, Crédit Agricole CIB a respecté ses engagements, tant sur la gestion des activités en extinction (forte réduction du profil de risque) que sur ses activités pérennes (maintien d'un socle de résultat récurrent de 1 milliard d'euros).

En 2010, l'objectif de résultat a été d'ailleurs dépassé dès les neuf premiers mois de l'année.

Si les objectifs globaux sont atteints, les résultats de la banque de financement et ceux de la banque de marchés sont cependant contrastés en 2010, avec une performance record pour la première et une contribution en baisse pour la seconde.

Retraité de l'impact de la réévaluation de la dette et des couvertures de prêts, le produit net bancaire des activités pérennes est en retrait de 9%, après une année 2009 exceptionnelle sur les marchés.

Le coefficient d'exploitation des activités pérennes reste proche de 60% en 2010.

Les résultats de la Banque Saudi Fransi, mise en équivalence, sont en forte progression par rapport à l'année dernière.

Dans ce contexte marqué par une forte réduction du coût du risque et des activités en extinction de moins en moins pénalisantes, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank a renoué avec les bénéfices avec un résultat net part du groupe de 1 005 millions d'euros.

## ■ ACTIVITÉ ET RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

### Banque de financement

<i>en millions d'euros</i>	2010	2009	Variation 2010/2009	Variation à change constant
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 657</b>	<b>1 928</b>	<b>38%</b>	32%
Charges d'exploitation	(832)	(775)	7%	4%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 825</b>	<b>1 153</b>	<b>58%</b>	<b>51%</b>
Coût du risque	(164)	(931)	(82%)	
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	138	117	18%	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(6)	5	ns	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 793</b>	<b>344</b>	<b>x 5,2</b>	
Impôt sur les bénéfices	(456)	(61)	x 7,5	
<b>Résultat net</b>	<b>1 337</b>	<b>283</b>	<b>x 4,7</b>	
Intérêts Minoritaires	23	26	(12%)	
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>1 314</b>	<b>257</b>	<b>x 5,1</b>	
<b>Résultat net part du groupe retraité <sup>(1)</sup></b>	<b>1 324</b>	<b>533</b>	<b>x 2,5</b>	

<sup>1)</sup> Retraité des couvertures de prêts

En 2010, la gestion active des couvertures de prêts a permis d'en limiter considérablement la volatilité afin de réduire l'impact sur les résultats à des niveaux devenus non significatifs (-10 millions d'euros sur le résultat net en 2010 contre -276 millions d'euros en 2009).

Retraité de cet élément, le produit net bancaire de ces activités a augmenté de 14% par rapport à 2009.

Cette hausse, bien que généralisée à l'ensemble des métiers, est principalement le fait de l'excellente performance des activités de financements structurés.

Crédit Agricole CIB a poursuivi sa croissance en tirant profit des activités en développement (infrastructure et électricité, ressources naturelles, financements aérien et rail, Trade Finance...).

Crédit Agricole CIB est classé 1<sup>er</sup> chef de file en nombre de transactions réalisées en financements de projets (Project Finance

International et Dealogic, 2010) et a reçu le prix « Aircraft Finance House of the Year » (Jane's Transport Finance, 2010) pour la cinquième année consécutive, récompensant ses performances en financements aériens. La Banque a également bénéficié du retour d'opérations bien sécurisées dans le secteur immobilier et hôtellerie et le secteur maritime.

Sur le marché de la syndication, Crédit Agricole CIB, reconnu pour son expertise en crédits syndiqués et financements spécialisés, a conforté sa position de leader en France et conserve sa 3<sup>ème</sup> place sur la zone EMEA (Thomson Financial et Dealogic, 2010).

2010 est une année record pour la banque de financement dans sa globalité en matière de revenus, avec un coût de risque faible et en net recul de 82% par rapport à 2009.

Sous l'effet conjugué de ces différents éléments, le résultat net part du groupe ressort à 1,3 milliard d'euros à fin 2010.

## Banque de marchés et d'investissement

<i>en millions d'euros</i>	2010	2009	Variation 2010/2009
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 880</b>	<b>3 219</b>	<b>(11%)</b>
Charges d'exploitation	(2 501)	(2 204)	13%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>379</b>	<b>1 015</b>	<b>(63%)</b>
Coût du risque	(118)	(96)	23%
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	1		ns
Gains ou pertes nets sur autres actifs		7	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>262</b>	<b>926</b>	<b>(72%)</b>
Impôt sur les bénéfices	(84)	(209)	(60%)
<b>Résultat net</b>	<b>178</b>	<b>717</b>	<b>(75%)</b>
Intérêts Minoritaires	6	7	(14%)
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>172</b>	<b>710</b>	<b>(76%)</b>
<b>Résultat net part du groupe retraité<sup>(1)</sup></b>	<b>193</b>	<b>1 040</b>	<b>(81%)</b>

(1) Retraité de la réévaluation de la dette

Après les conditions de marché exceptionnelles de 2009, la banque de marché et d'investissement affiche des revenus en recul dans un environnement 2010 toujours incertain.

Dans les activités de Fixed Income, les performances des activités de dette et marchés de crédit ainsi que de la trésorerie restent satisfaisantes. Les résultats des activités change et matières premières restent quasiment stables alors que les activités de taux ont particulièrement souffert, à l'image de la plupart des autres acteurs du marché.

Crédit Agricole CIB est ainsi classé 5<sup>ème</sup> teneur de livre monde sur les obligations corporates en euros (Thomson Financial, 2010).

La banque d'investissement, malgré la forte volatilité des marchés, a accompagné de nombreux clients dans des opérations d'augmentation de capital, d'émission d'obligations convertibles, de spin-offs et d'épargne salariale au niveau mondial. Crédit Agricole CIB se classe 2<sup>ème</sup> en 2010 et 1<sup>er</sup> en 2009 pour l'activité Equity Capital Markets en France (Thomson Financial).

Les revenus du courtage, malgré des volumes en baisse et un marché européen atone, sont en légère hausse, portés principalement par CLSA, qui continue de bénéficier du

dynamisme des marchés asiatiques. En 2010, des discussions ont débuté sur les principes d'un futur partenariat entre Crédit Agricole CIB et le courtier chinois CITICS. Ces discussions visent à la création d'une plateforme globale de courtage de premier plan et d'une banque d'investissement sur la région Asie-Pacifique. La structure envisagée prévoit que Crédit Agricole CIB et CITICS détiennent chacun une participation équivalente dans une holding regroupant CLSA, CA Cheuvreux, Crédit Agricole Securities (USA) Inc., les activités de courtage institutionnel et de banque d'investissement de CITIC Securities International, filiale de CITICS basée à Hong Kong, ainsi que les métiers d'Equity Capital Markets et de M&A de Crédit Agricole CIB en Asie.

Le coût du risque reste à des niveaux faibles.

Après prise en compte de la charge d'impôt, le résultat net part du groupe retraité de la réévaluation de la dette s'établit à 193 millions d'euros.

La VaR des activités pérennes reste toujours nettement en-dessous de sa limite de 35 millions d'euros, témoin d'une gestion prudente des risques de marché.

## Activités en extinction

<i>en millions d'euros</i>	2010	2009	Variation 2010/2009
<b>Produit net bancaire</b>	<b>(374)</b>	<b>(1 347)</b>	<b>(72%)</b>
Charges d'exploitation	(108)	(124)	(13%)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>(482)</b>	<b>(1 471)</b>	<b>(67%)</b>
Coût du risque	(340)	(737)	(54%)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(822)</b>	<b>(2 208)</b>	<b>(63%)</b>
Impôt sur les bénéfices	265	719	(63%)
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>(557)</b>	<b>(1 489)</b>	<b>(63%)</b>

La poursuite de la gestion active des portefeuilles en extinction a permis de réduire de manière significative les pertes sur ces activités qui deviennent de moins en moins pénalisantes dans les résultats de la banque. Le résultat net des activités en extinction s'élève en effet à -557 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre -1 489 millions d'euros à fin 2009, en amélioration de 63%.

Les dérivés exotiques actions, dont l'exposition en risques a été réduite tout au long de l'année, ont enregistré des revenus positifs de 35 millions d'euros contre une perte de 72 millions d'euros en 2009.

Le plan de stabilisation, mis en place en juin 2009 sur le portefeuille de corrélation a permis d'en réduire considérablement la volatilité. Le resserrement des spreads, amorcé dès le deuxième semestre 2009, ainsi qu'une gestion active du risque intrinsèque a permis de limiter la perte en produit net bancaire à -141 millions d'euros sur 2010.

Les dépréciations complémentaires sur les CDO, CLO et ABS ont été de -608 millions d'euros sur l'année (en PNB et coût du risque) suite à un léger durcissement de nos hypothèses de recouvrement au premier semestre 2010, comparées aux -1,8 milliard d'euros correspondants pour 2009. Ces chiffres incluent le risque de contrepartie sur les garants monolines et les Credit Derivative Product Company dont les expositions continuent de se réduire.

A titre d'illustration, l'exposition résiduelle relative aux garants monolines s'élève à 159 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Des informations complémentaires sur la nature des principales expositions sont présentées dans la partie «Expositions sensibles selon les recommandations du Financial Stability Board», page 108 du Rapport de gestion.

## Banque privée internationale

<i>en millions d'euros</i>	2010	2009	Variation 2010/2009
<b>Produit net bancaire</b>	<b>541</b>	<b>487</b>	<b>11%</b>
Charges d'exploitation	(385)	(356)	8%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>156</b>	<b>131</b>	<b>19%</b>
Coût du risque	(16)	(5)	x 3,2
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>133</b>	<b>126</b>	<b>6%</b>
Impôt sur les bénéfices	(25)	(22)	14%
<b>Résultat net</b>	<b>108</b>	<b>104</b>	<b>4%</b>
Intérêts Minoritaires	8	6	33%
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>100</b>	<b>98</b>	<b>2%</b>

Dans un contexte d'attente des clients face à des marchés encore volatils et une part des actifs cash encore importante, l'année 2010 présente une bonne performance commerciale et financière avec un produit net bancaire en hausse de 11%, porté par les revenus de trésorerie, et malgré un change USD/CHF défavorable.

La collecte est positive sur l'exercice et augmente de +5,5 milliards d'euros par rapport à 2009 dont 63% sur les institutionnels.

L'encours de fortune à fin décembre s'élève à 71 milliards d'euros (contre 62 milliards d'euros à fin décembre 2009).

## Gestion pour compte propre et divers

<i>en millions d'euros</i>	2010	2009	Variation 2010/2009
<b>Produit net bancaire</b>	<b>(6)</b>	<b>141</b>	<b>ns</b>
Charges d'exploitation	(9)	(12)	(25%)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>(15)</b>	<b>129</b>	<b>ns</b>
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	10	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(15)</b>	<b>139</b>	<b>ns</b>
Impôt sur les bénéfices	(9)	(46)	(80%)
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>(24)</b>	<b>93</b>	<b>ns</b>

L'exercice 2009 enregistrait principalement l'annulation de la charge relative aux titres super subordonnés (TSS) intervenue au

quatrième trimestre 2009 (contrepartie Crédit Agricole S.A.).



## ■ BILAN CONSOLIDÉ DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

### Actif

<i>en milliards d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Caisse, banques centrales, prêts et créances sur les établissements de crédit (hors pensions)	49,2	51,1
Actifs financiers à la juste valeur (hors pensions)	334,0	346,8
Instruments dérivés de couverture	1,2	1,3
Actifs financiers disponibles à la vente	19,1	23,2
Prêts et créances sur la clientèle (hors pensions)	122,5	116,4
Pensions	131,5	109,2
Compte de régularisation et actifs divers	54,8	60,7
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1,1	0,9
Immobilisations	0,9	0,9
Écarts d'acquisition	1,9	1,9
<b>Total</b>	<b>716,2</b>	<b>712,4</b>

### Passif

<i>en milliards d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Banques centrales, dettes envers les établissements de crédit (hors pensions)	56,8	50,0
Passifs financiers à la juste valeur (hors pensions)	304,9	324,5
Instruments dérivés de couverture	1,3	0,8
Dettes envers la clientèle (hors pensions)	103,3	87,2
Pensions	115,8	111,8
Dettes représentées par un titre	61,9	64,0
Comptes de régularisation et passifs divers	47,3	50,5
Provisions	0,9	1,2
Dettes subordonnées	8,7	8,0
Intérêts minoritaires	0,7	0,9
Capitaux propres part du Groupe (hors résultat)	13,6	13,8
Résultat part du groupe	1	(0,3)
<b>Total</b>	<b>716,2</b>	<b>712,4</b>

Au 31 décembre 2010, le total du bilan de Crédit Agricole CIB est de 716 milliards d'euros, en hausse de 4 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2009. L'impact de l'évolution du dollar sur le total bilan est de +16 milliards d'euros et celui du Yen de +8 milliards d'euros. Les principales variations portent sur les postes suivants :

#### ■ Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat (hors pensions) baissent respectivement de 13 et 20 milliards d'euros sur la période. Ils comprennent principalement la juste valeur positive des instruments financiers dérivés et le portefeuille de titres détenus à des fins de transaction à l'actif, et au passif la juste valeur négative des dérivés, les titres de créances négociables classés en trading et les titres vendus à découvert.

La diminution des encours résulte essentiellement de la baisse des mark-to-market des dérivés (-16 milliards d'euros à l'actif et -19 milliards d'euros au passif), notamment sur les dérivés de taux d'intérêt et les dérivés de crédit.

#### ■ Titres reçus ou donnés en pension

Les activités de pension sont essentiellement concentrées sur Paris, dont les encours représentent 59 % des pensions reçues et 61 % des pensions données. La progression des pensions à l'actif sur 2010 provient principalement de la hausse des activités de trading de la Trésorerie.

#### ■ Prêts et créances sur la clientèle (hors pensions)

Les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à 122,5 milliards d'euros au 31 décembre 2010. Ces créances relèvent essentiellement de la banque de financement et concernent principalement la clientèle de corporate (à hauteur de 88%).

#### ■ Dettes envers la clientèle (hors pensions)

La progression de ce poste provient essentiellement des dépôts de la clientèle financière, ainsi que d'effets de change.

#### ■ Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

Les comptes de régularisation, actifs et passifs divers comprennent essentiellement les titres et pensions en délai d'usance, les dépôts de garantie sur des opérations de marché et de courtage.

#### ■ Dettes représentées par un titre

Au-delà des refinancements par emprunts interbancaires classiques, Crédit Agricole CIB procède à des levées de liquidité par émissions de papiers, réalisées sur les principales places financières (en particulier les États-Unis avec sa succursale américaine et sa filiale CACIB Global Partners Inc., le Royaume-Uni avec sa succursale londonienne, ou la France).

#### ■ Capitaux propres part du Groupe

Les capitaux propres part du Groupe hors résultat de la période s'établissent à 13,6 milliards d'euros, relativement stables par rapport au 31 décembre 2009.

## ■ TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

### Perspectives générales 2011

Les États-Unis ont fait le choix de la croissance pour alléger le poids des dettes, privée et publique, en actionnant une fois encore les leviers budgétaire et monétaire (pas de hausses de taux de la Fed prévues avant la mi-2012) pour stimuler l'activité. Grâce à ces deux éléments, une croissance de 3 % en 2011 semble à portée de main, d'autant que les signes d'une croissance auto-entretenue se multiplient également. La remontée des taux longs américains, qui se sont stabilisés depuis la mi-décembre autour de 3,4% (taux à dix ans), reflète ce pari gagnant. L'Europe, qui a choisi la voie de l'austérité pour remettre les dettes publiques sur des trajectoires soutenables, vit au ralenti (croissance de 1,5% en 2011) avec des divergences importantes selon les États, en fonction de l'importance de leurs problématiques d'endettement. Le pari est celui d'un ajustement ordonné des finances publiques couplé à des réformes de fond pour retrouver le chemin de la croissance sur des bases assainies. Mais le pari est risqué avec des marchés prêts à sanctionner la moindre déficience. Les niveaux élevés des primes de risque sur les souverains de la périphérie témoignent de cette fébrilité.

La surprise est venue début 2011 de la BCE qui a adopté un ton résolument plus agressif à l'égard du risque inflationniste. La BCE, dont le mandat exclusif est la stabilité des prix à moyen terme, n'a d'autre choix que de muscler son discours à l'heure où l'inflation se situe au-dessus de sa cible (2,4% en janvier). Mais un premier tour de vis monétaire reste, à ce stade, peu probable : les pressions sur les prix proviennent de l'amont (hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires) sur lequel la BCE n'a aucune emprise. Le déficit de croissance en zone euro, le niveau élevé du taux de chômage, les surcapacités latentes et une situation toujours incertaine et fragile sur le front des souverains de la périphérie devraient en outre dissuader la BCE de monter ses taux en 2011. Néanmoins, ce changement de ton a précipité des ajustements de marchés avec une nette remontée des taux sur les maturités courtes et une hausse de l'euro qui atteint 1,37 dollar en janvier.

Le rebond de la devise européenne, sur fond d'anticipations des relèvements des taux d'intérêt de la BCE, devrait ainsi être de courte durée. Le marché des changes devrait accorder un poids plus important aux différentiels de croissance et ce à l'avantage du billet vert (cible de 1,25 de la parité EUR/USD fin 2011).

En revanche, les taux long terme sans risque vont continuer de monter pour se mettre en conformité avec le schéma de reprise à l'œuvre (3,75% pour le Bund allemand et 4 % pour le taux 10 ans américain fin 2011). Si l'Europe apporte une réponse suffisamment convaincante et crédible à la crise des dettes souveraines, notamment après la réunion du Conseil européen des 24 et 25 mars 2011, les spreads des pays de la périphérie devraient finir par se dégonfler sensiblement.

### Perspectives pour Crédit Agricole CIB

Le 17 mars 2011, le Groupe Crédit Agricole a dévoilé son plan stratégique à moyen terme du groupe Crédit Agricole S.A., Engagement 2014.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank a défini pour ses activités de Banque de Financement et d'Investissement, 3 axes stratégiques pour 2014 :

- Un développement sélectif :
  - Conforter le modèle de banque de financement de proximité, avec des expertises sectorielles affirmées à l'échelle mondiale.
  - Aligner la banque de marchés et d'investissement sur les priorités de la banque de financement
    - \* des activités de Fixed Income au service de la clientèle cible et ouvrant l'accès à une base mondiale d'investisseurs,
    - \* des métiers Actions s'appuyant sur les forces sectorielles de la banque.
  - Adapter le dispositif géographique en fonction des clients prioritaires, des secteurs clés et de l'accès à la liquidité.
- Un dispositif optimisé : gestion rigoureuse des moyens et redéploiement de ceux-ci au service du développement.
  - Plan d'efficacité opérationnelle.
  - Rationalisation du dispositif à l'international.
- Des ressources maîtrisées : piloter activement les emplois pondérés.
  - Emplois pondérés de la BFI pérenne hors impacts réglementaires CRD 3 & 4 quasi stables sur 2011 – 2014.

#### Objectifs financiers 2014 :

- PNB : ≈ 7 milliards d'euros.
- Coefficient d'exploitation < 60%, soit une baisse de plus de 6 points par rapport à 2010.
- RNPG (impact marginal en résultat des activités en cours d'arrêt en 2014) : ≈ 1,8 milliard d'euros.
- RoE (en CRD 3&4, calculé à 7% des emplois pondérés fin de période)<sup>(1)</sup> : 13 à 15%.

<sup>(1)</sup> Avec un coût du risque de 50 bp des emplois pondérés de la Banque de Financement.

#### Avertissement

Cet extrait du communiqué de presse comporte des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances, et mentionnées souvent sous forme d'objectifs. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004 (chapitre 1, article 2, §10).

Ces éléments sont issus de scénarii fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés.

Crédit Agricole S.A. ne prend pas l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou tout autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

La présentation inclut des données publiées 2010 extraites des états financiers consolidés de Crédit Agricole S.A. qui reposent sur des estimations, notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.

Ni le groupe Crédit Agricole, ni Crédit Agricole S.A., ni leurs représentants ne peuvent voir leur responsabilité engagée pour tout préjudice subi en lien avec les éléments mentionnés dans cette présentation.

Les chiffres présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et pour les objectifs financiers sont établis conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union européenne.

## → INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE CRÉDIT AGRICOLE CIB (SA)

### ■ BILAN SIMPLIFIÉ DE CRÉDIT AGRICOLE CIB (SA)

<b>Actif</b>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>Passif</b>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
<i>en milliards d'euros</i>			<i>en milliards d'euros</i>		
Opérations interbancaires et assimilées	153,7	150,1	Opérations interbancaires et assimilées	113,3	116,7
Opérations avec la clientèle	121,8	111,4	Comptes créditeurs de la clientèle	131,7	109,9
Opérations sur titres	63,0	59,7	Dettes représentées par un titre	78,3	79,0
Comptes de régularisation et actifs divers	309,3	317,2	Comptes de régularisation et passifs divers	311,7	322,0
Valeurs immobilisées	8,4	8,7	Dépréciations et dettes subordonnées	12,1	11,8
			Fonds pour risques bancaires généraux	0,1	0,1
			Capitaux propres (hors FRBG)	9,0	7,6
<b>Total actif</b>	<b>656,2</b>	<b>647,1</b>	<b>Total passif</b>	<b>656,2</b>	<b>647,1</b>

Le total bilan de Crédit Agricole CIB s'établit à 656 milliards d'euros au 31 décembre 2010, en hausse de 9 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2009.

#### ■ Opérations interbancaires

Les actifs sur opérations interbancaires augmentent de 3,6 milliards d'euros (+2,4%) avec des variations de -4,0 milliards d'euros sur les dépôts à vue auprès des banques centrales, -9,7 milliards d'euros sur les effets publics et +17,3 milliards d'euros sur les créances auprès des établissements de crédit (dont +16,0 milliards d'euros sur les titres en pension livrée de l'activité de trésorerie).

Inversement, les passifs interbancaires baissent de 3,4 milliards d'euros dont une variation de -6,2 milliards d'euros sur les pensions et +3,4 milliards d'euros sur les emprunts.

Ces variations combinent principalement plusieurs facteurs :

- Un désengagement sur 2010 des placements en dettes souveraines européennes.
- Des taux de placement auprès des banques centrales peu attractifs, d'où le transfert vers des placements plus rémunérateurs.
- Une réallocation des ressources sur 2010 vers la trésorerie et une très forte augmentation des pensions (+22,0 milliards d'euros en net actif/passif).

#### ■ Opérations auprès de la clientèle

Les actifs sont en hausse de 10,4 milliards d'euros (+9,3%) et les passifs en hausse de 21,8 milliards d'euros (+19,8%).

Les pensions auprès de la clientèle augmentent respectivement à l'actif de +3,3 milliards d'euros et au passif de +7,1 milliards d'euros.

Hors activité de pensions, les variations sont de +7,1 milliards d'euros à l'actif et +14,7 milliards d'euros au passif.

- L'augmentation des encours de crédit auprès de la clientèle provient principalement de Crédit Agricole CIB France et notamment des financements structurés dont les encours sont en hausse de +3,6 milliards d'euros.
- La hausse des passifs sur opérations envers la clientèle provient essentiellement des succursales Crédit Agricole CIB USA et Crédit Agricole CIB UK (+11,0 milliards d'euros), avec une forte croissance des dépôts de différents fonds d'investissement.

### ■ Opérations sur titres et dettes représentées par un titre

Les opérations sur titres sont en hausse de +3,3 milliards d'euros (+5,4 %) et les dettes représentées par un titre sont en très légère baisse (-0,7 milliard d'euros).

La hausse à l'actif provient principalement de l'achat d'obligations émises par Crédit Agricole S.A. à hauteur de +5,4 milliards d'euros.

### ■ Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

Les comptes de régularisation enregistrent principalement la juste valeur des instruments dérivés. Ces montants sont repris dans les agrégats sur les actifs et passifs financiers à la juste valeur dans les comptes consolidés.

Les « autres actifs » et « autres passifs » sont constitués essentiellement des primes sur instruments dérivés conditionnels, des débiteurs et créditeurs divers, et des délais d'usance sur les titres de transaction.

### Délais de règlement des fournisseurs de Crédit Agricole CIB S.A.

Les délais de paiement des fournisseurs de Crédit Agricole CIB se situent entre 25 et 40 jours.

Crédit Agricole CIB a un solde restant à payer de 13,9 millions d'euros au 31 décembre 2010.

## ■ COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE CRÉDIT AGRICOLE CIB (SA)

	2010	2009
<i>en millions d'euros</i>		
Produit net bancaire	3 339	4 368
Charges d'exploitation	(2 201)	(1 995)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 138</b>	<b>2 373</b>
Coût du risque	(594)	(1 691)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>544</b>	<b>682</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	(335)	(19)
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>209</b>	<b>663</b>
<b>Résultat net exceptionnel</b>	<b>(2)</b>	<b>0</b>
Impôt sur les bénéfices	1 176	45
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires et dépréciations réglementées	5	12
<b>Résultat net</b>	<b>1 388</b>	<b>720</b>

Le produit net bancaire de l'exercice 2010 de Crédit Agricole CIB s'établit à +3,3 milliards d'euros. Dans un environnement difficile cette année, les revenus des activités de Fixed Income ont été en fort recul par rapport à 2009, qui avait été marquée par des conditions de marché exceptionnelles pour les activités de trésorerie et de dette et marché de crédit en particulier. En revanche, 2010 aura été une année record pour ce qui est de la performance des activités de la banque de financement, et en particulier pour les financements structurés. Les activités en extinction auront, elles, bien moins pesé que les années précédentes et ont désormais un impact mesuré sur les revenus (PNB négatif de -374 millions d'euros).

Les charges générales d'exploitation sont en hausse de 206 millions d'euros (+11%). Cette augmentation résulte d'un niveau historiquement bas des frais sur 2009 (effet des mesures de réduction des coûts) et d'un effet change défavorable.

Compte tenu de ces éléments, le résultat brut d'exploitation s'établit à +1,1 milliard d'euros sur 2010.

Le coût du risque s'élève à -0,6 milliard d'euros sur 2010 (contre -1,7 milliard d'euros sur 2009), dont la moitié porte sur les activités en extinction. La baisse du coût du risque témoigne d'une amélioration générale de la conjoncture et du risque spécifique sur les contreparties de Crédit Agricole CIB, mais également, là encore, d'un impact bien moindre des activités en extinction.

L'agrégat « impôt sur les sociétés » est positif sur 2010 à +1,2 milliard d'euros compte tenu du rachat par Crédit Agricole S.A. de déficits fiscaux reportables antérieurs au titre de l'intégration fiscale (effet de +1,4 milliard d'euros contre 135 millions en 2009).

Crédit Agricole CIB est membre du groupe d'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. La convention fiscale entre Crédit Agricole CIB et sa maison mère lui permet de céder ses déficits fiscaux.

Le résultat net de Crédit Agricole CIB (SA) en 2010 s'établit ainsi à +1 388 millions d'euros contre +720 millions d'euros sur 2009. Crédit Agricole CIB France et les succursales contribuent respectivement à hauteur de +828 millions d'euros et +560 millions d'euros à ce résultat.

## ■ RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2006	2007	2008	2009	2010
Capital social en fin d'exercice (en euros)	3 435 953 121	3 714 724 584	3 714 724 584	6 055 504 839	6 055 504 839
Nombre d'actions émises	127 257 523	137 582 392	137 582 392	224 277 957	224 277 957
<b>Résultat global des opérations effectuées (en euros)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	382 645 157 674	367 761 333 633	488 353 038 936	447 272 516 791	292 137 398 707
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	1 789 896 247	(2 237 246 750)	(2 936 075 816)	1 519 217 173	110 543 984
Impôt sur les bénéfices	317 676 006	(12 205 109)	135 098 156	(27 584 540)	(1 178 684 864)
Résultat après impôt, amortissements et provisions	1 530 910 827	(2 855 358 688)	(4 153 939 642)	719 761 962	1 388 131 633
Montant des bénéfices distribués	2 048 450 000	0	0	0	955 424 097
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)</b>					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	<sup>(2)</sup> 11,57	<sup>(3)</sup> (16,17)	<sup>(4)</sup> (22,32)	<sup>(5)</sup> 6,90	<sup>(6)</sup> 5,75
Résultat après impôt, amortissements et provisions	<sup>(2)</sup> 12,03	<sup>(3)</sup> (20,75)	<sup>(4)</sup> (30,19)	<sup>(5)</sup> 3,21	<sup>(6)</sup> 6,19
Dividende attribué à chaque action	16,10	0,00	0,00	0,00	4,26
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés	<sup>(7)</sup> 7 735	<sup>(7)</sup> 8 363	<sup>(7)</sup> 7 695	<sup>(7)</sup> 7 415	<sup>(7)</sup> 7 455
Montant de la masse salariale de l'exercice (en euros)	961 599 074	1 011 387 894	855 077 555	826 742 162	888 153 068
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Séc. Soc., Oeuvre soc...) (en euros)	336 915 857	323 470 829	339 015 389	294 878 902	304 213 017
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (en euros)	53 599 575	29 752 164	33 903 795	33 192 628	32 772 179

<sup>(1)</sup> Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2005, soit 115 547 092 titres.

<sup>(2)</sup> Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2006, soit 127 257 523 titres.

<sup>(3)</sup> Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2007, soit 137 582 392 titres.

<sup>(4)</sup> Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2008, soit 137 582 392 titres.

<sup>(5)</sup> Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2009, soit 224 277 957 titres.

<sup>(6)</sup> Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2010, soit 224 277 957 titres.

<sup>(7)</sup> Effectif moyen.



## ■ ÉVOLUTION RÉCENTE DU CAPITAL

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital social de Crédit Agricole CIB au cours des cinq dernières années.

Date et nature de l'opération	Montant du capital (en euros)	Nombre d'actions
Capital au 31 décembre 2005	3 119 771 484	115 547 092
Paiement du dividende en actions	316 181 637	11 710 431
Capital au 31 décembre 2006	3 435 953 121	127 257 523
Paiement du dividende en actions	278 771 463	10 324 869
Capital au 31 décembre 2007	3 714 724 584	137 582 392
Capital au 31 décembre 2008	3 714 724 584	137 582 392
28.01.2009 Augmentation de capital par émission d'actions en numéraire	2 340 780 255	86 695 565
26.08.2009  Augmentation de capital par incorporation des primes d'émission et élévation de la valeur nominale des actions existantes	2 357 161 328	
Réduction du capital par résorption du report à nouveau et diminution de la valeur nominale des actions existantes	(2 357 161 328)	
Capital au 31 décembre 2009	6 055 504 839	224 277 957
Capital au 31 décembre 2010	6 055 504 839	224 277 957

## Délégations en matière d'augmentation de capital

Information requise par l'article L.225-100 du Code de commerce :

Crédit Agricole CIB n'a aucune délégation en cours de validité accordée par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.

## ■ INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations relatives aux rémunérations, mandats et fonctions des mandataires sociaux imposées par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figurent dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise » en pages 57 à 76.

Opérations réalisées sur les titres de la Société par les mandataires sociaux : un paragraphe sur l'information qui pourrait être requise au titre de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier et par l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers figure en page 76 du document de référence.

## ➔ GESTION DES RISQUES

### ■ ORGANISATION DE LA FONCTION RISQUES

La Direction « Risk and permanent Control » (RPC) assure le pilotage et le contrôle permanent des risques sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne du groupe Crédit Agricole CIB. Elle exerce ses missions de pilotage et de contrôle permanent de deuxième degré des risques de contrepartie, de marché et des risques opérationnels. Elle supervise également les unités en charge du contrôle interne financier ainsi que la continuité et de la sécurité de l'information.

L'organisation de la fonction Risk and Permanent Control au sein de Crédit Agricole CIB s'intègre dans la ligne métier Risques et Contrôles permanents du groupe Crédit Agricole S.A. Ainsi, Crédit Agricole CIB se voit déléguer la gestion de ses risques selon des principes de subsidiarité et de délégation formellement établis. Dans ce cadre, la RPC reporte régulièrement ses grands risques à la Direction des Risques Groupe de Crédit Agricole S.A. et fait valider par le Comité des Risques Groupe (CRG) de Crédit Agricole S.A. les dossiers excédant ses délégations ainsi que les stratégies de risques significatives au niveau du groupe Crédit Agricole S.A.

#### Une organisation mondiale

RPC repose sur une organisation mondiale dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- le regroupement au sein d'une même Direction de l'ensemble des fonctions et métiers de risques, quelles qu'en soient la nature ou la localisation. Elle comprend sept départements :
  - les Risques individuels « Corporate » ;
  - les Risques individuels « Institutions Financières » ;
  - l'Organisation, les Projets et la Gestion opérationnelle des risques de contrepartie ;
  - les Risques de Contrepartie sur opérations de Marché ;
  - les Risques Pays et Portefeuilles ;
  - les Risques de Marché ;
  - l'ensemble constitué des Contrôles permanents, des Risques opérationnels et du Secrétariat Général de RPC ;
 ainsi que des unités spécialisées (Culture Risque, Veille, Management central et Affaires spéciales) ;
- le rattachement de l'ensemble des responsables locaux et régionaux de la RPC de Crédit Agricole CIB, au sein du réseau international, aux responsables Siège de la RPC ;
- le rattachement fonctionnel des responsables du contrôle interne financier ainsi que de la continuité et de sécurité de l'information au responsable du département Contrôles Permanents et Risques opérationnels ;
- le rattachement hiérarchique du Directeur de Risk and Permanent Control de Crédit Agricole CIB au Directeur des Risques Groupe de Crédit Agricole S.A. ;
- le rattachement fonctionnel du Directeur de Risk and Permanent Control à la Direction Générale de Crédit Agricole CIB, ce dernier étant membre du Comité exécutif de Crédit Agricole CIB.

En 2010, l'organisation a évolué avec la création d'une unité « Culture Risque » à Paris, rattachée au directeur de RPC dont la fonction est de développer, grâce notamment à différentes actions de communication et de formation, au sein de RPC dans un premier temps, puis au sein de la banque dans son ensemble, un corpus de connaissances communes à partir des méthodologies, des « bonnes pratiques », des stratégies Risques et des procédures de la banque.

#### Gouvernance

##### ■ Information des organes de gouvernance de Crédit Agricole CIB

Le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration de Crédit Agricole CIB reçoivent trimestriellement un Rapport sur l'Encadrement des Risques et les principales Expositions, semestriellement un Rapport sur la Situation des Risques et ponctuellement des monographies spécifiques qui sont réalisées périodiquement ou à la demande.

L'encadrement général des activités est assuré par les deux instances suivantes :

- un Comité Stratégique des Risques (CSR) qui a pour but de mettre en adéquation les grandes orientations de la banque avec sa capacité de prise de risques. Il examine également les sujets de veille et décide des dispositions à prendre. Ce Comité rassemble la Direction Générale, les responsables des pôles commerciaux, le Directeur financier, la direction des risques de Crédit Agricole CIB et le Directeur des Risques de Crédit Agricole S.A. ;
- un Comité Stratégies et Portefeuilles (CSP) qui encadre chaque implantation/pays, chaque filière importante par une stratégie-risque spécifique précisant les grandes lignes directrices régissant le développement des activités ; il détermine également les principales enveloppes de risques composant le portefeuille global, et en revoit périodiquement l'utilisation.

La sélection des affaires au sein de Crédit Agricole CIB est assurée par des comités pour la prise de décision :

- les financements individuels sont présentés à des comités organisés par les métiers et implantations dans la limite des délégations accordées à leurs responsables ;
- les affaires les plus importantes sont soumises au Comité des Risques de Contrepartie (CRC) qui est présidé par un membre de la Direction Générale. La Direction des Risques Groupe de Crédit Agricole S.A. (DRG) est membre de droit de ce comité et reçoit tous les dossiers. Les dossiers d'un montant supérieur à la délégation de Crédit Agricole CIB sont présentés pour décision à la Direction Générale de Crédit Agricole S.A. après avis de la DRG ;
- Les positions de marché sont examinées chaque quinzaine au Comité des Risques de Marché (CRM) qui est également présidé par un membre de la Direction Générale. Le CRM définit les limites et en vérifie le respect.

### Organes de gestion opérationnelle

Outre les Comités dédiés aux risques (CSR, CRC, CRM), les rapports sur la gestion des risques sont également présentés régulièrement aux instances de Direction Générale suivantes :

- Comité Exécutif Crédit Agricole CIB avec une plage de débats et d'informations dédiée à la gestion des risques ;
- Comité de Contrôle interne qui assure la surveillance des limites de marché et de contreparties ainsi que le suivi des recommandations des corps d'audit internes et externes ;
- Comité de Contrôle Permanent Faïtier qui valide les missions assignées au Contrôle Permanent, examine les dispositifs de Contrôle Permanent des Métiers ou des succursales ainsi que des problématiques transverses.

### Process de gestion des risques de Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole CIB s'intègre dans le process des risques de Crédit Agricole S.A. encadré par les instances suivantes :

- le Comité des Risques Groupe, présidé par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. auquel Crédit Agricole CIB présente notamment ses demandes d'autorisations ponctuelles, ses principales stratégies-risques, ses enveloppes et engagements sur

pays émergents, les autorisations corporate de montant élevé, les grandes expositions individuelles, les affaires sensibles, les limites ainsi que l'état des risques de marché ;

- le Comité de Surveillance des Risques qui est une émanation du CRG. Il est présidé par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., et examine les contreparties montrant des signes de détérioration ou des besoins d'arbitrage entre plusieurs entités du groupe ;
- le Comité des Normes et Méthodes (CNM) présidé par le Directeur des Risques et des Contrôles Permanents de Crédit Agricole S.A. auquel Crédit Agricole CIB soumet pour décision toute proposition de nouvelle méthode ou de méthode existante en matière de mesure ou de qualification bâloise des risques avant application au sein de Crédit Agricole CIB ;
- Le Comité de Suivi Métier BFI se réunit sous la présidence du Directeur des Risques et des Contrôles Permanents de Crédit Agricole S.A. en présence du Directeur Général Délégué de Crédit Agricole CIB en charge des fonctions support ainsi que de la direction des risques de Crédit Agricole CIB pour examiner, plus particulièrement, les états de risques de Crédit Agricole CIB ainsi que l'état d'avancement de certains de ses process.

## ■ RISQUE DE CRÉDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres du groupe Crédit Agricole CIB. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

### Objectifs et politique

La prise de risque au sein de Crédit Agricole CIB doit s'effectuer au travers de la définition de stratégies risques approuvées par le Comité Stratégies et Portefeuilles (CSP) présidé par la Direction Générale. Les stratégies risques sont définies pour chaque entité ou métier porteur de risques au sein du périmètre de contrôle de Crédit Agricole CIB. Elles visent à préciser les grandes lignes directrices à l'intérieur desquelles chaque métier ou chaque entité géographique devra inscrire son activité : secteurs industriels visés (ou exclus), types de contreparties, nature et durée des transactions ou produits autorisés, catégorie ou intensité des risques induits, présence et valeur des sûretés, volume d'ensemble du portefeuille, encadrement du niveau de risque individuel et global, critères de diversification.

La définition d'une stratégie risques sur chaque périmètre de Crédit Agricole CIB, secteur, métier, entité géographique, permet d'exiger des critères de qualité sur les engagements qui sont pris ensuite. Cela permet également d'éviter des poches de concentration majeures et qui seraient non souhaitées au sein de Crédit Agricole CIB, et d'orienter le profil du portefeuille vers une diversification des risques.

Les risques de concentration sont gérés au travers de l'utilisation d'indicateurs spécifiques qui sont pris en compte lors de l'octroi de crédit. Ensuite, une surveillance des concentrations est effectuée a posteriori sur l'ensemble du portefeuille, par identification des expositions les plus significatives et par ailleurs par l'utilisation d'indicateurs quantitatifs spécifiques.

Enfin, une gestion active de portefeuille est faite au sein de Crédit Agricole CIB, afin de réduire les principaux risques de concentration, et également dans le but d'optimiser l'emploi de ses fonds propres. Pour réduire et diversifier les risques de contrepartie, le CPM utilise des instruments de marché, comme les dérivés de crédit ou les mécanismes de titrisation. De même, la syndication de crédits auprès de banques externes ainsi que la recherche de couverture des risques (assurance-crédit, dérivés, etc) constituent d'autres solutions pour atténuer les concentrations éventuelles.

## Gestion du risque de crédit

### Principes généraux de prise de risque

Les décisions de crédit sont encadrées en amont par les stratégies risquées décrites ci-dessus.

Toute contrepartie ou groupe de contreparties fait l'objet de limites destinées à encadrer le montant des engagements, quelle que soit la nature de la contrepartie (entreprises, souverains, banques, institutions financières, collectivités publiques, SPV, etc.). Les délégations sont fonction de la qualité du risque, appréciée par la notation interne de la contrepartie. La décision de crédit doit s'inscrire dans le cadre de stratégies risquées formellement validées.

Les contrôles de deuxième niveau du respect des limites sont exercés par le secteur « Risk and Permanent Control », complétés par un processus de surveillance des risques individuels et des portefeuilles afin notamment de détecter le plus en amont possible toute détérioration de la qualité de la contrepartie et de nos engagements.

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation collective et spécifique est mise en œuvre.

La sélection des opérations nouvelles est effectuée par un processus de décision reposant sur deux signatures de front office, l'une d'une unité d'analyse des engagements et l'autre d'un responsable de front office en tant que signataire autorisé.

La décision s'appuie sur un avis indépendant de la Direction Risk and Permanent Control et doit prendre en compte les paramètres Bâle II, notamment la note interne de la contrepartie et la perte en cas de défaut prédictive attribuée aux transactions proposées. Un calcul de rentabilité ex-ante (RAROC) doit également être intégré au dossier de crédit. Dans l'hypothèse où l'avis de l'équipe des Risques est négatif, le pouvoir de décision monte au président du comité supérieur.

### Méthodologies et systèmes de mesure et d'évaluation du risque

#### ■ Système de notation interne

Le système de notation interne couvre l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut pour l'ensemble de nos expositions.

Crédit Agricole CIB a obtenu fin 2007 l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudential (ex-Commission Bancaire) d'utiliser son système de notation interne du risque de crédit pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires.

Les méthodologies utilisées couvrent l'ensemble des types de contreparties, et mixent des critères quantitatifs et qualitatifs.

Elles sont élaborées en faisant appel à l'expertise des différents métiers de financement de Crédit Agricole CIB ou du groupe Crédit Agricole si elles couvrent des clientèles partagées par l'ensemble du Groupe. L'échelle de notation est composée de quinze positions. Elle a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", et permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut (dont deux notes pour les contreparties sous surveillance) et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

#### ▷ Correspondance entre la notation et les agences de notation

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Équivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1/ Aa2	Aa3/A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	B3	Caa/ Ca/C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/AA	AA-/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/ CC/C

Les méthodologies sont toutes présentées et validées par le Comité Normes et Méthodologie de Crédit Agricole S.A. qui en assure ainsi l'homogénéité avec les autres méthodologies du groupe.

Le suivi de la notation interne des entreprises fait l'objet d'un dispositif commun à l'ensemble du groupe Crédit Agricole, appelé « FRANE » (Fonction réglementaire d'accompagnement de la notation entreprises), permettant de garantir une notation homogène au sein du Groupe et d'organiser les travaux de backtesting sur les clientèles partagées.

Crédit Agricole CIB s'est ainsi organisé pour que les paramètres de risques requis par Bâle II et permettant le calcul des exigences en fonds propres soient utilisés dans la gestion interne de la Banque. Ils le sont ainsi par l'ensemble des acteurs des processus d'octroi, de mesure et de surveillance des risques de crédit.

Les données utilisées pour l'octroi de crédit et pour la notation font l'objet d'une surveillance régulière sur base bimestrielle, au travers d'un comité de qualité des données. Ce comité, animé par la Direction des Risques et auquel participent des représentants de l'ensemble des métiers, permet de surveiller un ensemble d'indicateurs sur la qualité des données utilisées pour la notation, et le calcul des autres paramètres de Bâle II à l'octroi (perte en cas de défaut (LGD), facteur de conversion en équivalent-crédit (CCF), facteur de réduction de risques (FRR), etc.). Ce comité permet de renforcer l'appropriation par les métiers du dispositif de Bâle II et si besoin de décider d'actions correctives lorsque des anomalies sont décelées. C'est un élément important dans la surveillance de la bonne utilisation du dispositif de Bâle II par les métiers.

## ■ Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés. Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole CIB utilise une approche interne pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple).

Le risque de contrepartie sur opérations de marché fait l'objet d'une évaluation de risque potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir. Il est déterminé en fonction de la nature et de la durée résiduelle des contrats, sur la base d'une observation statistique de l'évolution des sous-jacents. Lorsque les contrats de compensation et de collatéralisation mis en place avec la contrepartie le permettent, le risque de contrepartie est évalué selon une approche nette de portefeuille et de collatéral éligible. Cette méthode est utilisée à des fins de gestion interne des risques de contrepartie et se différencie de l'approche réglementaire qui est utilisée pour répondre aux exigences de mesure des ratios européen et international de solvabilité ou de déclarations des grands risques.

Afin de diminuer son exposition aux risques de contrepartie, Crédit Agricole CIB met en œuvre des contrats de compensation et de collatéralisation avec ses contreparties (cf. paragraphe 4. ci-dessous : « Mécanisme de réduction du risque de crédit »).

Les informations chiffrées concernant les risques de crédit sont présentées page 100 du rapport de gestion ainsi que dans la note 3 des annexes aux états consolidés.

## Risques de portefeuille et risques de concentration

Les procédures de décision et de surveillance des risques individuels sont complétées au sein de Crédit Agricole CIB par un dispositif de suivi des risques de portefeuille permettant d'appréhender les risques de contrepartie sur l'ensemble du portefeuille, et sur chacun des sous-portefeuilles le constituant, selon un découpage métier, sectoriel, géographique, ou selon tout axe permettant de mettre en exergue certaines caractéristiques de risques du portefeuille global.

Des revues de portefeuille sont organisées périodiquement sur chaque centre de profit afin de vérifier l'adéquation du portefeuille effectif avec la stratégie risques en vigueur, de relativiser les différents segments du portefeuille entre eux et par rapport aux éléments de conjoncture ou d'impacts exogènes qu'ils pourraient subir, et enfin de reconsidérer le rating interne des contreparties sous revue.

Différents outils ont été mis en place afin de détecter toute concentration jugée comme excessive soit au niveau de l'ensemble du portefeuille, soit au niveau des sous-portefeuilles le composant, ou encore au niveau unitaire :

- des grilles de concentration unitaire ont été mises en place pour permettre de donner des points de repère en fonction de la nature de la contrepartie, de sa taille, de son rating et de sa zone géographique. Elles sont utilisées dans le processus d'octroi, elles sont appliquées périodiquement à l'ensemble du portefeuille pour détecter les concentrations apparaissant comme excessives a posteriori .
- les concentrations sectorielles et géographiques font l'objet d'une surveillance régulière, d'analyses ad hoc et le cas échéant de recommandations d'actions. Dans tous les cas, les risques de concentration sont pris en compte pour l'analyse des stratégies risques de chacun des métiers ou entités géographiques.

Crédit Agricole CIB dispose d'outils de modélisation des risques de crédit et utilise en particulier un modèle interne de portefeuille permettant de calculer les indicateurs d'expected loss (perte moyenne), volatilité de la perte moyenne, unexpected loss per-

mettant d'estimer le capital économique nécessaire à l'exercice de notre activité. La perte moyenne et sa volatilité permettent d'anticiper le coût moyen du risque sur notre portefeuille et sa variabilité. Le capital économique est une mesure complémentaire du capital réglementaire Bâle II, dans la mesure où il permet d'appréhender de manière plus fine, au travers d'un modèle de corrélation et de paramètres calibrés sur des bases internes, les spécificités de notre portefeuille. Par exemple, le capital économique est estimé en prenant en compte l'objectif interne de rating de Crédit Agricole CIB plutôt que l'intervalle de confiance à 99,9 % requis par Bâle II.

Le modèle interne de portefeuille permet également de prendre en compte l'impact positif des protections achetées (Credit Default Swaps, titrisations) par le Credit Portfolio Management de la banque. Enfin il mesure les effets de concentration excessive ou a contrario de diversification au sein de notre portefeuille.

Dernière typologie d'outils d'évaluation des risques de contrepartie, des stress scenarios sont produits régulièrement pour estimer l'impact sur tout ou partie du portefeuille de chocs extrêmes.

## Risques sectoriels

Le portefeuille de Crédit Agricole CIB est régulièrement analysé selon l'axe des grands secteurs industriels, sur une base a minima trimestrielle. Un examen des risques au sein de chaque secteur en termes d'engagements, de niveau de risque (expected loss, Capital économique) et en termes de concentrations est effectué.

La concentration est appréciée à deux niveaux : poids du secteur au sein de l'ensemble du portefeuille de Crédit Agricole CIB et diversification à l'intérieur de chaque secteur.

En parallèle sont menées des analyses des risques économiques et financiers sur chacun des secteurs significatifs, et une surveillance d'indices précurseurs de dégradation sur chacune de ces filières. Ces travaux sont menés en concertation avec les équipes d'économistes et d'ingénieurs industriels spécialisés de Crédit Agricole S.A..

Des stress scenarios peuvent également être élaborés lorsque cela est jugé nécessaire.

La combinaison de ces différentes analyses conduit à préconiser des mesures de diversification ou de protection sur les secteurs susceptibles de se détériorer.

## Risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risques différente des risques « élémentaires » (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, macro-économique, et financier spécifique.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein de Crédit Agricole CIB est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays combine des critères de solidité structurelle de l'économie, de capacité à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

Chaque pays dont la note est en deçà d'un seuil fixé dans les procédures fait l'objet de limites revues annuellement et de stratégies risques.

Cette approche est complétée par des analyses de scenarios qui visent à tester l'impact d'hypothèses macro-économiques et financières défavorables, et qui donnent une vision intégrée des risques auxquels la Banque pourrait être exposée dans des situations de tensions extrêmes.

Les missions de gestion et de contrôle des risques pays du



Groupe se déclinent selon les principes suivants :

- la définition et l'identification des activités consommatrices de risque pays sont assurées grâce à l'élaboration et au suivi d'outils analytiques de gestion du risque pays ;
- la détermination des limites d'exposition acceptables en terme de risque pays est effectuée à l'occasion des revues annuelles des stratégies pays en fonction de l'évaluation du degré de vulnérabilité du portefeuille à la matérialisation du risque pays. Ce degré de vulnérabilité est déterminé par la nature et la structuration des opérations, la qualité des contreparties et la durée des engagements. Ces limites d'expositions peuvent être revues plus fréquemment si l'évolution d'un pays le nécessite. Ces stratégies et limites sont validées selon leur importance par les Comités « Stratégies et Portefeuilles » (CSP) ou « Comités Risques Pays » (CRP) de Crédit Agricole CIB et le Comité des Risques du Groupe (CRG) de Crédit Agricole S.A.;
- le maintien d'un système d'évaluation régulière des risques pays est assuré par l'établissement ainsi que la mise à jour trimestrielle de la notation de chaque pays sur lesquels le Groupe est engagé. Des événements de nature spécifique peuvent justifier une révision de la notation en dehors du calendrier trimestriel ;
- le Département des Risques Pays et Portefeuille procède à la validation d'opérations dont la taille, la maturité et le degré d'intensité au titre du risque pays sont susceptibles d'altérer la qualité du portefeuille ;
- la surveillance et la maîtrise de l'exposition au risque pays, tant d'un point de vue quantitatif (montant et durée des expositions) que qualitatif (vulnérabilité du portefeuille) s'opèrent grâce à un reporting spécifique et régulier de l'ensemble des expositions sur les pays à risques.

#### Risques de contrepartie sur opérations de marché

Les opérations dérivées et les opérations de pensions réalisées par Crédit Agricole CIB dans le cadre des activités de marché

gènèrent un risque de défaut sur les contreparties avec lesquelles elles sont traitées. Crédit Agricole CIB utilise une méthodologie interne pour estimer le risque courant et inhérent à ces instruments dérivés, selon une approche nette de portefeuille au niveau de chaque client :

- le risque courant correspond à la somme qui serait due par la contrepartie en cas de défaut instantané ;
- le risque de variation correspond à l'estimation de la valeur maximale de notre exposition sur sa durée résiduelle, à un intervalle de confiance donné.

La méthodologie utilisée s'appuie sur des simulations de type « Monte-Carlo », permettant d'évaluer le risque de variation lié à la variation de la valeur de marché d'un portefeuille d'instruments dérivés sur sa durée de vie résiduelle, sur la base d'une observation statistique de l'évolution des paramètres sous-jacents.

Ce modèle permet en outre de tenir compte des différents facteurs de réduction de risque liés à la mise en œuvre des contrats de compensation et de collatéralisation négociés avec les contreparties lors de la documentation préalable à la mise en place des transactions.

Le risque de variation calculé en méthode interne est utilisé pour la gestion des limites accordées aux contreparties, et également pour le calcul du capital économique au titre du pilier 2 de Bâle II, via la détermination d'un « Expected Positive Exposure », qui correspond à un profil de risque moyen dans une approche globale de portefeuille.

Dans le cadre réglementaire, Crédit Agricole CIB utilise l'approche standard pour le calcul de l'« Exposition At Default » de référence (mark-to-market plus add-on réglementaire (risque de crédit potentiel) avec prise en compte des effets de portefeuille). Cf. note 3.1 des annexes des comptes consolidés « opérations sur instruments dérivés – risques de contrepartie » page 170.

## Dispositif de surveillance des engagements

### Processus de surveillance

Les contrôles de premier degré sur le respect des conditions accompagnant une décision de crédit sont effectués par les front-office. La direction « Risk and Permanent Control » a en charge les contrôles de deuxième degré.

Une surveillance des engagements est effectuée à cette fin, et un suivi permanent des affaires en portefeuille est organisé afin d'identifier avec anticipation les actifs susceptibles de se dégrader, l'objectif étant de lancer, le plus en amont possible, des actions concrètes visant à protéger les intérêts de la Banque.

#### ■ Les modalités de surveillance des engagements

Les principaux moyens mis en place pour assurer la supervision incluent :

- un renforcement du contrôle quotidien sur opérations de marché et mise en place de comités bimensuels sur les opérations de marché. Les éventuels dépassements sont ainsi suivis sur différents paramètres de risques (risque de variation, de livraison notamment), et donnent lieu à des actions correctrices et suivis dédiés avec les métiers. Une synthèse mensuelle de ces contrôles est communiquée à la Direction Générale.

- des « comités contrôles » risques de contrepartie, examinant les anomalies et exceptions (impayés, dépassements, syndications en cours, documentations juridiques imparfaites, périodicité des revues de dossiers, etc.). Ces comités donnent notamment lieu à des décisions de réajustements par les métiers ou par les départements de Risques individuels.

#### ■ Un suivi permanent des affaires en portefeuille

Plusieurs instances permettent d'assurer un suivi permanent de nos affaires en portefeuille, dans le but de détecter le plus en amont possible toute dégradation ou toute problématique de concentration :

- des comités « Early warnings » mensuels, s'efforcent, par divers moyens, d'identifier des signes précurseurs de détérioration potentielle relatifs aux créances saines mais jugées susceptibles d'affaiblissement, afin de réduire ou protéger l'exposition à risque ;
- des revues trimestrielles des Grands Risques sont effectuées, quelle que soit la nature des débiteurs concernés ;
- une recherche régulière des concentrations unitaires jugées excessives, tout particulièrement concernant le montant de capital économique consommé et le montant des engagements existants, est menée sur base trimestrielle ;
- des cartographies sont établies mensuellement pour les risques



de contrepartie sur opérations de marché (risque de variation), les risques émetteur, les risques sur repos obligataires et prêts-emprunts d'actions, les risques garantis. Ces cartographies sont présentées et étudiées en détail dans des comités dédiés.

Ces travaux débouchent sur :

- des modifications de ratings internes de contreparties, et si besoin, le classement en affaires sensibles ;
- des décisions d'actions concrètes de réduction ou de protection des engagements à risques ;
- éventuellement, des transferts de créances à l'unité spécialisée dans le recouvrement.

## Suivi des affaires sensibles et dépréciation

Les « affaires sensibles », qu'il s'agisse d'affaires sous surveillance sans défaut, ou bien d'affaires douteuses ou litigieuses, font l'objet d'une gestion quotidienne dans les entités, complétée d'une surveillance renforcée sur base trimestrielle :

- des comités trimestriels de revue des affaires sensibles sont tenus localement, pour mettre à jour les évolutions du périmètre et les mouvements de dépréciation sur chaque entité ;
- des comités centraux sont également tenus, sous la présidence de Risk and Permanent Control, afin de procéder à un examen contradictoire du classement de ces affaires en Affaires sensibles ou en Douteux.

Ces comités proposent les décisions de dépréciation spécifique qui sont validées par la Direction Générale.

La définition du défaut retenue respecte la définition requise dans le cadre de Bâle II ; des procédures et modes opératoires rigoureux d'identification du défaut ont été mis en place sur ces bases.

## Stress scenarios

Des stress scenarios de crédit sont effectués afin d'évaluer quel serait le risque de perte qu'encourrait Crédit Agricole CIB en cas de forte dégradation de l'environnement économique et financier.

Il existe deux catégories de stress scenarios :

- la première est destinée à capter les impacts sur les fonds propres réglementaires Bâle II et sur les revenus d'une dégradation macro-économique impactant l'ensemble du portefeuille ;
- la seconde concerne des stress scenarios ciblés sur un secteur ou une zone géographique constituant un ensemble homogène de risques.

Ces scenarios sont destinés à des usages variés :

- les stress scenarios sur des portefeuilles ciblés sont utilisés dans le cadre des stratégies risques, en appui des décisions prises en CSP. Ils permettent d'apporter un éclairage sur le niveau de perte qui serait encouru en cas de brutale dégradation de l'environnement sur un portefeuille donné, qu'il s'agisse d'un secteur d'activité ou bien d'un risque pays ;
- les stress scenarios couvrant l'ensemble du portefeuille et des catégories de risques sont utilisés pour répondre à des demandes de surveillance prudentielle renforcée, et pour la mise en œuvre des demandes prudentielles du pilier 2 de Bâle II. Ainsi, en 2010, Crédit Agricole CIB a contribué sur son périmètre au calcul de stress scenario qui a été requis par l'ACP. Les résultats ont été publiés au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- ces derniers types de scenarios à portée globale sont aussi utilisés pour des besoins de gestion financière, ils constituent en particulier un outil d'aide à la construction budgétaire et au pilotage des fonds propres.

## Mécanisme de réduction du risque de crédit

### Garanties et sûretés reçues

Afin de réduire ses risques vis-à-vis de ses contreparties, Crédit Agricole CIB requiert d'un grand nombre d'entre elles des garanties et des sûretés, qu'il s'agisse d'opérations de financement ou d'opérations de marché.

Les principes d'éligibilité au titre de Bâle II, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le « Comité des Normes et Méthodologies » (CNM) du Groupe Crédit Agricole.

Ce cadre commun permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentés notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du Risque de crédit utilisé au sein du groupe Crédit Agricole CIB.

Crédit Agricole CIB décline ensuite ses procédures opérationnelles et les modalités de gestion détaillées de ces garanties et sûretés.

Les engagements donnés et reçus sont présentés en note 8 des comptes consolidés.

### Utilisation de contrats de compensation

Lorsqu'un contrat « cadre » a été signé avec la contrepartie, Crédit Agricole CIB applique une compensation des expositions de cette dernière. Crédit Agricole CIB recourt également aux techniques de

collatéralisation (dépôt en cash ou en titres).

Une politique de netting et collateral régit les règles internes de prise en compte de tels accords, en application des contraintes prudentielles. Elle repose sur une analyse détaillée par type de contrat et par pays du caractère applicable ou non des accords de netting et de collateral, les décisions relatives à sa mise en œuvre sont prises dans un comité « Politique netting et collateral ».

Une cellule « Coordination netting et collateral » a été créée au sein de RPC en 2010 afin de faciliter la mise en œuvre de la politique du même nom, et de renforcer la surveillance de sa correcte mise en œuvre.

### Utilisation des dérivés de crédits

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille de financement des entreprises, Crédit Agricole CIB a recours à des dérivés de crédits conjointement avec un ensemble d'instruments de transfert de risque comprenant en particulier les titrisations (cf. rapport de gestion-Pilier 3).

Au 31 décembre 2010, l'encours des protections achetées sous forme de dérivés de crédits unitaires s'élève à 13,1 milliards d'euros, le montant notionnel des positions à la vente s'établit quant à lui à 907 millions d'euros.

## Expositions

### Exposition maximale au risque de crédit

Le montant de l'exposition maximale de Crédit Agricole CIB au risque de crédit représente la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux.

Notes	2010	2009	
<i>en millions d'euros</i>			
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	6.2	371 651	372 515
Instruments dérivés de couverture	3.4	1 184	1 371
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	6.4	17 728	22 093
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	6.5	71 581	65 874
Prêts et créances sur la clientèle	6.5	157 667	149 033
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>		<b>619 811</b>	<b>610 886</b>
Engagements de financement donnés	8	115 736	111 157
Engagements de garantie financière donnés	8	43 900	47 945
Provisions - Engagements par signature	6.13	(13)	(313)
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>		<b>159 623</b>	<b>158 789</b>
<b>Total Exposition nette</b>		<b>779 434</b>	<b>769 675</b>

## Concentrations

- Ventilation des risques de contrepartie par zone géographique (y compris les contreparties bancaires)

La ventilation par zone géographique des crédits accordés par le Groupe Crédit Agricole CIB (300 milliards d'euros au 31.12.2010 et 279 milliards d'euros au 31.12.2009) se répartit comme suit :

Répartition en %	31.12.2010	31.12.2009
Autres pays d'Europe de l'Ouest	28.5%	29.6%
France	22.3%	23.1%
Amérique du nord	17.4%	19.0%
Asie (Hors Japon)	12.6%	10.4%
Afrique et Moyen-Orient	8.0%	7.9%
Autres pays d'Europe	4.4%	3.9%
Japon	3.3%	3.0%
Amérique Latine	3.4%	2.9%
Autres	0.1%	0.1%

Source : Risques (engagements commerciaux de bilan et de hors bilan de la clientèle et des banques)

La note 3.1 des états financiers présente par ailleurs la répartition des prêts et créances et des engagements donnés en faveur

de la clientèle et des établissements de crédit par zone géographique sur la base des données comptables.

La sensible progression de l'Asie hors Japon résulte des développements commerciaux principalement en Chine et en Inde auprès de la clientèle corporate et banques. La diminution relative

des encours en Amérique du Nord provient principalement de la baisse des dépôts de la banque auprès de la FED.

■ Ventilation des risques par filière économique (y compris les contreparties bancaires)

La ventilation par filière économique des crédits accordés par le Groupe Crédit Agricole CIB (300 milliards d'euros au 31.12.2010 et 279 milliards d'euros au 31.12.2009) se répartit comme suit :

Répartition en %	31.12.2010	31.12.2009
Banque	17.9%	17.3%
Énergie	16.6%	14.7%
Divers	11.5%	11.3%
Maritime	6.2%	5.8%
Aéronautique/Aérospatial	5.1%	5.2%
Immobilier	4.7%	5.0%
BTP	4.2%	3.7%
Autres activités financières (non bancaires)	4.0%	6.4%
Industrie lourde	3.9%	4.4%
Production & Distribution de biens de consommation	3.0%	3.5%
Telecom	3.0%	3.1%
Automobile	2.8%	3.4%
Services non marchands/Secteur public/Collectivité	2.8%	2.5%
Assurance	2.5%	2.4%
Autres Transports	2.1%	1.7%
Autres industries	1.9%	2.1%
Agro-alimentaire	1.7%	1.8%
Santé/Pharmacie	1.5%	1.2%
Tourisme/Hôtels/Restauration	1.4%	1.4%
Media/Édition	1.0%	1.1%
Informatique/Technologies	0.9%	0.9%
Bois/Papier/Emballage	0.9%	0.6%
Utilities	0.4%	0.5%

Source : Risques (engagements commerciaux de bilan et de hors bilan de la clientèle et des banques)

Au 31 décembre 2010, le montant des crédits accordés à la clientèle et aux banques centrales s'élève à 300 milliards d'euros, ce qui représente une augmentation de 22 milliards d'euros par rapport à fin 2009. Cette évolution témoigne d'une augmentation prudente et sélective de nos engagements après la crise économique qui a sévi en 2009.

L'équilibre global du portefeuille, en termes de répartition entre les différentes filières, reste globalement stable d'une année sur l'autre, avec toutefois quelques évolutions décrites ci-dessous :

Les encours sur les Banques sont relativement stables depuis décembre 2009. L'énergie reste la première filière non financière avec un poids croissant à 16,6% dans le portefeuille. Ce chiffre est néanmoins cohérent avec le poids de l'énergie dans l'économie mondiale, et cette filière regroupe par ailleurs une grande diversité de sous-jacents, d'acteurs et de types de financements dont la plupart sont sécurisés par des actifs.

La filière « divers », troisième en importance, regroupe les expositions sur les titrisations (majoritairement des lignes de liquidité accordées à des programmes de titrisation financés via nos conduits), ainsi que des engagements sur des clients dont l'acti-

vit est très diversifiée (holdings patrimoniaux/ financiers notamment).

Le poids des filières de transport (aéronautique, maritime, automobile) est assez stable, pour autant Crédit Agricole CIB a opéré en 2010 une gestion prudente des expositions sur ces secteurs qui ont subi la crise de plein fouet. La place de la filière maritime découle de l'expertise et de la position de Crédit Agricole CIB dans les financements d'actifs aux armateurs. Le transport maritime a subi un retournement de marché depuis fin 2008, cependant notre portefeuille est relativement protégé par la qualité des structures de financement. Nos financements sur le secteur du maritime sont en effet dans la majorité sécurisés par les actifs financés, lesquels sont des actifs jeunes et diversifiés. Les financements au secteur de l'aéronautique concernent soit des financements d'actifs, là encore de très bonne qualité, soit des financements de grands constructeurs figurant parmi les leaders mondiaux soit des financements d'aéroports généralement de premier plan. Le portefeuille automobile reste lui aussi volontairement concentré sur les grands constructeurs, principalement européens avec un développement restreint aux USA et sur les équipementiers.

L'immobilier, après avoir diminué de manière significative en 2008 et plus légèrement en 2009 compte tenu des mesures prises pour limiter et protéger nos risques, a augmenté légèrement en valeur absolue au cours de l'année 2010. La qualité de nos engagements sur l'immobilier s'améliore très sensiblement et continue de faire l'objet d'une surveillance toute particulière.

L'industrie lourde regroupe principalement des grands groupes des secteurs de la sidérurgie, des métaux et de la chimie. Ce sont des groupes mondialisés qui pour certains ont souffert de la baisse de la demande depuis le début de l'année. L'évolution de nos risques sur ce segment a été très favorable sur l'année écoulée.

La filière Production et Distribution de biens de consommation concerne essentiellement de grands distributeurs français, implantés mondialement. Leur rating reste de bonne qualité malgré l'univers concurrentiel dans lequel ils agissent.

### ■ Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Les concentrations par agent économique des prêts et créances

et des engagements donnés sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers consolidés.

Les encours bruts de prêts et créances (233 milliards d'euros au 31 décembre 2010, contre 218 milliards d'euros au 31 décembre 2009) augmentent de 7% en 2010. Ils se répartissent essentiellement entre la clientèle Grandes entreprises, les Établissements de crédit et les institutions non établissements de crédit (respectivement 47%, 26% et 16% au 31 décembre 2010, contre respectivement 59%, 29% et 7% au 31 décembre 2009).

De même, les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle concernent essentiellement les grandes entreprises (79%) et les institutions non établissements de crédit (16%), contre respectivement 87% et 10% au 31 décembre 2009.

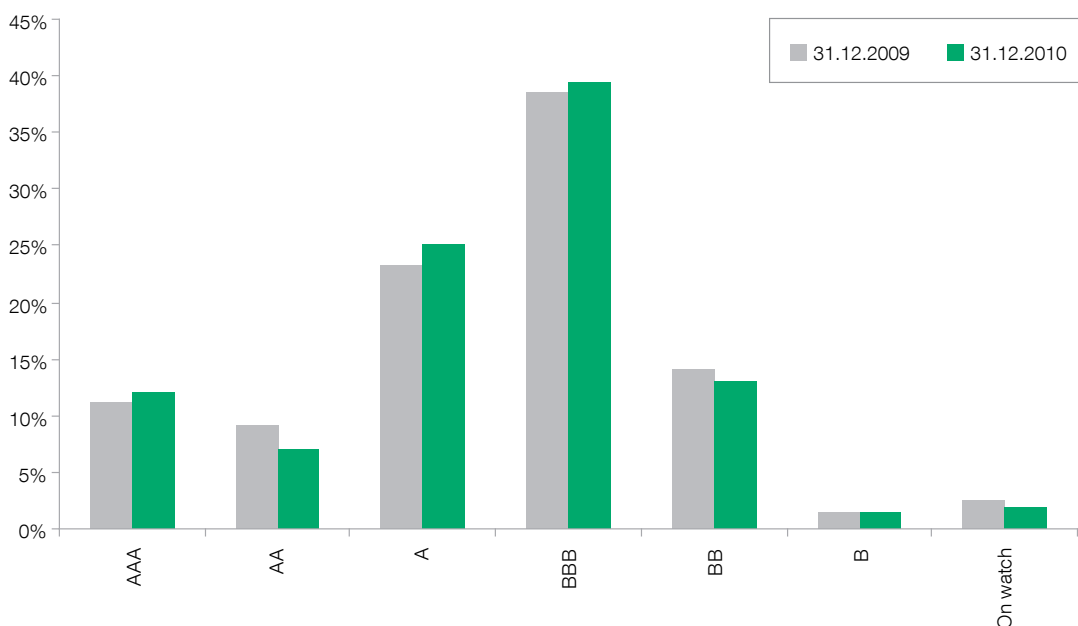
### ■ Concentration des dix premières contreparties (clientèle)

Elles représentent 12.9% du total des expositions de Crédit Agricole CIB au 31 décembre 2010.

## Qualité des encours

### ■ Qualité du portefeuille exposé au risque de crédit

Au 31 décembre 2010, les crédits accordés à des clients sains s'élèvent à 295 milliards d'euros. Leur notation se répartit de la façon suivante :



2010 a vu la qualité du portefeuille s'améliorer, la part de notations « investment grade » passant de 80% au 31 décembre 2009 à 82% au 31 décembre 2010. Cette amélioration de la qualité du portefeuille est notable après la crise qui a frappé l'économie depuis le dernier trimestre 2008, et témoigne de la bonne résistance de notre portefeuille.

### ■ Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de dépréciations :

- Des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;

- Des dépréciations sur base collective, en application de la norme IAS 39, dès lors que sur un ou plusieurs sous-ensembles homogènes de portefeuille de risques de crédit, des indices objectifs de dépréciation sont identifiés.

### Encours dépréciés sur base individuelle

La répartition par agent économique et par zone géographique des prêts et créances dépréciés sur les établissements de crédit et sur la clientèle est présentée en note 3.1 des comptes consolidés. Ces états détaillent les dépréciations sur encours douteux compromis et non compromis.

### Provisions collectives

En application des normes IAS 39, des provisions collectives sont constituées dès lors que des indices objectifs de dépréciation sont identifiés :

- actifs présentant un niveau de risque déjà dégradé : la dépréciation est calculée sur des bases statistiques du montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions ;
- secteurs et pays sous surveillance : ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Les sous-portefeuilles faisant l'objet d'une provision sectorielle à fin 2010 portent sur les LBO, l'immobilier (sur certaines zones géographiques), certains segments du maritime, l'automobile, le tourisme et dans une moindre mesure certains segments de l'aéronautique.

Les pays à risque faisant l'objet d'une provision collective sont les pays dont le rating se situe en-deçà d'un certain seuil dans notre échelle de rating interne, ce qui leur donne le statut de pays sous surveillance.

L'encours des dépréciations sur base collective est de 1 446 millions d'euros au 31 décembre 2010, pour les activités pérennes de Crédit Agricole CIB.

## Politique de risque pays

Les chiffres plutôt encourageants de la reprise de la croissance mondiale (5% en 2010) qui devrait se poursuivre en 2011 traduisent toutefois un monde à deux vitesses, les pays émergents d'une part avec une croissance soutenue (7% en 2010 et plus de 6% pour les deux années à venir) et les pays développés où la croissance moyenne ne devrait pas dépasser 2%. Derrière ces chiffres se cache aussi le constat que la croissance ne suffit plus à endiguer, dans plusieurs pays, une situation sociale très dégradée liée notamment au chômage des jeunes et aux inégalités alimentaires par la corruption.

Parallèlement, les problèmes de dette et de déficit publics paralysent une grande partie de l'Europe condamnée à prendre des mesures d'austérité et soulèvent des inquiétudes sur certains pays développés. Pour les pays « émergents », les préoccupations se concentrent davantage sur le risque de surchauffe de leur économie et ses sous-jacents que sont l'inflation, l'augmentation des prix des matières premières et ses lourdes répercussions sociales ainsi que la volatilité des monnaies liée au « carry trade ». C'est dire que nous restons globalement dans un environnement où l'inquiétude domine et où le politique et le social deviennent de plus en plus des éléments déterminants du risque et continuent de dicter une grande prudence dans notre développement d'affaires.

Dans ce contexte encore incertain, Crédit Agricole CIB a maintenu une politique de développement très sélective dans les pays

émergents privilégiant les opérations en faveur d'une clientèle ciblée, située principalement dans les pays de statut « investment grade » tout en veillant à la qualité du profil de risque. Cette reprise d'activités s'accompagne de revues régulières des notations pays et des portefeuilles pays ainsi que d'un contrôle mensuel des encours et limites sur l'ensemble des pays émergents.

### Évolution du niveau d'exposition sur les pays émergents

L'exposition sur les pays émergents au 31 décembre 2010 s'élevait à 41,9 milliards d'euros (y compris la part de l'UBAF) soit une augmentation de 19% par rapport à fin 2009, liée en partie à l'effet de change Euro/Dollar sur la période. L'assiette retenue reprend les encours commerciaux de la clientèle (bilan et hors bilan), nette de garanties.

La concentration des encours sur les pays émergents hors UBAF reste forte avec 33 pays représentant 94% du portefeuille de Crédit Agricole CIB dont 12 pays correspondant à 71% de celui-ci.

En 2010, le profil de risque global du portefeuille est en légère amélioration. Les encours sur les pays émergents de statut « investment grade » s'élèvent dorénavant à 72% du portefeuille avec seulement 6% sur les pays sensibles.

Le portefeuille des pays émergents se concentre principalement sur trois régions : l'Asie, le Moyen-Orient et l'Europe de l'Est.

Les effets de la crise économique et financière mondiale de 2008, toujours présents en 2009 se sont atténués en 2010 notamment grâce au maintien d'une bonne croissance dans les pays émergents. Les actifs de Crédit Agricole CIB dans ces derniers ont connu une sensible augmentation en 2010.

#### Asie

L'Asie devient la première zone d'exposition avec des encours de 13,7 milliards d'euros, soit 33% de l'exposition commerciale sur les pays émergents. L'activité est principalement concentrée sur deux pays : la Chine et l'Inde.

#### Moyen-Orient et Afrique du Nord

Les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord représentent la deuxième exposition sur les pays émergents avec 30% des encours, soit 12,4 milliards d'euros.

Les principales expositions sont concentrées sur les Émirats Arabes Unis et l'Arabie Saoudite.

#### Europe de l'Est

Avec 18% et 7,5 milliards d'euros d'encours, la région Europe de l'Est arrive en troisième position avec des encours concentrés principalement sur la Russie, la Pologne, la République tchèque et la Hongrie.

#### Amérique Latine

Cette région représente 12% du portefeuille de Crédit Agricole CIB sur les pays émergents, soit 5,2 milliards d'euros. Les principales expositions sont au Brésil, au Mexique et au Chili.

#### Afrique subsaharienne

A fin décembre 2010, cette région représentait 7% du portefeuille commercial pays émergents de la banque, soit 2,8 milliards d'euros dont plus de la moitié sur l'Afrique du Sud.

## ■ RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés, notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du taux d'intérêt ;
- les cours de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix correspond au risque de variation de

juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du prix des matières premières ou des actions (ou autres produits liés aux actions : paniers d'actions, indices sur actions) ;

- les risques de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs ;
- les autres paramètres de marché : les risques de volatilité et de corrélation correspondent au risque de variation de juste valeur des instruments financiers du fait de l'évolution des niveaux de volatilité des paramètres cités précédemment ou de l'évolution de leur corrélation.

### Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché chez Crédit Agricole CIB s'appuie sur un dispositif structuré, comprenant une organisation de Risk Management indépendante, des procédures de contrôle et de reporting robustes et homogènes, appliquées à un système de mesure fiable et exhaustif.

Les efforts de consolidation de cet ensemble ont abouti, sur la majeure partie du périmètre, à la validation du modèle interne par les autorités réglementaires qui s'applique principalement aux portefeuilles évalués à la juste valeur (y compris ceux gérés en extinction) ainsi qu'aux activités de Trésorerie.

### Organisation du suivi des risques de marché

#### Comités de décision et de suivi des risques

L'ensemble du dispositif est placé sous l'autorité du Comité des Risques de Marché. Le Comité, présidé par un membre de la Direction Générale de Crédit Agricole CIB, se réunit bimensuellement. Il suit et analyse les risques de marché et leur évolution. Il s'assure du respect des indicateurs de surveillance, des règles spécifiques de gestion et des limites définies. Il octroie des limites aux pôles opérationnels dans le cadre de l'enveloppe fixée par le Comité Stratégies & Portefeuilles et des limites globales fixées par le Comité des Risques Groupe (Crédit Agricole S.A.).

Le Comité des Risques de Marché associe notamment des membres du Comité exécutif de Direction Générale de Crédit Agricole CIB, un membre représentant la Direction des Risques du Groupe de Crédit Agricole S.A., les responsables du Risk Management Marché, les responsables opérationnels des Activités de Marché et un représentant de la Direction Financière de Crédit Agricole CIB.

Les comptes rendus des Comités sont adressés au Directeur général de Crédit Agricole CIB ; ce dernier est également informé de l'état des risques, des stratégies et perspectives d'évolution dans le cadre des Comités Stratégies & Portefeuilles.

Enfin, la ligne métier Audit Interne s'assure, par des missions régulières, du respect des normes de contrôle interne.

#### Fonctions de contrôle des risques

Les fonctions de contrôle des risques de marché forment une ligne métier mondiale indépendante, au sein de Risk & Permanent Control, qui repose sur trois équipes.

- L'analyse quantitative, dont les missions sont les suivantes :
  - validation des modèles de valorisation et de mesure des risques ;
  - identification et quantification des risques de modélisation ;
  - recommandation de provisionnement des incertitudes liées aux modèles.
- Le Suivi d'Activité dont la double mission est d'assurer la production des résultats de gestion et des indicateurs de risque pour l'ensemble des activités encadrées par des limites de risque de marché. Le Suivi d'Activité est également en charge du contrôle et de la validation des paramètres de marché utilisés pour la production du résultat et des indicateurs de risque. Enfin, il est associé à la Direction Financière dans les démarches de rapprochement du résultat de gestion et du résultat comptable.
- Le Risk Management dont la mission est d'assurer au niveau mondial le suivi et le contrôle des risques de marchés pour l'ensemble des lignes produit. Ceci comprend :
  - la proposition de jeux de limites (approbation par le Comité des Risques de Marché) et le suivi de leur respect ; les dépassements de limites ainsi que les variations significatives de résultats sont portés à la connaissance du Comité des Risques de Marché ;
  - l'analyse des risques portés par les portefeuilles de marché ;
  - la validation des risques et des résultats.

Des équipes transverses complètent ce dispositif et assurent la consolidation internationale, l'homogénéité des paramètres de marché (utilisés pour la valorisation des positions et les mesures de risque) et la maintenance du modèle interne de Value at Risk.



## Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

### Indicateurs de suivi des risques de marché

L'encadrement des risques de marché repose sur des indicateurs multiples situés à différents niveaux d'agrégation. La définition de limites vise à couvrir l'ensemble des facteurs de risques.

#### ■ Mesure en « Value at Risk » (VaR)

La mesure en VaR constitue l'élément central du dispositif de mesure des risques. La validation du modèle interne par les autorités réglementaires permet de conforter son utilisation pour le suivi opérationnel des risques de marché.

La VaR est l'évaluation de la perte potentielle que le portefeuille de Crédit Agricole CIB pourrait subir en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon d'un jour et pour un intervalle de confiance de 99 %, en s'appuyant sur un an d'historique de données. Ceci permet le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le groupe dans ses activités de trading, en quantifiant le niveau de perte considéré comme maximal dans 99 cas sur 100, suite à la réalisation d'un certain nombre de facteurs de risques (taux d'intérêt, taux de change, prix d'actifs...). La corrélation des facteurs entre eux influe sur le montant de perte maximale. La compensation se définit comme

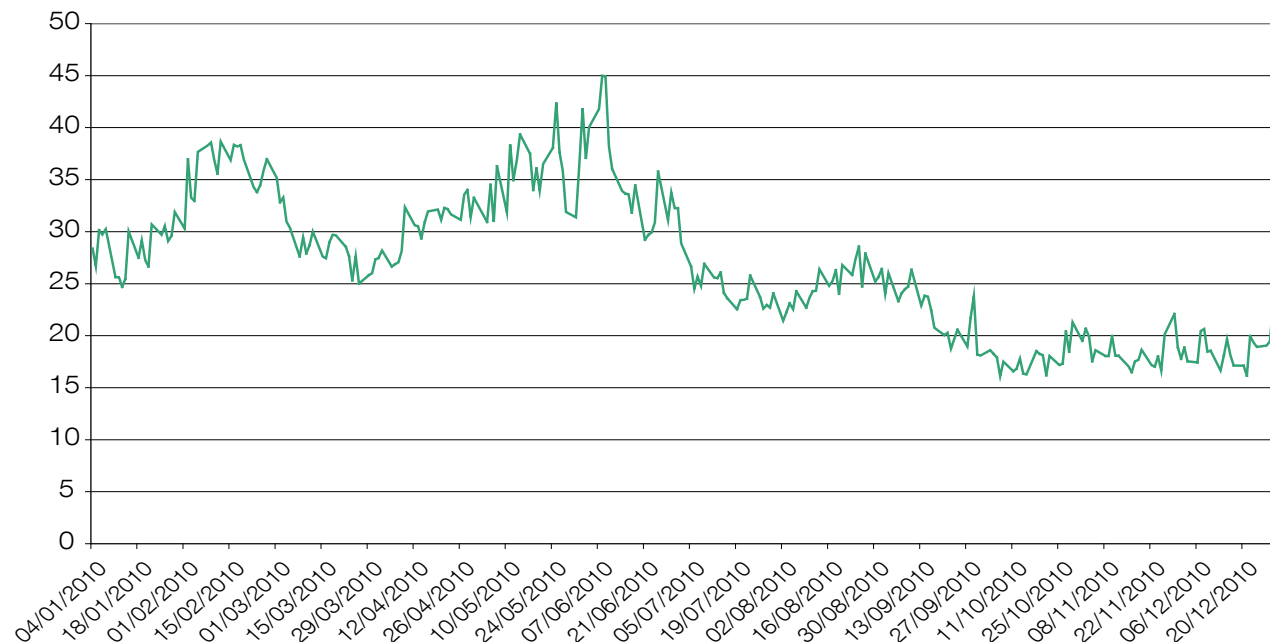
étant la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par type de risque. Elle représente les effets de compensation entre des positions détenues simultanément sur des facteurs de risque différents.

Le modèle interne de Crédit Agricole CIB est basé sur un modèle de VaR historique, à l'exception d'une partie des Matières premières. Pour cette activité, les périmètres Métaux Précieux, Gaz et Électricité sont traités en VaR historique à fin 2010. Les périmètres Énergie et Métaux de Base sont en revanche traités en VaR Monte Carlo. Enfin, certains produits exotiques sont traités en méthode standard pour les besoins réglementaires.

La méthodologie de VaR fait l'objet d'améliorations et d'adaptations continues pour tenir compte de la pertinence des méthodes au regard des nouvelles conditions de marché. Les travaux visent par exemple à intégrer de nouveaux facteurs de risques ou à bénéficier d'une granularité plus fine sur les facteurs de risques existants.

Au cours de l'année 2010, la VaR réglementaire a suivi l'évolution décrite ci-dessous :

▷ VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB en 2010 (en millions d'euros)



Le profil de la VaR au cours de l'année 2010 montre une baisse assez nette en milieu d'année. Cette évolution est en grande partie imputable au livre de corrélation de crédit (activité en extinction). Plusieurs facteurs expliquent cela :

- les efforts de réduction du profil de risque du livre ;
- la baisse du niveau des spreads de crédit ;
- la sortie de l'historique annuel de certains scénarii pénalisants.

La VaR réglementaire constatée par ligne d'activité au cours de l'année 2010 est représentée dans le tableau ci-dessous :

	Matières premières	Change	Taux	Crédit	Actions	Compensation	Crédit Agricole CIB
Max 2010	3	9	32	35	4	(41)	<b>45</b>
Min 2010	1	1	9	11	2	(11)	<b>16</b>
Moyenne 2010	2	3	18	21	3	(22)	<b>27</b>

La VaR réglementaire s'élève à 19 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 29 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Ces données montrent que la baisse des encours de VaR est alimentée par :

- les activités de crédit : elles présentent une VaR moyenne de 21 millions d'euros en 2010, contre 44 millions en 2009. Cette évolution s'explique par les éléments présentés ci-dessus ;
- les activités de taux : elles présentent une VaR moyenne de 18 millions d'euros, contre 22 millions en 2009 ; leur VaR s'établit à 21 millions d'euros à fin 2010 ; les chocs observés sur les émetteurs souverains européens ont contribué au maintien du niveau de la VaR ;
- les activités sur actions, produits de change et matières premières : leurs contributions sont plus marginales avec des niveaux moyens inférieurs à 4 millions d'euros pour chacune d'entre elles.

Crédit Agricole CIB procède également à un suivi spécifique des encours de VaR sur les activités qualifiées comme stratégiques. Au 31 décembre 2010, cette VaR se situe à un niveau de 24 millions d'euros, conforme à l'objectif maximum de 35 millions d'euros, objectif qui a été respecté sur l'ensemble de l'année.

Enfin, faisant suite à l'évolution des normes réglementaires, Crédit Agricole CIB a mis en place une mesure de VaR dite « stressée ». L'objectif de cette mesure est d'augmenter la profondeur historique des mesures de VaR, de réduire leur caractère pro-cyclique et de retenir la période d'un an la plus défavorable observée au cours des dernières années. Cette mesure a été mise en place depuis juin 2010. A fin 2010, la période retenue va de février 2008 à février 2009, englobant notamment la fin de l'année 2008 (crise Lehman).

## Backtesting

Par construction du modèle interne, une perte quotidienne ne devrait excéder la VaR calculée que deux ou trois fois par an.

Un processus de backtesting compare en permanence la VaR avec le résultat quotidien des lignes produits, calculé à la fois sur la base des positions réelles et selon l'hypothèse de positions inchangées. Au cours de l'année 2010, il a été constaté une seule exception, soit une fréquence identique à celle de 2009. Ceci s'explique principalement par le profil de risque adopté par Crédit Agricole CIB.

## Stress scenarios

Afin de compléter les mesures en VaR, Crédit Agricole CIB applique des scénarii de stress à ses activités de marché afin d'évaluer l'impact de perturbations particulièrement fortes sur la valeur de ses livres. Ces scénarii procèdent de quatre approches complémentaires :

- des approches historiques, qui consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé. Les scénarii historiques ainsi retenus sont ceux des crises de 1994 (scénario de crise obligataire), de 1998 (scénario de crise du marché du crédit, baisse des marchés d'actions,

forte progression des taux d'intérêt et baisse des devises émergentes) et de 1987 (scénario de krach boursier) ;

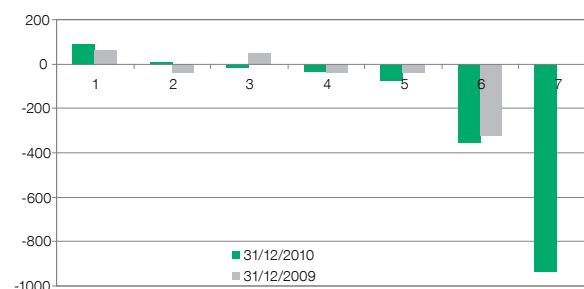
- des scénarii hypothétiques, qui anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes. Les scénarii hypothétiques sont ceux d'une Reprise Économique (Progression des marchés d'actions et de matières premières, forte progression des taux court terme et appréciation de l'USD, resserrement des spreads de crédit) et d'un Resserrement de la Liquidité (forte progression des taux court terme, élargissement des spreads de crédit, baisse des marchés d'actions) ;
- une approche dite adverse, qui évalue l'impact de mouvements de marché de grande ampleur et défavorables sur l'ensemble des lignes d'activité. Les pertes mesurées par ce scénario font l'objet d'un encadrement par une limite ;
- enfin, une approche dite « extrême » a été ajoutée début 2010. Elle permet de mesurer l'impact de chocs de marché encore plus larges, sans tenir compte d'éventuels effets de compensation entre les différents facteurs de risque. Cet indicateur fait lui aussi l'objet d'une limite fixée en accord avec Crédit Agricole S.A.

Les stress globaux sont calculés sur une base hebdomadaire et sont présentés au Comité des Risques de Marché de Crédit Agricole CIB avec une fréquence bimensuelle.

En parallèle, des scénarii de stress spécifiques sont développés pour chaque ligne d'activité. Ils sont produits selon une fréquence le plus souvent hebdomadaire. Ces scénarii spécifiques permettent de préciser l'analyse des risques propres aux différentes lignes d'activité.

A fin 2010, les niveaux de risque évalués sur la base des sept stress scénarii globaux sont les suivants (périmètre des activités stratégiques) :

### ▷ Pertes estimées en application des scénarii de stress globaux (en millions d'euros)



## Autres indicateurs

La mesure en VaR est associée à un jeu d'indicateurs complémentaires ou explicatifs, dont la plupart font l'objet de limites :

- les jeux de limites permettent un encadrement précis des risques. Déclinés par activité et par desk, ils précisent les produits autorisés, les échéances maximales, les sensibilités maximales ; ils comprennent également un système de loss alerts ou de stop loss ;



- les indicateurs analytiques sont utilisés à des fins explicatives par le Risk Management. Ils comprennent notamment des indicateurs en notionnel dont l'objet est de mettre en lumière des opérations atypiques.

## Utilisation des dérivés de crédits

Au sein de ses activités de marchés de capitaux, Crédit Agricole CIB conduit une activité sur les produits de crédit (trading, structuration et vente) dans laquelle sont utilisés des produits dérivés de crédits. Les produits traités activement sont des produits simples (« Credit Default Swaps »), avec pour facteur de risque principal les « spreads de crédit ». L'activité liée aux produits structurés et complexes est gérée en mode d'extinction.

L'ensemble de ces positions est valorisé en juste valeur, incluant

des réfections liées aux incertitudes de modèle et de paramètres.

L'encadrement de l'activité s'effectue grâce à un système d'indicateurs de risques de marché, assortis de limites, visant à couvrir l'ensemble des facteurs de risques comprenant :

- la VaR (historique, 99 %, quotidienne, incluant les risques de spread de crédit et de corrélation) ;
- la sensibilité de crédit ;
- la sensibilité à la corrélation ;
- la sensibilité aux taux d'intérêt.

Des équipes indépendantes, appartenant à la Direction Risk and Permanent Control, sont chargées de la valorisation, du calcul des indicateurs de risques, de la fixation des limites (sur accord du Comité des Risques de Marché) et de la validation des modèles.

## Risques sur actions

Le risque sur actions de Crédit Agricole CIB provient pour l'essentiel des opérations de trading et d'arbitrages sur actions effectuées dans le cadre des activités de dérivés actions et fonds réalisées au sein des marchés de capitaux, et plus marginalement par les activités de courtage sur actions conduites par CA Cheuvreux et CLSA.

Le risque sur actions généré par les activités de trading et d'arbitrage est suivi en « Value at Risk » (VaR) à 99 % qui mesure le

risque le plus élevé calculé à partir de multiples paramètres et en fonction de nombreux scénarios, une fois éliminé 1 % des occurrences les plus défavorables. Les valeurs de VaR moyennes, minimales et maximales sont détaillées par facteur de risque – et notamment celui sur actions – dans la section « Risques de marché » du rapport de gestion (rubrique précédente).

Le montant des actions en banking book s'élève à 1 370 millions d'euros (cf. note 6.4 des annexes aux comptes consolidés).

## ■ EXPOSITIONS SENSIBLES SELON LES RECOMMANDATIONS DU FINANCIAL STABILITY BOARD

Les expositions suivantes correspondent aux recommandations du Financial Stability Board. Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés de Crédit Agricole CIB au 31 décembre

2010. A ce titre elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière annuelle.

### Tableau de synthèse des expositions

en millions d'euros	Actifs en prêts et créances				Catégorie comptable	Actifs à la juste valeur			Autres	Catégorie comptable	
	Exposition brute	Décote	Provision collective	Exposition nette		Exposition brute	Décote	Exposition nette			
RMBS	1 508	(399)	(31)	1 078	(1)	504	(352)	152		(4)	
CMBS				195					17		
CDO super senior non couverts	3 382	(1 343)	(643)	1 396	(2)	6 112	(4 866)	1 246		(4)	
CDO mezzanines non couverts						1 164	(1 164)	0			
CLO non couverts	247	(27)	(9)	211		99	(12)	87			
Protections acquises auprès de monolines						511	(352)	159		(5)	
Protections acquises auprès de CDPC						780	(108)	672			
LBO - parts finales	4 990		(384)	4 606	(3)						
LBO - parts à vendre								263		(6)	
Lignes de liquidités données aux conduits ABCP sponsorisés par CACIB									15 182	(7)	
Lignes de liquidités données à d'autres entités ad'hoc sponsorisées par CACIB									1 121		
Lignes de liquidités données à d'autres entités ad'hoc sponsorisées par un tiers									542		

(1) Prêts et créances sur les établissements de crédit ou la clientèle - titres non cotés sur un marché actif (cf. note 6.5 des comptes consolidés)

(2) Prêts et créances sur la clientèle - titres non cotés sur un marché actif (cf. note 6.5 des comptes consolidés)

(3) Prêts et créances sur la clientèle - Autres concours à la clientèle / Engagements de financement en faveur de la clientèle (cf. notes 6.5 et 8 des comptes consolidés)

(4) Actifs financiers à la juste valeur par résultat - obligations et autres titres à revenu fixe et instruments dérivés (cf. note 6.2 des comptes consolidés)

(5) Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Instruments dérivés (cf. note 6.2 des comptes consolidés)

(6) Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Créances sur la clientèle (cf. note 6.2 des comptes consolidés)

(7) Engagements de financement en faveur de la clientèle (cf. note 8 des comptes consolidés)

## ABS immobiliers

<i>en millions d'euros</i>	Etats-Unis		Royaume-Uni		Espagne	
RMBS	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010
<b>Comptabilisés en prêts et créances</b>						
Exposition brute	1 106	1 009	432	301	220	198
Décote*	(382)	(344)	(87)	(60)	(30)	(26)
<b>Exposition nette en millions d'euros</b>	<b>724</b>	<b>665</b>	<b>345</b>	<b>241</b>	<b>190</b>	<b>172</b>

<b>Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur</b>						
Exposition brute	506	389	110	80	30	35
Décote	(460)	(344)	(30)	(5)	(3)	(3)
<b>Exposition nette en millions d'euros</b>	<b>46</b>	<b>45</b>	<b>80</b>	<b>75</b>	<b>27</b>	<b>32</b>

<b>Ventilation par notation de l'exposition brute totale</b>						
AAA	9%	5%	51%	48%	95%	65%
AA	6%	4%	26%	35%	2%	9%
A	4%	1%	7%	6%	1%	26%
BBB	6%	3%	10%	1%	1%	
BB	1%	4%	3%	10%	1%	
B	9%	4%	2%		0%	
CCC	21%		1%			
CC	12%	14%				
C	29%	36%				
Non noté	3%	6%				

<i>en millions d'euros</i>	Etats-Unis		Royaume-Uni		Espagne	
CMBS	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010
<b>Comptabilisés en prêts et créances</b>						
Exposition nette*	13		155	73	188	122
<b>Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur</b>						
Exposition nette	22		10	12	9	5

\* Dont 31 millions d'euros de provisions collectives au 31 décembre 2010 contre 106 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Par ailleurs, achats de protections sur RMBS et CMBS évalués à la juste-valeur :

- 31 décembre 2009 : nominal = 627 millions d'euros ; juste valeur = 210 millions d'euros.
- 31 décembre 2010 : nominal = 589 millions d'euros ; juste valeur = 175 millions d'euros ;

La valorisation des ABS immobiliers évalués à la juste valeur se fait à partir d'informations en provenance de contributeurs externes.

## Méthodologie d'évaluation des CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains

### CDO super senior évalués à la juste valeur

La valorisation des CDO super senior est obtenue à partir de l'application d'un scénario de crédit sur les sous-jacents (prêts résidentiels principalement) des ABS constituant chaque CDO.

Les taux de pertes finales appliquées sur les prêts en vie, sont calibrés en fonction :

- de la qualité et de la date d'origination de chaque prêt résidentiel ;
- du comportement historique des portefeuilles (remboursements anticipés, amortissement, pertes constatées).

Date de clôture	Taux de pertes subprime produits en		
	2005	2006	2007
31.12.2009	26%	42%	50%
31.12.2010	32%	42%	50%

Les informations relatives à la sensibilité aux paramètres utilisés dans les modèles sont données dans la note 10.2 des comptes consolidés au 31 décembre 2010.

CDO super senior évalués au coût amorti  
Ils sont dépréciés en cas de risque de crédit avéré.

### CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains non couverts

Au 31 décembre 2010, Crédit Agricole CIB a une exposition nette de 2,6 milliards d'euros sur des CDO super senior non couverts (après prise en compte d'une provision collective de 643 millions d'euros).

## Décomposition des CDO super senior

<i>en millions d'euros</i>	Actifs à la juste valeur	Actifs en prêts et créances
<b>Nominal</b>	<b>6 112</b>	<b>3 382</b>
Décote	(4 866)	(1 343)
Provision collective		(643)
<b>Valeur nette</b>	<b>1 246</b>	<b>1 396</b>
<i>Valeur nette (au 31 décembre 2009)</i>	743	1 566
<b>Taux de décote<sup>(1)</sup></b>	<b>80%</b>	<b>69%</b>
<b>Sous-jacent</b>		
% des actifs subprime sous-jacents produits avant 2006	51%	32%
% des actifs subprime sous-jacents produits en 2006 et 2007	21%	14%
% des actifs Alt A sous-jacents	9%	22%
% des actifs Jumbo sous-jacents	3%	8%

<sup>(1)</sup> Après prise en compte des tranches décotées à 100%

En 2010, le PNB de la réévaluation des CDO évalués à la juste valeur est de -138 millions d'euros.

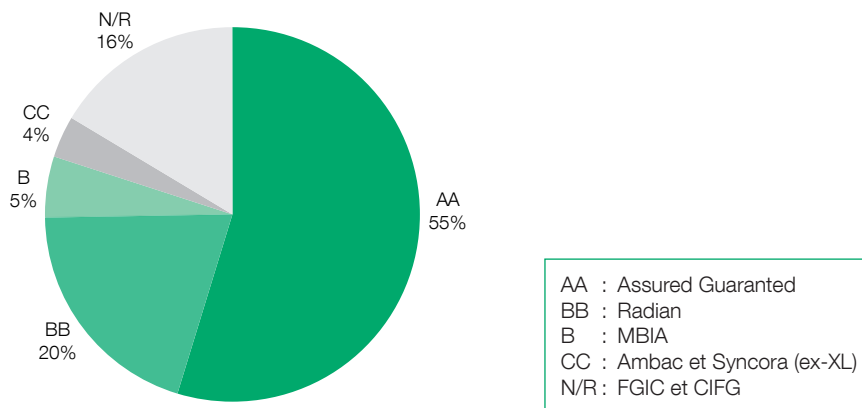
## ■ Autres expositions au 31 décembre 2010

<i>en millions d'euros</i>	Nominal	Décote	Provision collective	Net
CLO non couverts évalués à la juste valeur	99	(12)		<b>87</b>
CLO non couverts comptabilisés en prêts et créances	247	(27)	(9)	<b>211</b>
CDO Mezzanines non couverts	1 164	(1164)		<b>0</b>

## Protections des monolines au 31 décembre 2010

<i>en millions d'euros</i>	Monolines en couverture de				Total protections acquises auprès de monolines
	CDO résidentiels américains	CDO corporate	CLO	Autres sous-jacents	
Montant notionnel brut de la protection acquise	159	5 684	2 768	390	<b>9 002</b>
Montant notionnel brut des éléments couverts	159	5 684	2 768	390	<b>9 002</b>
Juste valeur des éléments couverts	109	5 611	2 466	305	<b>8 491</b>
<b>Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur et couvertures</b>	<b>51</b>	<b>73</b>	<b>303</b>	<b>85</b>	<b>511</b>
Ajustements de valeur comptabilisés sur la protection	(14)	(37)	(249)	(52)	<b>(352)</b>
<b>Exposition résiduelle au risque de contrepartie sur Monolines</b>	<b>37</b>	<b>35</b>	<b>54</b>	<b>33</b>	<b>159</b>

Répartition de l'exposition nette sur monolines au 31 décembre 2010



\* Notation la plus basse émise par Standards & Poors ou Moody's au 31 décembre 2010.

### Protections auprès de CDPC (Credit Derivative Product Companies)

Au 31 décembre 2010, l'exposition nette auprès de CDPC est de 672 millions d'euros (contre 858 millions d'euros au 31 décembre 2009), principalement sur des CDO corporate, après prise en compte d'une décote de 108 millions d'euros (contre 324 millions d'euros au 31 décembre 2009).

### Financements avec effet de levier (LBO)

#### ■ Parts à vendre

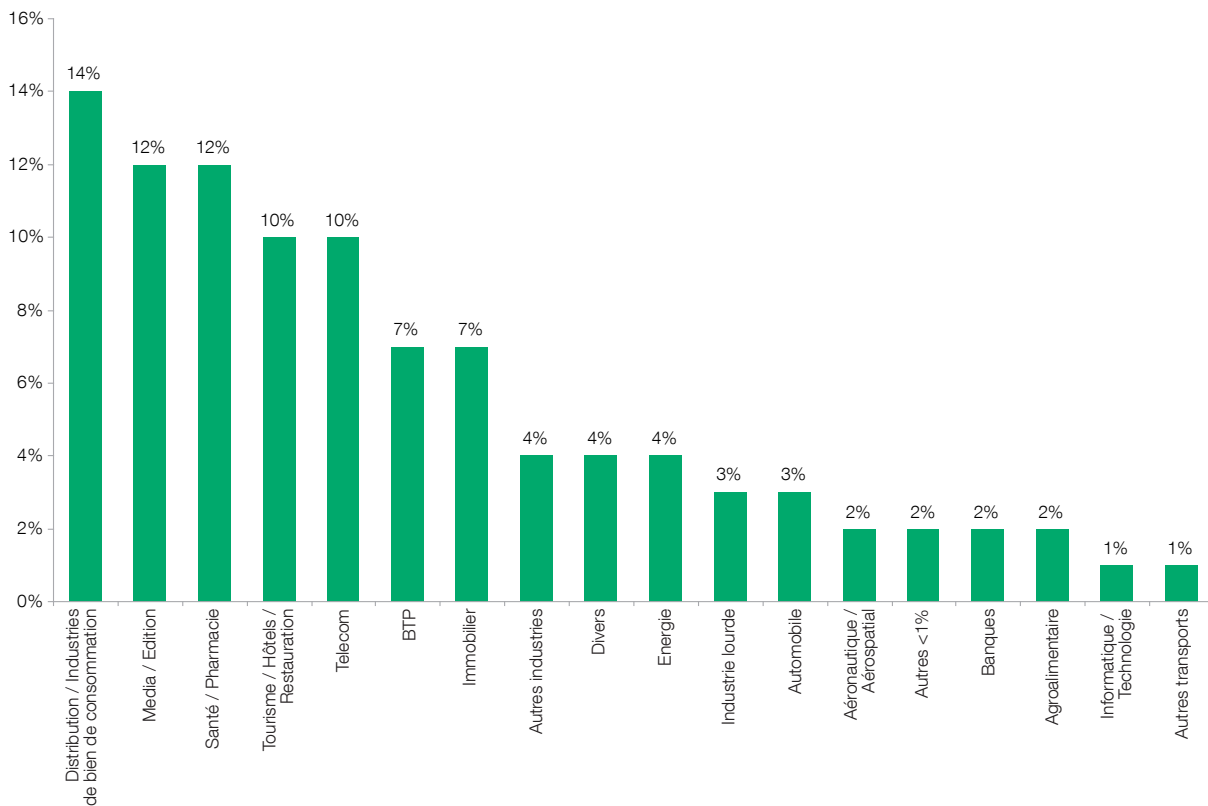
Ces parts sont comptabilisées en actifs évalués à la juste valeur. L'exposition nette au 31 décembre 2010 est de 0,3 milliard d'euros sur un dossier (idem au 31 décembre 2009).

#### ■ Parts finales

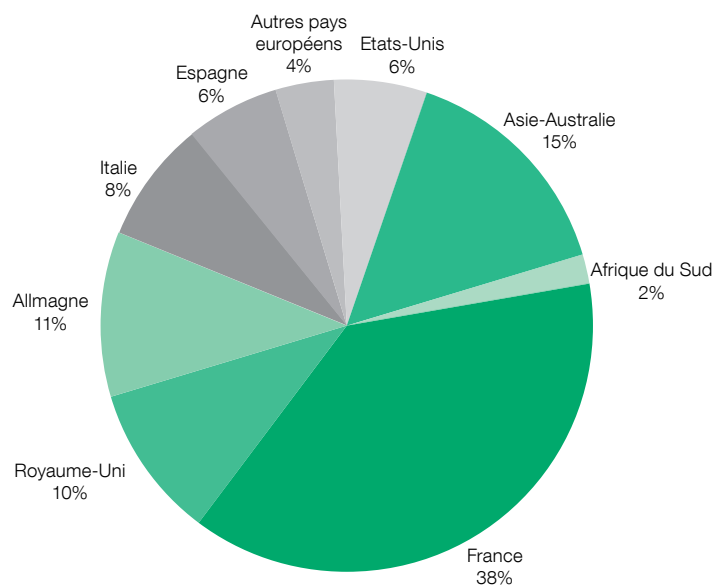
Ces encours sont comptabilisés en prêts et créances. L'exposition au 31 décembre 2010 est de 5 milliards d'euros sur 149 dossiers (5,8 milliards d'euros sur 160 dossiers au 31 décembre 2009).

Au 31 décembre 2010, une provision collective de 384 millions d'euros porte sur les encours.

## Répartition par secteur d'activité au 31 décembre 2010



## Répartition par zone géographique au 31 décembre 2010



## Titrisation

### ■ Conduits d'ABCP sponsorisés par Crédit Agricole CIB pour compte de tiers

au 31 décembre 2010	Atlantic	LMA	Hexagon	Total
Ratings (S&P/Moody's/Fitch)	A1/P1/F1	A1/P1	A1+	
Pays d'émission	Etats-Unis	France et Etats-Unis	France	
Lignes de liquidité données par Crédit Agricole CIB (en millions d'euros)	7 070	7 459	653	15 182
Montant des actifs financés (en millions d'euros)	3 907	5 770	484	10 161
<b>Maturité des actifs (moyenne pondérée)</b>				
0-6 mois	53%	95%	100%	
6-12 mois	12%			
supérieur à 12 mois	35%	5%		
<b>Répartition des actifs par origine géographique</b>				
États-Unis	100%	5%		
Royaume-Uni		4%		
Italie		33%	70%	
Allemagne		9%	27%	
Dubaï		6%		
Espagne		8%		
France		26%	3%	
Autres <sup>(1)</sup>		9%		
<b>Répartition par nature d'actifs (en % des actifs détenus)</b>				
Prêts automobiles	12%	13%	27%	
Créances commerciales	49%	80%	73%	
Prêts immobiliers commerciaux				
Prêts immobiliers résidentiels	2%			
Crédits à la consommation		5%		
Prêts d'équipement	3%			
CLOs et CBOs <sup>(2)</sup>	2%			
Autres <sup>(3)</sup>	32%	2%		

<sup>(1)</sup> Essentiellement Belgique, Irlande et Pays-Bas.

<sup>(2)</sup> Collateralized Loan Securitisation et Collateralized Bonds Securitisation.

<sup>(3)</sup> Sur Atlantic : engagements sur des investisseurs dans des fonds «Capital Calls» (18,63%), prêts commerciaux (5,48%), titrisation de paiements swift (5,67%) et titrisation de créances aéronautiques (1,9%).

<sup>(3)</sup> Sur LMA : engagements sur des investisseurs dans des fonds «Capital Calls» (1,72%).

Ces conduits ne sont pas consolidés. Au 31 décembre 2010, ils ont émis des commercial papers pour 10 milliards d'euros, dont 0,5 milliard est détenu par Crédit Agricole CIB.

Les lettres de crédit accordées par Crédit Agricole CIB dans le cadre des financements ABCP s'élèvent à 0,6 milliard d'euros.

### ■ Autres conduits sponsorisés par Crédit Agricole CIB pour compte de tiers

Crédit Agricole CIB a accordé des lignes de liquidités à d'autres entités ad hoc pour 1,1 milliard d'euros.

### ■ Conduits sponsorisés par un tiers

Les lignes de liquidité accordées par Crédit Agricole CIB s'élèvent à 0,5 milliard d'euros.

Crédit Agricole CIB ne fait pas de titrisation pour compte propre cash et n'est pas co-sponsor de titrisation pour compte de tiers.

## ■ GESTION DE BILAN - RISQUES FINANCIERS STRUCTURELS

Les politiques de gestion financière de Crédit Agricole CIB sont définies par le Comité de Gestion Actif-Passif en étroite coordination avec Crédit Agricole S.A..

Présidé par le Directeur général délégué en charges des Finances, ce Comité comprend en particulier les membres de la Direction générale, le responsable Finance, celui de la Trésorerie ainsi qu'un représentant Finance de Crédit Agricole S.A. et des représentants des Risques de Marchés de Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB.

Il est animé par le Responsable de la Gestion Actif-Passif et du Credit Portfolio Management de Crédit Agricole CIB.

Ce Comité se réunit une fois par trimestre ; il constitue l'organe

de décision en matière de gestion actif-passif pour le Groupe. Il intervient soit en gestion directe soit en supervision et en coordination générale pour les domaines de gestion actif-passif formellement délégués aux succursales étrangères et aux filiales.

La Direction Financière (via la Gestion Actif-Passif) est responsable de la mise en œuvre des décisions du Comité Gestion Actif-Passif.

La gestion des risques financiers comprend le suivi et la supervision des risques de taux (hors métiers de marchés), de change structurel et opérationnel et de liquidité de Crédit Agricole CIB en France et à l'étranger. Elle inclut notamment la gestion directe des positions de « haut de bilan ».

### Risques de taux d'intérêt global

#### Objectifs et politique

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger les marges commerciales contre les fluctuations de taux et d'assurer la meilleure stabilité dans le temps de la valeur patrimoniale des éléments de haut de bilan au regard desdites fluctuations.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et passifs ont des échéances de refixation de leur taux d'intérêt non synchrones.

L'exposition de Crédit Agricole CIB au risque de taux sur les opérations de clientèle est limitée compte tenu de la règle d'adossment en taux de chaque financement clientèle auprès des équipes de marché, ainsi que du volume réduit des dépôts non rémunérés.

Le reste de l'exposition mesurée intègre notamment le risque de taux d'intérêt provenant des fonds propres et des participations.

#### Gestion du risque

Chaque entité opérationnelle gère son exposition sous le contrôle de son Comité actif-passif local chargé d'assurer le respect des limites et des normes du Groupe.

La Gestion Actif-Passif du Siège - dans le cadre de sa mission de coordination et de supervision - et la Direction des Risques de marchés qui participe aux Comités locaux assurent l'harmonisation des méthodes et des pratiques au sein du Groupe ainsi que le suivi des limites allouées à chacune de ses entités.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global du Groupe est présentée au Comité de gestion actif-passif de Crédit Agricole CIB.

Celui-ci :

- examine les positions consolidées déterminées en date d'arrêté trimestriel ;
- s'assure du respect des limites applicables à Crédit Agricole CIB, ces limites étant octroyées en Comité des risques Groupe de Crédit Agricole S.A.;
- décide des mesures de gestion sur la base des propositions faites par la Gestion Actif-Passif.

#### Méthode

Crédit Agricole CIB utilise la méthode des impasses (de taux fixe) pour mesurer son risque de taux d'intérêt global. Celle-ci consiste à déterminer les échéanciers en taux de l'ensemble des actifs, passifs et dérivés de couverture à taux fixes, révisables ou liés à l'inflation : jusqu'à la date de révision du taux pour les éléments à taux révisables, la date contractuelle pour ceux à taux fixes et suivant des conventions appuyées sur des modèles pour les éléments sans échéance contractuelle.

La mesure des impasses prend en compte l'effet des couvertures de taux réalisées en couverture de juste valeur et en couverture de flux de trésorerie.

#### Exposition

Le Groupe est principalement exposé aux variations de taux d'intérêt de la zone monétaire euro et dans une moindre mesure à celles du dollar américain.

Crédit Agricole CIB gère son exposition au risque de taux d'intérêt dans le cadre d'une limite d'exposition définie par Crédit Agricole S.A. de 2,5 milliards d'euros amortissable linéairement sur 10 ans avec un seuil de 900 millions d'euros.

Les impasses de taux expriment l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, une impasse positive représente une exposition sujette à un risque de baisse des taux sur la période considérée.

Les résultats de ces mesures au 31 décembre 2010 traduisent ainsi une exposition de la Banque à une baisse des taux d'intérêt :

en milliards d'euros	0-1 an	1-5 ans	5-10 ans
Impasse moyenne Dollar US	-0,1	0,0	+0,1
Impasse moyenne Euro et autres devises	+0,2	+0,2	+0,7

En termes de sensibilité du PNB de la première année (2011) Crédit Agricole CIB pourrait perdre 9 millions d'euros de revenus en cas de baisse durable des taux d'intérêt de 200 points de base, soit une sensibilité de 0,2 % pour un PNB de référence de 5 698 millions d'euros en 2010.



Sur la base de ces mêmes calculs de sensibilité, la valeur actuelle nette de la perte encourue au titre des dix prochaines années en cas d'une variation défavorable uniforme de 200 points de base de la courbe des taux représente 0,6% des fonds propres prudentiels du Groupe.

Par ailleurs, des mesures d'impact en résultat de cinq scénarios de stress – trois historiques et deux hypothétiques - portant sur l'impasse de taux d'intérêt sont effectuées sur base trimestrielle et portées à la connaissance du Comité Actif Passif.

Les scénarios retenus sont ceux utilisés par le département Trésorerie de Crédit Agricole CIB, à savoir :

- Les scénarios historiques : la crise majeure sur le marché des actions (Lundi Noir de 1987) ; la hausse massive des taux (Krach obligataire de 1994) ; la forte hausse des spreads émetteurs (hausse des spreads de crédit de 1998).
- Les scénarios hypothétiques : ils reposent, l'un sur l'anticipation d'une reprise économique (hausse des marchés actions, des

taux, du spot USD, du pétrole et baisse des spreads émetteurs) et l'autre sur une crise de liquidité suite à la décision de la Banque Centrale de relever ses taux directeurs.

Les simulations se calculent à partir de la sensibilité de l'impasse de taux de Crédit Agricole CIB. La sensibilité se définit comme le gain ou la perte générée par une variation de 1 % des taux d'intérêt. Cette sensibilité est déclinée en euros et dollars US. Elle se calcule sur des encours moyens par année glissante.

Les chocs de ces scénarios sont calculés sur une base de dix jours selon la méthodologie de scénario de stress de Crédit Agricole CIB. Cette sensibilité est « choquée » sur différents points. Le résultat d'un stress correspond à la valeur actuelle nette encourue en cas de variation des caractéristiques du scénario.

L'application des scénarios de stress met en évidence des impacts relativement limités puisque la valeur actuelle nette de la perte potentielle maximale encourue représente 0,1% des fonds propres prudentiels et 0,3% du PNB au 31 décembre 2010.

## Risques de liquidité

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Crédit Agricole CIB, en tant qu'établissement de crédit, respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF N°88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité (abrogé au 30 juin 2010),
- l'instruction de la Commission bancaire N°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité (abrogée au 30 juin 2010),
- l'instruction de la Commission bancaire N°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité (abrogée au 30 juin 2010),
- l'instruction de la Commission bancaire N°2009-05 du 29 juin 2009, applicable à compter du 30 juin 2010.

## Politique et objectifs

La politique de gestion par Crédit Agricole CIB de son risque de liquidité, à court terme comme à moyen terme, est définie par son Comité Actif Passif, dans le cadre de la politique du groupe Crédit Agricole.

## Gestion de la liquidité

Un Comité de financement commun à la Direction de la Trésorerie et au Département de Gestion Actif-Passif de la Direction financière se réunit au moins mensuellement pour analyser l'évolution des besoins en ressources longues et celle des conditions de marché. Il détermine les conditions financières des nouvelles opérations.

### ■ Gestion à moyen et long terme

La gestion de la liquidité à moyen et long terme de Crédit Agricole CIB est assurée de manière centralisée par le Département de Gestion Actif-Passif de la Direction financière. Il définit les

politiques, règles et procédures internes en matière de transformation, sur une base globale pour les devises majeures et de manière spécifique pour certaines devises locales. Il détermine les besoins de financement à moyen et long terme ainsi que les besoins d'opérations financières de haut de bilan.

### ■ Gestion à court terme

La gestion de la liquidité à court terme est confiée à la Direction de la Trésorerie de la Banque. Elle assure le renouvellement des financements et la gestion des portefeuilles d'actifs liquides.

Elle fixe les règles et limites aux différents centres de liquidité mondiaux de la Banque. Enfin, elle assure le respect du coefficient de liquidité réglementaire applicable.

## Méthodologie

### ■ Mesure du risque de liquidité à court terme (de 1 jour à 1 an)

En application de l'arrêté du 5 mai 2009, le Secrétariat Général de l'ACP permet aux établissements qui le souhaitent, de remplacer, à partir de juin 2010, le calcul du ratio de liquidité réglementaire par une approche avancée reposant sur des méthodologies internes. Celles-ci sont fondées sur la réalisation de scénarios de stress qui doivent couvrir un horizon de temps allant de un jour jusqu'à l'année et au moins trois typologies de scénarios de crise : crise systémique de liquidité, crise de crédit de la banque, scénario mixte.

Le groupe Crédit Agricole S.A. développe un projet visant à mettre l'ensemble de ses filiales en conformité avec cet arrêté auquel Crédit Agricole CIB est intégré. Il capitalise sur un certain nombre d'outils existants et déjà utilisés pour la gestion opérationnelle du risque de liquidité :

- la Trésorerie calcule quotidiennement des gaps de liquidité sur un horizon de un jour à un an en retenant l'hypothèse de l'absence totale d'accès au marché pendant les deux premières semaines. Les seules sources potentielles de liquidité supplémentaire sont la mobilisation d'actifs auprès des banques centrales, puis les gaps à des horizons plus longs, jusqu'à un an, intègrent des hypothèses variables de renouvellement des tombées des

actifs et des passifs correspondant à un scénario de crise de liquidité. Ces gaps de liquidité sont calculés sur les cinq centres de liquidité de la banque qui représentent l'essentiel du bilan consolidé, les autres entités de Crédit Agricole CIB étant prises en compte via les intragroupes ;

- parallèlement, Crédit Agricole CIB dispose d'un Contingency Funding Plan (CFP) qui simule sur un horizon de trois mois l'impact d'une crise de rating sévère de la banque (les ratings courts deviennent A2/P2 à la fin du deuxième mois). Le CFP est calculé sur les cinq centres de liquidité : Paris, Tokyo, New York, Londres et Hong Kong. Le reste du périmètre de consolidation est pris en compte via les intragroupes. Le Contingency Funding Plan est produit mensuellement. Le calcul des gaps de liquidité de la trésorerie se fait sur le même périmètre que le Contingency Funding Plan, ce qui permet d'obtenir quotidiennement un calcul pro-forma de ce dernier ;
- Crédit Agricole CIB tient compte également de l'impossibilité de considérer comme totalement fongibles la totalité des devises dans lesquelles la banque est active. En effet, les régulateurs nationaux auront tendance à freiner les transferts internationaux « perdants » en cash de façon à préserver le plus possible la situation de liquidité de leur système financier national. De ce fait, des simulations spécifiques sont effectuées pour l'USD dont l'impact sur le bilan est significatif. A ce titre, la trésorerie calcule des gaps de liquidité de 1 à 15 jours en USD et Crédit Agricole CIB USA met en œuvre un scénario de stress spécifique sur l'USD dans le cadre de la simulation effectuée à horizon d'un mois d'une fermeture complète du marché de l'USD.

### ■ Mesure du risque de liquidité à moyen et long terme

Le risque à moyen et long terme se mesure par le calcul de l'impasse de transformation de la Banque à un et à cinq ans.

Celle-ci est la différence entre les emplois longs résultant des concours bancaires, des titres détenus et des immobilisations d'une part, et les ressources financières disponibles à long terme d'autre part. Le calcul de l'impasse de transformation s'effectue en appliquant différentes conventions d'écoulement aux actifs et passifs sans maturité contractuelle et en tenant compte des engagements de financement contingents accordés par la Banque. Par exception, des conventions d'écoulement sont également appliquées aux dépôts à vue et à terme de la banque privée.

L'impasse de transformation à un an doit rester en deçà d'une limite fixée en tenant compte de la pression exercée sur les marchés court terme par les opérations de la trésorerie. Des jeux de limites spécifiques sont appliqués aux éléments les plus sensibles de l'activité de Crédit Agricole CIB.

Cette approche est désormais complétée par la mise en place d'une limite du montant des financements court terme que la banque peut utiliser pour financer son bilan, dans le cadre d'une approche commune du Groupe Crédit Agricole S.A..

Cette méthodologie vise à garantir une situation de liquidité excédentaire à l'horizon d'un an dans un contexte de marché stressé et résulte de l'application des principes suivants :

- la trésorerie parviendra toujours à maintenir un montant minimum de financement court en provenance de ses sources habituelles ;
- l'excédent doit être couvert par les flux nets de cash entrants dans l'année glissante suivante, calculés sur la base des tombées des actifs et des passifs auxquelles est appliqué un set d'hypothèses de renouvellement ;
- les hypothèses de renouvellement des actifs et passifs ainsi que la part stable des ressources court terme peuvent varier selon les entités du Groupe Crédit Agricole S.A..

Cette méthodologie est cohérente avec le calcul de l'impasse de transformation à plus d'un an. Elle analyse de façon plus précise la pression exercée par la trésorerie sur les marchés du court terme. Effectuée à partir des mêmes outils informatiques que ceux utilisés pour le calcul des gaps de liquidité, la vérification du respect de la limite des financements à court terme est effectuée quotidiennement.

Enfin, l'appréciation du risque de liquidité à moyen et long terme a été affinée par la validation et l'application de nouvelles conventions d'écoulement spécifiques à certains métiers (négoce, crédits export notamment).

## Expositions

### ■ Coefficient de liquidité

L'arrêté ministériel du 5 mai 2009 a fait évoluer le calcul du coefficient de liquidité dans sa définition d'une approche standard. Crédit Agricole CIB est assujéti à cette approche à partir du 30 juin 2010 jusqu'à l'homologation du système de gestion et d'encadrement de la liquidité du Groupe Crédit Agricole entraînant le passage en approche avancée.

Le coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, le seuil minimal étant de 100 %. Il intègre les fonds propres prudentiels et est calculé sur base sociale.

Au 31 décembre 2010, le coefficient de liquidité de Crédit Agricole CIB s'élève à 125%.

### ■ Emissions

#### Financement à court terme

Outre les sources classiques de liquidité à court terme, Crédit Agricole CIB met en œuvre une politique active de diversification de ses sources de financement. Elle s'est traduite notamment par la mise en place d'un programme d'émissions structurées spécifique au marché US, d'un programme d'émission de commercial paper domestique au Japon et la mise en place d'un programme de CDs basé à Londres et destiné à être vendu en Asie.

#### Financement à moyen et long terme

Les ressources de liquidité longue de Crédit Agricole CIB proviennent des dépôts de la clientèle, d'emprunts interbancaires et d'émissions de titres de créance sous diverses formes (Certificats de dépôt, BMTN, EMTN). A noter que du fait de la persistance de la crise de liquidité survenue en août 2007, Crédit Agricole CIB a intensifié l'émission de produits à options de liquidité (EMTN callables ou putables à l'initiative de l'investisseur).

Crédit Agricole CIB utilise largement ses programmes d'Euro Medium Term Notes (EMTN) : il existe un programme en droit anglais, d'un montant maximal de 50 milliards d'euros et un programme en droit français d'un montant maximal de 15 milliards d'euros.

Sauf exception, les émissions effectuées sous ces programmes pour les besoins de la clientèle internationale et domestique de Crédit Agricole CIB sont dites « structurées » c'est-à-dire que le coupon payé et/ou le montant remboursé à l'échéance comporte une composante indexée sur un ou plusieurs indices de marché (action, taux d'intérêt, change ou matière première). De même, certaines émissions sont dites « Credit Linked Notes » c'est-à-dire que le remboursement est minoré en cas de défaut d'un tiers défini contractuellement lors de l'émission. De plus, Crédit Agricole CIB USA et Crédit Agricole CIB Hong-Kong émettent régulièrement des certificats de dépôt à long terme. Calyon Aus-

tralie et Calyon Afrique du Sud ont leur propre programme local d'émissions longues.

### ■ Evolutions récentes

La banque a mis en œuvre une politique systématique de booking des crédits distribués de façon à optimiser ses capacités de mobilisation auprès de la Banque de France, utilisant ainsi les assouplissements apportés aux critères d'éligibilité des crédits mobilisables. Ainsi elle a été l'une des premières banques françaises à mettre en place en Europe des programmes de mobilisation transfrontalières des crédits clients auprès de la Banque de France. Enfin, à l'instar des autres entités du groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole CIB bénéficie des opérations de financement mises en œuvre dans le cadre du plan gouvernemental de soutien au secteur bancaire via la Société de Financement de l'Economie Française.

Les opérations de haut de bilan participent également au financement de la Banque, bien que ce ne soit pas leur finalité première :

- Dette subordonnée remboursable : compte tenu de la structure actuelle de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB n'émet pas de Titres Subordonnés Remboursables (TSR) mais met en place des emprunts subordonnés contractés auprès de Crédit Agricole S.A.. Ce sont des emprunts généralement à taux révisable. Les emprunts subordon-

nés se distinguent des emprunts et des obligations classiques par rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. Dans le cas des emprunts contractés par Crédit Agricole CIB, et en cas de liquidation éventuelle, leur remboursement interviendra après désintéressement des créanciers privilégiés et chirographaires, mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs de Crédit Agricole CIB.

- Titres Super Subordonnés : les Titres Super Subordonnés émis par Crédit Agricole CIB sont des emprunts à taux fixe ou à taux révisable, de maturité perpétuelle, senior par rapport aux actions ordinaires mais subordonnés à l'ensemble des dettes subordonnées. Les coupons sont non cumulatifs et subordonnés au résultat annuel de Crédit Agricole CIB qui doit être suffisant pour rester positif après paiement du coupon dû au titre de l'exercice concerné. Les émissions effectuées par Crédit Agricole CIB présentent la possibilité de remboursement anticipé par l'émetteur après le dixième anniversaire de la mise en place, sous réserve de l'accord préalable du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudential. Selon les émissions, le taux d'intérêt est majoré ou non d'une sur-rémunération après la première date possible de remboursement anticipé par l'émetteur. Il n'a pas été effectué d'émissions de Titres Super Subordonnés en 2010.

## Risques de change

Le risque de change s'appréhende principalement à travers la mesure de l'exposition résiduelle nette résultant de la prise en compte des positions de change brutes et de leurs couvertures.

### Risques de change structurels

Le risque de change structurel du Groupe résulte de ses investissements durables dans des actifs en devises étrangères, essentiellement les fonds propres de ses entités opérationnelles à l'étranger, qu'ils trouvent leur origine dans des acquisitions, des transferts de fonds à partir du Siège ou une capitalisation de résultats locaux.

La politique du Groupe consiste le plus souvent à emprunter la devise d'investissement afin d'immuniser patrimoniallement l'investissement réalisé contre le risque de change. Les emprunts sont alors documentés en tant qu'instrument de couverture de l'investissement. Dans certains cas, et notamment pour les devises peu liquides, l'investissement donne lieu à achat de la devise concernée ; des couvertures du risque de change par des opérations à terme sont alors si possible mises en place.

Les principales positions de change structurelles brutes du groupe sont libellées en dollar américain, en devises liées à ce dernier – devises de pays du Moyen-Orient ainsi que certaines devises asiatiques pour l'essentiel – en livre sterling et en franc suisse.

Globalement, la politique de gestion des positions de change structurelles du Groupe a deux objectifs principaux :

- patrimonial, pour diminuer le risque de perte de valeur des actifs considérés ;
- prudentiel par exception, pour immuniser le ratio de solvabi-

lité du Groupe contre les fluctuations de change ; dans cette optique, les positions de change structurelles non couvertes seront dimensionnées aux niveaux équilibrant la part des devises concernées dans les encours pondérés qui n'est pas couverte par d'autres types de fonds propres dans la même devise ;

Les actions de couverture du risque de change structurel sont gérées de manière centralisée et mises en place sur décisions du Comité Actif-Passif de la Banque.

Les positions de change structurelles de Crédit Agricole CIB sont en outre intégrées dans celles du groupe Crédit Agricole S.A., présentées cinq fois par an à son Comité Actif Passif, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A..

### Risques de change opérationnels

La Banque est en outre exposée à des positions de change opérationnelles sur ses produits ou charges en devises étrangères, constatées tant au Siège que dans ses implantations de l'étranger.

La politique générale du Groupe est de limiter au maximum ses positions de change opérationnelles nettes, en procédant à leur couverture sur base périodique, sauf exception sans couvrir à l'avance des résultats non encore réalisés sauf si leur degré de probabilité est fort et le risque de variation élevé.

Les règles et délégations applicables pour la gestion des positions opérationnelles sont mises en place sur décisions du Comité Actif-Passif de Crédit Agricole CIB.

## Couverture des risques de taux et change

Dans le cadre de la gestion de ses risques financiers, Crédit Agricole CIB a notamment recours à des instruments (swaps de taux d'intérêt et opérations de change) pour lesquels une relation de couverture est établie au regard de l'intention de gestion poursuivie.

Les états de la note 3.4 des états financiers consolidés du Groupe présentent les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture.

### Couverture de juste valeur

L'objectif est de protéger la valeur patrimoniale des actifs/passifs financiers à taux fixe sensible à la variation des taux d'intérêt, par adossement à des instruments également à taux fixe. Lorsque cet adossement est réalisé au moyen de dérivés (swaps), ceux-ci sont qualifiés de dérivés de couverture de juste valeur (fair value hedge).

Les couvertures effectuées à ce titre par la Gestion actif-passif portent sur les encours de dépôts clientèle non rémunérés de la banque privée, lesquels sont analysés comme des passifs financiers à taux fixe.

### Couverture de flux de trésorerie

Le second objectif est de protéger la marge d'intérêt de sorte que les flux d'intérêt générés par des actifs à taux variables financés par des passifs à taux fixe (fonds de roulement notamment) ne soient pas affectés par la fixation dans le futur des taux attachés à ces éléments.

Lorsque la neutralisation ainsi visée est réalisée au moyen de dérivés (swaps), ceux-ci sont qualifiés de dérivés de couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge).

En application d'IFRS 7, les montants d'intérêts futurs attachés aux éléments de bilan faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie sont présentés ci-dessous selon leurs périodes d'échéance.

31.12.2010				
<i>en millions d'euros</i>	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Flux de trésorerie couverts (à recevoir)	72	552	366	<b>990</b>
Flux de trésorerie couverts (à payer)	(3)	(14)	0	<b>(17)</b>

#### ▷ Documentation sous IFRS des couvertures de juste valeur et de flux de trésorerie

S'agissant des macro-couvertures gérées par la Gestion actif-passif, les relations de couverture sont documentées dès l'origine et vérifiées trimestriellement par la réalisation de tests prospectifs et rétrospectifs.

A cette fin, les éléments couverts sont échéancés par bandes de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour les postes sans échéances contractuelles – dépôts à vue par exemple – des modèles d'écoulement s'appuyant sur des comportements historiques établis par produit ; la comparaison de cet échéancier avec celui des instruments dérivés permet de vérifier l'efficacité de la couverture.

### Couverture de l'investissement net en devise

Pour la gestion du risque de change structurel, les instruments utilisés sont classés dans la catégorie des couvertures d'investissement net en devises (net investment hedge). L'efficacité de ces couvertures est documentée trimestriellement.

## ■ RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marchés ou de liquidité.

### Gestion des Risques opérationnels

Le suivi du dispositif est placé sous la responsabilité de la Direction Risk and Permanent Control et est supervisé par la Direction Générale au travers du volet risque opérationnel du comité de Contrôle interne de Crédit Agricole CIB.

#### ■ Gouvernance

La gestion du risque opérationnel repose tout particulièrement sur un réseau de contrôleurs permanents, assurant également les fonctions de managers des risques opérationnels, couvrant l'ensemble des filiales et des métiers du Groupe, et supervisés par la Direction Risk and Permanent Control (ce dispositif est détaillé dans le rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale des actionnaires page 50).

Le suivi du dispositif est exercé dans le cadre des Comités de Contrôle interne relevant de la compétence de la direction de chaque entité et auxquels sont confiées les fonctions de contrôle du Siège.

#### ■ Identification et évaluation qualitative des risques

Conformément aux principes en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole S.A., la Direction Risk and Permanent Control de Crédit Agricole CIB a mis en œuvre un dispositif qualitatif et quantitatif d'identification, d'évaluation, de prévention et de surveillance des risques opérationnels en adéquation avec la réforme Bâle II.

Le processus de cartographie des risques opérationnels s'applique à toutes les entités du groupe. Ces cartographies permettent la surveillance des processus les plus sensibles, la définition de plan d'actions et l'élaboration des plans de contrôles. Elles font l'objet d'une mise à jour annuelle.

#### ■ Collecte des pertes opérationnelles et remontée des incidents significatifs

Une procédure unifiée de collecte des pertes et de remontée des incidents significatifs a été instaurée sur l'ensemble du périmètre. Les données nécessaires à l'alimentation du modèle interne de calcul de l'allocation des fonds propres économiques (en conformité avec la méthode avancée Bâle II) sont consolidées dans une base unique qui permet de disposer d'un historique de cinq années.

#### ■ Calcul et allocation des fonds propres économiques

Le calcul des charges en fonds propres est réalisé annuellement au niveau de Crédit Agricole CIB en se fondant sur l'historique des pertes, complété par des scénarios de risques. Il fait ensuite l'objet d'une allocation par lignes de métier de Crédit Agricole CIB Paris et entités.

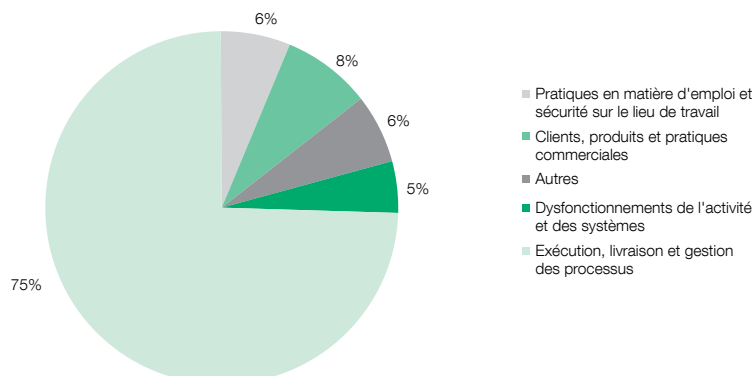
Le calcul de l'exigence en fonds propres se fait en appliquant le modèle interne AMA (Advanced Measurement Approach) du groupe Crédit Agricole sur le périmètre Crédit Agricole CIB, modèle validé fin 2007 par l'Autorité de Contrôle Prudenciel.

#### ■ Production d'un tableau de bord

La Direction Risk and Permanent Control produit trimestriellement un tableau de bord des risques opérationnels qui met en lumière les faits marquants et l'évolution du coût de ces risques. Ces tableaux de bord reprennent les principales sources de risques (litiges avec la clientèle, gestion des processus relatifs aux opérations de marchés) qui permettent de déterminer les plans d'actions préventives ou correctives.

## Expositions

Le graphique ci-dessous fournit la répartition des pertes opérationnelles par nature sur la base des impacts en euros sur les résultats financiers pour la période 2008-2010.





## Principales actions de l'année 2010

Les actions engagées dans le cadre des préconisations du rapport Lagarde ont été poursuivies :

- Renforcement de la sécurité des systèmes d'information,
- Encadrement des flux de trésorerie,
- Veille et anticipation des risques.

Dans le même temps, l'équipe chargée du pilotage de la prévention de la fraude, interne comme externe, a continué à se renforcer. Cette équipe est rattachée à la direction de la conformité, et s'appuie notamment dans son action sur les fonctions de contrôle, ainsi que, plus généralement sur l'ensemble des moyens assurant le contrôle interne des opérations de la banque.

## Assurances et couvertures de risques

En matière d'assurances, Crédit Agricole CIB dispose d'une large couverture de ses risques opérationnels, correspondant

aux orientations données par sa maison-mère, Crédit Agricole S.A., dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat.

Crédit Agricole CIB bénéficie de l'ensemble des polices Groupe souscrites par Crédit Agricole S.A. auprès des grands acteurs du marché de l'assurance pour les risques de forte intensité : fraude, tous risques valeurs (ou Vol), perte d'exploitation, responsabilité civile professionnelle, responsabilité civile d'exploitation, responsabilité civile des dirigeants et des mandataires sociaux et dommages aux biens (immeubles, informatique, recours des tiers pour les immeubles les plus exposés à ce risque).

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB, comme toutes les filiales des métiers du groupe Crédit Agricole S.A., gère par elle-même les risques de moindre intensité. Les risques de fréquence et de faible intensité qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du groupe Crédit Agricole S.A. par une des sociétés d'assurance du Groupe.

Le dispositif général peut varier selon les réglementations locales et les spécificités des pays où le groupe Crédit Agricole CIB est implanté. Ce dispositif est généralement complété par des couvertures locales.

## ■ RISQUES JURIDIQUES

Le dispositif de gestion du risque juridique est détaillé dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires page 53.

A ce jour, à la connaissance du Crédit Agricole CIB, il n'existe aucune autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu récemment, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et du groupe Crédit Agricole CIB.

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2010 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine du Groupe ont fait l'objet de provisions adéquates tenant compte des informations dont dispose la Direction générale.

### ■ Faits exceptionnels et litiges:

#### ▷ Loreley/IKB

En octobre les sociétés Loreley N° 7, 25, 31 et 32, contrôlées par IKB, ont déposé à New York à l'encontre de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB) et Crédit Agricole Securities (USA) Inc., une plainte pour tromperie concernant la création et la vente des CDO (collateralized debt obligation) Orion I, Pyxis et Millstone IV. Cette plainte concerne également les sociétés Putnam et NIBC qui agissaient en tant que collateral managers sur les CDO Orion I et Pyxis. Les demandeurs réclament la somme de 70,5 millions de dollars américains correspondant au prix d'achat des obligations concernées, la somme de 70,5 millions de dollars américains en dommages-intérêts ainsi que des punitive damages et divers frais. Cette plainte est à rapprocher de celle déposée en juillet 2009 par Crédit Agricole CIB à l'encontre d'IKB devant la High Court of Justice de Londres pour un montant de 1,675 milliard de dollars américains.

#### ▷ New York Attorney General (NYAG)

La succursale de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank («Crédit Agricole CIB») à New York a reçu en mai 2010 une requête («subpoena») du bureau du Procureur Général de l'Etat de New York demandant des informations concernant les relations de Crédit Agricole CIB avec les agences de notation.

#### ▷ Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Les lois et règlements des États-Unis d'Amérique exigent le respect des sanctions économiques mises en place par l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) à l'encontre de certains pays étrangers, personnes physiques et entités. Le bureau du District Attorney du Comté de New York ainsi que d'autres autorités gouvernementales américaines souhaitent savoir comment certaines institutions financières ont effectué des paiements libellés en dollars américains impliquant des pays, personnes physiques ou entités faisant l'objet de sanctions américaines.

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB conduisent actuellement une revue interne des paiements libellés en dollars américains impliquant des pays, personnes physiques ou entités qui pourraient être visés par ces sanctions et coopèrent avec les autorités américaines dans le cadre de leurs demandes.

Il n'est actuellement pas possible de connaître l'issue de ces revues internes et demandes, ni la date à laquelle elles se termineront.

## ■ RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Le risque de non-conformité concerne le non respect de la réglementation pouvant entraîner des sanctions pénales, des sanctions des régulateurs, des contentieux avec les clients et plus largement un risque de réputation.

### Gestion du risque de non-conformité

La ligne métier Conformité veille au respect des dispositions législatives et réglementaires et de l'ensemble des règles applicables aux activités de Crédit Agricole CIB. Elle vise à renforcer la confiance des parties prenantes (clients, personnel, investisseurs, régulateurs, fournisseurs) à l'égard de ces règles et de leur mise en œuvre. Ses missions sont doubles :

- protéger le groupe Crédit Agricole CIB contre tout agissement externe potentiellement néfaste ou illicite. Il s'agit notamment de lutte contre la fraude et de la mission de sécurité financière; celle-ci repose sur la prévention du blanchiment des capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme et la gestion du gel des avoirs et des embargos. La Sécurité financière repose sur la connaissance approfondie et permanente des clients ;
- veiller aux intérêts de ses clients et à sa réputation sur les marchés en œuvrant contre les violations des règles de déontologie interne (délit d'initié, fraude interne, conflit d'intérêt, défaut de conseil, etc. ...).

La ligne métier Conformité s'assure par ailleurs de l'efficacité des dispositifs en place. Pour cela, elle :

- traduit les lois et règlements dans les procédures et des manuels de Conformité ;
- assure la formation à la conformité des collaborateurs ;
- donne un avis sur les opérations pour lesquelles elle est sollicitée ;
- contrôle le bon fonctionnement du dispositif.

La gouvernance de la ligne métier Conformité est détaillée dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires page 53.

### Indicateurs de risques

L'analyse et le suivi du risque de non-conformité reposent sur un dispositif structuré constitué notamment:

- du dispositif de gouvernance mis en place en matière de conformité ;
- de la cartographie des risques qui permet d'identifier et de coter les risques de non-conformité du Groupe ;
- des reportings qui permettent d'évaluer le dispositif de conformité mondial ;
- des outils utilisés en matière de sécurité financière conçus pour signaler et traiter toute alerte ;
- des outils de surveillance des opérations sensibles ou complexes, ou des opérations de marché spécifiques.



## → PILIER 3 DE LA RÉFORME BALE II

### Contexte réglementaire

#### Champ d'application des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle

Les établissements de crédit et entreprises d'investissement sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous consolidée, mais peuvent en être exemptés dans les conditions prévues par l'article 4 du règlement n°2000-03 du 6 septembre 2000.

L'arrêté en date du 20 février 2007 a permis, sous certaines conditions, l'exemption de ces ratios. L'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) a accepté que certaines filiales du Groupe puissent bénéficier de cette exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sous consolidé.

#### Réforme des ratios de solvabilité

L'arrêté en date du 20 février 2007, transposant en France la directive européenne CRD (Capital Requirements Directive) a défini les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ». Conformément à ces dispositions, le groupe Crédit Agricole CIB a intégré dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à cette nouvelle directive.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, le ratio CRD a valeur légale. Les établissements bancaires continuent toutefois à calculer le ratio

CAD, puisque le régulateur a défini un niveau plancher (floor) de fonds propres de 80% de ces exigences jusqu'au 31 décembre 2011.

Le ratio de solvabilité, dont les modalités de calcul sont indiquées dans la directive européenne CRD, se fonde sur l'évaluation des emplois pondérés du risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel. Les exigences en fonds propres qui en découlent pour chacun de ces risques sont indiquées ci-après.

Conformément à l'arrêté du 20 février 2007, les expositions au risque de crédit sont mesurées selon deux approches :

- l'approche standard qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition ;
- l'approche notations internes qui s'appuie sur le système de notation interne de l'établissement. On distingue :
  - l'approche notations internes fondation selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
  - l'approche notation interne avancée selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : probabilités de défaut, pertes en cas de défaut, expositions en défaut, maturité.

Fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel a autorisé le groupe Crédit Agricole CIB à utiliser ses systèmes de notations internes avancées pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit.

### Gestion des risques

Les politiques, objectifs et dispositifs mis en place en matière de gestion et de réduction des risques sont décrits dans le chapitre

« Gestion des risques » du Rapport de gestion, pages 94 à 121.

### Ratios prudentiels

#### Différence entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre prudentiel

Les entités exclues de la consolidation à des fins de surveillance

prudentielle sur base consolidée et qui sont comptablement consolidées sont les sociétés d'assurance. Crédit Agricole CIB ne détient qu'une société d'assurance : CAIRS Assurance SA, qui ne présente pas d'insuffisances de fonds propres.

L'information sur ces entités ainsi que leur méthode comptable sont présentées dans les notes annexes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2010.

## Ratios au 31 décembre 2010

Le tableau ci-après présente le ratio de solvabilité européen CRD et détaille les risques du groupe Crédit Agricole CIB mesurés en équivalents risques de crédit (après pondération liée à la contrepartie) ainsi que le niveau des fonds propres réglementaires, calculé conformément à la réglementation.

en milliards d'euros	31.12.2010	31.12.2009
<b>Fonds propres de base [A]</b>	<b>17,3</b>	<b>15,9</b>
Capital et réserves part du Groupe	14,2	13,0
Intérêts minoritaires	0,1	0,2
Fonds propres de base sur accord de l'ACP (avance d'actionnaires)		
Titres hybrides	5,1	4,7
Déductions des immobilisations incorporelles	(2,1)	(2,0)
<b>Fonds propres complémentaires [B]</b>	<b>3,9</b>	<b>3,9</b>
<b>Fonds propres surcomplémentaires</b>		
<b>Déductions des fonds propres de base des fonds propres complémentaires</b>	<b>(4,1)</b>	<b>(4,0)</b>
Déductions des fonds propres de base [C]	(2,1)	(2,0)
Déductions des fonds propres complémentaires [D]	(2,1)	(2,0)
<i>dont participations dans les établissements de crédit ou financiers supérieures à 10% de leur capital ou donnant une influence notable sur ces établissements (à 50%)</i>	(1,5)	(1,3)
<i>dont positions de titrisation pondérées à 1250%</i>	(2,6)	(2,7)
<i>dont, pour les établissements utilisant les approches notations internes, la différence négative entre la somme des ajustements de valeurs et des dépréciations collectives afférentes aux expositions concernées et les pertes attendues</i>		
<b>Total des fonds propres disponibles</b>	<b>17,1</b>	<b>15,8</b>
Tier 1 [A - C]	15,3	13,9
Tier 2 [B - D]	1,8	1,9
Tier 3		
Risques de crédit	108,2	114,6
Risques de marché	6,7	7,0
Risques opérationnels	13,2	13,3
Total des risques pondérés avant seuil	128,1	134,9
Total des risques retenus après seuil	142,6	134,9
<b>Ratio de solvabilité Tier 1</b>	<b>10,7%</b>	<b>10,3%</b>
<b>Ratio de solvabilité global</b>	<b>11,6%</b>	<b>11,7%</b>
<b>Ratio de solvabilité Tier 1 avant seuil</b>	<b>11,9%</b>	<b>10,3%</b>

Au 31 décembre 2010, le ratio de solvabilité global en Bâle II du groupe Crédit Agricole CIB s'établit à 11,6 % dont 10,7 % pour le ratio Tier 1.

Le ratio est calculé avec le montant des emplois pondérés exprimés en Bâle II après application d'un plancher forfaitaire fixé à 80% des emplois pondérés Bâle I, ce qui représente 14,5 milliards d'euros d'emplois pondérés supplémentaires au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2009, le ratio global du Groupe atteignait 11,7% et le ratio Tier 1 s'inscrivait à 10,3% sans ajustement plancher.

Les encours pondérés Bâle II s'élèvent à 142,6 milliards d'euros au 31 décembre 2010, en hausse de 6% par rapport à l'encours de fin 2009 calculé en Bâle II (134,9 milliards d'euros).

La hausse de 7,7 milliards d'euros entre les deux ratios s'analyse comme suit :

- les risques de crédit baissent de 6,4 milliards d'euros sur la période (10,7 milliards hors effet change) : si les volumes de la Banque de Financement sont globalement stables, les risques de contrepartie de marché sont en nette baisse, accentuée par les améliorations nettes de notation de contreparties sur l'année et la mise en place d'une titrisation pour compte propre ;

- les risques de marché enregistrent sur l'année 2010 une baisse de 0,3 milliard d'euros en équivalent encours pondérés principalement du fait de l'amélioration des conditions de marché impactant favorablement la VaR ;

- le risque opérationnel représente 13,2 milliards d'euros en baisse de 0,1 milliard d'euros par rapport à fin 2009 ;

- cette baisse globale des emplois pondérés est annulée par l'application du seuil de 80% des emplois pondérés Bâle I qui génère une hausse des emplois pondérés Bâle II de 14,5 milliards d'euros par rapport fin 2009.

Les fonds propres de base (Tier 1) s'élèvent à 15,3 milliards d'euros au 31 décembre 2010. Leur variation sur l'année (+1,4 milliard d'euros) s'explique par plusieurs effets :

- un effet change favorable de 0,5 milliard d'euros ;
- le résultat net au 31 décembre 2010 (+1 milliard d'euros) ;
- les déductions sur le Tier 1 pour -0,1 milliard d'euros.

Les fonds propres globaux augmentent eux aussi de 1,3 milliard d'euros, du fait de la quasi-stabilité des éléments propres au Tier 2.

## Fonds propres, exigences de fonds propres et adéquation du capital

### Composition des fonds propres et ratios

Les fonds propres sont structurés en trois catégories : fonds propres de base, fonds propres complémentaires et fonds propres surcomplémentaires, selon les critères suivants :

- degré décroissant de solidité et de stabilité ;
- durée ;
- degré de subordination.

#### ■ Fonds propres de base

Ils comprennent :

##### Noyau dur et déductions

- le capital ;
- les réserves, y compris les écarts de réévaluation, les gains ou pertes latents ou différés ;
- les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente : elles sont enregistrées comptablement directement en capitaux propres et sont retraitées de la manière suivante :
  - pour les instruments de capitaux propres, les plus-values latentes nettes sont déduites des fonds propres de base, devise par devise, nettes du montant de l'impôt déjà déduit comptablement et sont reprises, devise par devise, avant impôt en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 %. Les moins-values latentes nettes ne sont pas retraitées ;
  - les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie sont neutralisées ;
  - pour les autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes ou les prêts et créances, les plus ou moins-values latentes sont neutralisées ;
  - les pertes de valeur sur tout actif disponible à la vente enregistrées en compte de résultat ne sont pas retraitées ;
- les primes d'émission ou de fusion ;
- le report à nouveau ;
- le résultat net d'impôt conservé de l'exercice en cours, soit le résultat net part du groupe diminué d'une provision pour distribution de dividendes ;
- les fonds pour lesquels l'Autorité de Contrôle Prudentiel a déterminé qu'ils remplissaient les conditions pour une inclusion en fonds propres de base ;
- les déductions sont les suivantes :

- les actions propres détenues, évaluées à leur valeur comptable ;
- les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement, les écarts d'acquisition.

#### ■ Autres fonds propres de base

- les intérêts minoritaires : ils incluent les quotes-parts d'intérêts minoritaires dans les participations détenues par Crédit Agricole CIB ;
- les titres hybrides assimilés à des intérêts minoritaires.

#### ■ Titres hybrides

Ils comprennent des instruments de fonds propres à caractère non innovant et à caractère innovant, ces derniers étant assortis d'une progressivité de la rémunération.

Les instruments hybrides, respectant les critères d'éligibilité définis par le communiqué de presse du Comité de Bâle du 27 octobre 1998, sont inclus en fonds propres de base sous réserve d'un accord préalable du Secrétaire général de l'ACP. Ils sont constitués par les titres super subordonnés émis dans le cadre des dispositions de l'article L.228-97 du Code de commerce, modifié par la loi relative à la Sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003, et les titres de préférence « preferred securities » de droit anglo-saxon.

Les instruments hybrides sont soumis au respect de certaines limites par rapport aux fonds propres de base (ces derniers étant calculés avant les déductions visées au point 3 ci-dessous) :

- les instruments hybrides « innovants », c'est-à-dire présentant une forte incitation au remboursement via notamment un saut de la rémunération (ou « step-up ») sont limités à 15 % des fonds propres de base sous réserve d'un accord préalable du Secrétaire général de l'ACP, dès lors qu'ils respectent les critères d'éligibilité en fonds propres de base.
- l'ensemble des instruments hybrides – « innovants et non-innovants » – est limité à 35 % des fonds propres de base.

De plus, les instruments hybrides, les intérêts minoritaires et les actions de préférence susvisées, pris ensemble, ne peuvent représenter plus de 50 % des fonds propres de base.

#### Titres de préférence « preferred securities » de droit anglo-saxon

Le détail de ces titres est présenté dans la note 6.14 des comptes consolidés au 31 décembre 2010.

Titres Super Subordonnés émis dans le cadre des dispositions de l'article L.228-97 du Code de commerce, modifié par la loi relative à la Sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003

Emetteur	Date d'émission	Montant émis (en devise d'origine)	Devise	Dates d'option de rachat	Rémunération	Caractère innovant (I) / non innovant (NI)	Montant prudentiels au 31.12.2010 (en millions d'euros)
Crédit Agricole CIB	19.03.2004	500	USD	19.03.2014	5,81%	NI	377
Crédit Agricole CIB	04.05.2004	1 260	USD	04.05.2014	4,92%+104bps	I	950
Crédit Agricole CIB	04.05.2004	470	USD	04.05.2014	6,48%	NI	354
Crédit Agricole CIB	21.12.2005	85	USD	01.01.2016	Libor12M+150bps	NI	64
Crédit Agricole CIB	21.12.2005	220	USD	01.01.2016	Libor12M+90bps	I	166
Crédit Agricole CIB	28.09.2007	1 000	USD	28.09.2017	Libor12M+252bps	NI	754
Crédit Agricole CIB	28.09.2007	590	EUR	28.09.2019	Euribor12M+190bps	I	590
Newedge	23.12.2008	103	USD	23.03.2014	8,60%	NI	77
Crédit Agricole CIB	24.12.2008	1 700	USD	24.12.2013	Libor3M+710bps	NI	1 281

■ **Fonds propres complémentaires**

Ils comprennent notamment :

- les fonds provenant de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux conditions de l'article 4c/ du règlement 90-02 (titres subordonnés à durée indéterminée) ;
- ceux qui répondent aux conditions de l'article 4d/ du règlement 90-02 (titres subordonnés remboursables) ;

- pour les instruments de capitaux propres, les plus-values latentes nettes reprises, devise par devise, avant impôt en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 % ;
- Crédit Agricole CIB utilisant les approches notations internes du risque de crédit, la différence positive entre la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférentes aux expositions concernées et les pertes attendues.

**Titres ou emprunts subordonnés répondant aux conditions de l'article 4c/ du règlement 90-02 (titres subordonnés à durée indéterminée)**

Emetteur	Date d'émission	Montant émis (en devise d'origine)	Devise	Dates d'option de rachat	Rémunération	Caractère innovant (I) / non innovant (NI)	Montant prudentiels au 31.12.2010 (en millions d'euros)
Crédit Agricole CIB	12.08.1998	30	EUR	12.08.2003	Pibor3M+55bps	NI	30

**Titres Subordonnés Remboursables répondant aux conditions de l'article 4d/ du règlement 90-02**

Par ailleurs, les dettes subordonnées de Crédit Agricole CIB au 31 décembre 2010 comprennent également des TSR inclus dans la rubrique «Titres subordonnés à durée indéterminée» de la note 6.9 des comptes consolidés.

■ **Fonds propres surcomplémentaires**

Emprunts subordonnés de durée initiale supérieure ou égale à deux ans, dans la limite des exigences réglementaires.

La somme des fonds propres ci-dessus constitue les fonds propres globaux de l'établissement.

■ **Déductions**

Elles sont visées aux articles 6, 6 bis et 6 quater du règlement 90-02 et comprennent les participations représentant plus de 10% du capital d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement, les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres, ainsi que les actifs titrisés ayant un rating externe inférieur à BB-. Elles sont effectuées pour 50% de leurs montants sur les fonds propres de base et pour 50% de leurs montants sur les fonds propres complémentaires.

**Exigences de fonds propres par types de risques**

Le ratio de solvabilité global, présenté dans le tableau des ratios prudentiels, est égal au rapport entre les fonds propres globaux et la somme des expositions pondérées au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel.

Les exigences de fonds propres détaillées ci-après par type de risques, par méthode et par catégorie d'exposition (pour le risque de crédit) correspondent à 8% (minimum réglementaire) des expositions pondérées (Equivalent Risque moyen) présentées dans le tableau des ratios prudentiels.

■ **Exigences de fonds propres au titre de l'approche standard du risque de crédit**

en millions d'euros	31.12.2010		31.12.2009	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Administrations centrales et banques centrales	289	23	317	25
Etablissements	2 682	215	2 889	231
Entreprises	6 085	487	6 970	558
Clientèle de détail				
Actions	157	13	138	11
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	7 264	581	7 308	585
<b>Total</b>	<b>16 477</b>	<b>1 318</b>	<b>17 622</b>	<b>1 410</b>

L'exigence de fonds propres au titre de l'approche standard du risque de crédit représente 13% de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2010 (13% au 31 décembre 2009).

### ■ Exigences de fonds propres au titre de l'approche IRB du risque de crédit

en millions d'euros	31.12.2010		31.12.2009	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Administrations centrales et banques centrales	879	70	865	69
Etablissements	9 418	753	11 354	908
Entreprises	69 577	5 566	72 741	5 819
Clientèle de détail	321	26	351	28
Actions	2 787	223	2 697	216
Titrisations	8 751	700	8 992	719
<b>Total</b>	<b>91 734</b>	<b>7 339</b>	<b>97 000</b>	<b>7 760</b>

L'exigence de fonds propres au titre de l'approche notations internes du risque de crédit représente 72% de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2010 (72% au 31 décembre 2009).

### ■ Exigences de fonds propres au titre des risques de marché et du risque de règlement livraison

en millions d'euros	31.12.2010		31.12.2009	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque de marché en approche standard	2 705	216	2 482	199
<i>Risques de taux</i>	1 455	116	1 307	105
<i>Risque de variation des titres de propriété</i>	62	5	51	4
<i>Risques de change</i>	1 019	82	794	64
<i>Risque sur les matières premières</i>	168	13	330	26
Risque de marché évalué par modèle interne	3 985	319	4 469	358
dont exigences supplémentaires de fonds propres résultant du dépassement des limites relatives aux grands risques				
Risque de règlement livraison	14	1	5	
<b>Total</b>	<b>6 704</b>	<b>536</b>	<b>6 957</b>	<b>557</b>

L'exigence de fonds propres au titre des risques de marché et du risque de règlement livraison représente 5% de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2010 (5% au 31 décembre 2009).

### ■ Exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels

en millions d'euros	31.12.2010		31.12.2009	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Approche standard du risque opérationnel	1 223	98	1 173	94
Approche de mesure avancée du risque opérationnel	11 960	957	12 154	972
<b>Total</b>	<b>13 183</b>	<b>1 055</b>	<b>13 327</b>	<b>1 066</b>

L'exigence de fonds propres au titre des risques opérationnels représente 10% de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2010 (10% au 31 décembre 2009).

## Evaluation de l'adéquation du capital interne

Le Groupe a initié le déploiement d'une démarche de capital interne au niveau du groupe Crédit Agricole CIB et des principales entités françaises et étrangères du groupe. Cette approche vise à répondre aux exigences du Pilier 2 de Bâle II, plus particulièrement en matière d'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) dont la mise en œuvre est de la responsabilité des établissements.

Le principal objectif de cette démarche est de s'assurer que les fonds propres du groupe et ceux des principales entités du groupe sont adaptés aux risques encourus.

Les risques quantifiés dans le cadre du capital interne comprennent :

- les risques couverts par le Pilier 1 de Bâle II (risques de crédit et de contrepartie, risques opérationnels, risques de marché) ;
- les risques couverts par le Pilier 2 de Bâle II (risque de taux du portefeuille bancaire, risque de concentration au sein des portefeuilles de crédit).

Le risque de liquidité est exclu de cette démarche car le Groupe privilégie une approche qualitative de la gestion de ce risque en s'assurant de la qualité de son dispositif de gestion et de supervision, ainsi que du plan de continuité de la liquidité.

En plus de ces risques, la démarche de capital interne mise en œuvre requiert de vérifier que les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 couvrent de façon adéquate d'éventuels risques résiduels liés aux techniques de réduction du risque de crédit et les risques liés aux opérations de titrisation. A défaut, au titre du capital interne, un ajustement par rapport aux exigences du Pilier 1 est effectué par les entités éventuellement exposées à ces risques.

L'approche quantitative déployée pour le calcul du capital interne est incrémentable par rapport aux exigences du Pilier 1. Cette approche consiste :

- à ajuster les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 de façon à ce que le capital interne reflète de façon économique les risques de chaque activité ;
- à compléter les exigences correspondant aux risques du Pilier 1 afin de tenir compte du Pilier 2 ;
- à tenir compte, de façon prudente, d'effets de diversification résultant de l'exercice d'activités diversifiées au sein du même groupe.

Pour le risque de crédit et de contrepartie du périmètre de Crédit Agricole CIB, le capital interne résulte d'un modèle interne pour le calcul des expositions au risque de contrepartie et d'un modèle de capital économique au seuil 99,97 % pour le calcul du capital interne.

Pour le risque de marché dont les exigences du Pilier 1 sont calculées au travers de modèles internes de Value-at-Risk, le capital interne pour risque de marché tient compte du degré de liquidité des instruments détenus en trading book. Comme pour le risque de crédit, le percentile retenu pour le capital interne pour risque de marché est égal à 99,97 %.

S'agissant du capital interne pour risque de taux du portefeuille bancaire, le Groupe applique les chocs de taux prévus au Pilier 2 de Bâle II correspondant à des chocs instantanés et parallèles à la hausse et à la baisse de 200 points de base. Le capital interne calculé intègre l'effet compensateur du risque de la marge nette d'intérêt sur les dépôts de la clientèle.

## Risque de crédit

### Exposition au risque de crédit

On entend par :

- Probabilité de défaut (PD) : la probabilité de défaut d'une contrepartie sur une période d'un an.
- Pertes en cas de défaut (LGD) : le rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.
- Expositions brutes : montant de l'exposition (bilan + hors bilan) avant application des techniques de réduction du risque de crédit et avant application du facteur de conversion (CCF).
- Valeurs exposées au risque (EAD) : montant de l'exposition (bilan + hors bilan) après application des techniques de réduction du risque de crédit et après application du facteur de conversion (CCF).
- Facteur de conversion (CCF) : rapport entre le montant non encore utilisé d'un engagement, qui sera tiré et en risque au moment du défaut, et le montant non encore utilisé de l'engagement, dont le montant est calculé en fonction de la limite autorisée ou, le cas échéant, non autorisée lorsqu'elle est supérieure.
- Actifs pondérés (RWA) : valeurs exposées au risque (EAD) après application d'un coefficient de pondération.
- Ajustements de valeur : dépréciation individuelle correspondant

à la perte de valeur d'un actif liée au risque de crédit et constatée en comptabilité soit directement sous forme de passage en perte partielle, soit via un compte de correction de valeur.

- Evaluations externes de crédit : évaluations de crédit établies par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'ACP.

Par ailleurs, les encours de crédit sont classés suivant la nature de la contrepartie et le type de produit financier dans l'une des sept catégories d'expositions ci-dessous, définies par l'article 40-1 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement :

- La catégorie d'exposition « Administrations centrales et banques centrales » correspond aux expositions sur les États souverains, les autorités régionales.
- La catégorie d'exposition « Etablissements » correspond aux expositions sur les établissements de crédit et sur les entreprises d'investissement, y compris ceux reconnus de pays tiers. Cette catégorie inclut également certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.
- La catégorie d'exposition « Entreprises » distingue les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises dont le traitement prudentiel diffère.



- La catégorie d'exposition « Clientèle de détail » distingue les prêts à l'habitat, les crédits revolving, les autres crédits aux particuliers, les autres crédits aux TPE et Professionnels.
- La catégorie d'exposition « Actions » est définie page 137.
- La catégorie d'exposition « Titrisation » est définie page 134.
- La catégorie d'exposition « Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit » inclut principalement les immobilisations et les comptes de régularisation.

## Répartition des expositions

### ■ Exposition par type de risque

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition du groupe Crédit Agricole CIB au risque de crédit par catégorie d'exposition pour les approches standard et notations internes. Cette exposition correspond au montant de l'exposition brute (bilan et hors bilan) après effets de compensation et avant techniques de réduction du risque (garanties et sûretés).

Les établissements traitent le risque de contrepartie pour l'ensemble de leurs expositions, que celles-ci soient constituées d'éléments du portefeuille bancaire ou du portefeuille de négociation. Pour les éléments inclus dans le portefeuille de négociation, le risque de contrepartie est traité en conformité avec les dispositions relatives à la surveillance prudentielle du risque de marché.

Le traitement prudentiel du risque de contrepartie pour les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire est défini réglementairement dans la transposition française de la directive européenne (arrêté du 20 février 2007). Pour mesurer l'exposition au risque de contrepartie sur les opérations sur instruments financiers à termes, le groupe Crédit Agricole CIB utilise la méthode d'évaluation au prix du marché.

Les valeurs exposées au risque au titre du risque de contrepartie s'élèvent à 96,9 milliards d'euros au 31 décembre 2010 (sous forme de pensions : 31,6 milliards d'euros et d'instruments financiers à terme : 65,3 milliards d'euros)

Un complément d'information au risque de contrepartie sur les instruments financiers à terme est présenté dans la note 3.1 des comptes consolidés.

#### Exposition au risque de crédit par méthode et catégorie d'exposition : Exposition totale

en millions d'euros	31.12.2010						31.12.2009	
	IRB		Standard		Total		Total	
	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie
Administrations centrales et banques centrales	46 206	3 538	24 639	20 042	70 845	23 581	53 936	2 891
Etablissements	75 974	43 675	13 656	572	89 630	44 247	115 369	51 339
Entreprises	228 183	28 720	13 322	349	241 505	29 069	202 210	31 161
Clientèle de détail	7 740				7 740		6 650	
Actions	1 064		199		1 263		1 247 <sup>(1)</sup>	
Titrisations	64 853				64 853		58 880	
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit			31 828		31 828		21 988	
<b>Total</b>	<b>424 020</b>	<b>75 934</b>	<b>83 644</b>	<b>20 963</b>	<b>507 665</b>	<b>96 896</b>	<b>460 281</b>	<b>85 392</b>

<sup>(1)</sup> Correction d'erreur

#### Valeurs exposées au risque par méthode et catégorie d'exposition : EAD

en millions d'euros	31.12.2010						31.12.2009	
	IRB		Standard		Total		Total	
	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie
Administrations centrales et banques centrales	45 273	3 538	24 490	20 042	69 763	23 581	53 221	2 891
Etablissements	73 184	43 709	13 298	572	86 482	44 281	111 360	52 570
Entreprises	190 265	28 720	12 908	349	203 173	29 069	174 222	31 161
Clientèle de détail	7 727				7 727		6 630	
Actions	836		157		994		920 <sup>(1)</sup>	
Titrisations	55 141				55 141		47 396	
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit			31 798		31 798		21 947	
<b>Total</b>	<b>372 427</b>	<b>75 968</b>	<b>82 651</b>	<b>20 963</b>	<b>455 078</b>	<b>96 931</b>	<b>415 696</b>	<b>86 623</b>

<sup>(1)</sup> Correction d'erreur



Actifs pondérés par méthode et catégorie d'exposition : RWA

en millions d'euros	31.12.2010						31.12.2009	
	IRB		Standard		Total		Total	
	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie
Administrations centrales et banques centrales	879	29	289		1 168	29	1 181	43
Etablissements	9 418	4 898	2 682	114	12 099	5 013	14 242	6 173
Entreprises	69 577	12 505	6 085	407	75 661	12 912	79 711	16 183
Clientèle de détail	321				321		351	
Actions	2 787		157		2 945		2 836	
Titrisations	8 751				8 751		8 992	
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit			7 264		7 264		7 308	
<b>Total</b>	<b>91 734</b>	<b>17 432</b>	<b>16 477</b>	<b>522</b>	<b>108 211</b>	<b>17 953</b>	<b>114 621</b>	<b>22 399</b>

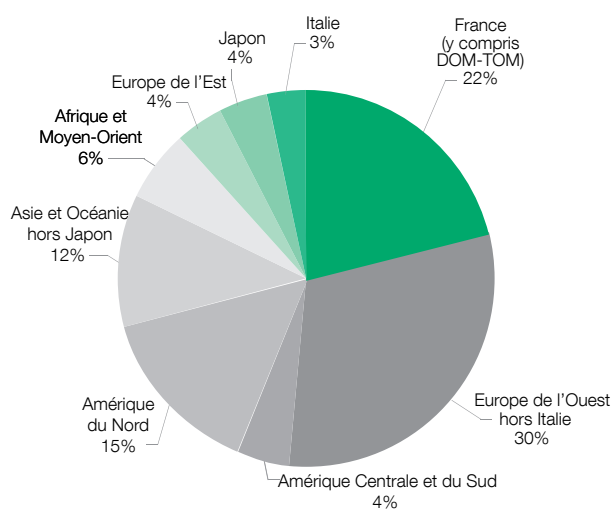
■ Expositions par zone géographique

La répartition est effectuée sur le montant total des expositions par zone géographique sur le périmètre du groupe Crédit Agricole CIB hors expositions en approche standard, hors opérations de

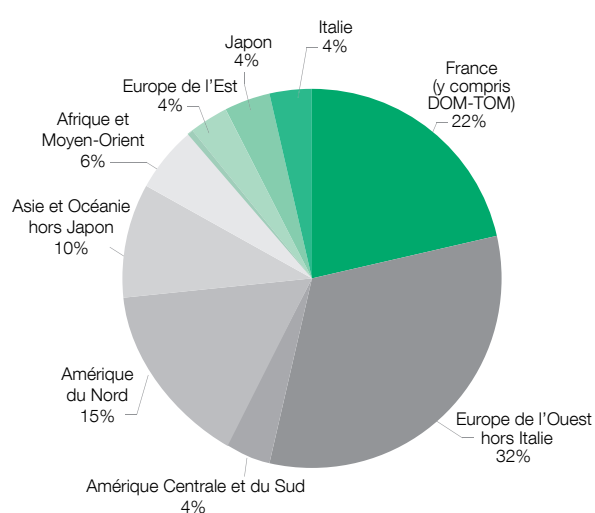
titrisation et hors ajustements non directement affectables à une zone géographique.

Au 31 décembre 2010, ce montant est de 367 milliards d'euros (348 milliards d'euros<sup>(1)</sup> au 31 décembre 2009).

2010



2009<sup>(1)</sup>



<sup>(1)</sup> Données 2009 recalculées suite à la modification du périmètre pour ces informations.

### ■ Ventilation géographique du portefeuille par catégorie d'activité

en %	Administrations & Banques Centrales		Etablissements		Entreprises	
	2010	2009 <sup>(1)</sup>	2010	2009 <sup>(1)</sup>	2010	2009 <sup>(1)</sup>
France (dont DOM/TOM)	22%	14%	18%	18%	23%	26%
Europe de l'Ouest hors Italie	19%	19%	48%	51%	26%	27%
Amérique Centrale & du Sud	3%	3%	1%	0%	5%	5%
Italie	3%	5%	2%	2%	4%	4%
Asie & Océanie hors Japon	8%	6%	9%	8%	13%	11%
Afrique & Moyen Orient	2%	3%	5%	6%	7%	7%
Amérique du Nord	25%	29%	12%	11%	14%	14%
Europe de l'Est	2%	2%	2%	1%	5%	5%
Japon	17%	17%	4%	2%	2%	2%
Autres	1%	1%	0%	0%	0%	0%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

<sup>(1)</sup> Données 2009 recalculées suite à la modification du périmètre pour ces informations.

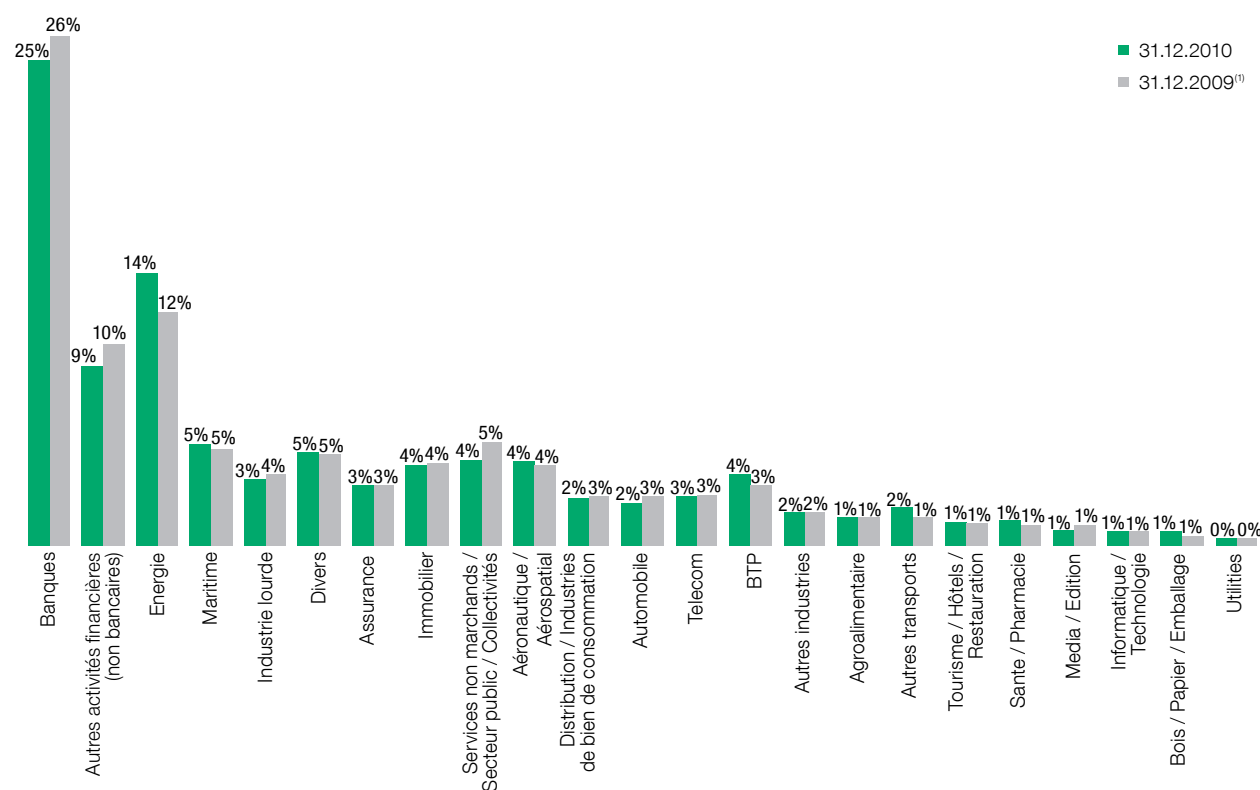
### ■ Expositions par secteur d'activité

La répartition est effectuée sur le montant total des expositions du groupe Crédit Agricole CIB par secteur d'activité hors expositions en approche standard, hors opérations de titrisation et hors

ajustements non directement affectables à un secteur d'activité.

Au 31 décembre 2010, ce montant est de 367 milliards d'euros (348 milliards d'euros<sup>(1)</sup> au 31 décembre 2009).

### Ventilation des expositions par secteur d'activité – Périmètre global

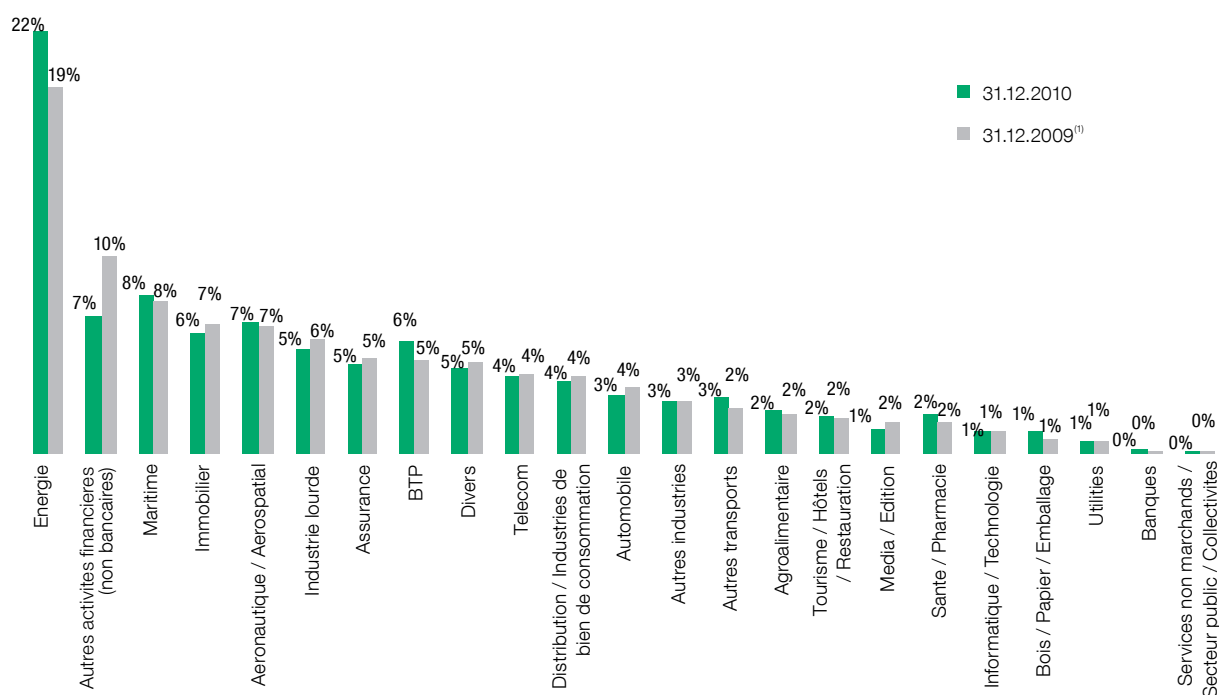


<sup>(1)</sup> Données 2009 recalculées suite à la modification du périmètre pour ces informations.

La ventilation du portefeuille crédits par secteur d'activité économique montre un bon niveau de diversification du risque. Les secteurs Banques et autres activités financières constituent 34%

du portefeuille global. Hors activités financières, le portefeuille Entreprises offre un niveau de diversification satisfaisant, dont le principal secteur d'activité économique est l'Energie (14%).

Ventilation des expositions par secteur d'activité - Portefeuille Entreprises



<sup>(1)</sup> Données 2009 recalculées suite à la modification du périmètre pour ces informations.

Répartition des expositions par échéance résiduelle

La répartition des expositions par échéance résiduelle et par instruments financiers est disponible sur une base comptable dans la note annexe 3.3 aux états financiers « Risque de liquidité et de financement ».

Qualité des encours

■ Qualité des encours par type de contrepartie

en millions d'euros	31.12.2010					
	Expositions brutes	Expositions dépréciées			Ajustements de valeur individuels	Ajustements de valeur collectifs
		Approche standard	Approche IRB	Total		
Administrations centrales et banques centrales	70 845	10	25	35	23	
Etablissements	89 630		562	562	549	
Entreprises	241 505	73	2 718	2 791	1 533	
Clientèle de détail	7 740		906	906	76	
<b>Total</b>	<b>409 721</b>	<b>83</b>	<b>4 210</b>	<b>4 293</b>	<b>2 182</b>	<b>0</b>

en millions d'euros	31.12.2009 <sup>(1)</sup>					
	Expositions brutes	Expositions dépréciées			Ajustements de valeur individuels	Ajustements de valeur collectifs
		Approche standard	Approche IRB	Total		
Administrations centrales et banques centrales	53 936	9	79	88	94	
Etablissements	115 369		534	534	338	
Entreprises	202 210	72	3 457	3 529	1 375	
Clientèle de détail	6 650		699	699	3	
<b>Total</b>	<b>378 165</b>	<b>81</b>	<b>4 768</b>	<b>4 850</b>	<b>1 809</b>	<b>0</b>

<sup>(1)</sup> Corrections d'erreurs

### ■ Qualité des encours par zone géographique

en millions d'euros	2010		2009 <sup>(2)</sup>
	Approche Standard Arriérés de paiement <sup>(1)</sup>	Approche notations internes Expositions par défaut	Approche notations internes Expositions par défaut
Europe de l'Ouest hors Italie	83	1 023	1 549
Italie		760	913
Europe de l'Est		251	259
Amérique du Nord		377	626
Amérique Centrale et du Sud		787	749
Asie et Océanie hors Japon		241	157
Japon		40	7
Afrique et Moyen Orient		732	508
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>4 210</b>	<b>4 768</b>

<sup>(1)</sup> Arriérés de paiement supérieurs à 90 jours.

<sup>(2)</sup> Corrections d'erreurs

## Qualité des expositions

### ■ Qualité des expositions en approche standard

#### Evaluation de crédit en approche standard

Lorsqu'il n'y a pas d'évaluation externe de crédit, Crédit Agricole CIB utilise la pondération de l'ACP.

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole CIB respecte la mise en correspondance entre les évaluations externes de crédit et les différents échelons de qualité de crédit publiée par l'ACP.

Pour les Administrations et Banques Centrales ainsi que les Etablissements, le Groupe Crédit Agricole CIB a choisi en approche standard d'utiliser les évaluations de l'agence de notation Moody's pour évaluer le risque souverain et la table de correspondance avec les échelons de qualité de crédit, définie par l'ACP.

Concernant les Entreprises, le Groupe ne fait pas appel à des organismes externes d'évaluation de crédit. Les entreprises sont pondérées à 100 ou 150 % lorsque les expositions sur l'Etat dans lequel l'entreprise est établie sont pondérées à 150 % conformément à la réglementation. C'est pour cela qu'il n'est pas possible de ventiler par échelon de crédit les expositions sur les entreprises évaluées en méthode standard.

### ■ Ventilation des expositions et des valeurs exposées au risque par échelon de qualité de crédit

#### Administrations et Banques centrales

en millions d'euros	31.12.2010		31.12.2009		
	Pondérations	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque
0%		24 350	24 201	7 922	7 907
20%				1	1
50%					
100%		289	289	316	316
<b>Total</b>		<b>24 639</b>	<b>24 490</b>	<b>8 239</b>	<b>8 224</b>

#### Etablissements

en millions d'euros	31.12.2010		31.12.2009		
	Pondérations	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque
20%		13 606	13 268	12 548	12 483
50%		5	5	536	285
100%		46	25	295	250
150%					
<b>Total</b>		<b>13 656</b>	<b>13 298</b>	<b>13 379</b>	<b>13 018</b>

## ■ Expositions en approche notations internes

## Présentation du système et de la procédure de notation interne

Les systèmes et procédures de notation interne sont présentés dans le rapport de gestion paragraphe « Gestion des risques - Risque de crédit – Méthodologie et système de mesure et d'évaluation du risque », pages 96 à 98.

 Exposition au risque de crédit par catégories d'exposition et notes internes au 31 décembre 2010  
 (hors expositions en défaut)

<i>en millions d'euros</i>	Note interne de la contre-partie	Exposition brute	Valeur exposée au risque	Valeur exposée au risque (bilan)	Valeur exposée au risque (hors bilan)	Actifs pondérés	LGD moyenne	Taux de pondération moyen	Pertes attendues (EL)
Administrations Centrales et Banques Centrales	1	42 331	43 129	38 280	4 848	88	2%	0%	0
	2	381	421	339	82	14	6%	3%	0
	3	2 608	1 405	1 001	404	252	18%	18%	1
	4	584	196	155	41	210	41%	107%	1
	5	129	59	55	4	117	61%	199%	2
	6	149	39	27	12	198	86%	511%	7
<b>Sous-total</b>		<b>46 182</b>	<b>45 249</b>	<b>39 858</b>	<b>5 391</b>	<b>878</b>			<b>10</b>
Etablissements	1	41 707	42 817	19 528	23 290	1 516	13%	4%	2
	2	13 839	13 184	4 382	8 802	1 278	22%	10%	2
	3	17 760	15 395	6 424	8 971	5 261	31%	34%	14
	4	1 423	1 109	601	508	942	50%	85%	5
	5	49	17	8	9	47	85%	269%	1
	6	635	100	47	53	342	63%	342%	10
<b>Sous-total</b>		<b>75 412</b>	<b>72 623</b>	<b>30 990</b>	<b>41 633</b>	<b>9 386</b>			<b>34</b>
Entreprises	1	31 812	43 524	18 208	25 316	3 104	21%	7%	3
	2	41 091	30 498	11 393	19 106	5 236	38%	17%	7
	3	103 917	79 063	44 222	34 842	29 976	35%	38%	74
	4	38 510	27 101	17 075	10 026	21 302	35%	79%	108
	5	4 769	3 121	1 877	1 244	3 788	36%	121%	54
	6	5 258	4 239	2 927	1 312	6 006	30%	142%	179
<b>Sous-total</b>		<b>225 357</b>	<b>187 547</b>	<b>95 702</b>	<b>91 845</b>	<b>69 412</b>			<b>424</b>
Clientèle de Détail	1	520	516	501	16	3	6%	1%	0
	2	2 539	2 538	2 532	6	18	4%	1%	0
	3	3 711	3 704	3 691	13	183	12%	5%	1
	4	13	13	13	0	11	63%	81%	0
	6	50	50	50	0	72	72%	143%	5
<b>Sous-total</b>		<b>6 834</b>	<b>6 822</b>	<b>6 787</b>	<b>35</b>	<b>287</b>			<b>6</b>
<b>Total</b>		<b>353 785</b>	<b>312 240</b>	<b>173 337</b>	<b>138 903</b>	<b>79 963</b>			<b>474</b>

## Techniques de réduction du risque de crédit

On entend par :

- **sûreté réelle** : sûreté ou affectation en garantie équivalente ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition compte tenu du droit de l'établissement assujéti, en cas de défaut ou d'autres événements de crédit spécifiques relatifs à la contrepartie, de liquider, de conserver, d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs ;
- **sûreté personnelle** : sûreté ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition, compte tenu de l'engagement d'un tiers à payer un montant en cas de défaut de la contrepartie ou d'autres événements spécifiques.

### ■ Dispositif de gestion des sûretés réelles

Les principales catégories de sûreté réelle prises en compte par l'établissement sont décrites dans la partie « Facteurs de risque – Risque de crédit – Garanties reçues et sûretés » du rapport de gestion.

Les sûretés font l'objet d'une analyse spécifique à l'octroi afin d'apprécier la valeur de l'actif, sa liquidité, sa volatilité, la corrélation entre la valeur de la sûreté et la qualité de la contrepartie financée. Quelle que soit la qualité de la sûreté, le premier critère de décision reste la capacité de remboursement du débiteur, générée par son activité opérationnelle, à l'exception de certains financements de négoce.

Pour les sûretés financières, un taux de couverture minimal de l'exposition par la sûreté est généralement inclus dans les contrats, avec des clauses de réajustement. Leur valorisation est réactualisée en fonction de la fréquence des appels de marge et des conditions de variabilité de la valeur des actifs financiers apportés en sûreté ou trimestriellement à minima.

Le taux de couverture minimal (ou la décote appliquée à la valeur de la sûreté dans les traitements Bâle II) est déterminée à l'aide de la mesure de la dérive pseudo-maximale de la valeur des titres à la date de revalorisation. Cette mesure est calculée avec un intervalle de confiance de 99 % pour un horizon de temps qui couvre la période entre chaque revalorisation, le délai entre la date de défaut et le début de la cession des titres et la durée de la liquidation. Cette décote intègre aussi le risque d'asymétrie des devises lorsque les titres et l'exposition couverte sont libellés dans des devises différentes. Des décotes supplémentaires sont appliquées lorsque la taille de la position en actions laisse présager une cession par bloc ou lorsque le débiteur et l'émetteur des titres appartiennent à un même groupe de risque.

D'autres types d'actifs peuvent constituer la sûreté réelle. C'est notamment le cas pour certaines activités telles que le financement d'actifs dans le domaine de l'aéronautique, du maritime de l'immobilier ou du négoce de matières premières. Ces métiers sont pratiqués par des middle-offices dont l'expertise repose en particulier sur la valorisation des actifs financés.

### ■ Fournisseurs de protection

Deux grands types de garantie sont principalement utilisés (hors garanties intra-groupe) :

- les assurances de crédit export souscrites par la banque ;
- les garanties inconditionnelles de paiement.

Les principaux fournisseurs de garantie personnelle (hors dérivés de crédit) sont les agences de crédit export qui relèvent pour la plupart d'un risque souverain et sont notées « Investment grade ».

Les plus importantes agences sont la Coface (France), Sace SPA (Italie), Euler Hermès (Allemagne) et Korea Export Insur (Corée).

### ■ Dérivés de crédit utilisés en couverture

Les dérivés de crédit utilisés en couverture sont décrits dans la partie « Facteurs de risques - Risque de crédit – Utilisation de dérivés de crédit » du rapport de gestion.

## Opérations de titrisation

### ■ Définition

On entend par titrisation une opération ou un montage par lesquels le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches avec les caractéristiques suivantes :

- les paiements dans le cadre de l'opération ou du montage dépendent des flux collectés de l'exposition ou de l'ensemble des expositions ;
- la subordination des tranches détermine l'allocation des pertes pendant la durée de l'opération ou du montage.

Au sein des opérations de titrisations, on distingue :

- les titrisations classiques : une titrisation impliquant le transfert économique des expositions titrisées à une entité ad hoc qui émet des titres. L'opération ou le montage implique le transfert de la propriété des expositions titrisées par l'établissement assujéti originaire ou via une sous-participation. Les titres émis ne représentent pas des obligations de paiement pour l'établissement assujéti originaire ;
- les titrisations synthétiques : une titrisation où le transfert de risque de crédit est réalisé par l'utilisation de dérivés de crédit ou de garanties et où le portefeuille d'expositions est conservé au bilan de l'établissement assujéti originaire.

Les expositions de titrisation de Crédit Agricole CIB sont traitées selon les approches du cadre IRB-Titrisation à savoir :

- méthode fondée sur les notations externes « Rating Based Approach (RBA) » pour les expositions bénéficiant (directement ou par notation induite) de notation externe publique. Les organismes externes utilisés sont Standard & Poors, Moody's, Fitch Ratings et Dominion Bond Rating Services DBRS ;
- approche évaluation interne « Internal Assessment Approach (IAA) » ;
- méthode de la formule réglementaire : « Supervisory Formula Approach (SFA) » pour les expositions ne bénéficiant pas d'une notation externe publique.

### ■ Finalité et stratégie

#### Activités pour compte de tiers

Les activités de titrisation pour compte de tiers de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank s'articulent autour de deux axes stratégiques :

##### ▷ Le financement via conduits commerciaux (sponsoring)

Crédit Agricole CIB est impliqué dans la gestion des différents conduits multi-cédants (Asset-Backed Commercial Paper) auxquels il accorde par ailleurs des lignes de liquidité. Ces conduits « sponsorisés » par Crédit Agricole CIB permettent de financer des actifs diversifiés et ainsi offrir des sources alternatives de financement aux clients de la banque.

Ces conduits ABCP permettent à un cédant de transférer à des investisseurs extérieurs le risque de crédit lié à des actifs (généra-

lement des créances commerciales) tout en conservant une part du risque sur les premières pertes. Ces structures peuvent, le cas échéant, être complétées par des mécanismes de transfert de risque total ou partiel à des tiers (assureurs crédit, equity providers...).

Crédit Agricole CIB n'a jamais sponsorisé de SIV (Structured Investment Vehicle).

#### ▷ **Activité d'intermédiation**

Crédit Agricole CIB participe au financement de pré-titrisation, à la structuration et au placement de titres adossés à des ensembles d'actifs provenant de clients et destinés à être placés auprès d'investisseurs.

Dans le cadre de cette activité, la banque conserve un risque relativement faible via l'apport éventuel de lignes de support aux véhicules émetteurs de titres ou la détention d'une quote-part des titres émis.

#### **Activités pour compte propre**

Les activités de titrisation pour compte de propre de Crédit Agricole CIB sont les suivantes :

#### ▷ **Gestion active du portefeuille de financement (Crédit Portfolio Management) :**

Cette activité consiste à utiliser les titrisations pour gérer activement le portefeuille de financements des entreprises. Ces titrisations sont des achats de protection en complément d'un ensemble d'instruments de transfert de risque (cf. chapitre « Gestion des risques » du rapport de gestion, partie Risque de crédit – Utilisation de dérivés de crédit).

Les objectifs recherchés sont la réduction de la concentration des encours de crédit aux entreprises et l'abaissement des niveaux de pertes. Cette activité est gérée par l'équipe Credit Portfolio Management (CPM). L'approche utilisée pour calculer les montants pondérés des positions de titrisation pour compte propre est la méthode fondée sur les notations. Dans cette activité, la banque n'achète ou ne conserve pas de protection sur la totalité des tranches : les expositions de la banque correspondent ainsi soit aux parts conservées des titrisations pour compte propre soit à des ventes de protection sur des tranches sur lesquelles la banque ne souhaite pas conserver de protection.

#### ▷ **Activités en extinction :**

Il s'agit d'investissements qui sont soit gérés en extinction, soit des expositions dont le risque est considéré comme faible et que

Crédit Agricole CIB accepte de porter sur le long terme, qui ont été isolées en 2009 dans un portefeuille de banking book prudentiel dédié.

#### **Synthèse 2010**

L'activité Titrisation de Crédit Agricole CIB en 2010 s'est caractérisée par :

- L'accompagnement du développement du marché des ABS publics aux Etats-Unis et sa réouverture en Europe. Crédit Agricole CIB a structuré et organisé le placement (arranger and book runner) d'un nombre significatif d'émissions ABS primaires pour le compte de ses grands clients Institutions Financières et Financement à la Consommation.
- Sur le marché des conduits ABCP, Crédit Agricole CIB a maintenu son rang parmi les leaders de ce segment, tant en Europe que sur le marché américain, au travers du renouvellement ou de la mise en place de nouvelles opérations de titrisation de créances commerciales ou financières pour le compte de sa clientèle essentiellement Corporate dans le but de financer leur activité courante, tout en assurant un bon profil des risques supportés par la banque. La stratégie de Crédit Agricole CIB axée sur le financement de ses clients est appréciée par les investisseurs et s'est traduit par des conditions de financement attractives dont ont bénéficié les clients de la banque.

Les informations complémentaires sur la nature et la répartition géographique des actifs titrisés sont présentées page 113 du rapport de gestion.

#### ■ **Approche prudentielle**

Le traitement prudentiel des opérations de titrisation de Crédit Agricole CIB répond au titre V de la directive européenne transposée dans la législation française via l'arrêté du 20 février 2007.

#### **Approche fondée sur les notations internes**

##### ▷ **Opérations de titrisation pour le compte de la clientèle**

Les sous-jacents financés sont diversifiés à la fois par catégories d'actifs et par pays d'origine. La catégorie d'actifs la plus importante est la créance commerciale suivie par les crédits automobiles. Quant aux pays d'origine des actifs, ils sont la France, les Etats-Unis et l'Italie.



**Titrisations classiques**

<i>en millions d'euros</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
<b>Expositions</b>	<b>19 315</b>	<b>19 540</b>
Bilan	1 867	2 034
Hors bilan	17 448	17 507
<b>Valeurs exposées au risque</b>	<b>18 652</b>	<b>18 896</b>
<b>Méthode fondée sur les notations externes</b>	<b>5 057</b>	<b>4 611</b>
Pondération 6-10 %	2 876	2 263
Pondération 12-35 %	1 128	1 395
Pondération 50-75 %	258	405
Pondération 100-650 %	795	549
<b>Approche évaluation interne</b>	<b>12 815</b>	<b>13 796</b>
Pondération 6-10 %	10 878	9 470
Pondération 12-35 %	1 936	3 563
Pondération 50-75 %	1	344
Pondération 100-650 %	0	419
<b>Méthode de la formule réglementaire</b>	<b>781</b>	<b>489</b>
<b>Encours pondérés</b>	<b>2 874</b>	<b>3 511</b>
<b>Exigence de fonds propres</b>	<b>230</b>	<b>281</b>

▷ **Opérations de titrisation pour compte propre****Parts conservées des expositions titrisées (après protections)**

<i>en millions d'euros</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
Titrisations classiques	11 917	9 325
Titrisations synthétiques	33 621	30 015
<b>Total</b>	<b>45 539</b>	<b>39 340</b>

**Parts déductibles des fonds propres (EAD)**

Au 31 décembre 2010, le montant total des parts conservées déductibles des fonds propres Bâle II s'élève à 2 574 millions d'euros.

**Montants agrégés des positions de titrisation conservées ou acquises (valeurs exposées au risque) par catégorie de pondération**

<i>en millions d'euros</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
<b>Méthode fondée sur les notations</b>	<b>5 756</b>	<b>3 713</b>
Pondération 6-10 %	4 272	1 743
Pondération 12-35 %	597	581
Pondération 50-75 %	102	237
Pondération 100-650 %	785	1 135
Pondération = 1250 %	46	17
<b>Méthode de la formule réglementaire</b>	<b>30 686</b>	<b>24 787</b>
<b>Total</b>	<b>36 488</b>	<b>28 500</b>

**Actifs dépréciés, exposition faisant l'objet d'arriérés de paiement titrisés et pertes constatées sur la période**

Après prise en compte d'une dépréciation de 186 millions d'euros, l'exposition nette des actifs dépréciés est de 209 millions d'euros au 31 décembre 2010.

## Expositions sur actions du portefeuille bancaire

Les actions détenues par le Groupe Crédit Agricole CIB hors portefeuille de négociation sont constituées de titres détenus « conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui présentent une nature économique

similaire ». Il s'agit principalement :

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;
- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;
- des options sur actions ;
- des titres super subordonnés.

### ■ Expositions sur actions par catégorie d'exposition

en millions d'euros	31.12.2010				31.12.2009			
	Montant des expositions	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Montant des expositions	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
<b>Approche notations internes</b>	<b>1 064</b>	<b>836</b>	<b>2 787</b>	<b>223</b>	<b>1 109</b>	<b>782</b>	<b>2 697</b>	<b>216</b>
Montants des expositions sous la forme de capital investissement détenues dans des portefeuilles suffisamment diversifiés	37	33	63	5	68	45	86	7
Montants des expositions sur actions cotées	314	309	897	72	148	142	411	33
Montants des autres expositions sur actions	713	494	1 827	146	893	595	2 201	176
<b>Approche standard</b>	<b>199</b>	<b>157</b>	<b>157</b>	<b>13</b>	<b>138</b>	<b>138</b>	<b>138</b>	<b>11</b>
<b>Total</b>	<b>1 263</b>	<b>994</b>	<b>2 945</b>	<b>236</b>	<b>1 247</b>	<b>920</b>	<b>2 836</b>	<b>227</b>

Les plus-values réalisées sur les ventes en 2010 s'élèvent à 55 millions d'euros.

Le montant total des gains et pertes latents enregistrés directement en capitaux propres est de 239 millions d'euros au 31 décembre 2010 (avant impôts).

La fraction des gains latents incluse dans les fonds propres de base ou complémentaires s'élève à 267 millions d'euros au 31 décembre 2010.

## Risques de marché

### Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché en modèles internes

Les méthodologies de mesure et d'encadrement des risques de marché en modèles internes sont décrites dans la partie « Gestion des risques – Risques de marché » du rapport de gestion, page 105.

### Règles et procédures d'évaluation du portefeuille de négociation

Les règles d'évaluation applicables aux éléments du portefeuille de négociation sont présentées dans l'annexe 1.3 aux états financiers « Principes et méthodes comptables ».

Les modèles d'évaluation font l'objet d'un examen périodique tel qu'il est décrit dans la partie « Gestion des risques – Risques de marché » du rapport de gestion, page 104.

### Risque de taux d'intérêt global

La nature du risque de taux d'intérêt, les principales hypothèses retenues, et la fréquence de l'évaluation du risque de taux d'intérêt sont présentées dans la partie « Gestion des risques - Risque de taux d'intérêt global » du rapport de gestion, page 114.

## Risques opérationnels

---

### Méthodologie de calcul des fonds propres en méthode avancée

Le champ d'application de la méthode avancée et de la méthode standard ainsi que la description de la méthodologie avancée sont présentés dans la partie « Gestion des risques – Risques opérationnels » du rapport de gestion, page 119.

### Techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel

Les techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel sont présentées dans la partie « Gestion des risques – Assurances et couvertures des risques opérationnels » du rapport de gestion, page 120.

# 4 COMPTES CONSOLIDÉS

arrêtés par le Conseil d'administration en date du 22 février 2011  
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 11 mai 2011

<b>CADRE GÉNÉRAL .....</b>	<b>140</b>
▷ PRÉSENTATION JURIDIQUE DE CRÉDIT AGRICOLE CIB .....	140
▷ INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES.....	141
<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS .....</b>	<b>142</b>
▷ COMPTE DE RÉSULTAT.....	142
▷ RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES .....	143
▷ BILAN ACTIF .....	144
▷ BILAN PASSIF .....	145
▷ TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES .....	146
▷ TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	147
<b>NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS .....</b>	<b>148</b>
▷ NOTE 1 : PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉES .....	148
▷ NOTE 2 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION .....	163
▷ NOTE 3 : GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE .....	166
▷ NOTE 4 : NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT .....	178
▷ NOTE 5 : INFORMATIONS SECTORIELLES .....	184
▷ NOTE 6 : NOTES RELATIVES AU BILAN.....	186
▷ NOTE 7 : AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS .....	196
▷ NOTE 8 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE.....	201
▷ NOTE 9 : RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS.....	202
▷ NOTE 10 : JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	203
▷ NOTE 11 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	208
▷ NOTE 12 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2010.....	209
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS.....</b>	<b>212</b>

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

# → CADRE GÉNÉRAL

## ■ PRÉSENTATION JURIDIQUE DE CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK

**Dénomination sociale :** Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

**Noms commerciaux :** Crédit Agricole Corporate and Investment Bank – Crédit Agricole CIB - CACIB

**Adresse du siège social de la société :**

9, quai du Président Paul Doumer  
92920 Paris La Défense Cedex - France.

**Immatriculation** au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 304 187 701.

**Code NAF :** 6419 Z (APE)

**Forme juridique :**

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est une société anonyme de droit français (à Conseil d'administration) régie par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux établissements de crédit et aux sociétés anonymes ainsi que par ses statuts.

## ■ INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Agricole CIB sont les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A, les sociétés du groupe Crédit Agricole CIB intégrées globalement, en proportionnelles ou mises en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du groupe.

L'information présentée ci-dessous se trouve par ailleurs complétée par les éléments figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées en page 258.

### Relations avec le groupe Crédit Agricole S.A.

Les encours de bilan et hors bilan restituant les opérations réalisées entre le groupe Crédit Agricole CIB et le reste du groupe Crédit Agricole S.A. sont résumés dans le tableau ci-après :

Encours en millions d'euros	31.12.2010
<b>ACTIF</b>	
Comptes et prêts	10 772
Instruments dérivés de transaction	21 441
<b>PASSIF</b>	
Comptes et emprunts	16 827
Instruments dérivés de transaction	20 864
Dettes subordonnées	8 306
Actions de préférence	411
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</b>	
Autres garanties données	385
Autres garanties reçues	5 056

Les encours de comptes et prêts traduisent les relations de trésorerie existant entre Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A.

L'encours des instruments dérivés de transaction est pour l'essentiel représentatif des opérations de couverture de risque de taux du groupe Crédit Agricole pour lesquelles Crédit Agricole CIB assure la relation avec le marché.

L'information relative aux actions de préférence figure en note 6.14.

### Relations entre les sociétés consolidées du groupe Crédit Agricole CIB

La liste des sociétés consolidées du groupe Crédit Agricole CIB est présentée en note 12.

Les transactions réalisées entre deux entités intégrées globalement sont totalement éliminées.

Les encours existants en fin de période entre les sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par intégration proportionnelle, ne sont éliminés qu'à hauteur de la part des tiers associés au groupe. Le solde non éliminé affecte les comptes consolidés de Crédit Agricole CIB. Au 31 décembre 2010 les encours avec UBAF et Newedge non éliminés au bilan sont de :

- Prêts et créances sur les établissements de crédit :  
708 millions d'euros
- Dettes envers les établissements de crédit :  
1 369 millions d'euros
- Titres donnés en pension livrée :  
160 millions d'euros

### Relations avec les principaux dirigeants

Les informations sur la rémunération des principaux dirigeants sont détaillées dans la note 7.7 «Rémunérations des dirigeants».

# → ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## ■ COMPTE DE RÉSULTAT

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Intérêts et produits assimilés	4.1	5 132	7 119
Intérêts et charges assimilées	4.1	(2 962)	(4 865)
Commissions (produits)	4.2	3 815	3 660
Commissions (charges)	4.2	(1 352)	(1 461)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	1 036	(62)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	65	58
Produits des autres activités	4.5	71	60
Charges des autres activités	4.5	(107)	(81)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>5 698</b>	<b>4 428</b>
Charges générales d'exploitation	4.6, 7.1	(3 682)	(3 312)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.7	(153)	(159)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 863</b>	<b>957</b>
Coût du risque	4.8	(638)	(1 769)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 225</b>	<b>(812)</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3	139	117
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	(13)	22
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
<b>RESULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>1 351</b>	<b>(673)</b>
Impôts sur les bénéfices	4.10	(309)	381
<b>RESULTAT NET</b>		<b>1 042</b>	<b>(292)</b>
Intérêts minoritaires		37	39
<b>RESULTAT NET – PART DU GROUPE</b>		<b>1 005</b>	<b>(331)</b>
Résultat de base par action (en euros)	6.14	4,48	(1,83)
Résultat dilué par action (en euros)	6.14	4,48	(1,83)



## ■ RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31.12.2010	31.12.2009
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>1 005</b>	<b>(331)</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion		129	(41)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		(58)	137
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		(54)	53
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		(22)	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence</b>		<b>(5)</b>	<b>149</b>
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence <sup>(1)</sup>		94	(33)
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe</b>	4.11	<b>89</b>	<b>116</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe</b>		<b>1 094</b>	<b>(215)</b>
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		72	35
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>1 166</b>	<b>(180)</b>

<sup>(1)</sup> La «QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence» est incluse dans les réserves consolidées de Crédit Agricole CIB.

Les montants sont présentés net d'impôts.

## ■ BILAN ACTIF

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Caisse, banques centrales	6.1	19 400	23 826
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	388 531	384 760
Instruments dérivés de couverture	3.2, 3.4	1 184	1 371
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4, 6.6	19 098	23 218
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1, 3.3, 6.5, 6.6	71 581	65 874
Prêts et créances sur la clientèle	3.1, 3.3, 6.5, 6.6	157 667	149 033
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.8		
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	4 311	3 955
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	50 523	56 744
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.3	1 103	913
Immeubles de placement			
Immobilisations corporelles	6.12	728	714
Immobilisations incorporelles	6.12	170	168
Écarts d'acquisition	2.5	1 893	1 856
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>716 192</b>	<b>712 432</b>

## ■ BILAN PASSIF

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Banques centrales	6.1	757	1 536
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	361 185	379 669
Instruments dérivés de couverture	3.2, 3.4	1 273	798
Dettes envers les établissements de crédit	3.3, 6.7	75 339	69 474
Dettes envers la clientèle	3.1, 3.3, 6.7	143 489	122 836
Dettes représentées par un titre	3.1, 3.3, 6.9	61 925	64 005
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		20	16
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	612	537
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	46 688	49 941
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance		6	7
Provisions	6.13	916	1 175
Dettes subordonnées	3.2, 3.3, 6.9	8 672	8 029
<b>Total dettes</b>		<b>700 882</b>	<b>698 023</b>
Capitaux propres	6.14		
Capitaux propres part du Groupe		14 606	13 499
Capital et réserves liées		6 557	6 557
Réserves consolidées		6 634	6 841
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		410	432
Résultat de l'exercice		1 005	(331)
Intérêts minoritaires		704	910
<b>Total Capitaux propres</b>		<b>15 310</b>	<b>14 409</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>716 192</b>	<b>712 432</b>

## ■ TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en millions d'euros	Capital et réserves liées			Capital et réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées	Élimination des titres auto-détenus						
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	<b>3 715</b>	<b>4 455</b>		<b>8 170</b>	<b>283</b>		<b>8 453</b>	<b>830</b>	<b>9 283</b>
Augmentation de capital <sup>(1)</sup>	2 341	2 859		5 200			5 200	15	5 215
Dividendes versés en 2009								(45)	(45)
Impact relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires		42		42			42		42
Mouvements liés aux paiements en action		12		12			12		12
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>2 341</b>	<b>2 913</b>		<b>5 254</b>			<b>5 254</b>	<b>(30)</b>	<b>5 224</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>					<b>149</b>		<b>149</b>	<b>(4)</b>	<b>145</b>
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence		(33)		(33)			(33)		(33)
Résultat au 31 décembre 2009						(331)	(331)	39	(292)
Autres variations		7		7			7	75	82
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2009</b>	<b>6 056</b>	<b>7 342</b>		<b>13 398</b>	<b>432</b>	<b>(331)</b>	<b>13 499</b>	<b>910</b>	<b>14 409</b>
Affectation du résultat 2009		(331)		(331)		331			
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	<b>6 056</b>	<b>7 011</b>		<b>13 067</b>	<b>432</b>		<b>13 499</b>	<b>910</b>	<b>14 409</b>
Augmentation de capital									
Dividendes versés en 2010								(38)	(38)
Impact relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires								(240)	(240)
Mouvements liés aux paiements en action		9		9			9		9
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>		<b>9</b>		<b>9</b>			<b>9</b>	<b>(278)</b>	<b>(269)</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>					<b>(5)</b>		<b>(5)</b>	<b>35</b>	<b>30</b>
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence		94		94			94		94
Résultat au 31 décembre 2010						1 005	1 005	37	1 042
Autres variations		21		21	(17)		4		4
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2010</b>	<b>6 056</b>	<b>7 135</b>		<b>13 191</b>	<b>410</b>	<b>1 005</b>	<b>14 606</b>	<b>704</b>	<b>15 310</b>

<sup>(1)</sup> Crédit Agricole CIB a procédé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2009 à une augmentation de capital de 2 341 millions d'euros assortie d'une prime d'émission de 2 859 millions d'euros. Les avances d'actionnaires accordées par Crédit Agricole S.A. en 2007 et 2008 à Crédit Agricole CIB à hauteur de 4 950 millions d'euros ont donc été remboursées sur 2009.

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

## ■ TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole CIB. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisa-

tions corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

en millions d'euros	2010	2009
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 351</b>	<b>(673)</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	153	159
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	(26)	1 749
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(139)	(117)
Résultat net des activités d'investissement	12	27
Résultat net des activités de financement	297	194
Autres mouvements	41	(577)
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>	<b>338</b>	<b>1 435</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	3 675	(12 230)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	10 298	(10 030)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(21 099)	5 375
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	2 883	4 090
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	28	17
Impôts versés	(464)	(259)
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>(4 679)</b>	<b>(13 037)</b>
<b>TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPÉRATIONNELLE (A)</b>	<b>(2 990)</b>	<b>(12 275)</b>
Flux liés aux participations	65	27
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(118)	(96)
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>(53)</b>	<b>(69)</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(305)	137
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(326)	(1 145)
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)</b>	<b>(631)</b>	<b>(1 008)</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>	<b>1 460</b>	<b>(476)</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)</b>	<b>(2 214)</b>	<b>(13 828)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>22 222</b>	<b>36 050</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales <sup>(1)</sup>	22 286	37 226
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit <sup>(2)</sup>	(64)	(1 176)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>20 008</b>	<b>22 222</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales <sup>(1)</sup>	18 638	22 286
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit <sup>(2)</sup>	1 370	(64)
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(2 214)</b>	<b>(13 828)</b>

<sup>(1)</sup> composé du solde net des postes «caisses et banques centrales», hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1.

<sup>(2)</sup> composé du solde des postes «comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains» tel que détaillés en note 6.5 et des postes «comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour» tel que détaillés en note 6.7 (hors intérêts courus).

## → NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

### ■ NOTE 1 : PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉES

#### 1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2010 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2009 à l'exception du changement d'option relatif à la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des régimes à prestations définies. En effet, selon la norme IAS 19, les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies peuvent être comptabilisés :

- Soit en contrepartie du résultat pour leur totalité ;
- Soit en contrepartie du résultat pour une fraction déterminée selon la méthode du corridor ;
- Soit en contrepartie des autres éléments du résultat global pour la totalité.

Jusqu'au 31 décembre 2009, Crédit Agricole CIB imputait la totalité des écarts actuariels dans le résultat de la période pendant laquelle ils étaient constatés.

Afin de fournir une information plus comparable avec les principes appliqués par les autres sociétés, Crédit Agricole CIB a décidé de les enregistrer intégralement en « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ». Cette méthode est appliquée de manière permanente et homogène à tous les régimes de retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Cette modification d'option comptable est traitée conformément aux dispositions de la norme IAS 8 avec application rétrospective. Les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés en note 1.5.

Les normes et interprétations utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2009 ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au

31 décembre 2010 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2010. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement annuel visant à améliorer la norme IFRS 5, relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle ;	23 janvier 2009 (CE n° 70/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Révision de la norme IAS 27 relative aux états financiers consolidés et individuels ;	03 juin 2009 (CE n° 494/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Révision de la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises ;	03 juin 2009 (CE n° 495/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Amendement de la norme IAS 39, relatif aux éléments éligibles à la couverture et qui apporte notamment des clarifications quant à l'application de la comptabilité de couverture à la composante inflation des instruments financiers ;	15 septembre 2009 (CE n° 839/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Révision de la norme IFRS 1, relative à la première adoption des normes internationales ;	25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009) et 23 juin 2010 (CE n° 550/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Amendements annuels visant à améliorer et clarifier 9 normes et 2 interprétations ;	23 mars 2010 (UE n° 243/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Amendement de la norme IFRS 2 relative aux paiements fondés sur des actions et qui incorpore en s'y substituant les interprétations IFRIC 8 et IFRIC 11 ;	23 mars 2010 (UE n° 244/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 12, relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe ;	25 mars 2009 (UE n° 254/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 16 relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;	04 juin 2009 (UE n° 460/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 15, relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires ;	22 juillet 2009 (CE n° 636/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 17, relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires ;	26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 18, relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe.	27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période, à l'exception de la révision des normes IAS 27 et IFRS 3.

En effet, l'application prospective de la révision des normes IAS 27 et IFRS 3 aux opérations d'acquisitions effectives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 entraîne un changement de méthode comptable pour le Groupe. Les principaux points concernent :

- l'évaluation initiale des intérêts minoritaires ;
  - les frais d'acquisition ;
  - certaines opérations doivent être désormais comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises ;
  - les modalités de comptabilisation des prises de contrôle par étape ou des cessions partielles entraînant la perte de contrôle ;
  - le rattachement des clauses d'ajustement de prix, lorsqu'elles sont des instruments financiers, aux dispositions de la norme IAS 39.
- Au cours de l'année 2010, Crédit Agricole CIB n'a pas effectué d'opération significative susceptible d'être concernée par ce changement de méthode comptable.



Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option

n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droit ;	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendement des normes IFRS 1 et IFRS 7, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants ;	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat ;	19 juillet 2010 (UE n° 632/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies ;	19 juillet 2010 (UE n° 633/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1 <sup>er</sup> janvier 2011.	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011

Crédit Agricole CIB n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non

encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2010.

## 1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, Crédit Agricole CIB utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes

comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

## 1.3 Principes et méthodes comptables

### Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-option ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;

- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

### Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

## ■ Titres à l'actif

### Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

#### ▷ Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par Crédit Agricole CIB.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Cette comptabilisation est généralement utilisée par Crédit Agricole CIB pour certaines participations minoritaires détenues par des sociétés de capital risque et évaluées à la juste valeur.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

#### ▷ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que Crédit Agricole CIB a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que Crédit Agricole CIB a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

#### ▷ Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

#### ▷ Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

### Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de dépréciation, une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, Crédit Agricole CIB utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation poten-

tielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Crédit Agricole CIB prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, Crédit Agricole CIB constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

#### Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole CIB enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

#### Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

Crédit Agricole CIB n'a pas utilisé cette dernière possibilité de reclassement lié à des circonstances rares.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par Crédit Agricole CIB en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

#### Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des

financements garantis. Les éléments d'actif prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan et, le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire, mais celui-ci enregistre à son actif, en cas de revente ultérieure, le montant décaissé représentatif de sa créance sur le cédant. Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

#### Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont

prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

#### ▷ Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, six mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

Crédit Agricole CIB constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

#### ▷ Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, Crédit Agricole CIB a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

#### Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, Crédit Agricole CIB détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

#### Autres dépréciations sur base collective

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

#### ■ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les opérations d'émissions structurées de Crédit Agricole CIB sont comptabilisées comme des passifs financiers de trading à la juste valeur par nature. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Conformément à la Norme IAS 39, le groupe valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur, en prenant comme référence le spread que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

## ■ Titres au passif

### Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

L'amendement IAS 32 adopté par l'Union européenne le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :

- les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur ;
- les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

Ainsi, dès lors que ces conditions sont remplies, les parts d'OPCVM émises au passif doivent être classées en capitaux propres.

Par symétrie, Crédit Agricole CIB a revu la qualification des parts d'OPCVM détenues à l'actif. Ainsi les parts d'OPCVM Obligataires et Monétaires sont toujours considérées comme des instruments de dettes ; les autres parts d'OPCVM (actions, mixtes, alternatives ...) sont considérées comme des instruments de capitaux propres.

### Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par Crédit Agricole CIB, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

## ■ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

### La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole CIB privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit est appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Leur recyclage en résultat se fait en totalité en cas de déconsolidation.



### Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

### ■ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

#### Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Si le prix coté à la date de clôture n'est pas disponible, Crédit Agricole CIB se référera notamment aux cotations les plus récentes sur l'instrument.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, Crédit Agricole CIB retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

#### Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

#### Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile. Ces titres, listés dans la note 2.4 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

## ■ Gains ou pertes nets sur instruments financiers

### Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

### Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

## ■ Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, Crédit Agricole CIB compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

## ■ Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

## ■ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

## Provisions (IAS 37 et 19)

Crédit Agricole CIB identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, Crédit Agricole CIB a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.13.

## Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

### ■ Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

### ■ Avantages postérieurs à l'emploi

#### Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

Crédit Agricole CIB détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Crédit Agricole CIB n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01/01/2010 la totalité des écarts actuariels directement en capitaux propres et non plus en résultat. Les principaux impacts de ce changement de méthode comptable sur les états financiers au 31.12.2009 sont présentés en note 1.5.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

### Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, Crédit Agricole CIB n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

## Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole CIB et éligibles à la norme IFRS 2 sont de ces deux types.

Les principes de détermination et de versement des bonus appliqués par Crédit Agricole CIB respectent les dispositions réglementaires encadrant les rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de établissements de crédits (l'arrêté ministériel publié le 3 novembre 2009 et les Normes Professionnelles de mise en œuvre pratique émises par la FBF).

Les charges relatives aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont comptabilisées de la façon suivante :

- pour les plans « equity settled », en charges de personnel par la contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées » étalées linéairement sur la période d'acquisition.
- pour les plans « cash settled », en charges de personnel par la contrepartie d'une dette. Ces charges sont étalées linéairement sur la période d'acquisition des droits (comprise entre 3 et 4 ans) pour tenir compte des conditions de présence et/ou de performance. La dette correspondante est révisée jusqu'à son règlement pour prendre en compte l'éventuelle non-réalisation de ces conditions et la variation de valeur du titre Crédit Agricole S.A.

Un des plans de bonus différé octroyé par Crédit Agricole CIB prévoyant un règlement en actions Crédit Agricole S.A. est traité conformément aux dispositions précisées par IFRS 2 traitant entre autres des opérations fondées sur des actions à l'intérieur d'un Groupe. A ce titre, ce plan est traité comme un plan « cash settled » dans les comptes de Crédit Agricole CIB et comme un plan « equity settled » dans ceux de Crédit Agricole S.A.

Une description des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 « paiements à base d'actions ».



Les souscriptions d'actions Crédit Agricole S.A. proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que le groupe Crédit Agricole CIB applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

## Impôts courants et différés

Crédit Agricole CIB détenu à 99,9 % par le groupe Crédit Agricole depuis le 27 décembre 1996, et certaines de ses filiales, font partie du groupe d'intégration fiscale constitué au niveau de Crédit Agricole S.A..

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
  - la comptabilisation initiale du goodwill ;
  - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas. En France, le taux d'impôt sur les bénéfices courants et les impôts différés est de 34,43 %.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différence temporelle imposable entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - soit sur la même entité imposable,
  - soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

## Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole CIB applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole CIB suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

## Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole CIB. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

## Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
  - Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
  - Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
    - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
    - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
    - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
  - les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

## Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

## Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente,

une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

## 1.4 Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

### Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole CIB et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, Crédit Agricole CIB dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque Crédit Agricole CIB détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

#### ■ Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque Crédit Agricole CIB détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque Crédit Agricole CIB détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole CIB est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

#### ■ Consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par Crédit Agricole CIB, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de Crédit Agricole CIB selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que Crédit Agricole CIB obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- Crédit Agricole CIB a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », Crédit Agricole CIB a délégué ces pouvoirs de décision ;
- Crédit Agricole CIB a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,
- Crédit Agricole CIB conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

#### ■ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

## Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par Crédit Agricole CIB sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole CIB ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole CIB ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

## Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

## Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, des opérations en devises en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours

moyen de la période. Les écarts de conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

## Regroupements d'entreprises – Ecarts d'acquisition (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS3.

A la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont, pour les opérations réalisées après le 1<sup>er</sup> janvier 2010, comptabilisés pour leur juste valeur (si celle-ci peut être déterminée de manière fiable) même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat.

Pour les opérations réalisées jusqu'au 31 décembre 2009, ces clauses n'étaient intégrées dans le coût d'acquisition de l'entité acquise que quand leur réalisation devenait probable même après la période d'affectation de douze mois.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évalué, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquise et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Pour les opérations réalisées jusqu'au 31 décembre 2009, le coût d'acquisition contenait également les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

Pour les opérations réalisées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont dorénavant comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique «Gains ou pertes nets sur autres actifs», sinon ils sont enregistrés dans le poste «Charges générales d'exploitation».

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique «Ecart d'acquisition» lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement et au sein de la rubrique «Participations dans les entreprises mises en équivalence» lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change de la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étape, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGTs correspondent aux grands Métiers du Groupe, et sont définis comme le regroupement d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Ces UGTs représentent le niveau auquel les écarts d'acquisition sont suivis pour des besoins de gestion interne. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de Crédit Agricole CIB dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à cette augmentation est constaté dans le poste «Réserves consolidées part du Groupe»; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt de Crédit Agricole CIB dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

En cas de variation de pourcentage d'intérêt dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, la valeur de l'écart d'acquisition à l'actif reste inchangée mais il fait l'objet d'une réallocation entre les capitaux propres part du groupe et les participations ne donnant pas le contrôle.

Le groupe Crédit Agricole CIB a consenti à des actionnaires de certaines filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leur participation dans ces filiales, dont le prix est établi selon une formule prédéfinie qui intègre l'évolution future de l'activité des filiales concernées. Ces engagements sont constitutifs d'options de vente accordées aux actionnaires minoritaires, qui conduisent, conformément aux dispositions de la norme IAS 32, à donner aux intérêts minoritaires concernés le caractère de dettes et non de capitaux propres.

En corollaire, le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

### 1.5 Impact du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels (IAS 19)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, Crédit Agricole CIB comptabilise les écarts actuariels directement en capitaux propres et non plus en

résultat. Si cette méthode avait été appliquée en 2009, l'impact net d'impôts sur le résultat aurait été de +17 millions d'euros.



## ■ NOTE 2 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 est présenté de façon détaillée en note 12.

### 2.1 Evolutions du périmètre de consolidation

Les variations de périmètre entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 31 décembre 2010 sont les suivantes :

#### ■ Sociétés nouvellement consolidées en 2010

Les entités suivantes nouvellement créées entrent dans le périmètre de consolidation :

- Crédit Agricole CIB Services Private Ltd,
- Cheuvreux/CLSA Global Portfolio Trading Pte Ltd.

#### ■ Sociétés sorties du périmètre de consolidation en 2010

La société suivante, dont l'activité est devenue non significative est déconsolidée :

- Chauray Contrôle SAS.

Les sociétés suivantes sortent du périmètre de consolidation, puisqu'elles ont fait l'objet d'une liquidation au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 :

- Calyon Bank Polska SA,
- EDELAAR EESV.

En raison de leur fusion les trois sociétés suivantes sortent du périmètre :

- CAAM Distribution AV,
- CAAM Espana Holding,
- Doumer Philemon SAS.

La société Crédit Agricole CIB Saudi Fransi Limited, en cours de cession est déconsolidée au 31 décembre 2010.

Enfin, du fait de l'entrée de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Franche Comté dans l'actionnariat du Crédit Agricole Financement Suisse, notre pourcentage de contrôle est descendu en dessous des seuils de consolidation par mise en équivalence ; de ce fait, cette filiale sort du périmètre de consolidation au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

#### ■ Changement de dénomination sociale

La Société a changé de dénomination sociale le 6 février 2010. A cette date, sa dénomination sociale «Calyon» est devenue «Crédit Agricole Corporate and Investment Bank».

Les filiales dont le changement de nom est intervenu au cours de l'exercice 2010 sont les suivantes :

- Banco Calyon Brasil devient Banco Crédit Agricole Brasil SA,
- Calyon Yatirim Bankasi Turk AS devient Crédit Agricole Yatirim Bankasi Turk AS,
- Calyon Australia Ltd devient Crédit Agricole CIB Australia Limited,
- Calyon China Ltd devient Credit Agricole CIB China Limited,
- Calyon Merchant Bank Asia Ltd devient Crédit Agricole CIB Merchant Bank Asia Ltd,
- Calyon Saudi Fransi Ltd devient Crédit Agricole CIB Saudi Fransi Limited,
- Calyon Rusbank SA devient Crédit Agricole CIB ZAO Russia,
- Calyon Bank Ukraine devient PJSC CIB Crédit Agricole Ukraine,
- Calyon Securities USA Inc. devient Crédit Agricole Securities (USA) Inc.,
- Calyon Air Finance SA devient Crédit Agricole CIB Air Finance SA,
- Calyon Capital Market Asia BV devient Crédit Agricole CIB Capital Market Asia BV,
- Calyon Holdings devient Crédit Agricole CIB Holdings Limited,
- Calyon Investments devient Crédit Agricole CIB UK IH,
- Calyon Global Partners inc. group devient Crédit Agricole CIB Global Partners inc. (groupe),
- Calyon Securities Japan devient Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo),
- Financière Immobilière Calyon devient Financière Immobilière Crédit Agricole CIB,
- Calyon Asia Shipfinance Ltd devient Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.,
- Calyon Global Banking devient Crédit Agricole CIB Global Banking,
- Calyon Financial Solutions devient Crédit Agricole CIB Financial Solutions,
- Calyon CLP devient Crédit Agricole CIB LP,
- Calyon Preferred Funding LLC devient Crédit Agricole CIB Preferred Funding LLC,
- Calyon Preferred Funding II LLC devient Crédit Agricole CIB Preferred Funding II LLC.

## 2.2 Principales opérations externes réalisées durant l'année 2010

Aucune opération externe importante n'a eu lieu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## 2.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence

en millions d'euros	31.12.2010					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote-part de résultat
<b>Sociétés financières :</b>	<b>1 070</b>	<b>2 007</b>	<b>24 589</b>	<b>887</b>	<b>566</b>	<b>138</b>
Banque Saudi Fransi	1 070	2 007	24 589	887	566	138
<b>Sociétés non financières :</b>	<b>33</b>		<b>22</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
AMUNDI Iberica SGIC SA	6		22	8	1	
Filiales de CLSA BV	24					
Filiales de Newedge	3					1
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence</b>	<b>1 103</b>	<b>2 007</b>	<b>24 611</b>	<b>895</b>	<b>567</b>	<b>139</b>

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus, correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence.

Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur des titres mis en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28.

en millions d'euros	31.12.2009					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote-part de résultat
<b>Sociétés financières :</b>	<b>888</b>	<b>1 703</b>	<b>25 162</b>	<b>846</b>	<b>475</b>	<b>118</b>
Banque Saudi Fransi	863	1 703	22 314	820	471	117
Crédit Agricole Financement Suisse	25		2 848	26	4	1
<b>Sociétés non financières :</b>	<b>25</b>		<b>214</b>	<b>52</b>	<b>2</b>	<b>(1)</b>
AMUNDI (ex CAAM)			164	38	(1)	1
AMUNDI Iberica SGIC SA	5		33	6		(1)
Filiales d'Amundi aux USA			17	8	3	2
Filiales de CLSA BV	17					(3)
Filiales de Newedge	3					
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence</b>	<b>913</b>	<b>1 703</b>	<b>25 376</b>	<b>898</b>	<b>477</b>	<b>117</b>



## 2.4 Les participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Au 31 décembre 2010, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur ou égal à 20% et dont la valeur au bilan est significative (cf. Note 1.3 sur les principes et méthodes comptables) sont les suivantes :

en millions d'euros	31.12.2010		31.12.2009		Raison de la non intégration dans le périmètre de consolidation
	Valeur nette au bilan	% de capital détenu par le groupe	Valeur nette au bilan	% de capital détenu par le groupe	
<b>Valeur nette au bilan des titres de participation non consolidés<sup>(1)</sup> :</b>	<b>809</b>		<b>665</b>		
dont :					
- BFO	44	98,95	44	98,95	en arrêt d'activité
- CA PREFERRED FUNDING LLC	48	33,00	46	33,00	cette structure, dans laquelle CACIB détient 33% des actions ordinaires, n'est pas consolidée car l'émission des actions de préférence est faite au bénéfice de Crédit Agricole S.A.

<sup>(1)</sup> Tenant compte de 8 millions d'euros comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable sur 2010.

## 2.5 Les écarts d'acquisition

en millions d'euros	31.12.2009 BRUT	31.12.2009 NET	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2010 BRUT	31.12.2010 NET
Banque de financement et d'investissement (hors courtiers)	644	589						644	589
Courtiers Actions <sup>(1)</sup>	172	172						172	172
Courtiers, autres	663	663		(8)		6		661	661
Banque privée internationale	432	432				39		471	471
<b>TOTAL</b>	<b>1 911</b>	<b>1 856</b>		<b>(8)</b>		<b>45</b>		<b>1 948</b>	<b>1 893</b>

<sup>(1)</sup> L'UGT Courtiers Actions correspond au projet de création d'une plateforme de courtage et d'une banque d'investissement pan-asiatique. Cette UGT a été composée au cours de 2010 en cohérence avec les entités opérationnelles, ce qui a donné lieu à des réaffectations partielles de goodwill (part de goodwill de CLSA logée antérieurement dans la BFI pour 38 millions d'euros et transférée vers l'UGT Courtiers Actions).

Les écarts d'acquisition sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an, fondés sur l'appréciation de la juste valeur ou de la valeur d'utilité des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés.

- La juste valeur correspond au montant qui peut être obtenu de la vente d'une unité génératrice de trésorerie lors d'une transaction dans des conditions normales de marché. Elle est déterminée sur la base des prix observés sur des transactions récentes pour des entités comparables ou bien sur la base de multiples selon les pratiques d'évaluation courantes du marché où se trouve l'unité (ex. pourcentage des encours d'actifs sous gestion).
- La détermination de la valeur d'utilité repose sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résulteraient des plans à moyen terme. En 2010, les hypothèses suivantes ont été utilisées :
  - flux futurs estimés : données prévisionnelles entre 3 et 6 ans ;
  - taux de croissance à l'infini : taux différenciés par UGT compris entre 1 % et 4 % ;

- taux d'actualisation : taux différenciés par UGT, compris entre 10 % et 15 %.

Crédit Agricole CIB privilégie les méthodes fondées sur les valeurs d'utilité jugées être les plus représentatives selon les lignes de Métiers. En particulier, selon les méthodes suivantes :

- BFI : à partir des projections du plan à moyen terme des activités pérennes (hors courtiers) de la banque de financement et d'investissement ;
- Courtiers Actions: à partir des valorisations actuelles, telles que reflétées dans le processus en cours de structuration ;
- Autres Courtiers : en fonction d'analyses multicritères (projections de résultats anticipés, multiples et comparables obtenus de sources externes) ;
- Banque Privée : en fonction d'analyse multicritères (projections de résultats anticipés, pourcentage des encours sous gestion, autres indicateurs de gestion).

Ces tests n'ont conduit à l'enregistrement d'aucune charge de dépréciation au cours de l'exercice 2010.

## ■ NOTE 3 : GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

La description de la nature des risques auxquels le Groupe Crédit Agricole CIB est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer, figurent dans le rapport de gestion, chapitre «gestion des risques», comme le permet la norme IFRS 7.

### 3.1 Risque de crédit

#### Concentrations par agents économiques

- Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique

en millions d'euros	31.12.2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	6 427	82	(80)	(28)	6 319
Etablissements de crédit	59 861	541	(481)		59 380
Banques centrales	12 109				12 109
Institutions non établissements de crédit	37 601	765	(491)	(905)	36 205
Grandes entreprises	110 310	2 263	(952)	(1 204)	108 154
Clientèle de détail	6 668	901	(60)		6 608
<b>Total<sup>(1)</sup></b>	<b>232 976</b>	<b>4 552</b>	<b>(2 064)</b>	<b>(2 137)</b>	<b>228 775</b>
Créances rattachées nettes					473
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>229 248</b>

<sup>(1)</sup> Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 770 millions d'euros, impayés < 90 jours pour 410 millions d'euros et 358 millions d'euros de garanties reçues.

en millions d'euros	31.12.2009				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	3 270	74	(73)	(21)	3 176
Etablissements de crédit	63 386	541	(382)		63 004
Banques centrales	2 789	32	(32)		2 757
Institutions non établissements de crédit	15 125	389	(127)	(656)	14 342
Grandes entreprises	128 591	2 778	(1 050)	(1 486)	126 055
Clientèle de détail	5 201	1 005	(70)		5 131
<b>Total<sup>(1)</sup></b>	<b>218 362</b>	<b>4 819</b>	<b>(1 734)</b>	<b>(2 163)</b>	<b>214 465</b>
Créances rattachées nettes					442
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>214 907</b>

<sup>(1)</sup> Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 558 millions d'euros, impayés < 90 jours pour 307 millions d'euros et 579 millions d'euros de garanties reçues.

## ■ Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales	2 794	2 124
Institutions non établissements de crédit	16 699	9 424
Grandes entreprises	80 133	84 744
Clientèle de détail	2 178	1 195
<b>Total</b>	<b>101 804</b>	<b>97 487</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales	201	545
Institutions non établissements de crédit	2 146	4 857
Grandes entreprises	34 452	27 909
Clientèle de détail	965	1 225
<b>Total</b>	<b>37 764</b>	<b>34 536</b>

## ■ Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Administrations centrales	2 288	6 580
Institutions non établissements de crédit	72 214	20 762
Grandes entreprises	49 400	74 873
Clientèle de détail	19 416	20 455
<b>Total</b>	<b>143 318</b>	<b>122 670</b>
Dettes rattachées	171	166
<b>Valeur au bilan</b>	<b>143 489</b>	<b>122 836</b>

## Concentrations par zone géographique de l'activité crédit

### ■ Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique

en millions d'euros	31.12.2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	44 618	373	(230)	(369)	44 019
Autres pays de l'Union européenne	68 264	1 554	(273)	(561)	67 430
Autres pays d'Europe	14 599	271	(124)	(103)	14 372
Amérique du Nord	43 965	408	(301)	(787)	42 877
Amériques Centrale et du Sud	17 885	851	(549)	(33)	17 303
Afrique et Moyen Orient	11 230	791	(436)	(138)	10 656
Asie et Océanie (hors Japon)	21 565	261	(136)	(99)	21 330
Japon	10 850	43	(15)	(47)	10 788
<b>Total<sup>(1)</sup></b>	<b>232 976</b>	<b>4 552</b>	<b>(2 064)</b>	<b>(2 137)</b>	<b>228 775</b>
Créances rattachées nettes					473
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>229 248</b>

<sup>(1)</sup> Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 770 millions d'euros, impayés < 90 jours pour 410 millions d'euros et 358 millions d'euros de garanties reçues.

en millions d'euros	31.12.2009				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	43 892	297	(175)	(2 132)	41 585
Autres pays de l'Union européenne	69 080	2 191	(416)		68 664
Autres pays d'Europe	14 046	262	(112)	(1)	13 933
Amérique du Nord	39 590	633	(304)	(18)	39 268
Amériques Centrale et du Sud	14 193	757	(367)	(12)	13 814
Afrique et Moyen Orient	10 534	513	(283)		10 251
Asie et Océanie (hors Japon)	17 225	159	(75)		17 150
Japon	9 802	7	(2)		9 800
<b>Total<sup>(1)</sup></b>	<b>218 362</b>	<b>4 819</b>	<b>(1 734)</b>	<b>(2 163)</b>	<b>214 465</b>
Créances rattachées nettes					442
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>214 907</b>

<sup>(1)</sup> Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 558 millions d'euros, impayés < 90 jours pour 307 millions d'euros et 579 millions d'euros de garanties reçues.

## ■ Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	30 532	37 587
Autres pays de l'Union européenne	25 752	21 004
Autres pays d'Europe	6 712	5 433
Amérique du Nord	19 658	19 550
Amériques Centrale et du Sud	5 563	4 540
Afrique et Moyen Orient	3 163	3 126
Asie et Océanie (hors Japon)	9 391	5 558
Japon	1 033	689
<b>Total</b>	<b>101 804</b>	<b>97 487</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	12 637	12 495
Autres pays de l'Union européenne	8 965	7 775
Autres pays d'Europe	2 125	2 208
Amérique du Nord	6 474	4 454
Amériques Centrale et du Sud	1 191	1 195
Afrique et Moyen Orient	1 739	1 939
Asie et Océanie (hors Japon)	3 845	3 922
Japon	788	548
<b>Total</b>	<b>37 764</b>	<b>34 536</b>

## ■ Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
France (y compris DOM-TOM)	19 692	19 481
Autres pays de l'Union Européenne	35 038	35 838
Autres pays d'Europe	5 039	5 089
Amérique du Nord	57 725	36 992
Amériques Centrale et du Sud	5 771	5 621
Afrique et Moyen Orient	7 301	7 456
Asie et Océanie (hors Japon)	9 172	9 499
Japon	3 580	2 694
<b>Total</b>	<b>143 318</b>	<b>122 670</b>
Dettes rattachées	171	166
<b>Valeur au bilan</b>	<b>143 489</b>	<b>122 836</b>

## ■ Opérations sur instruments dérivés - Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010			31.12.2009		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	147 247	71 817	219 064	155 855	74 260	230 115
- dérivés actions et sur indices	9 410	6 046	15 456	12 062	7 538	19 600
- dérivés de crédit	13 859	18 210	32 069	23 492	21 781	45 273
<b>Total instruments dérivés</b>	<b>170 516</b>	<b>96 073</b>	<b>266 589</b>	<b>191 409</b>	<b>103 579</b>	<b>294 988</b>
Incidence des accords de compensation	141 428	54 591	196 019	159 487	56 634	216 121
Incidence des accords de collatéralisation	5 265		5 265	6 216		6 216
<b>Total instruments dérivés après effets des accords de compensation et de collatéralisation</b>	<b>23 823</b>	<b>41 482</b>	<b>65 305</b>	<b>25 706</b>	<b>46 945</b>	<b>72 651</b>

## 3.2 Risque de marché

### Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle.

#### ■ Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif

en millions d'euros	31.12.2010						31.12.2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>				910	34	40	984	989
Futures								
FRA								
Swaps de taux d'intérêt				910	33	36	979	989
Options de taux								
Caps-floors-collars					1	4	5	
Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or</b>				9	1		10	24
Opérations fermes de change				9	1		10	24
Options de change								
<b>Autres instruments</b>								
Dérivés sur actions & indices boursiers								
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédit et autres								
<b>Sous total</b>				919	35	40	994	1 013
Opérations de change à terme				190			190	358
<b>Valeurs nettes au bilan</b>				1 109	35	40	1 184	1 371

#### ■ Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif

en millions d'euros	31.12.2010						31.12.2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>				447	204	47	698	645
Futures								
FRA								
Swaps de taux d'intérêt				446	204	39	689	643
Options de taux								
Caps-floors-collars						4	4	
Autres instruments conditionnels				1		4	5	2
<b>Instruments de devises et or</b>				24		1	25	3
Opérations fermes de change				24		1	25	3
Options de change								
<b>Autres instruments</b>				48			48	
Dérivés sur actions & indices boursiers				48			48	
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédit et autres								
<b>Sous total</b>				519	204	48	771	648
Opérations de change à terme				502			502	150
<b>Valeurs nettes au bilan</b>				1 021	204	48	1 273	798



## ■ Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif

en millions d'euros	31.12.2010						31.12.2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>1</b>			<b>16 901</b>	<b>64 524</b>	<b>112 377</b>	<b>193 803</b>	<b>198 478</b>
Futures	1						1	
FRA				245	77		322	475
Swaps de taux d'intérêt				14 854	51 788	89 507	156 149	154 881
Options de taux				24	3 653	20 091	23 768	26 712
Caps-floors-collars				1 778	9 006	2 779	13 563	16 391
Autres instruments conditionnels								19
<b>Instruments de devises et or</b>				<b>5 166</b>	<b>2 573</b>	<b>2 287</b>	<b>10 026</b>	<b>10 731</b>
Opérations fermes de change				2 845	55	217	3 117	2 968
Options de change				2 321	2 518	2 070	6 909	7 763
<b>Autres instruments</b>	<b>2 300</b>	<b>2 824</b>	<b>341</b>	<b>5 853</b>	<b>17 039</b>	<b>6 600</b>	<b>34 957</b>	<b>48 754</b>
Dérivés sur actions & indices boursiers	2 248	2 824	341	2 422	5 838	773	14 446	18 484
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base	52			2 868	1 195	71	4 186	4 327
Dérivés de crédit et autres				563	10 006	5 756	16 325	25 943
<b>Sous total</b>	<b>2 301</b>	<b>2 824</b>	<b>341</b>	<b>27 920</b>	<b>84 136</b>	<b>121 264</b>	<b>238 786</b>	<b>257 963</b>
Opérations de change à terme				10 223	1 925	266	12 414	8 942
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>2 301</b>	<b>2 824</b>	<b>341</b>	<b>38 143</b>	<b>86 061</b>	<b>121 530</b>	<b>251 200</b>	<b>266 905</b>

## ■ Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif

en millions d'euros	31.12.2010						31.12.2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>4</b>	<b>1</b>		<b>18 945</b>	<b>59 519</b>	<b>116 261</b>	<b>194 730</b>	<b>204 986</b>
Futures	4	1					5	
FRA				234	62		296	515
Swaps de taux d'intérêt				16 615	45 283	89 740	151 638	157 136
Options de taux				32	3 904	21 430	25 366	28 234
Caps-floors-collars				2 057	10 269	5 090	17 416	19 086
Autres instruments conditionnels				7	1	1	9	15
<b>Instruments de devises et or</b>				<b>5 483</b>	<b>2 874</b>	<b>2 118</b>	<b>10 475</b>	<b>11 028</b>
Opérations fermes de change				2 779	114	137	3 030	3 172
Options de change				2 704	2 760	1 981	7 445	7 856
<b>Autres instruments</b>	<b>1 665</b>	<b>3 615</b>	<b>304</b>	<b>7 057</b>	<b>14 900</b>	<b>5 207</b>	<b>32 748</b>	<b>41 718</b>
Dérivés sur actions & indices boursiers	1 623	3 615	304	2 462	4 080	626	12 710	16 309
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base	42			3 055	1 164	55	4 316	3 646
Dérivés de crédit et autres				1 540	9 656	4 526	15 722	21 763
<b>Sous total</b>	<b>1 669</b>	<b>3 616</b>	<b>304</b>	<b>31 485</b>	<b>77 293</b>	<b>123 586</b>	<b>237 953</b>	<b>257 732</b>
Opérations de change à terme				7 660	1 694	243	9 597	8 352
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>1 669</b>	<b>3 616</b>	<b>304</b>	<b>39 145</b>	<b>78 987</b>	<b>123 829</b>	<b>247 550</b>	<b>266 084</b>

## Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>14 063 591</b>	<b>12 788 045</b>
Futures	413 872	305 542
FRA	1 042 903	1 190 805
Swaps de taux d'intérêt	9 331 333	7 968 153
Options de taux	1 899 390	2 026 318
Caps-floors-collars	1 373 093	1 285 027
Autres instruments conditionnels	3 000	12 200
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>2 341 398</b>	<b>1 929 230</b>
Opérations fermes de change	1 620 576	1 267 311
Options de change	720 822	661 919
<b>Autres instruments</b>	<b>1 083 581</b>	<b>1 348 941</b>
Dérivés sur actions & indices boursiers	198 604	281 197
Dérivés sur métaux précieux	205	155
Dérivés sur produits de base	59 857	52 159
Dérivés de crédit et autres	824 915	1 015 430
<b>Sous-Total</b>	<b>17 488 570</b>	<b>16 066 216</b>
Opérations de change à terme	903 690	663 951
<b>Total</b>	<b>18 392 260</b>	<b>16 730 167</b>

## Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010			31.12.2009		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	17	1 648	620	89	1 648	620
USD		2 069	4 177		1 915	3 840
JPY						
Autres devises				97		
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>3 717</b>	<b>4 797</b>	<b>186</b>	<b>3 563</b>	<b>4 460</b>

(Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables)

## Risques de change

### ■ Contribution des devises au bilan consolidé

en millions d'euros	31.12.2010		31.12.2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	382 205	359 565	404 929	403 090
Autres devises de l'Union européenne	17 249	22 521	19 969	20 621
USD	217 044	244 007	201 261	217 286
JPY	42 990	41 517	37 420	32 623
Autres devises	56 704	48 582	48 853	38 812
<b>Total bilan</b>	<b>716 192</b>	<b>716 192</b>	<b>712 432</b>	<b>712 432</b>

## 3.3 Risque de liquidité et de financement

### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	63 359	2 554	3 525	2 532	71 970
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	69 907	15 868	45 732	29 499	161 006
<b>Total</b>	<b>133 266</b>	<b>18 422</b>	<b>49 257</b>	<b>32 031</b>	<b>232 976</b>
Créances rattachées					684
Dépréciations					(4 412)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					<b>229 248</b>

en millions d'euros	31.12.2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	54 627	3 330	5 933	2 285	66 175
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	58 786	19 983	45 299	28 119	152 187
<b>Total</b>	<b>113 413</b>	<b>23 313</b>	<b>51 232</b>	<b>30 404</b>	<b>218 362</b>
Créances rattachées					635
Dépréciations					(4 090)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					<b>214 907</b>

## Dettes envers les établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit	61 443	2 871	10 011	947	75 272
Dettes envers la clientèle	124 284	12 607	4 023	2 404	143 318
<b>Total</b>	<b>185 727</b>	<b>15 478</b>	<b>14 034</b>	<b>3 351</b>	<b>218 590</b>
Dettes rattachées					238
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>218 828</b>

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit	56 086	6 099	6 611	611	69 407
Dettes envers la clientèle	101 303	13 500	5 105	2 762	122 670
<b>Total</b>	<b>157 389</b>	<b>19 599</b>	<b>11 716</b>	<b>3 373</b>	<b>192 077</b>
Dettes rattachées					233
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>192 310</b>

## Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

en millions d'euros	31.12.2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>					
Bons de caisse			18	21	39
Titres de créances négociables	48 355	12 409	786	270	61 820
Emprunts obligataires			17		17
Autres dettes représentées par un titre	1				1
<b>Total</b>	<b>48 356</b>	<b>12 409</b>	<b>821</b>	<b>291</b>	<b>61 877</b>
Dettes rattachées					48
<b>Valeur au bilan</b>					<b>61 925</b>
<b>Dettes subordonnées</b>					
Dettes subordonnées à durée déterminée			1 163	2 554	3 717
Dettes subordonnées à durée indéterminée				4 797	4 797
<b>Total</b>			<b>1 163</b>	<b>7 351</b>	<b>8 514</b>
Dettes rattachées					158
<b>Valeur au bilan</b>					<b>8 672</b>

en millions d'euros	31.12.2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>					
Bons de caisse				32	32
Titres de créances négociables	46 372	16 718	441	195	63 726
Emprunts obligataires		97		89	186
Autres dettes représentées par un titre					
<b>Total</b>	<b>46 372</b>	<b>16 815</b>	<b>441</b>	<b>316</b>	<b>63 944</b>
Dettes rattachées					61
<b>Valeur au bilan</b>					<b>64 005</b>
<b>Dettes subordonnées</b>					
Dettes subordonnées à durée déterminée			522	3 041	3 563
Dettes subordonnées à durée indéterminée				4 460	4 460
<b>Total</b>			<b>522</b>	<b>7 501</b>	<b>8 023</b>
Dettes rattachées					6
<b>Valeur au bilan</b>					<b>8 029</b>

## Garanties financières en risque données par maturité

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Garanties financières données	11	38			49

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2009				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Garanties financières données	23	56			79

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 «Risque de marché».

## 3.4 Dérivés de couverture

(Cf. Rapport de gestion - Chapitre «Gestion des risques - Gestion du bilan - Risques financiers structurels»)

### Instruments dérivés de couverture par type de risques

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010			31.12.2009		
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montant Notionnel	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montant Notionnel
<b>COUVERTURE DE JUSTE VALEUR</b>	<b>681</b>	<b>1 058</b>	<b>59 965</b>	<b>737</b>	<b>742</b>	<b>44 202</b>
Taux d'intérêt	482	646	25 081	376	639	22 955
Capitaux propres			21			4
Change	199	412	34 863	361	103	21 243
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>501</b>	<b>100</b>	<b>7 369</b>	<b>630</b>	<b>21</b>	<b>7 649</b>
Taux d'intérêt	501	52	7 203	613	6	7 613
Capitaux propres		48	166			
Change				17	15	36
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER</b>	<b>2</b>	<b>115</b>	<b>4 825</b>	<b>4</b>	<b>35</b>	<b>2 493</b>
<b>TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE</b>	<b>1 184</b>	<b>1 273</b>	<b>72 159</b>	<b>1 371</b>	<b>798</b>	<b>54 344</b>

## ■ NOTE 4 : NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

### 4.1 Produits et charges d'intérêts

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Sur opérations avec les établissements de crédit	905	1 792
Sur opérations avec la clientèle	3 469	4 204
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	517	551
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	187	518
Sur opérations de location-financement	54	54
<b>Produits d'intérêts<sup>(1)</sup></b>	<b>5 132</b>	<b>7 119</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	(823)	(1 819)
Sur opérations avec la clientèle	(747)	(1 070)
Sur dettes représentées par un titre	(819)	(1 147)
Sur dettes subordonnées	(288)	(186)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(246)	(605)
Sur opérations de location-financement	(39)	(38)
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>(2 962)</b>	<b>(4 865)</b>

<sup>(1)</sup> Dont 162 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2010 contre 186 millions d'euros au 31 décembre 2009.

### 4.2 Commissions nettes

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010			31.12.2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	82	(36)	46	74	(88)	(14)
Sur opérations avec la clientèle	363	(64)	299	379	(41)	338
Sur opérations sur titres (y compris courtage)	1 176	(526)	650	1 007	(405)	602
Sur opérations de change	10	(13)	(3)	12	(11)	1
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan (y compris courtage)	1 676	(610)	1 066	1 723	(797)	926
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	425	(90)	335	395	(108)	287
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	83	(13)	70	70	(11)	59
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>3 815</b>	<b>(1 352)</b>	<b>2 463</b>	<b>3 660</b>	<b>(1 461)</b>	<b>2 199</b>



### 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Dividendes reçus	177	52
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	150	(247)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	9	25
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	700	109
Résultat de la comptabilité de couverture		(1)
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>1 036</b>	<b>(62)</b>

L'évolution du spread émetteur a engendré une charge en PNB de -33 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre une charge de -504 millions d'euros au 31 décembre 2009 sur les émissions structurées évaluées à la juste valeur.

### Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	199	(167)	32
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	167	(199)	(32)
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>			
Variations de juste valeur des éléments couverts	44	(47)	(3)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	47	(44)	3
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
<b>Total résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>457</b>	<b>(457)</b>	

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2009		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	390	(379)	11
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	379	(391)	(12)
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>			
Variations de juste valeur des éléments couverts	40	(28)	12
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	28	(40)	(12)
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
<b>Total résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>837</b>	<b>(838)</b>	<b>(1)</b>

## 4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Dividendes reçus	52	55
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	45	46
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	(12)	(23)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur prêts et créances	(20)	(20)
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>65</b>	<b>58</b>

<sup>(1)</sup> Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8.

## 4.5 Produits et charges nets des autres activités

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Autres produits nets de l'activité d'assurance	6	4
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	1	3
Produits nets des immeubles de placement		1
Autres produits (charges) nets	(43)	(29)
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>(36)</b>	<b>(21)</b>

## 4.6 Charges générales d'exploitation

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Charges de personnel	(2 481)	(2 201)
Impôts et taxes	(35)	(49)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(1 166)	(1 062)
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(3 682)</b>	<b>(3 312)</b>

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de Crédit Agricole CIB.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2010 est donnée ci-dessous :

<i>en milliers d'euros hors taxe</i>	2010					2009	
	Ernst & Young	PriceWaterhouse-Coopers	Deloitte	KPMG	Autres	Total	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	6 558	6 866	70	281	295	14 070	15 520
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	3 430	1 103	2			4 535	484
<b>Total</b>	<b>9 988</b>	<b>7 969</b>	<b>72</b>	<b>281</b>	<b>295</b>	<b>18 605</b>	<b>16 004</b>

## 4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(154)</b>	<b>(161)</b>
- immobilisations corporelles	(104)	(111)
- immobilisations incorporelles	(50)	(50)
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
- immobilisations corporelles	1	2
- immobilisations incorporelles		
<b>Total</b>	<b>(153)</b>	<b>(159)</b>

## 4.8 Coût du risque

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>(639)</b>	<b>(1 922)</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	(29)	(46)
Prêts et créances	(509)	(1 694)
Autres actifs	(2)	(6)
Engagements par signature	(4)	(157)
Risques et charges	(95)	(19)
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>242</b>	<b>165</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	20	
Prêts et créances	133	56
Autres actifs	3	
Engagements par signature	12	6
Risques et charges	74	103
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>(397)</b>	<b>(1 757)</b>
Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	(19)	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(151)	(46)
Récupérations sur prêts et créances amorties	20	44
Pertes sur engagements par signature	(42)	
Autres pertes	(49)	(10)
<b>Coût du risque</b>	<b>(638)</b>	<b>(1 769)</b>

## 4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
Plus-values de cession	1	4
Moins-values de cession		(2)
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>(14)</b>	<b>20</b>
Plus-values de cession	5	21
Moins-values de cession	(19)	(1)
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>(13)</b>	<b>22</b>

## 4.10 Impôts sur les bénéfices

### Charge d'impôts

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Produit (charge) d'impôt courant	861	(149)
Produit (charge) d'impôt différé	(1 170)	530
<b>Produit (charge) d'impôt de la période</b>	<b>(309)</b>	<b>381</b>

### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

#### ■ Au 31.12.2010

<i>en millions d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
<b>Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisitions et résultat des sociétés mises en équivalence</b>	<b>1 212</b>	<b>34,43%</b>	<b>(417)</b>
Effet des différences permanentes		1,98%	(24)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-7,01%	85
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-5,61%	68
Effet de l'imposition à taux réduit		-0,08%	1
Effet des autres éléments		1,82%	(22)
<b>Taux et charge effectif d'impôt</b>		<b>25,53%</b>	<b>(309)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2010.

#### ■ Au 31.12.2009

<i>en millions d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
<b>Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisitions et résultat des sociétés mises en équivalence</b>	<b>(790)</b>	<b>34,43%</b>	<b>272</b>
Effet des différences permanentes		0,13%	1
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		17,97%	142
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-6,84%	(54)
Effet de l'imposition à taux réduit		0,63%	5
Effet des autres éléments		1,90%	15
<b>Taux et charge effectif d'impôt</b>		<b>48,22%</b>	<b>381</b>

## 4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

en millions d'euros	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	Total
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi			
Variation de juste valeur		(41)	(54)		(95)		(95)
Transfert en compte de résultat		(17)			(17)		(17)
Variation de l'écart de conversion	129				129		129
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				(22)	(22)		(22)
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence						94	94
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part du Groupe)</b>	<b>129</b>	<b>(58)</b>	<b>(54)</b>	<b>(22)</b>	<b>(5)</b>	<b>94</b>	<b>89</b>
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part minoritaire)</b>	<b>35</b>	<b>(1)</b>		<b>1</b>	<b>35</b>		<b>35</b>
<b>Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010<sup>(1)</sup></b>	<b>164</b>	<b>(59)</b>	<b>(54)</b>	<b>(21)</b>	<b>30</b>	<b>94</b>	<b>124</b>
Variation de juste valeur		132	53		185		185
Transfert en compte de résultat		5			5		5
Variation de l'écart de conversion	(41)				(41)		(41)
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi							
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence						(33)	(33)
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du Groupe)</b>	<b>(41)</b>	<b>137</b>	<b>53</b>		<b>149</b>	<b>(33)</b>	<b>116</b>
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part minoritaire)</b>	<b>(4)</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>		<b>(4)</b>		<b>(4)</b>
<b>Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009<sup>(1)</sup></b>	<b>(45)</b>	<b>136</b>	<b>54</b>		<b>145</b>	<b>(33)</b>	<b>112</b>

<sup>(1)</sup> Les données «total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente» se décomposent comme suit :

en millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009
Montant brut	(60)	213
Impôt	1	(77)
<b>Total net</b>	<b>(59)</b>	<b>136</b>

## ■ NOTE 5 : INFORMATIONS SECTORIELLES

### Définition des secteurs d'activité

La définition des métiers de Crédit Agricole CIB est conforme à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

### Présentation des pôles métiers

Le portefeuille d'activités s'articule autour de cinq pôles.

La banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international et de financements structurés : financements de projets, financements aéronautiques, financements maritimes, financements d'acquisition, financements immobiliers, commerce international.

La banque de marchés et d'investissement réunit les activités de

marchés de capitaux (trésorerie, change, commodities, dérivés de taux, marchés de la dette et dérivés actions), celles de banque d'investissement (conseil en fusions & acquisitions et primaire actions) ainsi que les activités de courtage sur actions réalisées par CA Cheuvreux et CLSA et sur futures par Newedge.

Depuis la mise en œuvre du plan de recentrage en septembre 2008, les activités en extinction ont été isolées dans un pôle distinct. Il regroupe les dérivés exotiques actions, les activités de corrélation et les portefeuilles de CDO, CLO, ABS.

Ces trois pôles constituent la quasi-totalité du pôle Banque de Financement et d'Investissement de Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole CIB est également présent dans le domaine de la banque privée à l'international au travers de ses implantations en Suisse, au Luxembourg, à Monaco, en Espagne et au Brésil.

La gestion pour compte propre et divers reprend les éléments non opérationnels des métiers précédents.

## 5.1 Information par secteur opérationnel

en millions d'euros	31.12.2010						
	Banque de Financement	Banque de Marchés et d'Investissement	Activités en extinction	Total Banque de Financement et d'Investissement	Banque Privée à l'international	Gestion pour compte propre & Divers	Total
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 657</b>	<b>2 880</b>	<b>(374)</b>	<b>5 163</b>	<b>541</b>	<b>(6)</b>	<b>5 698</b>
Charges de fonctionnement	(832)	(2 501)	(108)	(3 441)	(385)	(9)	(3 835)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 825</b>	<b>379</b>	<b>(482)</b>	<b>1 722</b>	<b>156</b>	<b>(15)</b>	<b>1 863</b>
Coût du risque	(164)	(118)	(340)	(622)	(16)		(638)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 661</b>	<b>261</b>	<b>(822)</b>	<b>1 100</b>	<b>140</b>	<b>(15)</b>	<b>1 225</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	138	1		139			139
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(6)			(6)	(7)		(13)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 793</b>	<b>262</b>	<b>(822)</b>	<b>1 233</b>	<b>133</b>	<b>(15)</b>	<b>1 351</b>
Impôts sur les bénéfices	(456)	(84)	265	(275)	(25)	(9)	(309)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1 337</b>	<b>178</b>	<b>(557)</b>	<b>958</b>	<b>108</b>	<b>(24)</b>	<b>1 042</b>
Intérêts minoritaires	(23)	(6)		(29)	(8)		(37)
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>1 314</b>	<b>172</b>	<b>(557)</b>	<b>929</b>	<b>100</b>	<b>(24)</b>	<b>1 005</b>
<b>Actifs sectoriels dont :</b>							
- parts dans les entreprises mises en équivalence				1 097	6		1 103
- écarts d'acquisition liés aux opérations de la période				(2)	39		37
<b>Total actif</b>				<b>703 355</b>	<b>12 837</b>		<b>716 192</b>

en millions d'euros	31.12.2009						
	Banque de Financement	Banque de Marchés et d'Investissement	Activités en extinction	Total Banque de Financement et d'Investissement	Banque Privée à l'international	Gestion pour compte propre & Divers	Total
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 928</b>	<b>3 219</b>	<b>(1 347)</b>	<b>3 800</b>	<b>487</b>	<b>141</b>	<b>4 428</b>
Charges de fonctionnement	(775)	(2 204)	(124)	(3 103)	(356)	(12)	(3 471)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 153</b>	<b>1 015</b>	<b>(1 471)</b>	<b>697</b>	<b>131</b>	<b>129</b>	<b>957</b>
Coût du risque	(931)	(96)	(737)	(1 764)	(5)		(1 769)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>222</b>	<b>919</b>	<b>(2 208)</b>	<b>(1 067)</b>	<b>126</b>	<b>129</b>	<b>(812)</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	117			117			117
Gains ou pertes nets sur autres actifs	5	7		12		10	22
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>344</b>	<b>926</b>	<b>(2 208)</b>	<b>(938)</b>	<b>126</b>	<b>139</b>	<b>(673)</b>
Impôts sur les bénéfices	(61)	(209)	719	449	(22)	(46)	381
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>283</b>	<b>717</b>	<b>(1 489)</b>	<b>(489)</b>	<b>104</b>	<b>93</b>	<b>(292)</b>
Intérêts minoritaires	(26)	(7)		(33)	(6)		(39)
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>257</b>	<b>710</b>	<b>(1 489)</b>	<b>(522)</b>	<b>98</b>	<b>93</b>	<b>(331)</b>
<b>Actifs sectoriels dont :</b>							
- parts dans les entreprises mises en équivalence				883	30		913
- écarts d'acquisition liés aux opérations de la période				(7)	(4)		(11)
<b>Total actif</b>				<b>704 964</b>	<b>7 468</b>		<b>712 432</b>

## 5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

en millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	Résultat net Part Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels	Résultat net Part Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels
France (y compris DOM-TOM)	129	2 233	532 342	(1 004)	1 375	540 971
Autres pays de l'Union européenne	81	918	46 295	159	1 094	49 853
Autres pays d'Europe	127	508	14 472	167	540	15 607
Amérique du Nord	242	735	62 885	(27)	305	53 313
Amériques Centrale et du Sud	12	48	765	5	29	461
Afrique et Moyen Orient	121	126	4 575	142	137	4 451
Asie et Océanie (hors Japon)	288	987	34 553	254	893	28 535
Japon	5	143	20 305	(27)	55	19 241
<b>Total</b>	<b>1 005</b>	<b>5 698</b>	<b>716 192</b>	<b>(331)</b>	<b>4 428</b>	<b>712 432</b>



## ■ NOTE 6 : NOTES RELATIVES AU BILAN

### 6.1 Caisse, banques centrales

en millions d'euros	31.12.2010		31.12.2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	26		33	
Banques centrales <sup>(1)</sup>	19 374	757	23 793	1 536
<b>Valeur au bilan</b>	<b>19 400</b>	<b>757</b>	<b>23 826</b>	<b>1 536</b>

<sup>(1)</sup> Les créances et les dettes rattachées ne sont plus isolées; les montants publiés au 31 décembre 2009 ont été reclassés en conséquence.

### 6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

en millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	388 407	384 660
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	124	100
<b>Valeur au bilan</b>	<b>388 531</b>	<b>384 760</b>
Dont titres prêtés	2 999	674

#### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

en millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009
Créances sur la clientèle <sup>(1)</sup>	435	318
Titres reçus en pension livrée	54 560	37 976
Titres détenus à des fins de transaction	82 212	79 461
- Effets publics et valeurs assimilées	33 601	37 878
- Obligations et autres titres à revenu fixe <sup>(2)</sup>	31 839	29 424
- Actions et autres titres à revenu variable <sup>(3)</sup>	16 772	12 159
Instruments dérivés	251 200	266 905
<b>Valeur au bilan</b>	<b>388 407</b>	<b>384 660</b>

<sup>(1)</sup> Dont crédits en cours de syndication.

<sup>(2)</sup> Y compris les OPCVM monétaires et obligataires.

<sup>(3)</sup> Y compris les OPCVM actions.

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

en millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009
Titres à la juste valeur par résultat sur option	124	100
- Obligations et autres titres à revenu fixe <sup>(1)</sup>	16	14
- Actions et autres titres à revenu variable <sup>(2)</sup>	108	86
<b>Valeur au bilan</b>	<b>124</b>	<b>100</b>

<sup>(1)</sup> Y compris les OPCVM monétaires et obligataires.

<sup>(2)</sup> Y compris les OPCVM actions.

## Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	361 185	379 669
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>361 185</b>	<b>379 669</b>

## Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Titres vendus à découvert	25 486	28 694
Titres donnés en pension livrée	56 321	55 160
Dettes représentées par un titre	31 828	29 731
Instruments dérivés	247 550	266 084
<b>Valeur au bilan</b>	<b>361 185</b>	<b>379 669</b>

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur les taux d'intérêts.

## 6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie dans la note annexe 3.2 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

## 6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010			31.12.2009 <sup>(1)</sup>		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	8 486	5	66	11 024	18	5
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 242	85	93	11 069	75	82
Actions et autres titres à revenu variable	561	120	17	460	67	17
Titres de participation non consolidés	809	147	11	665	190	15
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>19 098<sup>(2)</sup></b>	<b>357</b>	<b>187</b>	<b>23 218</b>	<b>350</b>	<b>119</b>
Impôts		(73)	(53)		(53)	(31)
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts)</b>	<b>19 098</b>	<b>284</b>	<b>134</b>	<b>23 218</b>	<b>297</b>	<b>88</b>

<sup>(1)</sup> Les créances rattachées ne sont plus isolées; les montants publiés au 31 décembre 2009 ont été reclassés en conséquence.

<sup>(2)</sup> dont AFS à revenu fixe dépréciés = 173 millions d'euros  
 AFS à revenu variable dépréciés = 506 millions d'euros  
 Aucune garantie reçue sur encours dépréciés  
 Aucun impayé significatif < 90 jours  
 517 millions d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2010.

## 6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	29 813	26 584
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	5 431	9 251
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>	5 902	1 763
Valeurs reçues en pension		144
Titres reçus en pension livrée	41 751	38 470
Prêts subordonnés	27	30
Titres non cotés sur un marché actif	376	944
Autres prêts et créances	3	3
<b>Total</b>	<b>71 970</b>	<b>66 175</b>
Créances rattachées	148	164
Dépréciations	(537)	(465)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>71 581</b>	<b>65 874</b>

### Prêts et créances sur la clientèle

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	9 934	9 234
Autres concours à la clientèle	101 103	94 794
Titres reçus en pension livrée	35 187	32 593
Prêts subordonnés	450	459
Titres non cotés sur un marché actif	7 950	8 872
Avances en comptes courants d'associés	53	3
Comptes ordinaires débiteurs	5 980	5 876
<b>Total</b>	<b>160 657</b>	<b>151 831</b>
Créances rattachées	534	468
Dépréciations	(3 875)	(3 625)
<b>Valeur nette</b>	<b>157 316</b>	<b>148 674</b>
<b>Opérations de location financement</b>		
Location-financement immobilier	349	356
<b>Total</b>	<b>349</b>	<b>356</b>
Créances rattachées	2	3
<b>Valeur nette</b>	<b>351</b>	<b>359</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>157 667</b>	<b>149 033</b>

Au cours de l'année 2010, Crédit Agricole CIB a apporté 5 719 millions d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF), contre 5 383 millions d'euros en 2009. Crédit Agricole CIB conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

Par ailleurs, au cours de l'année 2010, Crédit Agricole CIB a apporté 3 410 millions d'euros de créances à la Banque de France dans le cadre de son refinancement.

Au 31 décembre 2010, Crédit Agricole CIB n'a effectué aucun tirage des lignes de refinancement ainsi obtenues auprès de la Banque de France.

## 6.6 Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2009	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2010
Créances sur les établissements de crédit	465		89	(34)	25	(8)	537
Créances sur la clientèle	3 625	(7)	498	(489)	169	79	3 875
<i>dont dépréciations collectives</i>	2 163			(120)	94		2 137
Actifs disponibles à la vente	565		41	(117)	21	7	517
Autres actifs financiers	41		4	(16)	1	(2)	28
<b>Total des dépréciations d'actifs financiers</b>	<b>4 696</b>	<b>(7)</b>	<b>632</b>	<b>(656)</b>	<b>216</b>	<b>76</b>	<b>4 957</b>

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2008	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2009
Créances sur les établissements de crédit	310		159	(5)	1		465
Créances sur la clientèle	2 664		1 647	(653)	(32)	(1)	3 625
<i>dont dépréciations collectives</i>	1 397		789		(23)		2 163
Actifs disponibles à la vente	533	11	70	(64)	6	9	565
Autres actifs financiers	17		26	(2)			41
<b>Total des dépréciations des actifs financiers</b>	<b>3 524</b>	<b>11</b>	<b>1 902</b>	<b>(724)</b>	<b>(25)</b>	<b>8</b>	<b>4 696</b>

## 6.7 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

### Dettes envers les établissements de crédit

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Comptes et emprunts	55 960	48 394
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	4 229	4 211
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	5 734	6 867
Titres donnés en pension livrée	19 312	21 013
<b>Total</b>	<b>75 272</b>	<b>69 407</b>
Dettes rattachées	67	67
<b>Valeur au bilan</b>	<b>75 339</b>	<b>69 474</b>

### Dettes envers la clientèle

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Comptes ordinaires créditeurs	29 829	24 965
Autres dettes envers la clientèle	73 317	62 092
Titres donnés en pension livrée	40 172	35 613
<b>Total</b>	<b>143 318</b>	<b>122 670</b>
Dettes rattachées	171	166
<b>Valeur au bilan</b>	<b>143 489</b>	<b>122 836</b>

## 6.8 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Crédit Agricole CIB ne dispose pas de portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

## 6.9 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Dettes représentées par un titre</b>		
Bons de caisse	39	32
Titres de créances négociables	61 820	63 726
Emprunts obligataires	17	186
Autres dettes représentées par un titre	1	
<b>Total</b>	<b>61 877</b>	<b>63 944</b>
Dettes rattachées	48	61
<b>Valeur au bilan</b>	<b>61 925</b>	<b>64 005</b>
<b>Dettes subordonnées</b>		
Dettes subordonnées à durée déterminée	3 717	3 563
Dettes subordonnées à durée indéterminée	4 797	4 460
<b>Total</b>	<b>8 514</b>	<b>8 023</b>
Dettes rattachées	158	6
<b>Valeur au bilan</b>	<b>8 672</b>	<b>8 029</b>

## 6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Impôts courants	1 667	256
Impôts différés	2 644	3 699
<b>Total actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>4 311</b>	<b>3 955</b>
Impôts courants	352	314
Impôts différés	260	223
<b>Total passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>612</b>	<b>537</b>

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>2 802</b>	<b>66</b>
Charges à payer non déductibles	136	
Provisions pour risques et charges non déductibles	1 028	
Autres différences temporaires <sup>(1)</sup>	1 638	66
<b>Impôts différés / Réserves latentes</b>	<b>(8)</b>	<b>134</b>
Actifs disponibles à la vente		19
Couvertures de flux de trésorerie	(17)	123
Gains et pertes / Ecart actuariels	9	(8)
<b>Impôts différés / Résultat</b>	<b>37</b>	<b>247</b>
<b>Effet des compensations</b>	<b>(187)</b>	<b>(187)</b>
<b>Total impôt différé</b>	<b>2 644</b>	<b>260</b>

<sup>(1)</sup> La part d'impôts différés relative aux déficits reportables pour 2010 est de 1 414 millions d'euros.

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

## 6.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers

### Comptes de régularisation et actifs divers

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Autres actifs</b>	<b>46 255</b>	<b>52 710</b>
Comptes de stocks et emplois divers	370	443
Débiteurs divers	34 109	37 544
Comptes de règlements	11 776	14 723
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>4 268</b>	<b>4 034</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	2 486	1 986
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	136	846
Produits à recevoir	377	446
Charges constatées d'avance	87	67
Autres comptes de régularisation	1 182	689
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>50 523</b>	<b>56 744</b>

### Comptes de régularisation et passifs divers

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Autres passifs<sup>(1)</sup></b>	<b>39 361</b>	<b>44 925</b>
Comptes de règlements	13 909	20 885
Créditeurs divers	25 451	24 039
Versement restant à effectuer sur titres	1	1
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>7 327</b>	<b>5 016</b>
Comptes d'encaissement et de transfert <sup>(2)</sup>	1 792	1 757
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	2 500	1 082
Produits constatés d'avance	589	406
Charges à payer	1 424	1 476
Autres comptes de régularisation	1 022	295
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>46 688</b>	<b>49 941</b>

<sup>(1)</sup> Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

<sup>(2)</sup> Les montants sont indiqués en net.

## 6.12 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

en millions d'euros	31.12.2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2010
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Valeur brute	1 509		72	(27)	77	4	1 635
Amortissements et Dépréciations <sup>(1)</sup>	(795)		(104)	28	(34)	(2)	(907)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>714</b>		<b>(32)</b>	<b>1</b>	<b>43</b>	<b>2</b>	<b>728</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	477		51	(12)	15	(1)	530
Amortissements et Dépréciations	(309)		(51)	9	(9)		(360)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>168</b>			<b>(3)</b>	<b>6</b>	<b>(1)</b>	<b>170</b>

<sup>(1)</sup> Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple

en millions d'euros	31.12.2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2009
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Valeur brute	1 478		65	(30)	(5)	1	1 509
Amortissements et dépréciations <sup>(1)</sup>	(716)		(111)	25	5	2	(795)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>762</b>		<b>(46)</b>	<b>(5)</b>		<b>3</b>	<b>714</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	453	(8)	44	(9)	(3)		477
Amortissements et dépréciations	(272)	8	(50)	5			(309)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>181</b>		<b>(6)</b>	<b>(4)</b>	<b>(3)</b>		<b>168</b>

<sup>(1)</sup> Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple

## 6.13 Provisions

en millions d'euros	31.12.2009	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2010
Risques d'exécution des engagements par signature	313		4	(244)	(11)	1	(50)	13
Engagements sociaux (retraites) et assimilés <sup>(1)</sup>	432		31	(102)	(9)	20	31	403
Litiges divers <sup>(2)</sup>	358		137	(34)	(69)	17	41	450
Autres risques	72		45	(3)	(9)	3	(58)	50
<b>Total</b>	<b>1 175</b>		<b>217</b>	<b>(383)</b>	<b>(98)</b>	<b>41</b>	<b>(36)</b>	<b>916</b>

<sup>(1)</sup> dont 271 millions d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4 ainsi que 6 millions d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

<sup>(2)</sup> Au 31 décembre 2010, l'encours de provisions pour litiges divers, qui est de 450 millions d'euros, se décompose comme suit :

- litiges fiscaux : 126 millions d'euros
- litiges juridiques : 324 millions d'euros

en millions d'euros	31.12.2008	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2009
Risques d'exécution des engagements par signature	162		157		(6)			313
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	446		95	(66)	(41)	(1)	(1)	432
Litiges divers	463		33	(26)	(118)	7	(1)	358
Autres risques	85		7	(4)	(12)	(1)	(3)	72
<b>Total</b>	<b>1 156</b>		<b>292</b>	<b>(96)</b>	<b>(177)</b>	<b>5</b>	<b>(5)</b>	<b>1 175</b>



## 6.14 Capitaux propres

### Composition du capital au 31 décembre 2010

Au 31 décembre 2010, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires de Crédit Agricole CIB	Nombre d'actions au 31.12.2010	% du capital	% des droits de vote
Crédit Agricole S.A.	218 290 365	97,33%	97,33%
SACAM développement <sup>(2)</sup>	5 002 014	2,23%	2,23%
Delfinances <sup>(1)</sup>	985 562	0,44%	0,44%
Personnes physiques	16	ns	ns
<b>Total</b>	<b>224 277 957</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

<sup>(1)</sup> détenu par le groupe Crédit Agricole S.A.

<sup>(2)</sup> détenu par le groupe Crédit Agricole.

La valeur nominale des actions est de 27 euros. Ces actions sont entièrement libérées.

### Actions de préférence

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission en millions de dollars	31.12.2010 en millions d'euros	31.12.2009 en millions d'euros
Crédit Agricole CIB Preferred Funding LLC	décembre 98	230	172	160
Crédit Agricole CIB Preferred Funding II LLC	juin 02	320	239	222
		<b>550</b>	<b>411</b>	<b>382</b>

### Résultat par action

	31.12.2010	31.12.2009
Résultat net part du Groupe de la période (en millions d'euros)	1 005	(331)
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	224 277 957	180 930 175
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	224 277 957	180 930 175
<b>Résultat de base par action (en euros)</b>	<b>4,48</b>	<b>-1,83</b>
<b>Résultat dilué par action (en euros)</b>	<b>4,48</b>	<b>-1,83</b>

### Dividendes

Année de rattachement du dividende	Montant net en millions d'euros
2005	1 551
2006	2 049
2007	
2008	
2009	

Au titre de l'exercice 2010, le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB a proposé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires la mise en distribution de 955 424 096,82 euros.

### Affectation du résultat et fixation du dividende

L'affectation du résultat est proposée dans un projet de résolution présenté par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de Crédit Agricole CIB du 11 mai 2011. Le texte de résolution est le suivant :

L'assemblée générale arrête le résultat bénéficiaire de l'exercice à 1 388 131 632,64 euros.

L'assemblée décide d'affecter la somme de 69 406 581,63 euros à la dotation de la réserve légale la portant ainsi à 387 437 188,90 euros, par application de l'article L 232-10, alinéa 1, du Code du commerce.

Constatant que la Société est dégagée de toutes autres obligations de dotations de réserves et que le bénéfice distribuable s'élève à 2 002 840 398,06 euros après prise en compte du report à nouveau, s'élevant lui même à 684 115 347,05 euros, l'assemblée générale décide de mettre en distribution la somme de 955.424.096,82 euros et d'affecter le solde au Report à Nouveau, qui s'élèvera ainsi à 1 047 416 301,24 euros.

L'Assemblée fixe ainsi le dividende attaché à l'exercice clos le 31 décembre 2010 à 4,26 euros pour chacune des actions ayant droit à ce dividende, soit 224 277 957 actions.

Ce dividende est éligible à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts pour les seuls actionnaires personnes physiques.

L'assemblée générale fixe la date de mise en paiement du dividende au 21 juin 2011.

L'assemblée générale prend acte, conformément à la loi, des distributions faites au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende
2007		-
2008		-
2009		-

## Gestion du capital

La politique de gestion du capital des fonds propres de Crédit Agricole CIB est définie en deux étapes, en étroite collaboration avec son actionnaire majoritaire :

- Respect des objectifs de ratio global défini par le groupe Crédit Agricole S.A. (pourcentage d'allocation de capital par métier du groupe Crédit Agricole) et de ceux discutés avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel ;
- Allocation entre les métiers de Crédit Agricole CIB en fonction de leur profil du risque, de leur rentabilité et du développement recherché.

En application de la réglementation, le groupe Crédit Agricole S.A. doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%. En 2010, comme en 2009, le groupe Crédit Agricole S.A. a répondu aux exigences réglementaires (cf. rapport de gestion, chapitre « Pilier 3 de la réforme Bâle II »).

## 6.15 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle. L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle; ils sont positionnés en «Indéterminé».

en millions d'euros	31.12.2010					
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales		19 400				19 400
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	16 880	102 957	40 324	100 828	127 542	388 531
Instruments dérivés de couverture		994	115	35	40	1 184
Actifs financiers disponibles à la vente	1 370	3 948	5 181	7 305	1 294	19 098
Prêts et créances sur les établissements de crédit		62 975	2 546	3 533	2 527	71 581
Prêts et créances sur la clientèle		66 803	15 817	45 615	29 432	157 667
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3				3
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>18 250</b>	<b>257 080</b>	<b>63 983</b>	<b>157 316</b>	<b>160 835</b>	<b>657 464</b>
Banques centrales		757				757
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		83 843	33 134	105 053	139 155	361 185
Instruments dérivés de couverture		806	215	204	48	1 273
Dettes envers les établissements de crédit		61 510	2 871	10 011	947	75 339
Dettes envers la clientèle		124 363	12 613	4 078	2 435	143 489
Dettes représentées par un titre		48 404	12 409	821	291	61 925
Dettes subordonnées		158		1 163	7 351	8 672
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		20				20
<b>Total passifs financiers par échéance</b>		<b>319 861</b>	<b>61 242</b>	<b>121 330</b>	<b>150 227</b>	<b>652 660</b>

en millions d'euros	31.12.2009					
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales		23 826				23 826
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	12 245	65 540	48 741	125 793	132 441	384 760
Instruments dérivés de couverture		1 147	145	32	47	1 371
Actifs financiers disponibles à la vente	1 125	3 991	7 380	8 197	2 525	23 218
Prêts et créances sur les établissements de crédit		54 364	3 330	5 916	2 264	65 874
Prêts et créances sur la clientèle		56 288	19 919	44 920	27 906	149 033
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>13 370</b>	<b>205 156</b>	<b>79 515</b>	<b>184 858</b>	<b>165 183</b>	<b>648 082</b>
Banques centrales		1 536				1 536
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		73 440	30 721	134 366	141 142	379 669
Instruments dérivés de couverture		473	194	109	22	798
Dettes envers les établissements de crédit		56 153	6 099	6 611	611	69 474
Dettes envers la clientèle		101 377	13 516	5 151	2 792	122 836
Dettes représentées par un titre		46 434	16 815	441	315	64 005
Dettes subordonnées				524	7 505	8 029
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		16				16
<b>Total passifs financiers par échéance</b>		<b>279 429</b>	<b>67 345</b>	<b>147 202</b>	<b>152 387</b>	<b>646 363</b>

## ■ NOTE 7 : AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

### 7.1 Détail des charges de personnel

<i>en millions d'euros</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
Salaires et traitements <sup>(1)</sup>	(1 943)	(1 700)
Autres charges sociales	(465)	(427)
Intéressement et participation	(33)	(1)
Impôts et taxes sur rémunération	(40)	(73)
<b>Total charges de personnel</b>	<b>(2 481)</b>	<b>(2 201)</b>

<sup>(1)</sup> Dont charges relatives aux paiements à base d'action pour 90,3 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 12,4 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les charges de personnel comprennent les charges relatives aux paiements à base d'action pour les montants suivants :

- au titre de plans de stocks options, Crédit Agricole CIB a comptabilisé une charge de 9,5 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 12,4 millions d'euros au 31 décembre 2009 ;

- au titre de la rémunération variable différée versée aux professionnels des marchés, Crédit Agricole CIB a comptabilisé une charge de 80,8 millions d'euros au 31 décembre 2010.

### 7.2 Effectif fin de période

<i>en ETP : Equivalent Temps Plein</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
France	4 876	4 687
International	9 827	9 646
<b>Total</b>	<b>14 703</b>	<b>14 333</b>

### 7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, Crédit Agricole CIB n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein de Crédit Agricole CIB divers régimes de retraite obligatoire à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises Agirc/Arrco, complété notamment par un régime supplémentaire de type « article 83 ».

## 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

### Variation dette actuarielle

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	<b>936</b>	<b>833</b>
Ecart de change	85	19
Coût des services rendus sur la période	36	30
Coût financier	45	40
Cotisations employés	11	8
Modifications, réductions et liquidations de régime	1	3
Variation de périmètre		
Prestations versées (obligatoire)	(42)	(45)
(Gains) / pertes actuariels	23	48
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	<b>1 095</b>	<b>936</b>

### Détail de la charge comptabilisée au résultat

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Coût des services rendus	36	30
Coût financier	45	40
Rendement attendu des actifs	(36)	(32)
Amortissement du coût des services passés		5
(Gains) / pertes actuariels nets		38
Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régime	1	(3)
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actifs		
<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>46</b>	<b>78</b>

### Variation de juste valeur des actifs et des droits à remboursement

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1</b>	<b>704</b>	<b>638</b>
Ecart de change	72	20
Rendement attendu des actifs	36	32
Gains / (pertes) actuariels	6	11
Cotisations payées par l'employeur	38	35
Cotisations payées par les employés	11	8
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Prestations payées par le fonds	(36)	(40)
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N</b>	<b>831</b>	<b>704</b>

## Position nette

en millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009
<b>Dette actuarielle fin de période</b>		
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus		
Impact de la limitation d'actifs		
<b>Dette actuarielle nette fin de période</b>	<b>1 095</b>	<b>936</b>
<b>Juste valeur des actifs / fin de période</b>	<b>831</b>	<b>704</b>
<b>Position nette (passif) / actif fin de période</b>	<b>(264)</b>	<b>(232)</b>

Eléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (Montants en millions d'euros)	31.12.2010
Ecart actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	31
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)	
<b>Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année</b>	<b>31</b>
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	54

Information sur les actifs des régimes <sup>(1)</sup>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Composition des actifs</b>		
% d'obligations	46%	79%
% d'actions	21%	12%
% autres actifs	33%	9%

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	2010	2009
Taux d'actualisation <sup>(2)</sup>	4,13%	5,16%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4,78%	4,50%
Taux attendus d'augmentation des salaires <sup>(3)</sup>	3,56%	4,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux	2,58%	4,50%

<sup>(1)</sup> Calculé sur la base des actifs de Crédit Agricole CIB (société-mère) en France en 2009 et sur l'ensemble du périmètre en 2010.

<sup>(2)</sup> Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

<sup>(3)</sup> Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

## 7.5 Autres engagements sociaux

Crédit Agricole CIB associe ses salariés à son développement et à ses résultats à travers différents dispositifs.

Au titre de l'accord de participation, la réserve spéciale est calculée selon la formule légale depuis 2005 conformément aux dispositions des articles D 3324-1 à D 3324-9 du Code du travail. Elle est répartie entre les bénéficiaires proportionnellement au salaire brut avec instauration d'une rémunération plancher et limitation du montant des droits par instauration d'un plafond.

Au titre de l'intéressement, un nouvel accord a été signé pour les années 2010, 2011 et 2012. Cet accord conserve les principes de l'accord antérieur, conclu pour les exercices 2007, 2008 et 2009. Il associe les salariés à l'amélioration du coefficient d'exploitation et de la performance globale, avant incidence d'éléments de nature exceptionnelle.

Les montants distribués au cours des cinq derniers exercices sont les suivants :

Exercice	Année de versement	Participation en millions d'euros	Intéressement en millions d'euros
2009	2010		
2008	2009		2,4 <sup>(1)</sup>
2007	2008		
2006	2007		41,5
2005	2006		37,1

<sup>(1)</sup> Prime exceptionnelle d'intéressement d'un montant brut uniforme individuel de 500 euros.

Une distribution d'intéressement en 2011 devrait intervenir au titre de l'exercice 2010

Crédit Agricole CIB dispose par ailleurs d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) venant compléter les dispositifs susmentionnés. Il propose un choix diversifié de fonds communs de placement. Crédit Agricole CIB complète les versements volontaires par le versement d'un abondement : le taux de l'abondement

est de 150 % pour l'exercice 2010, dans la limite de 1 000 euros de versement par an (selon l'accord du 25 mars 2010 valable jusqu'au 31 décembre 2010). Le taux de l'abondement a été reconduit à l'identique pour l'exercice 2011 (selon l'accord du 20 janvier 2011 valable jusqu'au 31 décembre 2011).

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB verse des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail.

## 7.6 Paiements à base d'actions

Dans le cadre des autorisations données par les assemblées générales extraordinaires de Crédit Agricole S.A. des 21 mai 2003 et du 17 mai 2006, trois plans d'options d'achat d'actions de Crédit Agricole S.A. avaient été mis en œuvre par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. au profit des collaborateurs de Crédit Agricole CIB.

### Plans d'attribution d'options de l'année 2004

Le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. du 23 juin 2004, sur autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mai 2003, a procédé à l'attribution d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. en faveur des dirigeants et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales dont Crédit Agricole CIB. Au total, le nombre d'actions attribuées dans le cadre de ce plan pour Crédit Agricole CIB est de 5 168 000 titres, au prix d'exercice de 20,48 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du conseil de Crédit Agricole S.A.

### Plans d'attribution d'options de l'année 2005

Le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. du 19 juillet 2005 a procédé, au profit d'un nouveau salarié de Crédit Agri-

cole CIB à l'attribution de 5 000 options au prix d'exercice de 20,99 euros, ce prix correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion de ce conseil.

### Plans d'attribution d'options de l'année 2006

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de Crédit Agricole S.A. du 17 mai 2006, le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A., en date du 18 juillet 2006, a fixé les modalités d'attribution d'un plan d'options d'achat d'actions et donné pouvoir au Président pour procéder à sa mise en œuvre.

Ainsi, un plan d'options d'achat d'actions à destination des dirigeants sociaux et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales portant pour Crédit Agricole CIB sur 5 416 500 options au prix unitaire de 33,61 euros a été mis en place par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. le 6 octobre 2006.

La période d'exercice des plans d'avril et de décembre 2003, du plan de juillet 2004 et du plan de juillet 2005 étant ouverte il a été procédé, conformément aux décisions du Conseil d'Administration, à l'ajustement des nombres d'options et des prix d'exercices de ces quatre plans afin de tenir compte des opérations sur le capital de novembre 2003 et de janvier 2007 et juin 2008.

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des plans existants au 31 décembre 2010 sont décrites dans les tableaux ci-après :

## ■ Description des 3 plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. précités

Plans d'options d'achats d'actions Crédit Agricole S.A.	2004	2005	2006	Total
Date de l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. autorisant les plans	21.05.2003	21.05.2003	17.05.2006	
Date du Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A.	23.06.2004	19.07.2005	18.07.2006	
Date d'attribution des options	05.07.2004	19.07.2005	06.10.2006	
Durée du plan	7 ans	7 ans	7 ans	
Durée de la période d'inaccessibilité	4 ans	4 ans	4 ans	
Date de départ de l'exercice des options	05.07.2008	19.07.2009	06.10.2010	
Date d'expiration des options	05.07.2011	19.07.2012	07.10.2013	
Nombre d'attributaires Crédit Agricole CIB	588	1	745	
Nombre d'options attribuées aux collaborateurs de Crédit Agricole CIB	5 635 253	5 452	5 905 952	
Prix d'exercice	18,78 euros	19,25 euros	30,83 euros	<b>11 546 657</b>
Conditions de performance	non	non	non	
Conditions en cas de départ du Groupe				
Démission	perte	perte	perte	
Licenciement	perte	perte	perte	
Retraite	maintien	maintien	maintien	
Décès	maintien <sup>(2)</sup>	maintien <sup>(2)</sup>	maintien <sup>(2)</sup>	
Nombre d'options				
attribuées aux 10 plus gros bénéficiaires <sup>(3)</sup>	436 122	5 000	425 189	
attribuées aux mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB <sup>(1)</sup>	185 351		196 240	
Méthode de valorisation utilisée	Black et Scholes	Black et Scholes	Black et Scholes	

<sup>(1)</sup> Mandataires sociaux au moment de l'attribution.

<sup>(2)</sup> Maintien en cas de levée par les ayants droit dans les six mois suivant le décès.

<sup>(3)</sup> Hors mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB.

## ■ Principales hypothèses retenues pour la valorisation des plans d'option

Crédit Agricole S.A. évalue les options attribuées et refacture une charge déterminée à la date d'attribution des plans calculée à partir de la valeur de marché des options du jour de l'attribution. Seules les hypothèses relatives à la population des bénéficiaires (perte des droits en cas de démission ou de licenciement) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition et donner lieu à un réajustement de la charge.

Plans	Date d'attribution		
	05.07.2004	19.07.2005	06.10.2006
Durée de vie estimée	5 ans	5 ans	7 ans
Taux de perte de droit	5 %	5 %	1,25 %
Taux de dividende estimé	3,34 %	3,22 %	3,03 %
Volatilité à la date d'attribution	25 %	25 %	28 %

Le modèle de Black et Scholes a été retenu pour l'ensemble des plans de souscription d'actions Crédit Agricole S.A.

## 7.7 Rémunérations des dirigeants

Ont été retenus comme dirigeants de Crédit Agricole CIB les membres du Comité exécutif et les membres du Conseil d'Administration de Crédit Agricole CIB.

La composition du Comité exécutif figure dans le chapitre Gouvernance et Contrôle Interne, du présent document de référence.

Les rémunérations versées et avantages accordés aux membres du comité exécutif en 2010 s'établissent comme suit :

- avantages à court terme : 14,2 millions d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature ;
- avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2010 : 5 millions d'euros au titre des engagements sur indemnités de fin de carrière

et sur les régimes de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe ;

- autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif ;
- Indemnités de fin de contrat de travail : il n'y a pas eu de versement effectué en 2010 au titre des indemnités de fin de contrat de travail.

Les membres du Conseil d'Administration de Crédit Agricole CIB ont perçu au titre de 2010 un montant global de jetons de présence de 0,5 millions d'euros au titre de leur mandat chez Crédit Agricole CIB.



## ■ NOTE 8 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

### Engagements donnés et reçus

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>159 636</b>	<b>159 102</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>115 736</b>	<b>111 157</b>
• Engagements en faveur d'établissements de crédit	13 932	13 670
• Engagements en faveur de la clientèle	101 804	97 487
Ouverture de crédits confirmés	101 268	95 628
- Ouverture de crédits documentaires	11 824	9 020
- Autres ouvertures de crédits confirmés	89 444	86 608
Autres engagements en faveur de la clientèle	536	1 859
<b>Engagements de garantie</b>	<b>43 900<sup>(1)</sup></b>	<b>47 945</b>
• Engagements d'ordre d'établissements de crédit	6 136	13 409
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 598	2 609
Autres garanties	3 538	10 800
• Engagements d'ordre de la clientèle	37 764	34 536
Cautions immobilières	2 336	2 030
Garanties financières	6 923	6 207
Autres garanties d'ordre de la clientèle	28 505	26 299
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>147 906</b>	<b>130 721</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>27 214</b>	<b>24 697</b>
• Engagements reçus d'établissements de crédit	20 491	24 173
• Engagements reçus de la clientèle	6 723	524
<b>Engagements de garantie</b>	<b>120 692</b>	<b>106 024</b>
• Engagements reçus d'établissements de crédit	10 580	11 093
• Engagements reçus de la clientèle	110 112	94 931
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	22 648	17 135
Autres garanties reçues	87 464	77 796

<sup>(1)</sup> Dont 1 264 millions d'euros de garanties financières données sur engagements de hors bilan pour lesquelles les contreparties sont douteuses ou sous surveillance et pour lesquelles le montant attendu d'appel est estimé à 49 millions d'euros (cf. note 3.3 «Garanties financières en risque données par maturité»).

### Actifs donnés en garantie de passif

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Titres prêtés	3 243	2 511
Dépôts de garantie sur opérations de marché	18 202	19 865
Titres et valeurs donnés en pension	115 805	111 786
<b>Total</b>	<b>137 250</b>	<b>134 162</b>

Les montants représentent les titres prêtés, les titres et valeurs donnés en pension, ainsi que les dépôts de garantie sur opérations de marché.

### Garanties détenues

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par le Groupe Crédit Agricole CIB et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élèvent à 134 milliards d'euros au 31 décembre 2010 contre 113 mil-

liards d'euros au 31 décembre 2009. Elles correspondent principalement aux pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB n'en possède ni au 31 décembre 2010, ni au 31 décembre 2009.

## ■ NOTE 9 : RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

### Principes retenus par Crédit Agricole CIB

Les reclassements hors de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction », ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

### Reclassements effectués par Crédit Agricole CIB

En application de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, Crédit Agricole CIB a réalisé en 2010, comme elle l'avait fait au cours des exercices précédents, des reclassements tels que permis par l'amendement de la norme IAS 39. Les informations sur ces reclassements sont données ci-dessous.

#### ■ Nature, justification et montant des reclassements opérés

Crédit Agricole CIB a opéré au cours de l'année 2010 des reclassements des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « prêts et créances » pour les actifs financiers pour lesquels Crédit Agricole CIB a changé d'intention de gestion, qui est désormais de conserver ces actifs financiers dans un avenir prévisible, et non plus de les céder à court terme.

Ces reclassements opérés au cours de la période concernent des opérations de syndication.

Pour les actifs reclassés au cours de l'année 2010, le tableau ci-dessous reprend leur valeur en date de reclassement ainsi que leur valeur à la clôture. De même est reprise dans le tableau la valeur au 31 décembre 2010 des actifs reclassés antérieurement à 2010 et toujours à l'actif de Crédit Agricole CIB à cette date :

en millions d'euros	Total actifs reclassés		Actifs reclassés en 2010			Actifs reclassés antérieurement		Actifs reclassés antérieurement	
	Valeur au bilan 31.12.2010	Valeur de marché estimée 31.12.2010	Valeur de reclassement	Valeur au bilan 31.12.2010	Valeur de marché estimée 31.12.2010	Valeur au bilan 31.12.2010	Valeur de marché estimée 31.12.2010	Valeur au bilan 31.12.2009	Valeur de marché estimée 31.12.2009
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	7 647	7 061	76	76	76	7 571	6 985	8 904	8 097

#### ■ Variation de juste valeur comptabilisée en résultat relative aux actifs reclassés

La variation de juste valeur comptabilisée en résultat relative aux actifs reclassés au cours de l'année 2010 est reprise dans le tableau ci-dessous.

	Variation de juste valeur comptabilisée	
	En 2010, à la date de reclassement	En 2009
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	-	(3)

## ■ Contribution des actifs transférés au résultat depuis le reclassement

L'impact en résultat des actifs transférés se décompose comme suit :

en millions d'euros	Impact résultat avant impôt, depuis le reclassement							
	Actifs reclassés en 2010		Actifs reclassés antérieurement à 2010					
	Impact 2010		Impact cumulé au 31.12.2009		Impact 2010		Impact cumulé au 31.12.2010	
	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances			(19)	(836)	47	238	28	(598)

## ■ Informations complémentaires

A la date de reclassement, les actifs financiers reclassés sur 2010 présentent des taux d'intérêt effectifs compris entre 1,7% et 2,2% avec des flux de trésorerie futurs non actualisés estimés à 80 millions d'euros.

## ■ NOTE 10 : JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

## 10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

en millions d'euros	31.12.2010		31.12.2009	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<b>Actifs</b>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	71 581	71 581	65 874	65 829
Prêts et créances sur la clientèle	157 667	156 962	149 033	147 878
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
<b>Passifs</b>				
Dettes envers les établissements de crédit	75 339	75 339	69 474	69 474
Dettes envers la clientèle	143 489	143 489	122 836	122 836
Dettes représentées par un titre	61 925	61 907	64 005	64 027
Dettes subordonnées	8 672	8 672	8 029	8 029

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## 10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

### Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

#### ■ Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

<i>en millions d'euros</i>	<b>Total 31.12.2010</b>	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>	<b>Total 31.12.2009</b>	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>388 407</b>	<b>84 938</b>	<b>295 067</b>	<b>8 402</b>	<b>384 660</b>	<b>80 977</b>	<b>292 725</b>	<b>10 958</b>
Créances sur la clientèle	435		435		318		318	
Titres reçus en pension livrée	54 560		54 560		37 976		37 976	
Titres détenus à des fins de transaction	82 212	79 472	1 529	1 211	79 461	73 621	5 068	772
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	<i>33 601</i>	<i>33 601</i>			<i>37 878</i>	<i>37 878</i>		
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	<i>31 839</i>	<i>29 135</i>	<i>1 493</i>	<i>1 211</i>	<i>29 424</i>	<i>25 054</i>	<i>3 598</i>	<i>772</i>
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	<i>16 772</i>	<i>16 736</i>	<i>36</i>		<i>12 159</i>	<i>10 689</i>	<i>1 470</i>	
Instruments dérivés	251 200	5 466	238 543	7 191	266 905	7 356	249 363	10 186
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>124</b>	<b>16</b>	<b>108</b>		<b>100</b>	<b>14</b>	<b>86</b>	
Titres à la juste valeur par résultat sur option	124	16	108		100	14	86	
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	<i>16</i>	<i>16</i>			<i>14</i>	<i>14</i>		
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	<i>108</i>		<i>108</i>		<i>86</i>		<i>86</i>	
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>19 098</b>	<b>16 860</b>	<b>2 238</b>		<b>23 218</b>	<b>20 272</b>	<b>2 946</b>	
Effets publics et valeurs assimilées	8 486	8 486			11 024	11 024		
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 242	7 976	1 266		11 069	8 887	2 182	
Actions et autres titres à revenu variable	1 370	398	972		1 125	361	764	
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>1 184</b>		<b>1 184</b>		<b>1 371</b>		<b>1 371</b>	
<b>Total actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>408 813</b>	<b>101 814</b>	<b>298 597</b>	<b>8 402</b>	<b>409 349</b>	<b>101 263</b>	<b>297 128</b>	<b>10 958</b>

## ■ Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

<i>en millions d'euros</i>	<b>Total 31.12.2010</b>	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>	<b>Total 31.12.2009</b>	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>361 185</b>	<b>5 589</b>	<b>351 656</b>	<b>3 940</b>	<b>379 669</b>	<b>7 557</b>	<b>364 846</b>	<b>7 266</b>
Titres vendus à décou- vert	25 486		25 486		28 694		28 694	
Titres donnés en pension livrée	56 321		56 321		55 160		55 160	
Dettes représentées par un titre	31 828		31 828		29 731		29 731	
Instruments dérivés	247 550	5 589	238 021	3 940	266 084	7 557	251 261	7 266
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>								
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>1 273</b>		<b>1 273</b>		<b>798</b>		<b>798</b>	
<b>Total passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>362 458</b>	<b>5 589</b>	<b>352 929</b>	<b>3 940</b>	<b>380 467</b>	<b>7 557</b>	<b>365 644</b>	<b>7 266</b>

### Changements de modèles de valorisation

Aucun transfert significatif entre les niveaux 1 et 2 n'est intervenu sur la période.

### Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Au 31 décembre 2010, les instruments financiers dont la valorisation repose sur des données non observables (niveau 3) comprennent essentiellement :

- des parts de CDO à sous-jacents immobiliers américains ;
- des couvertures sur certains des CDO à sous-jacents immobiliers américains mentionnés ci-dessus ;
- des produits de type CDO indexés sur du risque de crédit corporates (activités de corrélation) ;
- dans une moindre mesure, d'autres produits dérivés de taux, d'actions et de crédit.

### Méthode de valorisation

- La méthodologie d'évaluation des CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains est décrite dans la partie gestion des risques du rapport de gestion.
- La valorisation des CDO corporates est faite à l'aide d'un modèle de pricing qui distribue les pertes anticipées en fonction de la subordination des transactions. Ce modèle utilise à la fois des données observables (marges sur les « Credit default Swaps ») et des données dont l'observabilité s'était fortement dégradée (corrélations issues de CDO sur panier type de noms corporates). Crédit Agricole CIB a adapté son modèle pour tenir compte de cette dégradation et l'actualise régulièrement. En particulier, sur les tranches seniors les plus illiquides, Crédit Agricole CIB a introduit des paramètres de valorisation adaptés à son appréciation du risque intrinsèque de ses expositions.

■ Variation du solde des instruments financiers valorisés sur un modèle de valorisation de niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

en millions d'euros	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
	Total	Titres détenus à des fins de transaction	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Instruments dérivés
<b>Solde d'ouverture (01.01.2010)</b>	<b>10 958</b>	<b>772</b>		<b>772</b>		<b>10 186</b>
Gains /pertes de la période	(1 945)	(93)		(93)		(1 852)
<i>Comptabilisés en résultat</i>	<i>(1 945)</i>	<i>(93)</i>		<i>(93)</i>		<i>(1 852)</i>
<i>Comptabilisés en capitaux propres</i>						
Achats de la période	940	532		532		408
Ventes de la période	(1 073)					(1 073)
Emissions de la période						
Dénouements de la période	(355)					(355)
Transferts	(123)					(123)
<i>Transferts vers niveau 3</i>						
<i>Transferts hors niveau 3</i>	<i>(123)</i>					<i>(123)</i>
<b>Solde de clôture (31.12.2010)<sup>(1)</sup></b>	<b>8 402</b>	<b>1 211</b>		<b>1 211</b>		<b>7 191</b>

<sup>(1)</sup> Le solde de clôture au 31 décembre 2010 des actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 intègre 44 millions d'euros de juste valeur d'instruments financiers initialement présentés au 31 décembre 2009 en expositions passives pour un montant de 1 428 millions d'euros.

Les gains et pertes provenant des actifs financiers détenus au bilan à la date de clôture s'élèvent à -1 618 millions d'euros.

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrés en «Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat».

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

en millions d'euros	Passifs financiers détenus à des fins de transaction						
	Total	Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers la clientèle	Dettes envers les établissements de crédit	Instruments dérivés
<b>Solde d'ouverture (01.01.2010)<sup>(1)</sup></b>	<b>7 266</b>						<b>7 266</b>
Gains /pertes de la période	(1 466)						(1 466)
<i>Comptabilisés en résultat</i>	<i>(1 466)</i>						<i>(1 466)</i>
<i>Comptabilisés en capitaux propres</i>							
Achats de la période	414						414
Ventes de la période	(1 939)						(1 939)
Emissions de la période							
Dénouements de la période	(129)						(129)
Transferts	(206)						(206)
<i>Transferts vers niveau 3</i>							
<i>Transferts hors niveau 3</i>	<i>(206)</i>						<i>(206)</i>
<b>Solde de clôture (31.12.2010)</b>	<b>3 940</b>						<b>3 940</b>

<sup>(1)</sup> Le solde de clôture au 31 décembre 2010 des actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 intègre 44 millions d'euros de juste valeur d'instruments financiers initialement présentés au 31 décembre 2009 en expositions passives pour un montant de 1 428 millions d'euros.

Les gains et pertes provenant des passifs financiers détenus au bilan à la date de clôture s'élèvent à 1 147 millions d'euros.

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrés en «Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat».

Les gains et pertes de la période provenant des actifs et passifs détenus au bilan à la date de la clôture (-0,5 milliard d'euros environ) comprennent essentiellement :

- l'effet des variations de valeurs constatées sur les parts de CDO à sous-jacents immobiliers américains et leurs couvertures, à hauteur de +1,8 milliard d'euros environ ;
- la variation de valeur d'autres produits dérivés de taux, de crédit ou d'actions, et en particulier des CDO corporates valorisés sur la base de données devenues non observables, à hauteur de -2,3 milliards d'euros environ.

Le montant de juste valeur (et de sa variation) sur ces seuls produits n'est cependant pas représentatif. En effet, ces produits sont très largement couverts par d'autres, plus simples et individuellement valorisés à partir de données jugées observables. Les valorisations (et leurs variations) de ces produits de couverture, en grande partie symétriques à celles des produits valorisés sur la base de données jugées non observables, n'apparaissent pas, elles, dans le tableau ci-dessus.

Durant la période, le montant de justes valeurs des instruments financiers transférés hors du niveau 3 s'élève à 329 millions d'euros environ. Ces transferts résultent essentiellement, de par l'effet de l'écoulement du temps, de l'arrivée dans des horizons d'observabilité de la maturité de certains paramètres de valorisation.

Analyse de la sensibilité des instruments financiers valorisés sur un modèle de valorisation de niveau 3

Au 31 décembre 2010, la sensibilité aux paramètres utilisés dans les modèles selon des hypothèses alternatives raisonnables s'élève à 209 millions d'euros environ (portant majoritairement sur les activités en cours d'arrêt : 108 millions d'euros sur les CDO à sous-jacents résidentiels américains et 89 millions d'euros sur les activités de CDO corporates).

Le calibrage des sensibilités est effectué de manière indépendante du Front Office, à partir notamment de données de consensus :

- **CDO corporates** : l'ampleur de l'incertitude de la corrélation de défaut (paramètre non observable) est déterminée à partir de l'écart-type entre les données de consensus relatives à des indices standards ;
- **Tranches super senior de CDO d'ABS** : l'ampleur de l'incertitude est estimée de manière forfaitaire (modification de 10% des scénarii de pertes) ;
- **Produits dérivés actions** : méthode identique à celle utilisée pour les CDO corporates (écart-type par rapport aux consensus) mais appliquée aux paramètres de volatilité aux dividendes et corrélation standard ;
- **Produits dérivés de taux** : un choc de 2% est appliqué sur les corrélations principales (taux/change et change/taux).

## 10.3 Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Marge différée au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>297</b>	<b>361</b>
Marge différée générée par les nouvelles transactions de l'année	51	93
Comptabilisé en résultat durant la période		
Amortissement et transactions annulées/remboursées/échues	(107)	(157)
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant l'année		
<b>Marge différée en fin de période</b>	<b>241</b>	<b>297</b>

## ■ NOTE 11 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Pas d'événement significatif intervenu après la clôture.



## ■ NOTE 12 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2010

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	(a)	Implantation	Méthode	% de contrôle		% d'intérêt	
				31.12. 2010	31.12. 2009	31.12. 2010	31.12. 2009
<b>Société mère</b>							
Crédit Agricole CIB (SA)		France	mère	100,00	100,00	100,00	100,00
<b>Etablissements bancaires et financiers</b>							
Banco Crédit Agricole Brasil SA	N	Brésil	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Banque Saudi Fransi - BSF		Arabie Saoudite	mise en équivalence	31,11	31,11	31,11	31,11
Calyon Algérie		Algérie	intégration globale	100,00	99,99	100,00	99,99
Calyon Bank Polska SA	L	Pologne	intégration globale		100,00		100,00
Crédit Agricole Yatirim Bankasi Turk AS	N	Turquie	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Australia Limited	N	Australie	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB China Limited	N	Chine	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Merchant Bank Asia Ltd	N	Singapour	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Saudi Fransi Limited	N/C	Arabie Saoudite	intégration proportionnelle		55,00		55,00
Crédit Agricole CIB Services Private Limited	E	Inde	intégration globale	100,00		100,00	
Crédit Agricole CIB ZAO Russia	N	Russie	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Financement (Suisse)	CC	Suisse	mise en équivalence		20,00		20,00
Crédit Agricole Luxembourg		Luxembourg	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Suisse		Suisse	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Suisse (Bahamas)		Bahamas	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Foncier de Monaco		Monaco	intégration globale	70,13	70,13	68,95	68,95
Finanziaria Indosuez International Ltd		Suisse	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
LF Investments LP		Etats-Unis	intégration globale	99,00	99,00	99,00	99,00
Newedge (groupe)		France	intégration proportionnelle	50,00	50,00	50,00	50,00
PJSC CIB Crédit Agricole Ukraine	N	Ukraine	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
UBAF		France	intégration proportionnelle	47,01	47,01	47,01	47,01
<b>Sociétés de bourse</b>							
Crédit Agricole Securities (USA) Inc	N	Etats-Unis	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Cheuvreux North America, Inc		Etats-Unis	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Cheuvreux Espana S.A.		Espagne	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Cheuvreux International Ltd		Royaume-Uni	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Cheuvreux Nordic AB SB		Suède	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Cheuvreux S.A.		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Lyonnais Securites Asia BV (groupe)		Hong-Kong	intégration globale	100,00	100,00	98,88	98,88
Cheuvreux/CLSA/Global Portfolio Trading Pte Ltd.	E	Singapour	intégration globale	100,00		100,00	

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	(a)	Implantation	Méthode	% de contrôle		% d'intérêt	
				31.12. 2010	31.12. 2009	31.12. 2010	31.12. 2009
<b>Sociétés d'investissement</b>							
Amundi Ibérica SGIIC SA		Espagne	mise en équivalence	45,00	45,00	45,00	45,00
CAAM Distribution AV	F	Espagne	mise en équivalence		45,00		45,00
CAAM Espana Holding	F	Espagne	mise en équivalence		45,00		45,00
CAFI Kedros		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CAI BP Holding		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Air Finance SA	N	France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Capital Market Asia BV	N	Pays-Bas	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon Capital Market International		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Holdings Limited	N	Royaume-Uni	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB UK IH	N	Royaume-Uni	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Global Partners Inc. (groupe)	N	Etats-Unis	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)	N	Japon	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Doumer Finance SAS		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Doumer Philemon	F	France	intégration globale		100,00		100,00
Fininvest		France	intégration globale	98,27	98,27	98,27	98,27
Fletirec (groupe)		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
IPFO		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Mescas		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
SAFEC		Suisse	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
<b>Sociétés de crédit-bail et de location</b>							
Cardinalimmo		France	intégration globale	49,61	49,61	49,61	49,61
Financière Immobilière Crédit Agricole CIB	N	France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
<b>Assurances</b>							
CAIRS Assurance SA		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
<b>Divers</b>							
Aguadana SL		Espagne	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Aylesbury BV		Royaume-Uni	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Bletchley Investments Ltd		Royaume-Uni	intégration globale	82,22	82,22	100,00	100,00
CA Brasil DTVM		Brésil	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Conseil SA		Luxembourg	intégration globale	99,99	99,99	99,99	99,99
Calixis Finance		France	intégration globale	100,00	89,80	100,00	89,80
Calliope srl		Italie	intégration globale	100,00	90,00	67,00	60,30
Calyce PLC		Royaume-Uni	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd	N	Hong Kong	intégration globale	99,99	99,99	99,99	99,99
Crédit Agricole CIB Global Banking	N	France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Chauray Contrôle SAS	ns	France	intégration proportionnelle		34,00		34,00
CLIFAP		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CLINFIM		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	(a)	Implantation	Méthode	% de contrôle		% d'intérêt	
				31.12. 2010	31.12. 2009	31.12. 2010	31.12. 2009
Crédit Agricole CIB Financial Products Guernesey Ltd		Royaume-Uni	intégration globale	<b>99,90</b>	99,90	<b>99,90</b>	99,90
Crédit Agricole CIB Financial Solutions	N	France	intégration globale	<b>99,72</b>	99,72	<b>99,72</b>	99,72
Crédit Agricole CIB LP	N	France	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
Crédit Agricole CIB Preferred Funding II LLC	N	Etats-Unis	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
Crédit Agricole CIB Preferred Funding LLC	N	Etats-Unis	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
Crédit Agricole Private Banking Levante		Espagne	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
Crédit Agricole Private Banking Norte		Espagne	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
DGAD International SARL		Luxembourg	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
EDELAAR EESV	L	Pays Bas	intégration globale		90,00		80,00
Ester Finance Titrisation		France	intégration globale	<b>100,00</b>	99,99	<b>100,00</b>	99,99
European NPL S.A.		Luxembourg	intégration globale	<b>60,00</b>	60,00	<b>67,00</b>	67,00
Fonds Alcor		Hong Kong	intégration globale	<b>98,76</b>	98,76	<b>98,76</b>	98,76
Himalia PLC		Royaume-Uni	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
Immobilière Sirius SA		Luxembourg	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
INCA Sarl		Luxembourg	intégration globale	<b>65,00</b>	65,00	<b>65,00</b>	65,00
Indosuez Finance Ltd		Royaume-Uni	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
Island Refinancing Srl		Italie	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>67,00</b>	67,00
Korea 21st Century Trust		Corée du Sud	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
LDF 65 (SPV)		Luxembourg	intégration globale	<b>64,94</b>	65,00	<b>64,94</b>	65,00
LSF Italian Finance Company SRL		Italie	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>67,00</b>	67,00
Lyane BV		Pays-Bas	intégration globale	<b>65,00</b>	65,00	<b>65,00</b>	65,00
MERISMA		France	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
Sagrantino BV		Pays-Bas	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>67,00</b>	67,00
Sagrantino Italy srl		Italie	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>67,00</b>	67,00
SNC Doumer		France	intégration globale	<b>99,94</b>	99,94	<b>99,94</b>	99,94
SNC Shaun		France	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00

(a) Entrées (E) dans le périmètre.

Sorties du périmètre car les entités sont non significatives (ns), fusionnées (F), liquidées (L), scindées (SD), cédées (C), consolidées dans un palier (P), ne remplissent plus les critères de consolidation (CC).

Mode (M) de consolidation modifié.

Changement de nom (N).

# → RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 de l'annexe qui décrit le changement de méthode de comptabilisation des écarts actuariels des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi ainsi que les nouvelles normes et interprétations applicables, notamment la révision des normes IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » et IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

## II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.
- Comme indiqué dans les notes 1.3 et 10.2 de l'annexe aux états financiers, votre groupe utilise des modèles internes pour la détermination de la juste valeur de certains instruments financiers non cotés sur un marché actif. Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle des modèles utilisés, les hypothèses retenues et les modalités de prise en compte des risques associés à ces instruments.
- Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers, votre groupe a procédé à des estimations pour intégrer la variation de son propre risque de crédit dans la valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur par résultat. Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet.

- Comme indiqué dans les notes 1.3 et 2.5 de l'annexe aux états financiers, votre groupe a procédé à des tests de dépréciation de la valeur des écarts d'acquisition. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, ainsi que les principaux paramètres et hypothèses utilisés et nous nous sommes assurés du caractère approprié de la présentation qui en est faite dans les notes annexes aux états financiers.
- Votre groupe procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation et les dépréciations de titres de capitaux propres non consolidés, les engagements liés aux régimes de retraites et avantages sociaux futurs, les provisions pour risques opérationnels, les provisions pour risques juridiques et les actifs d'impôts différés. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 16 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT  
Catherine Pariset Pierre Clavié

ERNST & YOUNG ET AUTRES  
Pierre Hurstel



# 5

## COMPTES INDIVIDUELS

arrêtés par le Conseil d'administration en date du 22 février 2011  
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 11 mai 2011

ÉTATS FINANCIERS DE CRÉDIT AGRICOLE CIB (SA) .....	216
NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS.....	220
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	250

# → ÉTATS FINANCIERS DE CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK (SA)

## ■ BILAN ACTIF

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31.12.2010	31.12.2009
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>153 720</b>	<b>150 151</b>
Caisse, banques centrales, C.C.P.		18 882	22 924
Effets publics et valeurs assimilées	4, 4.2, 4.3 et 4.4	33 563	43 294
Créances sur les établissements de crédit	2	101 275	83 933
<b>Opérations avec la clientèle</b>	3, 3.1, 3.2, 3.3. et 3.4	<b>121 829</b>	<b>111 423</b>
<b>Opérations sur titres</b>		<b>62 933</b>	<b>59 650</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	4, 4.2, 4.3 et 4.4	47 944	45 880
Actions et autres titres à revenu variable	4 et 4.2	14 989	13 770
<b>Valeurs immobilisées</b>		<b>8 439</b>	<b>8 664</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	5, 5.1 et 6	735	627
Parts dans des entreprises liées	5, 5.1 et 6	7 338	7 748
Immobilisations incorporelles	6	91	97
Immobilisations corporelles	6	275	192
<b>Actions propres</b>			
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>		<b>309 237</b>	<b>317 175</b>
Autres actifs	7	78 014	86 024
Comptes de régularisation	7	231 223	231 151
<b>Total actif</b>		<b>656 158</b>	<b>647 063</b>



## ■ BILAN PASSIF

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31.12.2010	31.12.2009
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>113 268</b>	<b>116 666</b>
Banques centrales, C.C.P.		757	1 536
Dettes envers les établissements de crédit	9	112 511	115 130
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>		<b>131 694</b>	<b>109 897</b>
Comptes d'épargne à régime spécial			
Autres dettes	10.1, 10.2 et 10.3	131 694	109 897
<b>Dettes représentées par un titre</b>	11.1 et 11.2	<b>78 275</b>	<b>78 958</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>		<b>311 757</b>	<b>322 026</b>
Autres passifs	12	86 850	95 922
Comptes de régularisation	12	224 907	226 104
<b>Dépréciations et dettes subordonnées</b>		<b>12 065</b>	<b>11 801</b>
Dépréciation pour risques et charges	13	2 932	3 327
Dettes subordonnées	14	9 133	8 474
<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>		<b>105</b>	<b>105</b>
<b>Capitaux propres (hors FRBG)</b>	15	<b>8 993</b>	<b>7 610</b>
Capital souscrit		6 056	6 056
Primes liées au capital		502	502
Réserves		350	314
Écart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		13	18
Report à nouveau		684	
Résultat de l'exercice		1 388	720
<b>Total passif</b>		<b>656 158</b>	<b>647 063</b>

## ■ HORS BILAN

<i>en millions d'euros</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>224 515</b>	<b>231 934</b>
Engagements de financement	105 319	105 426
Engagements de garantie	78 858	90 256
Engagements sur titres	1 893	2 893
Autres engagements donnés <sup>(1)</sup>	38 445	33 359
<b>Engagements reçus</b>	<b>147 520</b>	<b>43 298</b>
Engagements de financement <sup>(2)</sup>	33 029	26 332
Engagements de garantie <sup>(2)(3)</sup>	110 272	12 002
Engagements sur titres	1 751	2 787
Autres engagements reçus	2 467	2 177

<sup>(1)</sup> Dont 5 719 millions d'euros de créances apportées en garantie à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF).

Au 31.12.09, ces créances impactaient les engagements de garantie pour 5 823 millions d'euros.

<sup>(2)</sup> Les engagements de financement et de garanties reçus intègrent au 31.12.2010 ceux reçus de la clientèle (non pris en compte jusqu'au 31.12.2009).

<sup>(3)</sup> Dont 4 671 millions d'euros d'engagements de garantie reçus de Crédit Agricole S.A.

### Hors bilan : autres informations

Opérations de change et emprunts en devises non dénoués : note 17

Opérations sur instruments financiers à terme : notes 18, 18.1, 18.2 et 18.3

## ■ COMPTE DE RÉSULTAT

<i>en millions d'euros</i>	Notes	2010	2009
<b>Produits nets d'intérêts et revenus assimilés</b>		<b>1 371</b>	<b>1 667</b>
Intérêts et produits assimilés	19 et 20	4 311	6 335
Intérêts et charges assimilées	19	(2 940)	(4 668)
<b>Revenus des titres à revenu variable</b>	20	<b>319</b>	<b>410</b>
<b>Commissions nettes</b>	21 et 21.1	<b>902</b>	<b>955</b>
<b>Produits nets sur opérations financières</b>		<b>520</b>	<b>1 116</b>
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation	22	341	909
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de placement et assimilés	23	179	207
<b>Autres produits nets d'exploitation bancaire</b>		<b>227</b>	<b>220</b>
<b>Produit net bancaire</b>		<b>3 339</b>	<b>4 368</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>	24	<b>(2 123)</b>	<b>(1 912)</b>
Frais de personnel	24.1 et 24.2	(1 313)	(1 151)
Autres frais administratifs	24.3	(810)	(761)
<b>Dotations aux amortissements</b>		<b>(78)</b>	<b>(83)</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>1 138</b>	<b>2 373</b>
Coût du risque	25	(594)	(1 691)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>544</b>	<b>682</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	26	(335)	(19)
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>209</b>	<b>663</b>
Résultat net exceptionnel		(2)	0
Impôt sur les bénéfices	27	1 176	45
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux et dépréciations réglementées		5	12
<b>Résultat net</b>		<b>1 388</b>	<b>720</b>

# → NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS

## ■ NOTE 1 : PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de Crédit Agricole CIB sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole CIB est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels an-

nuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'État français	Date de 1 <sup>ère</sup> application : exercices ouverts à compter du
Règlement du CRC relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours	03 décembre 2009 N° 2009-03	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Règlement de l'ANC, pour les établissements de crédit, relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan	07 octobre 2010 N° 2010-04	1 <sup>er</sup> janvier 2010

L'application de ces nouveaux règlements n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de Crédit Agricole CIB sur l'exercice.

Concernant les transactions entre parties liées, Crédit Agricole CIB n'effectue pas d'opérations aux conditions hors-marché.

### Créances

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole CIB à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

### Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

## Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis :
  - \* six mois pour les créances sur les acquéreurs de logement sur contrepartie clientèle Particuliers France et UE (trois mois pour les particuliers hors France et UE) ;
  - \* six mois pour les créances sur preneurs de crédit-bail immobilier / location financement sur contrepartie clientèle Particuliers France et UE (trois mois pour particuliers hors France et UE) ;
  - \* six mois pour les créances sur les collectivités locales France et UE (trois mois pour collectivités locales hors France et UE) ;
  - \* trois mois pour les créances sur administrations centrales, régionales, sur les entités du secteur public (tous territoires) ;
  - \* trois mois pour toutes les autres créances (tous territoires) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole CIB distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

### ■ Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

### ■ Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

## Dépréciations au titre du risque de crédit avéré à titre individuel

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole CIB par voie de dépréciation figurant

en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

## Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée dans la marge d'intérêt sur la durée de vie résiduelle du prêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

## Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement.

Sont provisionnés collectivement, les portefeuilles des contreparties et des pays sous surveillance et des secteurs à risque avéré. Ces provisions visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

### ■ Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

## Opérations sur titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 modifié relatif à la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

## Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17 (cf. paragraphe « reclassement de titres » ci-après), les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

## Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

### ■ Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

### ■ Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres.

Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations.

Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe identifiés comme douteux, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si Crédit Agricole CIB dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. subdivision précédente « Crédit à la clientèle », paragraphe « Provisionnement collectif du risque de crédit »).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat. Les plus ou moins-values de cession des actions et autres titres à revenus variables sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

## Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole CIB dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

## Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02 et à l'instruction 2000-12 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Crédit Agricole CIB satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêts comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

## Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus conformément au CRC 2008-07.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

## Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole CIB détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole CIB utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

## Dates d'enregistrement

Crédit Agricole CIB enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

## Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.



## Pensions livrées, prêts et emprunts de titres

### Pensions livrées

Les éléments d'actif mis en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les éléments reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire, mais celui-ci enregistre à son actif le montant décaissé, représentatif de sa créance sur le cédant.

Les produits et charges relatifs aux titres donnés en pension ou reçus en pension sont rapportés au compte de résultat prorata temporis.

Les titres donnés en pension livrée continuent à faire l'objet des traitements comptables appliqués à la catégorie de portefeuille titres dont ils sont issus.

### Prêts et emprunts de titres

Chez le prêteur, une créance représentative de la valeur comptable des titres prêtés au prix de marché du jour du prêt est inscrite au bilan, en lieu et place des titres prêtés. A chaque arrêté comptable, la créance est évaluée selon les règles applicables aux titres prêtés, y compris l'enregistrement des intérêts courus sur titres de placement et d'investissement.

Chez l'emprunteur, les titres sont inscrits à l'actif en titres de transaction au prix de marché du jour de l'emprunt. Une dette est enregistrée au passif à l'égard du prêteur en « dettes sur titres empruntés », à chaque arrêté comptable, la dette de titres et les titres sont valorisés au prix de marché le plus récent.

## Immobilisations

Crédit Agricole CIB applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, Crédit Agricole CIB applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole CIB, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole CIB sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

## Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,

- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.



## Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts

concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Crédit Agricole CIB applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

## Provisions

Crédit Agricole CIB applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

## Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV<sup>ème</sup> directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres et à l'instruction de la Commission Bancaire 90-01, ces fonds sont constitués par Crédit Agricole CIB à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à

des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

## Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 2003-03 de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

Lorsque les instruments sont évalués à la valeur de marché, celle-ci est déterminée :

- à partir des prix disponibles, s'il existe un marché actif ;
- à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

### Opérations d'échange de taux d'intérêt ou de devises (swaps, FRAs, caps, floors, collars, swaptions)

Crédit Agricole CIB utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins suivantes :

1. maintien de positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ;

2. couverture du risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes ;

3. couverture et gestion du risque global de taux d'intérêt à l'exception des opérations visées en [2] et [4] ;

4. gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction comprenant des swaps de taux d'intérêt ou de devises, ainsi que d'autres instruments financiers à terme de taux d'intérêt, des titres ou des opérations financières équivalentes.

Les charges et les produits relatifs aux opérations visées au paragraphe ci-dessus sont inscrits au compte de résultat respectivement comme suit :

1. prorata temporis, les pertes latentes faisant l'objet d'une provision pour risques et charges,
2. de manière symétrique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble d'éléments couverts,
3. prorata temporis, les gains et pertes latents n'étant pas comptabilisés,
4. en valeur de marché corrigée d'une provision afin de tenir compte des risques de contrepartie et des coûts administratifs futurs afférents aux contrats.

La valeur de marché est déterminée par actualisation des flux futurs suivant la méthode dite du taux zéro coupon.

Les reclassements d'instruments entre les différentes catégories sont, en principe, exclus à l'exception de ceux qui pourraient concerner le transfert de la catégorie [2] vers la catégorie [1] ou [4] en cas d'interruption d'une couverture. Ce transfert est comptabilisé en retenant la valeur nette comptable de l'instrument, ce dernier suivant ensuite les règles de son portefeuille de destination.

Les soultes constatées lors de la mise en place d'un contrat d'échange de taux ou de devises ou lors de la résiliation ou de l'assignation de ce contrat, sont étalées sur la durée de vie résiduelle de l'opération ou de l'élément couvert, sauf pour les contrats faisant l'objet d'une évaluation en valeur de marché, pour lesquels elles sont immédiatement rapportées au résultat.

## Autres opérations de taux ou d'actions

Crédit Agricole CIB utilise divers instruments tels que les futures de taux, les dérivés sur actions, à des fins de négociation ou de couverture d'opérations spécifiques.

Les contrats conclus à des fins de négoce sont évalués à la valeur du marché, et les gains ou pertes correspondants sont portés en compte de résultat.

Les gains ou pertes réalisés et non réalisés, résultant de l'évaluation à la valeur de marché des contrats de couverture spécifique sont répartis sur la durée de vie de l'instrument couvert.

## Opérations de change

Les actifs et passifs en devises sont convertis aux cours de change de fin d'exercice. Les pertes ou gains résultant de ces conversions, ainsi que les différences de change réalisées sur les opérations de l'exercice, sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

## Contrats de change au comptant et à terme

A chaque arrêté comptable, les contrats de change comptant sont évalués au cours de marché au comptant de la devise concernée.

Les opérations de change à terme qualifiées d'opérations de transaction sont comptabilisées en valeur de marché sur la base

## Dérivés de crédits

Crédit Agricole CIB utilise des dérivés de crédits essentiellement à des fins de couverture ou de négociation, sous la forme de Credit Default Swaps (CDS). Les CDS de couverture sont comptabilisés comme des instruments financiers à terme et les primes payées sont enregistrées en résultat prorata temporis. Les contrats conclus à des fins de négoce sont évalués à la valeur du marché, et les gains ou pertes correspondants sont portés en compte de résultat.

## Opérations complexes

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe. Ce choix a pour objectif de traduire la réalité économique de l'opération conformément aux principes de l'image fidèle et de la prédominance de la substance sur l'apparence.

du cours à terme pour la durée restant à courir. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Le résultat des opérations de change à terme, considérées comme des opérations de change au comptant associées à des prêts et des emprunts, est enregistré prorata temporis sur la durée des contrats.

## Options et futures de change

Les options et futures de change sont utilisés à des fins de négoce ou de couverture d'opérations spécifiques.

Les contrats conclus à des fins de négoce sont évalués en valeur de marché et les gains ou pertes correspondants sont portés en compte de résultat.

Les gains ou pertes, réalisés ou non, résultant de l'évaluation à la valeur de marché des contrats de couverture spécifique sont comptabilisés symétriquement à ceux de l'opération couverte.

## Intégration de succursales à l'étranger

Les succursales tiennent des comptabilités autonomes conformes aux règles comptables en vigueur dans les pays où elles sont implantées.

Lors de l'arrêté des comptes, les bilans et comptes de résultat des succursales sont retraités selon les règles comptables françaises, convertis en euros et intégrés à la comptabilité de leur siège après élimination des opérations réciproques.

Les bilans ainsi que les comptes de résultats des succursales étrangères sont convertis en euro aux cours de change de fin d'exercice.

Les gains ou pertes pouvant résulter de cette conversion sont enregistrés au bilan dans la rubrique "Comptes de régularisation".

## Engagements hors bilan

Le hors bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision pour risques et charges enregistrée au passif lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole CIB.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 17 (opérations de change et emprunts en devises non dénoués) et 18 (opérations sur instruments financiers à terme).

## Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion ainsi que l'intéressement sont constatés dans le compte de résultat de

l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né, en « frais de personnel ».

## Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

### Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Crédit Agricole CIB applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1<sup>er</sup> avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, Crédit Agricole CIB provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance

éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

### Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Crédit Agricole CIB n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

## Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre

des activités courantes de Crédit Agricole CIB.

## Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Crédit Agricole CIB étant détenu à 100 % par Crédit Agricole S.A.,

fait partie intégrante du groupe d'intégration fiscale constitué au niveau de Crédit Agricole S.A. Le résultat d'intégration fiscale correspond à la différence entre l'impôt dû par le sous-groupe fiscal Crédit Agricole CIB à Crédit Agricole S.A. et la somme des impôts individuels des filiales faisant partie intégrante du sous-groupe Crédit Agricole CIB. Ce résultat est enregistré sous la rubrique Impôt sur les Sociétés, en charges ou produits.

## ■ NOTE 2 : CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

### Analyse par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2010							31.12.2009
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Comptes et prêts :								
- A vue	5 442				5 442		5 442	4 421
- A terme	10 384	2 444	3 221	2 150	18 199	60	18 259	17 964
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée	67 069	8 430	1 352		76 851	612	77 463	61 456
Prêts subordonnés			341	290	631	2	633	551
Total	82 895	10 874	4 914	2 441	101 123	674	101 797	84 392
Dépréciations					(467)	(55)	(522)	(459)
<b>Valeur nette au bilan</b>					<b>100 656</b>	<b>619</b>	<b>101 275</b>	<b>83 933</b>

Parmi les parties liées, la principale contrepartie est le Crédit Agricole S.A. (16 468 millions d'euros au 31.12.2010 et 11 635 millions d'euros au 31.12.2009).

## ■ NOTE 3 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

### 3.1 Analyse par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2010							31.12.2009
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	1 087	280	198	12	1 577		1 577	1 987
Autres concours à la clientèle	20 091	10 926	42 501	22 068	95 586	337	95 923	88 101
Titres reçus en pension livrée	20 927	3 084			24 011	13	24 024	20 698
Comptes ordinaires débiteurs	1 452				1 452	4	1 456	1 614
Dépréciations					(1 025)	(126)	(1 151)	(977)
<b>Valeur nette au bilan</b>					<b>121 601</b>	<b>228</b>	<b>121 829</b>	<b>111 423</b>

### 3.2 Analyse par zone géographique des bénéficiaires

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
France (y compris DOM-TOM)	24 148	23 345
Autres pays de l'Union Européenne	42 341	40 137
Autres pays d'Europe	4 550	4 636
Amérique du Nord	14 903	13 509
Amérique Centrale et du Sud	12 501	10 233
Afrique et Moyen-Orient	8 607	7 970
Asie et Océanie (hors Japon)	12 159	9 618
Japon	3 417	2 621
<b>Total en principal</b>	<b>122 626</b>	<b>112 069</b>
Créances rattachées	354	331
Dépréciations	(1 151)	(977)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>121 829</b>	<b>111 423</b>

### 3.3 Encours douteux, encours douteux compromis et dépréciations par zone géographique

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010					
	Encours bruts	dont Encours douteux	dont Encours compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dépréciations sur encours compromis	Couverture en %
France (y compris DOM-TOM)	24 148	187	188	(53)	(182)	62,62%
Autres pays de l'Union Européenne	42 341	489	152	(75)	(98)	26,98%
Autres pays d'Europe	4 550	57	10	(26)	(6)	46,93%
Amérique du Nord	14 903	31	237	(13)	(170)	68,26%
Amérique Centrale et du Sud	12 501	124	167	(52)	(150)	69,37%
Afrique et Moyen-Orient	8 607	362	93	(76)	(84)	35,25%
Asie et Océanie (hors Japon)	12 159	49	25	(8)	(17)	34,62%
Japon	3 417	43		(15)		34,88%
Créances rattachées	354	36	90	(36)	(90)	100,00%
<b>Valeur au bilan</b>	<b>122 980</b>	<b>1 378</b>	<b>963</b>	<b>(354)</b>	<b>(797)</b>	<b>49,18%</b>

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2009					
	Encours bruts	dont Encours douteux	dont Encours compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dépréciations sur encours compromis	Couverture en %
France (y compris DOM-TOM)	23 345	170	113	(56)	(106)	57,24%
Autres pays de l'Union Européenne	40 137	1 036	119	(49)	(94)	12,38%
Autres pays d'Europe	4 636	94	7	(20)	(17)	36,63%
Amérique du Nord	13 509	310	216	(103)	(97)	38,02%
Amérique Centrale et du Sud	10 233	344	60	(148)	(54)	50,00%
Afrique et Moyen-Orient	7 970	111	35	(50)	(32)	56,16%
Asie et Océanie (hors Japon)	9 618	26	44	(4)	(29)	47,14%
Japon	2 621	7		(2)		28,57%
Créances rattachées	331	38	78	(38)	(78)	100,00%
<b>Valeur au bilan</b>	<b>112 400</b>	<b>2 136</b>	<b>672</b>	<b>(470)</b>	<b>(507)</b>	<b>34,79%</b>

## 3.4 Analyse par agent économique

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010				
	Encours bruts	dont Encours douteux	dont Encours compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dépréciations sur encours compromis
Particuliers	839	16	4	(8)	(3)
Agriculteurs	202				
Autres professionnels	53	55	17	(28)	(14)
Sociétés financières	36 125	672	303	(87)	(242)
Entreprises	79 895	599	527	(196)	(424)
Collectivités publiques	3 765		24		(23)
Autres agents économiques	1 747				
Créances rattachées	354	36	90	(36)	(90)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>122 980</b>	<b>1 378</b>	<b>963</b>	<b>(354)</b>	<b>(797)</b>

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2009				
	Encours bruts	dont Encours douteux	dont Encours compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dépréciations sur encours compromis
Particuliers	795		152		(54)
Agriculteurs	152		2		(1)
Autres professionnels	100	1			
Sociétés financières	34 512	1 319	113	(180)	(94)
Entreprises	73 000	778	305	(252)	(258)
Collectivités publiques	2 466		22		(22)
Autres agents économiques	1 044				
Créances rattachées	331	38	78	(38)	(78)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>112 400</b>	<b>2 136</b>	<b>672</b>	<b>(470)</b>	<b>(507)</b>

## ■ NOTE 4 : TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE ET D'INVESTISSEMENT

en millions d'euros	31.12.2010					31.12.2009
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées	26 066	7 452			33 518	43 242
- dont surcote restant à amortir		(10)			(10)	(12)
- dont décote restant à amortir		1			1	1
Créances rattachées		45			45	52
Dépréciations						
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>26 066</b>	<b>7 497</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33 563</b>	<b>43 294</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Émis par organismes publics	252	811		20	1 083	2 362
Autres émetteurs	31 180	8 416		7 665	47 261	43 941
- dont surcote restant à amortir		(262)		(2 501)	(2 764)	(2 957)
- dont décote restant à amortir		19		5	24	16
Créances rattachées		74		12	86	110
Dépréciations		(271)		(215)	(486)	(533)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>31 432</b>	<b>9 030</b>	<b>0</b>	<b>7 482</b>	<b>47 944</b>	<b>45 880</b>
Actions et autres titres à revenu variable	14 665	261	132		15 058	13 857
Créances rattachées						3
Dépréciations		(17)	(52)		(69)	(90)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>14 665</b>	<b>244</b>	<b>80</b>		<b>14 989</b>	<b>13 770</b>
<b>Total</b>	<b>72 163</b>	<b>16 771</b>	<b>80</b>	<b>7 482</b>	<b>96 496</b>	<b>102 944</b>
<b>Valeurs estimatives</b>	<b>72 163</b>	<b>17 100</b>	<b>109</b>	<b>5 935</b>	<b>95 307</b>	<b>102 427</b>

### 4.1 Reclassements

Crédit Agricole CIB a réalisé, au 01.10.2008, des reclassements de titres tels que permis par le règlement CRC 2008-17. Les informations sur ces reclassements sont données ci-dessous.

Il n'y a pas eu de reclassements de titres supplémentaires en 2009 et 2010.

#### ■ Nature, justification et montant des reclassements opérés

en millions d'euros	Total actifs reclassés	
	Valeur au bilan 31.12.2010	Valeur de marché estimée 31.12.2010
Titres de transaction à titres d'investissement	6 362	5 805

Les titres de transaction transférés en titres d'investissement correspondent à ceux qui, en date de transfert, ne sont plus négociables sur un marché actif, et pour lesquels Crédit Agricole CIB a changé d'intention de gestion, qui est désormais de conserver ces actifs financiers dans un avenir prévisible ou

jusqu'à l'échéance. Le caractère inactif du marché s'apprécie notamment par la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité, et/ou par des prix disponibles fortement dispersés dans le temps et entre les différents intervenants de marché.

## ■ Contribution des actifs transférés au résultat depuis le reclassement

La contribution des actifs transférés dans le résultat de l'exercice, depuis la date de reclassement comprend l'ensemble des profits,

pertes, produits et charges comptabilisés en résultat ou dans les autres éléments du résultat global.

en millions d'euros	Impact résultat avant impôt, depuis le reclassement (actifs reclassés antérieurement à 2009)									
	Impact cumulé au 31.12.2008		Impact 2009		Impact cumulé au 31.12.2009		Impact 2010		Impact cumulé au 31.12.2010	
	Produits et charges réelles comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réelles comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réelles comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réelles comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réelles comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
Titres de transaction à titres d'investissement	122	(622)	(161)	(181)	(39)	(803)	29	236	(10)	(567)

## 4.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

en millions d'euros	31.12.2010				31.12.2009			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	35 451	33 518	14 857	83 826	33 950	43 242	13 638	90 830
Titres non cotés	12 893		201	13 094	12 353		219	12 572
Créances rattachées	86	45		131	110	52	3	165
Dépréciations	(486)		(69)	(555)	(533)		(90)	(623)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>47 944</b>	<b>33 563</b>	<b>14 989</b>	<b>96 496</b>	<b>45 880</b>	<b>43 294</b>	<b>13 770</b>	<b>102 944</b>

## 4.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2010						31.12.2009	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe	24 102	6 178	6 930	11 134	48 344	86	48 430	46 413
Effets publics et valeurs assimilés	9 464	8 598	10 835	4 621	33 518	45	33 563	43 294
Dépréciations							(486)	(533)
<b>Valeur nette au bilan</b>							<b>81 507</b>	<b>89 174</b>



#### 4.4 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par zone géographique

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
France (y compris DOM-TOM)	26 465	21 540
Autres pays de l'Espace Économique Européen	20 366	38 025
Autres pays d'Europe	1 807	1 239
Amérique du Nord	5 170	3 413
Amérique Centrale et du Sud	5 984	6 858
Afrique et Moyen-Orient	178	230
Asie et Océanie (hors Japon)	11 715	8 255
Japon	10 177	9 985
<b>Total en principal</b>	<b>81 862</b>	<b>89 545</b>
Créances rattachées	131	162
Dépréciations	(486)	(533)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>81 507</b>	<b>89 174</b>

## NOTE 5 : TITRES DE PARTICIPATION ET FILIALES

SOCIÉTÉS	DEVISES	Capital	Primes, Réserves et Report à nouveau avant affectation des Résultats	Quote-Part du capital détenu	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la Banque	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice (d'après comptes audités 2009)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Banque au cours de l'exercice
		en millions de devises d'origine	en millions de devises d'origine	en %	en millions de contre-valeur EUR	en millions de devises d'origine	en millions de devises d'origine	en millions de devises d'origine	en millions de devises d'origine	en millions de contre-valeur EUR
<b>I. - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE CACIB*</b>										
<b>A - FILIALES (détenues à + de 50 % par CACIB)</b>										
CALYON ALGÉRIE	DZD	10	74	99,99	97		EUR 6 DZD 1050 USD 29	671	171	
CFA (CIE FRANÇAISE DE L'ASIE)	EUR	183	18	100,00	252			0	23	22
CRÉDIT AGRICOLE CHEUVREUX	EUR	39	260	100,00	308	CHF 26 EUR 233 SEK 93 TRY 11 USD 37		145	16	16
MESCAS	EUR	31	6	100,00	83			0	2	
DGAD INTERNATIONAL	EUR	6	246	100,00	253			0	11	
CRÉDIT AGRICOLE LUXEMBOURG	EUR	465	41	93,70	650	EUR 1503 JPY 650 USD 1		86	37	30
CRÉDIT AGRICOLE SUISSE	CHF	579	880	71,24	704	CHF 6 EUR 1349 USD 500	EUR 36 USD 287	687	145	66
CAI BP HOLDING	EUR	93	11	100,00	93	CHF 623		0	31	29
CALYON CAPITAL MARKETS INTL	EUR	231	25	100,00	312	JPY 14 000 USD 267		0	61	
CALYON GLOBAL BANKING	EUR	145	136	100,00	311	USD 6		0	29	29
SAS MERISMA	EUR	1 150	83	100,00	1 150	EUR 45		0	(1)	
CLIFAP	EUR	110	4	100,00	113	EUR 615		0	1	
CACIB UK IH	GBP	1	578	99,80	582			22	25	
BANCO CA BRASIL SA	BRL	684	41	75,49	192	USD 10	USD 7	47	21	6
CACIB CHINA LTD	CNY	3 000	81	100,00	327		EUR 3	156	82	
<b>Sous-total (1)</b>					<b>5 426</b>					
<b>B - PARTICIPATIONS (détenues entre 10 et 50 % par CACIB)</b>										
CACIB PREFERRED FUNDING LLC	USD	392	(72)	50,00	173			4	4	1
CACIB PREFERRED FUNDING 2 LLC	USD	654	(207)	50,00	241			2	2	2
BANQUE SAUDI FRANSI	SAR	7 232	7 243	31,11	115	USD 100		4 295	2 468	28
INMOBILIARIA COLONIAL	EUR	2 711	34	19,68	156			272	(474)	0
U.B.A.F.	EUR	251	15	47,01	121		EUR 25	62	17	7
CRÉDIT AGRICOLE EGYPT S.A.E	EGP	1 148	539	13,06	75	JPY 350	EGP 73 EUR 4 USD 1	888	378	6
NEWEDGE GROUP SA	EUR	395	1 442	50,00	1 092	EUR 50	EUR 214 JPY 1 850 USD 1 484	440	61	8
<b>Sous-total (2)</b>					<b>1 973</b>					
<b>II. - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>										
<b>A - Filiales non reprises au I. (3)</b>					<b>536</b>					
a) Filiales françaises (ensemble)					182					
b) Filiales étrangères (ensemble)					354					
<b>B - Participations non reprises au I. (4)</b>					<b>139</b>					
a) Participations françaises (ensemble)					39					
b) Participations étrangères (ensemble)					100					
<b>Total des participations (1) + (2) + (3) + (4)</b>					<b>8 073</b>					

## 5.1 Valeur estimative des titres de participation

en millions d'euros	31.12.2010	
	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Parts dans les entreprises liées</b>		
Titres non cotés	8 275	9 804
Titres cotés		
Avances consolidables		
Créances rattachées		
Dépréciations	(937)	0
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>7 338</b>	<b>9 804</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>		
<b>Titres de participations</b>		
Titres non cotés	505	788
Titres cotés	193	1 218
Avances consolidables	3	3
Créances rattachées		
Dépréciations	(6)	
Sous-total titres de participation	695	2 009
<b>Autres titres détenus à long terme</b>		
Titres non cotés	46	45
Titres cotés	0	0
Avances consolidables	0	
Créances rattachées	0	
Dépréciations	(6)	
Sous-total autres titres détenus à long terme	40	45
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>735</b>	<b>2 055</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>8 073</b>	<b>11 858</b>

La valeur boursière figurant dans le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre. Elle pourrait ne pas être représentative de la valeur de réalisation de la ligne de titres.

en millions d'euros	31.12.2010
	Valeur au bilan
<b>Total valeurs brutes</b>	
Titres non cotés	8 826
Titres cotés	193
<b>TOTAL</b>	<b>9 019</b>

## ■ NOTE 6 : VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2009	Variations de périmètre	Fusion	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions) (Échéances)	Écarts de Conversion	Autres mouvements	31.12.2010
<b>Titres de participation et parts dans les entreprises liées</b>								
Valeur brute	8 990			391	(607)	200		8 973
Dépréciation	(655)			(385)	93	5		(943)
<b>Autres titres détenus à long terme</b>								
Valeur brute	42			3		1		46
Dépréciation	(5)			(2)				(6)
<b>Avances consolidables</b>								
Valeur brute	3							3
Dépréciation								
Créances rattachées								
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>8 375</b>			<b>7</b>	<b>(514)</b>	<b>206</b>		<b>8 073</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>97</b>			<b>(9)</b>		<b>3</b>		<b>91</b>
Valeur brute	313			23	(2)	6		340
Amortissement	(216)			(32)	2	(3)		(249)
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>192</b>			<b>78</b>			<b>5</b>	<b>275</b>
Valeur brute	646			126	(4)		17	785
Amortissement	(454)			(48)	4		(12)	(510)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>289</b>			<b>69</b>		<b>3</b>	<b>5</b>	<b>366</b>

## ■ NOTE 7 : AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Autres actifs<sup>(1)</sup></b>	<b>78 014</b>	<b>86 024</b>
Instruments conditionnels achetés	35 197	39 698
Gestion collective des titres CODEVI		
Débiteurs divers	38 487	39 956
Comptes de règlements	4 331	6 370
Capital souscrit non versé		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>231 223</b>	<b>231 151</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	2 480	1 971
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	224 662	226 712
Produits à recevoir	477	374
Charges constatées d'avance	484	48
Gains latents et pertes à étaler sur instruments financiers à terme		
Primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires	71	104
Autres comptes de régularisation	3 049	1 942
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>309 237</b>	<b>317 175</b>

<sup>(1)</sup> Les montants indiqués sont nets de dépréciations et incluent les créances rattachées.

## ■ NOTE 8 : DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2009	Dotations	Reprises et Utilisations	Écarts de Conversion	Autres mouvements	31.12.2010
Sur créances interbancaires	459	81	(35)	9	8	522
Sur créances clientèle	977	420	(358)	38	74	1 151
Sur portefeuilles titres (placement, TAP et investissement)	623	174	(281)	32	7	555
Sur participations et autres titres détenus à long terme	660	387	(93)	(5)		949
Autres	33	6	(4)	0	(12)	23
<b>Total</b>	<b>2 752</b>	<b>1 068</b>	<b>(771)</b>	<b>74</b>	<b>77</b>	<b>3 200</b>

## ■ NOTE 9 : DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010							31.12.2009
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes et emprunts :								
- A vue	9 064	0	0	0	9 064	2	9 066	11 158
- A terme	34 944	4 501	15 694	3 750	58 889	97	58 986	53 354
Valeurs données en pension	0	0	0	0	0	0	0	1
Titres donnés en pension livrée	36 951	6 317	117	0	43 385	1 074	44 459	50 617
<b>Valeur au bilan<sup>(1)</sup></b>							<b>112 511</b>	<b>115 130</b>

<sup>(1)</sup> Dont effectués avec Crédit Agricole S.A. 16 297 millions au 31.12.2010.

## ■ NOTE 10 : COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

### 10.1 Analyse par durée résiduelle

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010							31.12.2009
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	20 601				20 601	22	20 623	18 685
Autres dettes envers la clientèle	46 675	3 129	8 442	2 683	60 929	90	61 019	48 172
Titres donnés en pension livrée	47 212	2 306	463	54	50 035	17	50 052	43 040
<b>Valeur au bilan</b>							<b>131 694</b>	<b>109 897</b>

## 10.2 Analyse par zone géographique

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
France (y compris DOM-TOM)	26 226	23 982
Autres pays de l'Espace Économique Européen	47 623	43 342
Autres pays d'Europe	1 111	1 712
Amérique du Nord	41 913	25 969
Amérique Centrale et du Sud	3 337	3 685
Afrique et Moyen-Orient	3 195	2 976
Asie et Océanie (hors Japon)	4 900	5 596
Japon	3 259	2 515
Organismes internationaux et autres		
Total en principal	131 565	109 777
Dettes rattachées	129	120
<b>Valeur au bilan</b>	<b>131 694</b>	<b>109 897</b>

## 10.3 Analyse par agent économique

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Particuliers	5 112	1 267
Agriculteurs	2	13
Autres professionnels	21	44
Sociétés financières	84 709	69 304
Entreprises	35 318	28 657
Collectivités publiques	4 001	6 300
Autres agents économiques	2 402	4 192
Dettes rattachées	129	120
<b>Valeur au bilan</b>	<b>131 694</b>	<b>109 897</b>

# ■ NOTE 11 : DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

## 11.1 Analyse par durée résiduelle

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010					31.12.2009		
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	8				8		8	5
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables	44 800	13 832	11 066	8 373	78 071	195	78 266	78 852
- Émis en France	10 317	5 846	10 421	8 358	34 942	167	35 109	34 572
- Émis à l'étranger	34 483	7 986	645	15	43 129	28	43 157	44 280
Emprunts obligataires (note 11.2)			1		1		1	101
Autres dettes								
<b>Valeur au bilan</b>					<b>78 080</b>	<b>195</b>	<b>78 275</b>	<b>78 958</b>

## 11.2 Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)

en millions d'euros	Échéancier de l'encours au 31 décembre 2010			Encours au 31.12.2010	Encours au 31.12.2009
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Euro</b>		<b>1</b>		<b>1</b>	<b>1</b>
Taux fixe		1		1	1
Taux variable					
<b>Autres devises</b>					<b>97</b>
Taux fixe					97
Taux variable					
<b>Total en principal</b>		<b>1</b>		<b>1</b>	<b>98</b>
Taux fixe					98
Taux variable					
Dettes rattachées					3
<b>Valeur au bilan</b>				<b>1</b>	<b>101</b>

## ■ NOTE 12 : AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

en millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009
<b>Autres passifs<sup>(1)</sup></b>	<b>86 850</b>	<b>95 922</b>
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	20 495	26 939
Dettes représentatives de titres empruntés	6 643	4 415
Instruments conditionnels vendus	39 793	42 634
Créditeurs divers	15 228	11 272
Comptes de règlements	4 691	10 661
Versements restant à effectuer	0	1
Autres	0	0
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>224 907</b>	<b>226 104</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	1 863	1 598
Comptes d'ajustement et d'écarts	218 384	221 761
Produits constatés d'avance	908	501
Charges à payer	1 080	940
Pertes latentes et gains à étaler sur instruments financiers	0	0
Autres comptes de régularisation	2 672	1 304
<b>Valeur au bilan</b>	<b>311 757</b>	<b>322 026</b>

<sup>(1)</sup> Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

## ■ NOTE 13 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2009	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et Utilisations	Écarts de conversion	Autres mouvements	31.12.2010
Risques pays	912			(240)	43		715
Risques d'exécution des engagements par signature	443		22	(453)	1		12
Retraites et assimilées	180		52	(27)	5	(21)	188
Instruments financiers	91		13	(10)	1	(4)	91
Litiges et divers <sup>(1)</sup>	315		110	(132)	15		309
Autres risques et charges <sup>(2)</sup>	1 385		1 094	(935)	52	19	1 616
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3 327</b>	<b>0</b>	<b>1 291</b>	<b>(1 797)</b>	<b>117</b>	<b>(6)</b>	<b>2 932</b>

<sup>(1)</sup> Dont 309 millions d'euros :  
 - dossiers fiscaux : 69 millions d'euros  
 - dossiers clients : 216 millions d'euros  
 - dossiers sociaux : 24 millions d'euros

<sup>(2)</sup> Dont, au titre de CACIB Paris :  
 - risques sectoriels : 1 404 millions d'euros  
 - autres risques et charges : 191 millions d'euros

## ■ NOTE 14 - DETTES SUBORDONNÉES - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE (en monnaie d'émission)

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010					31.12.2009
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	Total
<b>Dettes subordonnées à terme :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 141</b>	<b>3 210</b>	<b>4 351</b>	<b>4 145</b>
* Euro			500	1 100	1 600	1 600
* Autres devises de l'U.E.						
* Dollar			641	2 110	2 751	2 545
* Yen						
* Autres devises						
<b>Dettes subordonnées à durée indéterminée :</b>				<b>4 625</b>	<b>4 625</b>	<b>4 325</b>
* Euro				620	620	620
* Autres devises de l'U.E.				0	0	0
* Dollar				4 005	4 005	3 705
* Yen						
* Autres devises						
<b>Titres et emprunts participatifs</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Total en principal			1 141	7 835	8 976	8 470
Dettes rattachées					157	4
<b>Valeur au bilan</b>					<b>9 133</b>	<b>8 474</b>



## ■ NOTE 15 : ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES

en millions d'euros	Capitaux propres						
	Capital	Primes & réserves	Réserves et écarts de réévaluation	Report à nouveau	Dépréciations réglementées	Résultat	Total
<b>Soldes au 31 décembre 2008</b>	<b>3 715</b>	<b>2 110</b>			<b>31</b>	<b>(4 154)</b>	<b>1 702</b>
Dividendes versés en 2009							
Augmentation / Réduction	2 341	502		2 358			<b>5 201</b>
Résultat net 2009						720	<b>720</b>
Affectation du résultat 2008		(1 796)		(2 358)		4 154	
Dotations / reprises nettes					(13)		<b>(13)</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2009</b>	<b>6 056</b>	<b>816</b>			<b>18</b>	<b>720</b>	<b>7 610</b>
Dividendes versés en 2010							
Augmentation / Réduction							
Résultat net 2010						1 388	<b>1 388</b>
Affectation du résultat 2009		36		684		(720)	
Dotations / reprises nettes					(5)		<b>(5)</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2010</b>	<b>6 056</b>	<b>852</b>		<b>684</b>	<b>13</b>	<b>1 388</b>	<b>8 993</b>

Au 31.12.2010, le capital social est divisé en 224 277 957 actions de 27 euros de nominal chacune.

## ■ NOTE 16 : CONTRIBUTIONS PAR DEVISE AU BILAN

en millions d'euros	31.12.2010		31.12.2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	383 250	347 175	404 711	394 050
Autres devises de l'Union Européenne	17 847	22 566	38 232	39 416
Dollar	154 332	186 778	134 120	148 330
Yen	38 940	39 159	40 354	40 504
Autres devises	61 789	60 480	29 646	24 763
<b>Total</b>	<b>656 158</b>	<b>656 158</b>	<b>647 063</b>	<b>647 063</b>

## ■ NOTE 17 : OPÉRATIONS DE CHANGE ET EMPRUNTS EN DEVISES NON DÉNOUÉS

en millions d'euros	31.12.2010		31.12.2009	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>	<b>25 967</b>	<b>25 930</b>	<b>19 898</b>	<b>19 877</b>
Devises	19 432	22 422	14 459	16 341
Euros	6 535	3 508	5 439	3 536
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>365 463</b>	<b>342 707</b>	<b>336 528</b>	<b>336 366</b>
Devises	242 296	239 049	206 194	205 629
Euros	123 167	103 658	130 334	130 737
<b>Prêts et emprunts en devises</b>	<b>1 612</b>	<b>240</b>	<b>2 290</b>	<b>541</b>
<b>Total</b>	<b>393 042</b>	<b>368 877</b>	<b>358 716</b>	<b>356 784</b>

## ■ NOTE 18 : OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

en millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total <sup>(2)</sup>	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total
<b>Opérations fermes</b>	<b>7 687</b>	<b>10 998 527</b>	<b>11 006 214</b>	<b>10 131</b>	<b>11 520 329</b>	<b>11 530 460</b>
<b>Opérations sur marchés organisés<sup>(1)</sup></b>	<b>0</b>	<b>394 940</b>	<b>394 940</b>	<b>0</b>	<b>317 992</b>	<b>317 992</b>
Contrats à terme de taux d'intérêt		365 631	365 631		300 253	300 253
Contrats à terme de change						
Instruments à terme sur actions et indices boursiers		6 170	6 170		5 488	5 488
Autres contrats à terme		23 139	23 139		12 251	12 251
<b>Opérations de gré à gré<sup>(1)</sup></b>	<b>7 687</b>	<b>10 603 587</b>	<b>10 611 274</b>	<b>10 131</b>	<b>11 202 337</b>	<b>11 212 468</b>
Swaps de taux	2 847	7 235 040	7 237 887	6 391	7 971 805	7 978 196
F.R.A.		986 102	986 102		1 190 402	1 190 402
Instruments à terme sur actions et indices boursiers		62 001	62 001		68 229	68 229
Autres contrats à terme	4 840	2 320 444	2 325 284	3 740	1 971 901	1 975 641
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>18 668</b>	<b>4 801 534</b>	<b>4 820 202</b>	<b>44 643</b>	<b>5 190 084</b>	<b>5 234 727</b>
<b>Opérations sur marchés organisés</b>	<b>0</b>	<b>98 852</b>	<b>98 852</b>	<b>0</b>	<b>138 909</b>	<b>138 909</b>
Instruments de taux d'intérêt à terme						
Achetés		2 000	2 000		12 200	12 200
Vendus		1 000	1 000			
Instruments sur actions et indices boursiers						
Achetés		46 360	46 360		61 804	61 804
Vendus		48 095	48 095		63 849	63 849
Instruments de taux de change à terme						
Achetés						
Vendus						
Autres instruments à terme						
Achetés		738	738		545	545
Vendus		659	659		511	511
<b>Opérations de gré à gré</b>	<b>18 668</b>	<b>4 702 682</b>	<b>4 721 350</b>	<b>44 643</b>	<b>5 051 175</b>	<b>5 095 818</b>
Option de swaps de taux						
Achetés		921 396	921 396	305	1 028 230	1 028 535
Vendus		880 078	880 078		997 803	997 803
Instruments de taux d'intérêt à terme						
Achetés	100	588 540	588 640	1	584 416	584 417
Vendus	100	724 482	724 582	1	701 822	701 823
Instruments sur actions et indices boursiers						
Achetés		21 977	21 977		33 182	33 182
Vendus		22 248	22 248		34 237	34 237
Instruments de taux de change à terme						
Achetés		294 217	294 217	26	295 748	295 774
Vendus		396 162	396 162	27	356 061	356 088
Autres instruments à terme						
Achetés	3	15 253	15 256		6 748	6 748
Vendus		13 373	13 373		7 315	7 315
Dérivés de crédit						
Achetés	16 673	388 119	404 792	42 538	466 318	508 856
Vendus	1 792	436 837	438 629	1 745	539 295	541 040
<b>Total</b>	<b>26 355</b>	<b>15 800 061</b>	<b>15 826 416</b>	<b>54 774</b>	<b>16 710 413</b>	<b>16 765 187</b>

<sup>(1)</sup> Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

<sup>(2)</sup> dont 1 113 971 millions d'euros effectués avec Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2010.

## 18.1 Instruments financiers à terme - Juste valeur

en millions d'euros	31.12.2010		
	Total Juste Valeur		Total Notionnel
	Actif	Passif	
Futures	1		365 631
Options de change	9 854	(9 764)	690 379
Options fermes en devise sur marchés organisés			
Options de taux	23 756	(25 355)	1 804 474
F.R.A.	359	(333)	986 102
Swap de taux d'intérêt	156 307	(152 045)	7 237 887
Swap de devises	2 672	(2 373)	1 597 744
Forward taux			
Caps-floors-collars	13 573	(17 425)	1 313 222
Dérivés sur actions & indices boursiers	15 359	(13 529)	206 851
Autres	21 301	(21 398)	915 956
<b>Sous total</b>	<b>243 182</b>	<b>(242 222)</b>	<b>15 118 246</b>
Opérations de change à terme	10 961	(8 918)	708 170
<b>Total général</b>	<b>254 143</b>	<b>(251 140)</b>	<b>15 826 416</b>

## 18.2 Opérations sur instruments financiers à terme - Analyse par durée résiduelle

en millions d'euros	Opérations de gré à gré			Opérations sur marchés organisés			31.12.2010	31.12.2009
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	Total
<b>Encours notionnels</b>								
<b>Instruments de taux d'intérêts</b>	<b>3 305 398</b>	<b>3 662 735</b>	<b>4 370 552</b>	<b>306 878</b>	<b>61 753</b>		<b>11 707 316</b>	<b>12 812 420</b>
Futures				303 878	61 753		365 631	324 511
F.R.A.	767 871	218 231					986 102	1 190 270
Swaps de taux d'intérêts	2 307 099	2 499 184	2 431 604				7 237 887	7 971 805
Options de taux	41	366 472	1 434 961	3 000			1 804 474	2 038 538
Caps-floors-collars	230 387	578 848	503 987				1 313 222	1 287 296
<b>Instruments de devises &amp; or</b>	<b>1 330 010</b>	<b>715 714</b>	<b>242 399</b>				<b>2 288 123</b>	<b>1 892 808</b>
Opérations fermes de change	962 622	471 100	164 022				1 597 744	1 241 012
Options de change	367 388	244 614	78 377				690 379	651 796
<b>Autres Instruments</b>	<b>149 502</b>	<b>731 807</b>	<b>113 005</b>	<b>66 306</b>	<b>58 603</b>	<b>3 584</b>	<b>1 122 807</b>	<b>1 387 065</b>
Dérivés sur actions & indices boursiers	35 349	59 454	11 423	48 160	48 938	3 527	206 851	266 789
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base	30 115	16 880	1 006	18 146	6 331	57	72 535	40 176
Dérivés de crédit	84 038	655 473	100 576		3 334		843 421	1 080 100
<b>Sous-total</b>	<b>4 784 910</b>	<b>5 110 256</b>	<b>4 725 956</b>	<b>373 184</b>	<b>120 356</b>	<b>3 584</b>	<b>15 118 246</b>	
Opérations de change à terme								
Trading	648 526	51 678	6 516				706 720	670 893
Opérations de change à terme								
Banking	1 450						1 450	2 001
<b>Sous-total</b>	<b>649 976</b>	<b>51 678</b>	<b>6 516</b>				<b>708 170</b>	<b>672 894</b>
<b>Total général</b>	<b>5 434 886</b>	<b>5 161 934</b>	<b>4 732 472</b>	<b>373 184</b>	<b>120 356</b>	<b>3 584</b>	<b>15 826 416</b>	<b>16 765 187</b>

### 18.3 Opérations sur instruments financiers à terme - Risque de contrepartie

en millions d'euros	31.12.2010		31.12.2009	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	1 915	1 209	1 758	1 126
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	150 302	89 525	150 108	76 422
Risques sur les autres contreparties	23 030	15 076	25 711	15 926
<b>Total par contrepartie</b>	<b>175 247</b>	<b>105 810</b>	<b>177 577</b>	<b>93 474</b>
Risques sur contrats de :				
- taux d'intérêt, change et matières premières	164 089	92 238	157 351	74 681
- dérivés actions et sur indices	11 158	13 572	20 226	18 793
<b>Incidences des accords de compensation</b>	<b>148 099</b>	<b>58 985</b>	<b>148 605</b>	<b>47 939</b>
<b>Total après effet des accords de compensation</b>	<b>27 148</b>	<b>46 825</b>	<b>28 972</b>	<b>45 535</b>

Les contrats faits entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risques.

## ■ NOTE 19 : PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

en millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009
Sur opérations avec les établissements de crédit	920	1 508
Sur opérations avec la clientèle	2 642	3 516
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (Note 20)	709	1 090
Autres intérêts et produits assimilés	40	221
<b>Intérêts et produits assimilés<sup>(1)</sup></b>	<b>4 311</b>	<b>6 335</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	(1 359)	(2 239)
Sur opérations avec la clientèle	(720)	(1 331)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(784)	(991)
Autres intérêts et charges assimilées	(77)	(107)
<b>Intérêts et charges assimilées<sup>(2)</sup></b>	<b>(2 940)</b>	<b>(4 668)</b>
<b>Produits nets d'intérêts et revenus assimilés</b>	<b>1 371</b>	<b>1 667</b>

<sup>(1)</sup> Dont 95 millions d'euros avec Crédit Agricole S.A. au 31.12.2010

<sup>(2)</sup> Dont 476 millions d'euros avec Crédit Agricole S.A. au 31.12.2010

## ■ NOTE 20 : REVENUS DES TITRES

en millions d'euros	Titres à revenu fixe		Titres à revenu variable	
	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme			302	391
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	464	514	17	19
Titres d'investissement	245	576		
Opérations diverses sur titres	0	0		
<b>Revenus des titres</b>	<b>709</b>	<b>1 090</b>	<b>319</b>	<b>410</b>

## ■ NOTE 21 : COMMISSIONS NETTES

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010			31.12.2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	458	(453)	5	417	(227)	190
Sur opérations avec la clientèle	398	(31)	367	361	(18)	343
Sur opérations sur titres	60	(112)	(52)	334	(225)	109
Sur opérations de change	0	(6)	(6)	0	(3)	(3)
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	528	(183)	345	443	(165)	278
Sur prestations de services financiers (Note 21.1)	326	(83)	243	324	(286)	38
<b>Commissions nettes<sup>(1)</sup></b>	<b>1 770</b>	<b>(868)</b>	<b>902</b>	<b>1 879</b>	<b>(924)</b>	<b>955</b>

<sup>(1)</sup> Dont -78 millions d'euros de commissions nettes avec Crédit Agricole S.A. au 31.12.2010.

### Note 21.1 Prestations de services bancaires et financiers

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres pour le compte de la clientèle	121	117
Produits nets sur moyens de paiement	12	10
Autres produits (charges) nets de services financiers	110	(89)
<b>Prestations de services financiers</b>	<b>243</b>	<b>38</b>

## ■ NOTE 22 : GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Solde des opérations sur titres de transaction	(1 283)	2 690
Solde des opérations sur instruments financiers à terme	2 873	(1 252)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	(1 249)	(529)
<b>Solde des opérations sur portefeuilles de négociation</b>	<b>341</b>	<b>909</b>

## ■ NOTE 23 : GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Titres de placement</b>		
Dotations aux dépréciations	(44)	(306)
Reprises de dépréciations	228	507
<b>Dotation ou reprise nette pour dépréciation</b>	<b>184</b>	<b>201</b>
Plus-values de cession réalisées	7	50
Moins-values de cession réalisées	(30)	(46)
<b>Solde des plus et moins-values de cession</b>	<b>(23)</b>	<b>4</b>
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>161</b>	<b>205</b>
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>		
Dotations pour dépréciations	(6)	(5)
Reprises de dépréciations	30	23
Dotation ou reprise nette pour dépréciations	24	18
Plus-values de cession réalisées	0	6
Moins-values de cession réalisées	(6)	(22)
<b>Solde des plus et moins-values de cession</b>	<b>(6)</b>	<b>(16)</b>
<b>Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>18</b>	<b>2</b>
<b>Solde des opérations sur portefeuilles de placement et assimilés</b>	<b>179</b>	<b>207</b>

## ■ NOTE 24 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

### Note 24.1 Frais de personnel

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Salaires et traitements	(947)	(826)
Charges sociales	(301)	(292)
Intéressement	(32)	0
Participation	0	0
Impôts et taxes sur rémunérations	(33)	(33)
<b>Frais de personnel<sup>(1)</sup></b>	<b>(1 313)</b>	<b>(1 151)</b>

(1) Dont 67 millions d'euros de charges de retraite au 31.12.2010 et au 31.12.2009.

## 24.2 Effectif moyen de l'exercice

<i>en ETP : Équivalent Temps Plein</i>	31.12.2010	31.12.2009
Cadres	3 346	3 267
Employés	690	719
Cadres et employés des succursales étrangères	3 419	3 406
<b>Total</b>	<b>7 455</b>	<b>7 392</b>
Dont :		
- France	4 036	3 986
- Étranger	3 419	3 406

## 24.3 Autres frais administratifs

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Impôts et taxes	(15)	(36)
Services extérieurs	(667)	(601)
Autres frais administratifs	(128)	(124)
<b>Total</b>	<b>(810)</b>	<b>(761)</b>

## ■ NOTE 25 : COÛT DU RISQUE

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>(1 255)</b>	<b>(1 970)</b>
Dépréciations sur créances douteuses	(564)	(914)
Autres dotations aux provisions et dépréciations	(691)	(1 056)
<b>Reprises des provisions et dépréciations</b>	<b>1 553</b>	<b>738</b>
Reprises de dépréciations sur créances douteuses	370	488
Autres reprises de provisions et dépréciations	1 183	250
<b>Variation des provisions et dépréciations</b>	<b>298</b>	<b>(1 232)</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	(301)	(151)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	(607)	(438)
Récupérations sur créances amorties	16	130
<b>Coût du risque</b>	<b>(594)</b>	<b>(1 691)</b>

## ■ NOTE 26 : RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Immobilisations financières</b>		
Dotations pour dépréciations		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(406)	(48)
Reprises de dépréciations		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	93	51
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>(313)</b>	<b>3</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(313)	3
Plus-values de cession réalisées		
Sur titres d'investissement	3	8
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	23	30
Moins-values de cession réalisées		
Sur titres d'investissement		(12)
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(49)	(49)
<b>Solde des plus ou moins-values de cession réalisées</b>	<b>(23)</b>	<b>(23)</b>
Sur titres d'investissement	3	(4)
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(26)	(19)
<b>Solde (en perte) ou en bénéfice</b>	<b>(336)</b>	<b>(20)</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
Plus-values de cession réalisées	1	3
Moins-values de cession réalisées		(2)
<b>Solde (en perte) ou en bénéfice</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Résultat net sur actifs immobilisés</b>	<b>(335)</b>	<b>(19)</b>

## ■ NOTE 27 : IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Impôt courant de l'exercice <sup>(1)</sup>	1 165	17
Autres impôts de l'exercice	11	28
<b>Total</b>	<b>1 176</b>	<b>45</b>

<sup>(1)</sup> Rachat par Crédit Agricole S.A. de déficits fiscaux reportables antérieurs au titre de l'intégration fiscale (1,4 milliard d'euros en 2010 contre 135 millions en 2009).

Crédit Agricole CIB est membre du groupe d'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. La convention fiscale entre Crédit Agricole CIB et sa maison mère lui permet de céder ses déficits fiscaux.



## ■ NOTE 28 : IMPLANTATION DANS DES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

(Implantations dans des états ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du code général des impôts).

### Processus d'investissement

Les projets d'investissements et de désinvestissements effectués par l'ensemble des entités contrôlées directement ou indirectement par Crédit Agricole S.A. doivent s'inscrire dans les orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. et mises en œuvre par la Direction Générale du Groupe.

Une note de procédure groupe précise le cadre d'intervention des métiers et des fonctions centrales de Crédit Agricole S.A. A ce titre, la Direction Finances Groupe et la Direction de la Stratégie et du Développement sont consultées pour s'assurer du respect des attendus économiques et financiers de l'opération. Elles s'assurent également de l'opportunité de l'opération envisagée et de sa cohérence avec les orientations stratégiques du Groupe. L'intervention de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents ainsi que des Directions de la conformité et des affaires juridiques se traduisent par des avis émis dans le champ de leurs responsabilités respectives.

Ce principe est décliné dans les filiales, s'agissant des nouveaux produits et nouvelles activités, dans le cadre de Comités spécifiques.

### Processus de surveillance des risques

Les entités ci-dessous sont intégrées au périmètre de contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A. et à ce titre au dispositif de prévention et de contrôle des risques de non-conformité du groupe (comportant notamment les diligences nécessaires en matière de prévention du blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme), décrit par ailleurs dans le rapport du Président du Conseil d'Administration du document de référence de Crédit Agricole S.A. (le cas échéant).

Pays	Raison sociale	Événement	Activité	Forme juridique	% détention
Libéria	Purpura Investments Corporation	Liquidation*	Financement maritime	Société à responsabilité limitée	100%
	Netherton Holding Corp.	Liquidation*	Financement maritime	Société à responsabilité limitée	100%
	Dell Shipping S.A.	Liquidation*	Financement maritime	Société à responsabilité limitée	100%
	Pedestal Investments Corporation	Liquidation*	Financement maritime	Société à responsabilité limitée	100%
	Solanum Shipping Corporation	Liquidation*	Financement maritime	Société à responsabilité limitée	100%
Panama	Parklight International S.A.	Liquidation**	Financement maritime	Société anonyme	100%
Philippines	CLSA (Philippines) Inc		Courtage	Société anonyme	100%
	CLSA Exchange Capital Inc		Société d'investissement	Société anonyme	60%
	Crédit Agricole CIB - Succursale de Manille		Succursale		100%
	Philippine Distressed Assets Asia Pacific (SPV-AMC) 1, Inc		Gestion de créances dépréciées	Société anonyme	100%
	Philippine Distressed Assets Asia Pacific (SPV-AMC) 2, Inc		Gestion de créances dépréciées	Société anonyme	64%

\* Liquidations effectives de ces entités le 24 janvier 2011 suite aux Assemblées Générales du 15 décembre 2010

\*\* Liquidation effective le 13 janvier 2011 suite à l'Assemblée Générale du 15 décembre 2010

La liste ci-dessus a été établie selon l'arrêté du 12 février 2010 publié par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.

# → RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe aux comptes annuels qui expose les changements de méthode comptable et de présentation relatifs aux nouveaux textes et règlements applicables à compter de l'exercice 2010.

## II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Estimations comptables

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit, inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.
- Votre société utilise des modèles internes pour la détermination de la juste valeur de certains instruments financiers non cotés sur un marché actif. Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle des modèles utilisés, les hypothèses retenues et les modalités de prise en compte des risques associés à ces instruments.

- Votre direction procède à des estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, sur l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés et les provisions pour risques juridiques. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Neuilly-sur-Seine, le 16 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT  
Catherine Pariset Pierre Clavié

ERNST & YOUNG ET AUTRES  
Pierre Hurstel



# 6

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ.....	254
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES .....	257
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	258
PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE .....	263
TABLE DE CONCORDANCE .....	265

# → RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

## Dénomination sociale

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

## Siège social

9 quai du Président Paul Doumer  
92920 Paris La Défense cedex - France  
Tél. : 33 1 41 89 00 00  
Site Internet : [www.ca-cib.fr](http://www.ca-cib.fr)

## Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

## Date de constitution et durée de la société

La Société a été constituée le 23 novembre 1973. Elle prendra fin le 25 novembre 2064 sauf cas de dissolution ou de prorogation.

## Législation

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est une société anonyme (à Conseil d'administration) de droit français régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le Livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est un établissement de crédit agréé en France habilité à traiter toutes les opérations de banque et à fournir tous services d'investissement et services connexes visés au Code monétaire et financier. A ce titre, la Société est soumise aux contrôles des autorités de tutelle françaises, notamment de l'Autorité de contrôle prudentiel. En sa qualité d'établissement de crédit habilité à fournir des services d'investissement, la Société est soumise aux dispositions du Code monétaire et financier en ce qu'il codifie notamment les dispositions relatives à l'activité et au contrôle des établissements de crédit et des prestataires de services d'investissement.

## Contrats importants

Crédit Agricole CIB n'a pas conclu de contrats importants – autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires – conférant une obligation ou un engagement important pour le groupe Crédit Agricole CIB.

## Informations sur les tendances

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de Crédit Agricole CIB depuis le 31 décembre 2010, date des derniers états financiers vérifiés et publics. Voir rapport de gestion – paragraphe « Tendances récentes et perspectives ».

## Changement significatif

Depuis le Conseil d'Administration du 22 février 2011, arrêtant les comptes aux 31 décembre 2010, il n'est apparu aucun fait exceptionnel ni aucune affaire contentieuse nouvelle susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de la société et du groupe Crédit Agricole CIB.

## Documents accessibles au public

Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur dont une partie est incluse ou visée dans le présent document, ainsi que toute information financière pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document peuvent être consultés sur le site internet de Crédit Agricole CIB : [www.ca-cib.fr](http://www.ca-cib.fr) ou à son siège social : 9 quai du Président Paul Doumer 92920 Paris La Défense.

Une copie des statuts peut être consultée au siège social.

## Publications de Crédit Agricole CIB

Le document annuel d'information ci-dessous recense les informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois par le groupe Crédit Agricole CIB pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers tel qu'exigé par l'article 222.7 du règlement général de l'AMF.

### ■ Documentation de référence

Disponible sur le site de Crédit Agricole CIB ([www.ca-cib.fr](http://www.ca-cib.fr)) ainsi que sur le site de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-France.org](http://www.amf-France.org))

Dates de publication	Nature des documents
23.03.2010	Document de référence 2009 – Enregistrement AMF N°D.10-0142
31.08.2010	Actualisation du document de référence 2009– Dépôt AMF D.10-0142-A01

### ■ Programmes d'émission et prospectus en qualité d'émetteur ou de garant

Disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)) et visés par la CSSF

Dates de publication	Nature des documents
21.07.2010	Document de base relatif au programme d'émission de warrants et de certificats de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (France), Crédit Agricole CIB Financial Products (Guernesey) Limited et Crédit Agricole CIB Finance (Guernesey) Limited
27.07.2010	Document de base relatif au programme d'émissions de titres structurés de 15 milliards d'euros de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (France), Crédit Agricole CIB Financial Products (Guernesey) Limited, Crédit Agricole CIB Finance (Guernesey) Limited et Crédit Agricole CIB Financial Solutions (France)
27.07.2010	Document de base relatif au programme d'émissions de titres (Structured Euro Medium Term Note) de 50 milliards d'euros de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (France), Crédit Agricole CIB Financial Products (Guernesey) Limited, Crédit Agricole CIB Finance (Guernesey) Limited et Crédit Agricole CIB Financial Solutions (France)
06.10.2010	1° suppléments aux documents de base du 21 juillet 2010 et du 27 juillet 2010

### ■ Communiqués

Publiés sur le site de Crédit Agricole CIB ([www.ca-cib.fr](http://www.ca-cib.fr))

Dates de publication	Nature des documents
03.05.2010	CITIC Securities et Crédit Agricole CIB envisagent un partenariat de leurs activités Equity dans le monde
07.05.2010	Le Groupe Crédit Agricole dévoile son exposition globale sur la Grèce
17.05.2010	Jean-Claude Bassien est nommé Président Directeur Général du Crédit Agricole Chevreux
05.07.2010	La Banque mondiale finalise la vente de CRE avec Crédit Agricole CIB pour le compte du fonds d'Adaptation
08.07.2010	Le Conseil d'Administration de Newedge nomme un nouveau Président, deux Vice-présidents et un Directeur Général
23.07.2010	Résultats du test de résistance européen : « Les banques françaises parmi les plus solides d'Europe ».
04.11.2010	Crédit Agricole CIB met en place un desk matières premières dédié au marché japonais
01.12.2010	Nominations dans le Groupe Crédit Agricole S.A.
20.12.2010	CITIC Securities et Crédit Agricole CIB travaillent à la création d'une plateforme globale de courtage de premier plan et d'une banque d'investissement pan-asiatique
17.03.2011	Nominations au sein de Crédit Agricole CIB
17.03.2011	Crédit Agricole S.A. - Engagement 2014 : une ambition forte et sereine, une croissance organique rentable

## ■ Dépôt de documents au Greffe du Tribunal de commerce de Nanterre

Disponibles sur le site : [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)

(N° d'identification de Crédit Agricole CIB : 304 187 701)

Avis de dépôt publiés dans la Gazette du palais : 3 Boulevard du Palais 75004 Paris

Dates d'enregistrement du dépôt	Numéro de dépôt	Nature des documents référencés sous l'intitulé
19.03.2010	8651	Procès-verbal du Conseil d'Administration – Démission de Président de Conseil d'Administration, Nomination de Président du Conseil d'Administration
07.06.2010	9931	Comptes sociaux 2009
07.06.2010	9932	Comptes consolidés 2009
15.06.2010	16747	Extrait du Procès-verbal – Changement d'administrateur(s) Conseil d'Administration
15.06.2010	16747	Extrait du Procès-verbal – Changements d'administrateur(s) AGO
20.09.2010	27564	Procès-verbal du Conseil d'Administration – Changement d'un Directeur Général délégué
20.09.2010	27564	Procès-verbal du Conseil d'Administration – Changement d'administrateur(s)
02.12.2010	35758	Procès-verbal du Conseil d'Administration – Nomination d'administrateurs
14.12.2010	37268	Extrait du Procès-verbal – Démission d'administrateurs
14.12.2010	37268	Extrait du Procès-verbal – Changement de Directeur Général et DGD

## ■ Publications au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO)

Publiées sur le site : [www.journal-officiel.gouv.fr/balo](http://www.journal-officiel.gouv.fr/balo)

Dates de publication	Nature des documents	Numéro d'affaire
11.06.2010	Comptes annuels 2009	1003271
23.06.2010	Situation trimestrielle au 31 mars 2010	1003838
20.09.2010	Situation trimestrielle au 30 juin 2010	1005326
17.12.2010	Situation trimestrielle au 30 septembre 2010	1006386



## → RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

### ■ HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES<sup>(1)</sup>

Collège des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole CIB<sup>(2)</sup>

en milliers d'euros	ERNST & YOUNG				PRICEWATERHOUSECOOPERS			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
<b>Audit</b>								
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>								
Emetteur	3 658	4 507	39,02%	69,52%	3 286	3 447	43,86%	44,10%
Filiales intégrées globalement	2 081	1 838	22,20%	28,35%	2 955	3 859	39,44%	49,37%
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</b>								
Emetteur	3 339	59	35,62%	0,91%	274	243	3,65%	3,11%
Filiales intégrées globalement	91	13	0,97%	0,20%	829	170	11,07%	2,18%
<b>Sous-total</b>	<b>9 170</b>	<b>6 417</b>	<b>97,81%</b>	<b>99%</b>	<b>7 344</b>	<b>7 719</b>	<b>98,02%</b>	<b>98,76%</b>
<b>Autres prestations</b>								
Juridique, fiscal, social	0	47	0,00%	0,72%	141	86	1,88%	1,10%
Autres à préciser (si >10% des honoraires d'audit)	205	19	2,19%	0,29%	7	11	0,10%	0,14%
<b>Sous-total</b>	<b>205</b>	<b>66</b>	<b>2,19%</b>	<b>1,02%</b>	<b>148</b>	<b>97</b>	<b>1,98%</b>	<b>1,24%</b>
<b>Total</b>	<b>9 375</b>	<b>6 483</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>7 492</b>	<b>7 816</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Autres commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés du groupe  
Crédit Agricole CIB, consolidées par intégration globale

en milliers d'euros	Mazars & Guerard				Deloitte				KPMG				Autres			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant		%		Montant		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
<b>Audit</b>																
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>																
	0	0			7	60	100%	100%	281	88	100%	100%	295	403	100%	100%
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes</b>																
	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	11%	0	0	0%	0%
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			<b>7</b>	<b>60</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>281</b>	<b>88</b>	<b>100%</b>	<b>111%</b>	<b>295</b>	<b>403</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

<sup>(1)</sup> Cette note indique la charge annuelle des honoraires des Commissaires aux comptes.

<sup>(2)</sup> Y compris les filiales de Crédit Agricole CIB consolidées par intégration globale et auditées par le collège.

# → RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### 1. AVEC LA SOCIÉTÉ NEWEDGE GROUP

##### ADMINISTRATEURS CONCERNÉS

MM. Patrick Valroff, directeur général jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2010 et Pierre Cambefort, directeur général délégué.

##### NATURE ET OBJET

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 9 novembre 2010 la signature par votre société d'une convention de sous-traitance auprès de Newedge Group du back-office d'opérations sur des instruments financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés en France ou à l'étranger.

La convention couvre les opérations réalisées par votre société et celles réalisées par Crédit Agricole S.A. et Indosuez Finance UK Limited, filiale de votre société pour lesquelles le traitement back-office a été confié à votre société, cette dernière ayant elle-même recours aux services de Newedge Group pour l'exécution des prestations de back-office.

##### MODALITÉS

La convention de sous-traitance prévoit que les principales prestations fournies par Newedge Group sont :

- l'enregistrement des opérations sur instruments financiers,

- la réconciliation de ces opérations avec celles reconnues des compensateurs,
- le traitement des flux financiers, l'alimentation et l'interface du système comptable de votre société.

La rémunération due à Newedge Group en contrepartie des services fournis est fixée comme suit :

- pour votre société et Indosuez Finance UK Limited, un montant minimum annuel avec indexation à la hausse selon le volume des opérations confiées à Newedge Group,
- pour Crédit Agricole S.A., un montant minimum mensuel avec indexation à la hausse selon le volume des opérations confiées.

Ces deux barèmes sont soumis à une clause d'indexation annuelle selon un indice de référence et il est prévu de pouvoir réduire les montants minima en cas de diminution du champ de la prestation confiée, sous réserve du respect d'un préavis de cinq mois.

## 2. AVEC M. PIERRE CAMBEFORT, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

### NATURE ET OBJET

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 24 août 2010 les engagements pris par Crédit Agricole S.A. envers M. Pierre Cambefort.

### MODALITÉS

#### Retraite

M. Pierre Cambefort cotise aux régimes de retraite, de prévoyance et de mutuelle en vigueur dans votre société.

Il bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire au titre de son contrat de travail Crédit Agricole S.A. et de son détachement auprès de votre société, dont la charge - pour la part employeur - est assumée par votre société pendant l'exercice des fonctions de M. Pierre Cambefort au sein de cette dernière.

Les régimes de retraite supplémentaires sont constitués d'une combinaison d'un régime à cotisations définies et d'un régime à prestations définies de type additif.

Les droits du régime additif sont déterminés sous déduction de la rente constituée dans le cadre du régime à cotisations définies. Les cotisations du régime à cotisations définies sont égales à 8 % du salaire brut plafonné à concurrence de huit fois le plafond de la Sécurité sociale (dont 3 % à la charge du bénéficiaire). Les droits additifs du régime à prestations définies sont égaux, sous condition de présence au terme, pour chaque année d'ancienneté, et en fonction du salaire fixe de fin de carrière dit salaire de référence, à 0,90 % ou 1,20 % de la rémunération fixe plus la rémunération variable (plafonnée à 40 % ou 60 % de la rémunération fixe). A la liquidation, la rente totale de retraite issue de ces régimes et des régimes de retraites obligatoires sera plafonnée à vingt-trois fois le plafond annuel de la Sécurité sociale à cette date.

#### Fin de contrat

Au terme de son détachement auprès de votre société, son contrat prévoit que M. Pierre Cambefort pourra rejoindre Crédit Agricole S.A. ou une autre entité du Groupe Crédit Agricole.

## Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

### 1. AVEC LA SOCIÉTÉ NEWEDGE GROUP

#### ADMINISTRATEUR CONCERNÉ

M. Duncan Goldie-Morrison, ancien directeur général de la succursale de New York de votre société, président du conseil d'administration de la société Newedge Group.

#### NATURE ET OBJET

Le 26 juillet 2010, le conseil d'administration de la société Newedge Group a nommé M. Duncan Goldie-Morrison président du conseil d'administration.

Pour des raisons techniques et en accord avec la société Newedge Group, la succursale de New York de votre société a maintenu le contrat de travail de M. Duncan Goldie-Morrison et a continué à assurer sa rémunération et les charges en découlant et ce jusqu'au 23 décembre 2010, date de la cessation de son contrat de travail avec la succursale de New York de votre société.

#### MODALITÉS

La succursale de New York de votre société a présenté à la société Newedge Group le 21 janvier 2011 une facture de remboursement pour la période travaillée entre le 26 juillet et le 23 décembre 2010 d'un montant de 368.080 dollars américains.

## 2. AVEC MM. JEAN-YVES HOCHER, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET FRANCIS CANTERINI, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

### NATURE ET OBJET

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 12 janvier 2011 les engagements pris par Crédit Agricole S.A. au titre du régime de retraite de MM. Jean-Yves Hocher et Francis Canterini.

### MODALITÉS

MM. Jean-Yves Hocher et Francis Canterini bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire auprès de Crédit Agricole S.A. pour lequel votre société participera au paiement des cotisations - part employeur - pendant la durée du mandat qu'ils exercent au sein de votre société.

Les régimes de retraite supplémentaires sont constitués d'une combinaison d'un régime à cotisations définies et d'un régime à prestations définies de type additif.

Les droits du régime additif sont déterminés sous déduction de la rente constituée dans le cadre du régime à cotisations définies. Les cotisations du régime à cotisations définies sont égales à 8 % du salaire brut plafonné à concurrence de huit fois le plafond de la Sécurité sociale (dont 3 % à la charge du bénéficiaire). Les droits additifs du régime à prestations définies sont égaux, sous condition de présence au terme, pour chaque année d'ancienneté, et en fonction du salaire fixe de fin de carrière dit salaire de référence à 0,90 % ou 1,20 % de la rémunération fixe plus la rémunération variable (plafonnée à 40 % ou 60 % de la rémunération fixe). A la liquidation, la rente totale de retraite issue de ces régimes et des régimes de retraites obligatoires sera plafonnée à vingt-trois fois le plafond annuel de la Sécurité sociale à cette date.

## 3. AVEC M. JEAN-YVES HOCHER, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

### NATURE ET OBJET

Votre conseil d'administration a confirmé dans sa séance du 12 janvier 2011 les engagements autorisés le 18 mai 2009 par le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. au bénéfice de M. Hocher en sa qualité de directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., en cas de cessation du mandat social exercé chez Crédit Agricole S.A.

### MODALITÉS

#### Fonction

Crédit Agricole S.A. s'est engagé à proposer une fonction équivalente ou comparable à celle que M. Jean-Yves Hocher exerçait antérieurement à son mandat social, au titre de son contrat de travail, en qualité de membre du comité exécutif du groupe Crédit Agricole S.A. A cet effet, il bénéficie d'une proposition d'au moins deux postes correspondant à des fonctions de membres du comité exécutif du groupe Crédit Agricole S.A.

#### Rémunération

La rémunération annuelle brute de M. Jean-Yves Hocher au titre de son contrat de travail sera établie par référence à la dernière rémunération contractuelle précédant la date de départ de son mandat social. Actualisée, cette rémunération ne saurait être inférieure à la moyenne des rémunérations versées aux membres du comité exécutif, hors mandataires sociaux, au cours des douze derniers mois précédant la fin de son mandat.

#### Engagement de non-concurrence

En raison de la nature de ses fonctions de directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., M. Jean-Yves Hocher s'engage, postérieurement à la notification de la rupture de son contrat de travail, quelle qu'en soit la cause, à ne pas exercer, directement ou indirectement, une activité au service d'une entreprise concurrente, que ce soit en qualité de bénévole, de salarié, de mandataire ou d'indépendant. Cet engagement, d'une durée de un an à compter de la notification de la rupture de son contrat de travail, est limité au secteur bancaire sur le territoire français. En contrepartie de cet engagement, Crédit Agricole S.A. versera, selon les modalités précisées dans la convention collective, une indemnité dont le montant sera égal à 50 % du montant de sa dernière rémunération annuelle brute ayant donné lieu à déclaration fiscale, déduction faite des avantages en nature. Si Crédit Agricole S.A. décidait toutefois de renoncer à cette clause dans les délais prévus par la convention collective, elle serait dispensée du versement de cette indemnité.

#### Indemnités de départ à la retraite

La réactivation du contrat de travail de M. Jean-Yves Hocher aura pour conséquence de le faire bénéficier du dispositif d'indemnité de départ à la retraite prévu pour l'ensemble des salariés au titre de la convention collective de Crédit Agricole S.A. Le montant total de cette indemnité ne peut excéder six mois de salaire fixe majoré de la rémunération variable limitée à 4,5 % du salaire fixe.

## Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

## Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

### a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, et en complément de la convention exécutée en avril 2010 telle que présentée

dans le rapport spécial des commissaires aux comptes du 22 mars 2010, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### 1. AVEC CRÉDIT AGRICOLE S.A.

#### Souscription d'actions de préférence ou de titres super subordonnés (TSS)

##### NATURE ET OBJET

A la suite des opérations de rapprochement des activités de Banque de Financement et d'Investissement des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Lyonnais, une opération d'apport partiel d'actifs du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez (devenu Crédit Agricole Corporate and Investment Bank) a été réalisée.

Dans cette circonstance, il est apparu nécessaire de renforcer les fonds propres de votre société. Deux émissions de titres super subordonnés en dollars américains ont ainsi été réalisées en 2004 auxquelles a notamment souscrit Crédit Agricole S.A. pour un montant de 1.730 millions de dollars américains.

##### MODALITÉS

Le montant des intérêts dus par votre société au titre de l'exercice 2010 s'établit à 106,7 millions de dollars américains.

### 2. AVEC LE CRÉDIT LYONNAIS

#### Cession par votre société au Crédit Lyonnais de la Banque Française Commerciale Antilles-Guyane (BFC-AG)

##### NATURE ET OBJET

Afin que BFC-AG dispose d'une tutelle en adéquation avec son activité de banque de détail, votre société a cédé le 1<sup>er</sup> juillet 2005 sa participation dans BFC-AG au Crédit Lyonnais qui en est devenu seul actionnaire de référence.

La cession, qui n'a pas donné lieu à garantie de passif, comporte une clause de retour à meilleure fortune arrivée à échéance lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2008 de la BFC-AG.

##### MODALITÉS

L'application de la clause de retour à meilleure fortune en 2009 fait l'objet de discussions toujours en cours en 2010 entre votre société et le Crédit Lyonnais.

#### Acquisition par votre société de la participation du Crédit Lyonnais dans l'Union des Banques Arabes et Françaises (UBAF)

##### NATURE ET OBJET

Le 1<sup>er</sup> juillet 2005, votre société a signé avec le Crédit Lyonnais une convention d'acquisition de sa participation dans l'UBAF. Votre société a acquis la participation de 43,93 % dans l'UBAF pour un prix de 236 millions d'euros. Par ailleurs, votre société a repris les engagements du Crédit Lyonnais dans la société MACO en contrepartie du transfert du Crédit Lyonnais à votre société d'une somme permettant de couvrir la perte résultant de la liquidation éventuelle de la société MACO, telle qu'estimée à la date de signature de la convention.

Votre société s'est engagée à reverser au Crédit Lyonnais 80 % de la différence entre la perte effectivement constatée et le montant transféré à votre société si la perte effectivement supportée par votre société lors de la liquidation de la société MACO est inférieure au montant transféré.

##### MODALITÉS

Au titre de l'exercice 2010, par suite du remboursement anticipé du prêt couvert par la convention, un paiement final de 17.561.002 euros a été versé par votre société au Crédit Lyonnais.

### 3. CONVENTION D'INDEMNISATION DU CRÉDIT LYONNAIS PAR VOTRE SOCIÉTÉ

##### NATURE ET OBJET

L'activité Banque de Financement et d'Investissement (BFI) du Crédit Lyonnais a été apportée à votre société le 30 avril 2004 avec effet rétroactif, comptable et fiscal, au 1<sup>er</sup> janvier 2004, excepté pour les encours de crédits commerciaux à court, moyen ou long terme pour lesquels votre société a préféré convenir d'un effet différé au plus tard au 31 décembre 2004.

Pour respecter le principe de l'effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2004, votre société s'est engagée à indemniser le Crédit Lyonnais des risques de contrepartie afférents à ces encours dès cette date.

#### MODALITÉS

Le montant de la garantie s'élevait à 18.721.000 euros au 31 décembre 2010 et le montant de la rémunération au titre de l'exercice 2010 s'est élevé à 61.229,70 euros.

#### 4. AVEC S.N.C. DOUMER

##### Prêt accordé par votre société à la S.N.C. Doumer

#### MODALITÉS

L'immeuble du 9, quai du Président-Paul-Doumer, siège social de votre société, est détenu par la S.N.C. Doumer. Votre société a consenti à la S.N.C. Doumer un prêt sans marge.

#### MODALITÉS

Le principal du prêt s'élevait au 31 décembre 2010 à 6.594.785,66 euros et les intérêts versés au titre de l'exercice 2010 se sont élevés à 51.089,83 euros.

Neuilly-sur-Seine, le 16 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT  
Catherine Pariset      Pierre Clavié

ERNST & YOUNG ET AUTRES  
Pierre Hurstel

## ➔ PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

### ■ ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 77 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques incluses dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux qui contiennent une observation. Ces rapports figurent :

- respectivement en pages 212 à 213 et 250 à 251 du présent document pour les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- en pages 202-203 du document de référence D10-0142 déposé à l'AMF le 23 mars 2010 pour les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Fait à Courbevoie, le 23 mars 2011

Le Directeur général de Crédit Agricole CIB  
Jean-Yves HOCHER

## ■ CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

### Commissaires aux comptes titulaires

#### COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Ernst & Young et Autres  
Membre du réseau Ernst & Young

Membre de la Compagnie régionale  
des Commissaires aux comptes de Versailles  
représenté par : Pierre Hurstel

Siège social :  
41 Rue Ibry  
92576 Neuilly Sur Seine

PricewaterhouseCoopers Audit  
Membre du réseau PricewaterhouseCoopers

Membre de la Compagnie régionale  
des Commissaires aux comptes de Versailles  
représenté par : Catherine Pariset et Pierre Clavié

Siège social :  
63 Rue de Villiers  
92200 Neuilly Sur Seine

#### COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Picarle et Associés

Membre de la Compagnie régionale  
des Commissaires aux comptes de Versailles

Société représentée par :  
Denis Picarle

Siège social :  
Faubourg de l'Arche – 11 allée de l'Arche  
92400 Courbevoie

M. Pierre Coll

Membre de la Compagnie régionale  
des Commissaires aux comptes de Versailles

63 Rue de Villiers  
92208 Neuilly Sur Seine Cedex

#### MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

La société Ernst & Young et Autres (ancienne dénomination sociale jusqu'au 30 juin 2006 : Barbier Frinault et Autres) a été nommée en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour six exercices, par l'Assemblée générale des Actionnaires tenue le 10 mai 2000.

L'Assemblée générale du 16 mai 2006 a renouvelé ce mandat pour une durée de six exercices.

La société PricewaterhouseCoopers Audit a été désignée en qualité de Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale des Actionnaires du 30 avril 2004 (en remplacement du Cabinet Alain Lainé, démissionnaire, qui avait été nommé lors de l'assemblée du 10 mai 2000 pour six exercices).

L'Assemblée générale du 16 mai 2006 a renouvelé ce mandat pour une durée de six exercices.

#### MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

L'Assemblée générale du 16 mai 2006 a nommé en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société Barbier Frinault et Autres (devenue Ernst & Young et Autres), la société Picarle et Associés pour une durée de six exercices (en remplacement de M. Peuch-Lestrade, dont le mandat était venu à expiration à l'issue de l'Assemblée générale du 16 mai 2006).

M. Pierre Coll a été désigné en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société PricewaterhouseCoopers Audit par l'Assemblée générale du 30 avril 2004, pour la durée du mandat de son prédécesseur (M. Olivier Peronnet, démissionnaire, qui avait été nommé lors de l'assemblée du 10 mai 2000). L'Assemblée générale du 16 mai 2006 a renouvelé ce mandat pour une durée de six exercices.



# → TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen N°809/2004 pris en application de la Directive dite « Prospectus ».

Rubriques de l'annexe XI du Règlement européen N°809/2004	N° de page
1. Personne responsable	263
2. Contrôleurs légaux des comptes	264
3. Facteurs de risques	94 à 121 166 à 177 192
4. Informations concernant l'émetteur	
4.1 Histoire et évolution de la Société	10 à 12
5. Aperçu des activités	
5.1 Principales activités	14 à 17
5.1.3 Principaux marchés	14 à 17
6. Organigramme	13
6.1 Description sommaire du Groupe et place de l'émetteur	2 à 3
6.2 Liens de dépendance entre les entités du Groupe	141
7. Informations sur les tendances	87
8. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
9. Organes d'administration, de direction et de surveillance	36 à 45
9.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	57 à 75
9.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	76
10. Principaux actionnaires	193
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
11.1 Informations financières historiques <sup>(1)</sup>	139 à 251
11.2 États financiers	139 à 211 215 à 249
11.3 Vérifications des informations financières historiques annuelles	212 à 213 250 à 251
11.4 Dates des dernières informations financières	139
11.5 Informations financières intermédiaires	N/A
11.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	120 ; 254
11.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	254
12. Contrats importants	254
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
14. Documents accessibles au public	255

(1) En application des articles 28 du Règlement (CE) N°809/2004 et 212-11 du Règlement général de l'AMF, sont incorporés par référence les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010, le rapport de gestion du Groupe, présentés aux pages 75 à 136, 137 à 212 du document de référence 2010 de Crédit Agricole CIB enregistré par l'AMF le 23 mars 2011 sous le numéro D.11-0170 et disponible sur le site internet de Crédit Agricole CIB ([www.ca-cib.fr](http://www.ca-cib.fr)).

Informations relevant de l'information réglementée au sens du Règlement général de l'AMF (article 221-1) contenues dans le présent Document de référence	N° de page
<p><b>Le présent document de référence, publié sous la forme d'un rapport annuel, intègre l'ensemble des éléments constituant le rapport financier annuel 2010 mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF :</b></p> <p>Les comptes annuels et rapport des contrôleurs légaux de comptes</p> <p>Les comptes consolidés et rapport des contrôleurs légaux des comptes</p> <p>Le rapport de gestion</p> <p>La déclaration du responsable</p>	<p>215</p> <p>139</p> <p>77</p> <p>263</p>
<p><b>En application des articles 212-13 et 221-1 du Règlement général de l'AMF, il contient en outre les informations suivantes au titre de l'information réglementée :</b></p> <p>Le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne ainsi que le rapport afférent des Commissaires aux comptes</p> <p>Le document d'information annuel</p> <p>Le descriptif des programmes de rachat de ses titres par la Société</p>	<p>36</p> <p>255</p> <p>N/A</p>



LE PRÉSENT DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR LE SITE DE  
CRÉDIT AGRICOLE CIB : [www.ca-cib.com](http://www.ca-cib.com)  
ET SUR CELUI DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS : [WWW.AMF-FRANCE.ORG](http://WWW.AMF-FRANCE.ORG)